

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

DE LA DOMBES

Habitat



Économie



Environnement



Déplacements



Agriculture



*Source des photographies de couverture : Syndicat Mixte du SCOT de la Dombes
Représentant respectivement : l'étang du Grand Moulin ; le Train Express Régional ; l'agriculture, l'économie et l'habitat sur le territoire.*

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	p.6	Les déplacements pendulaires	p.52
Qu'est-ce qu'un SCoT ?	p.6	Le transport ferroviaire	p.54
Le cadre général du SCoT	p.7	Les transports en commun	p.57
Le territoire du SCoT de la Dombes	p.9	La couverture numérique du territoire	p.58
La structuration du territoire	p.14	Analyse SWOT	p.59
PARTIE 1 – QUALITÉ DES PAYSAGES ET RÉSEAUX ÉCOLOGIQUE	p.15	PARTIE 3 – URBANISATION, HABITAT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	p.60
Les influences géologiques	p.15	L'évolution démographique entre 2006 et 2013	p.60
Les entités paysagères	p.16	L'évolution du solde naturel et du solde migratoire	p.63
Le patrimoine naturel	p.18	L'évolution de la structure de la population par âge	p.64
Le patrimoine bâti	p.19	L'évolution de la structure des ménages	p.66
Les paysages du quotidien	p.25	La structure des ménages entrants	p.67
Les paysages et bâtiments agricoles	p.26	Les catégories socio-professionnelles des ménages	p.68
Les espaces de banalisation	p.27	Analyse SWOT	p.69
Les entrées de territoire et de ville	p.28	L'évolution de la production de logements	p.70
Les vecteurs de découverte	p.30	Le point mort 2006-2013 à l'échelle du SCoT	p.73
Analyse SWOT	p.33	Les catégories de logements	p.74
La diversité des milieux	p.34	Les logements indignes ou indécents	p.76
La fragmentation du réseau écologique	p.42	Les revenus médians des ménages et le coût de l'immobilier	p.77
Analyse SWOT	p.48	La taille des logements et la composition des ménages	p.78
 		L'état des lieux du logement social	p.79
PARTIE 2 – MOBILITÉ, TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	p.49	La consommation d'espaces en extension urbaine 2005-2015	p.81
La part modale des déplacements domicile-travail	p.49	Analyse SWOT	p.93
Le réseau viaire	p.50		
Les flux routiers	p.51		

PARTIE 4 – COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	p.94	PARTIE 5 – PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU SCOT	p.128
La population active et l'emploi	p.94	Les risques naturels	p.128
La structuration de l'emploi	p.96	Les risques technologiques	p.130
Analyse SWOT	p. 99	Les pollutions	p.131
L'armature commerciale	p.100	Les nuisances sonores	p.132
Le chiffre d'affaires des établissements commerciaux	p.101	La qualité de l'air	p.133
Les caractéristiques et dynamiques commerciales	p.102	Analyse SWOT	p.134
Le commerce de détail et les surfaces de commerce de plus de 300m ²	p.103	L'encadrement de la gestion de l'eau	p.135
Les dépenses des ménages	p.104	La sécurisation de l'alimentation en eau potable	p.137
L'évasion et l'emprise commerciales	p.105	Les capacités épuratoires du territoire	p.146
Analyse SWOT	p.107	Analyse SWOT	p.150
L'armature économique de la Dombes	p.108	La gestion des déchets	p.151
La superficie des zones d'activités	p.110	Analyse SWOT	p.154
Analyse SWOT	p.111	Le bilan des émissions de gaz à effet de serre	p.155
Les capacités d'hébergement touristique	p.112	Les consommations énergétiques	p.157
La fréquentation des sites touristiques et de loisirs	p.114	La vulnérabilité énergétique	p.159
L'offre en équipements du le territoire	p.116	L'indépendance énergétique	p.160
Analyse SWOT	p.117	Analyse SWOT	p.162
Les différentes entités géographiques agricoles	p.118	Hiérarchisation des enjeux environnementaux	p.164
Les caractéristiques et l'évolution des exploitations	p.121	Annexes	p.167
Les parcelles de proximité et les bâtiments agricoles	p.123		
Les zones à enjeux agricoles	p.125		
Analyse SWOT	p.127		

INDEX DES SIGLES

AEP	Adduction d'eau potable	EIE	Etat initial de l'environnement	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
ALUR	Accès au logement et à un urbanisme rénové (loi)	ENE	Engagement national pour l'environnement (loi)	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
AOP	Appellation d'origine contrôlée	ENS	Espace naturel sensible	SDTAN	Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
BPE	Base permanente des équipements	EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale	SIE	Syndicat intercommunal d'eau potable
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	EPTB	Etablissement public territorial de bassin		Syndicat mixte intercommunal de collecte et traitement d'ordures ménagères Saône Dombes
CA	Communauté d'agglomération	FTTH	« <i>Fiber to the Home</i> » (Fibre optique jusqu'au domicile)	SMICTOM	
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	GES	Gaz à effet de serre	SMIDOM	Syndicat mixte intercommunal de destruction des ordures ménagères
CC	Communauté de communes	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement	SPANC	Service public d'assainissement non collectif
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	IGP	Indication géographique protégée	SPR	Site patrimonial remarquable
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial	IREP	Registre des émissions polluantes		Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
CDDRA	Contrat de développement durable Rhône-Alpes	LGV	Ligne à grande vitesse	SRADEET	
CDEC	Commission départementale d'équipement commercial	MAJIC	Mise à jour des informations cadastrales	SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
CSP	Catégorie socio-professionnelle	NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République (loi)	SRE	Schéma régional éolien
DAC	Document d'aménagement commercial	PADD	Projet d'aménagement et de développement durables	SRU	Solidarité et renouvellement urbain (loi)
DDRM	Dossier départemental des risques majeurs	PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	STEP	Station d'épuration
DDT	Direction départementale des territoires	PDU	Plan de déplacements urbains	SYTRAIVAL	Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes
DGFIP	Direction générale des finances publiques	PGRI	Plan de gestion des risques inondation	TCSP	Transport collectif en site propre
DOO	Document d'orientation et d'objectifs	PLH	Plan local de l'habitat	TVB	Trame verte et bleue
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal	ZAE	Zone d'activités économiques
DTA	Directive territoriale d'aménagement	PPR	Plan de prévention des risques	ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
DUP	Déclaration d'utilité publique	RPLS	Répertoire des logements locatifs		Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
EGA	Entité géographique agricole	SAU	Surface agricole utile	ZNIEFF	

▪ DÉFINITION

En application de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ont remplacé les schémas directeurs.

A l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), généralement à l'horizon 20 ans.

Le SCoT sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc. Il doit en assurer la cohérence, tout comme celle des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Le SCoT doit respecter les principes de développement durable, à savoir le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces naturels et des paysages ; le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale et enfin le principe de respect de l'environnement.

▪ CONTENU D'UN SCOT

Le SCoT se compose des documents suivants :

- **Rapport de présentation** : contenant le diagnostic territorial, l'analyse de l'état initial de l'environnement (EIE), l'évaluation stratégique environnementale, les prévisions et la justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientation et d'objectifs ;
- **Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : exprime le projet stratégique du territoire à long terme. Il fixe les objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de mobilité, de commerces, de paysage, d'économie, d'espaces naturels, agricoles et forestiers, etc.
- **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et les documents graphiques** : il détermine dans le respect des orientations définies par le PADD les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers. Ce document a une valeur prescriptive et est opposable juridiquement.
- **Indicateurs de suivi** : ils permettent d'assurer le suivi du document et d'évaluer son impact tout au long de sa phase de mise en œuvre.

Le cadre général du SCoT

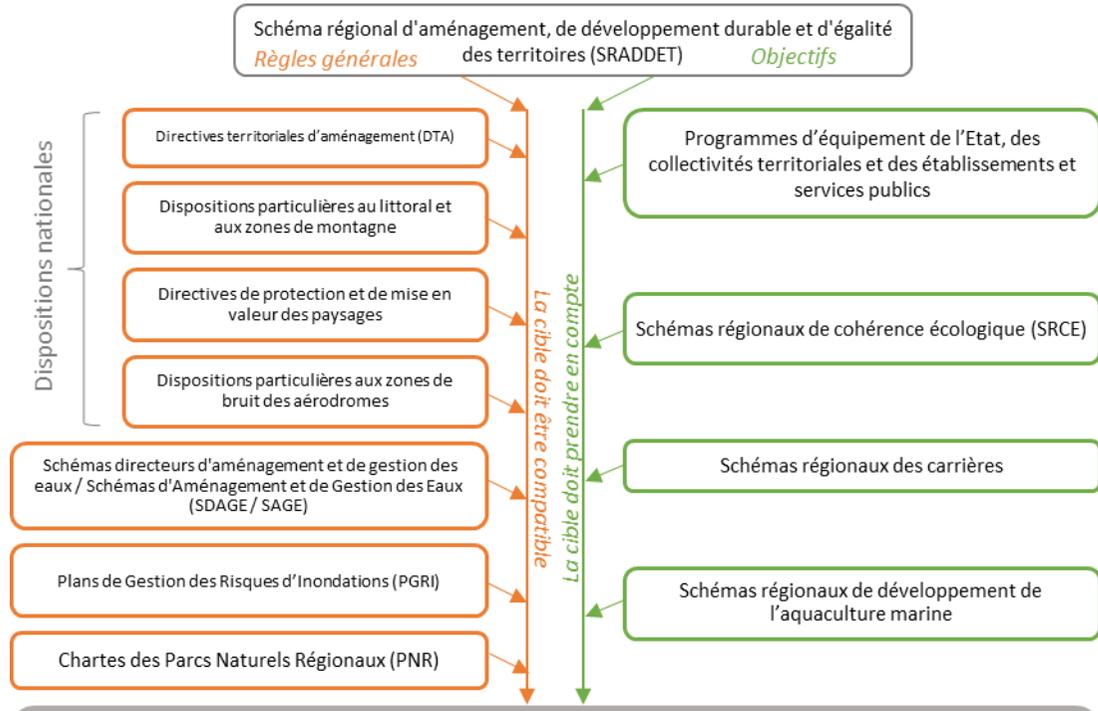
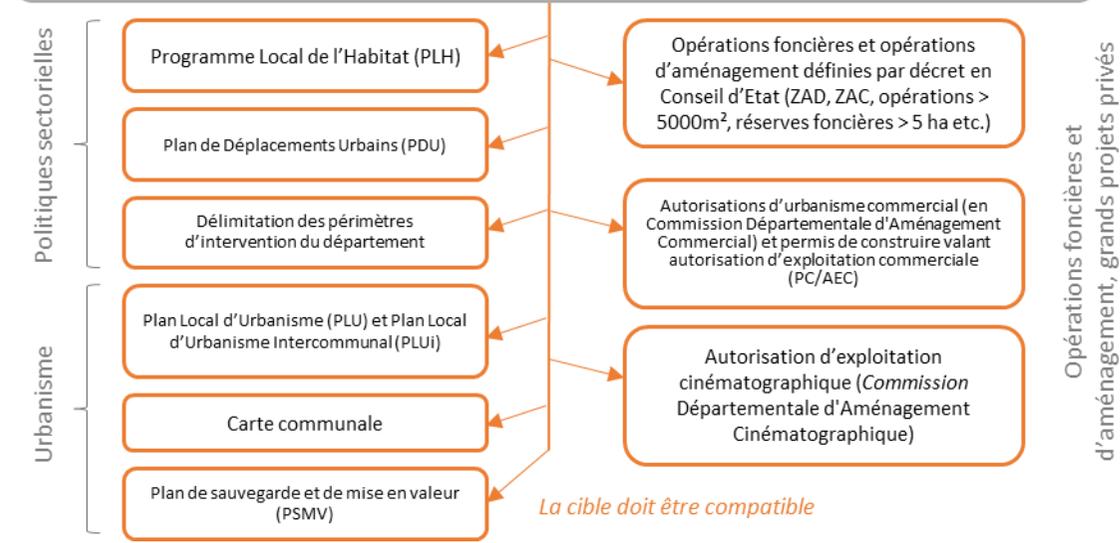


Schéma de Cohérence Territoriale



LE SCOT DANS LA HIÉRARCHIE DES NORMES

Le SCoT s'inscrit dans la hiérarchie des normes : il a un rapport d'opposabilité avec les autres documents d'urbanisme, règles ou lois. Trois niveaux d'opposabilité existent et possèdent entre eux un degré décroissant de contrainte :

- La conformité impose la retranscription à l'identique de la règle ;
- La compatibilité implique de respecter l'esprit de la règle, elle est donc moins contraignante que la conformité ;
- La prise en compte induit de ne pas s'écarter de la règle ; elle est le rapport le plus souple de la hiérarchie des normes.

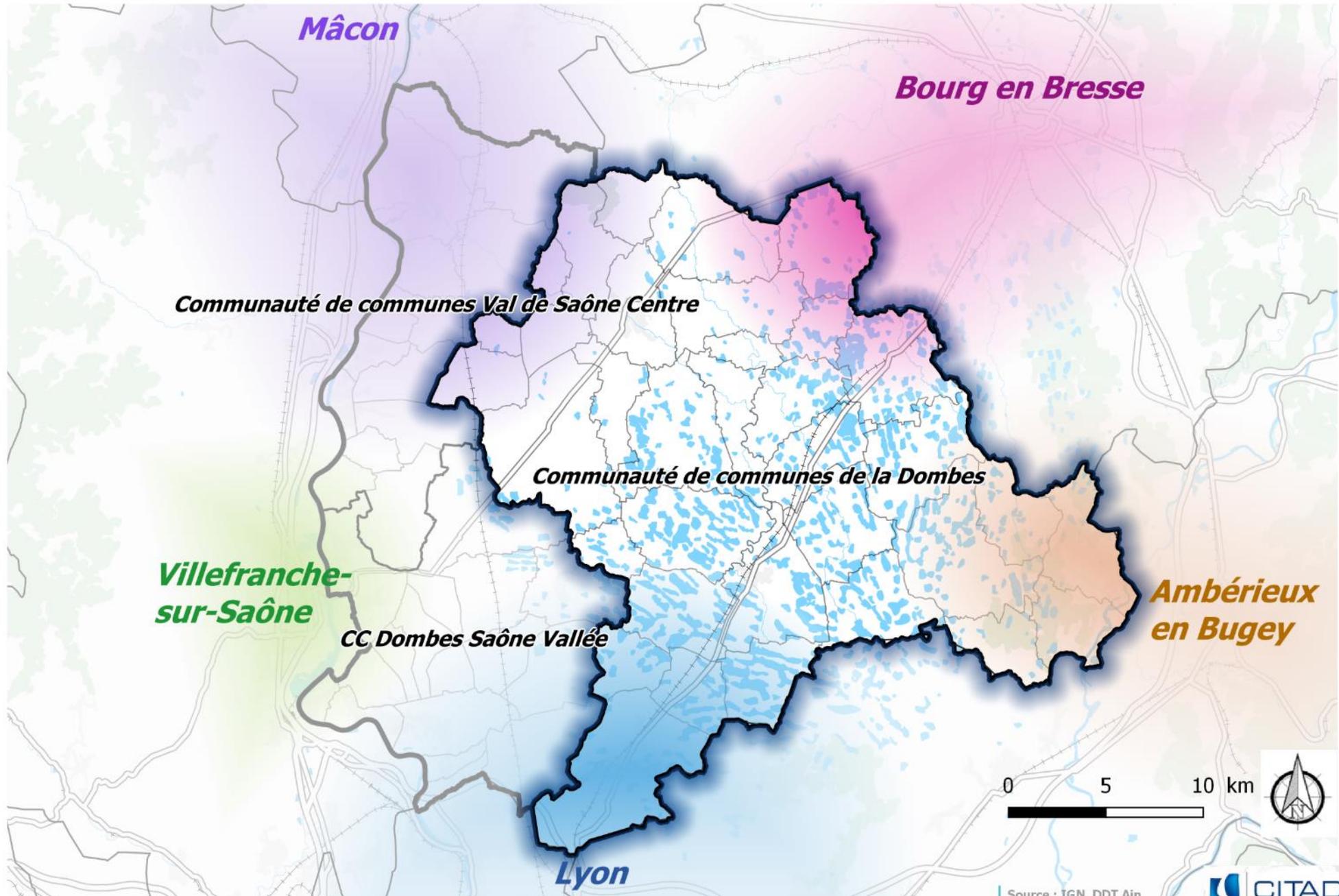
Le SCoT s'impose dans un rapport de compatibilité avec différents documents d'urbanisme locaux mais aussi avec les documents sectoriels, définis par le graphique ci-contre. Il est compatible avec, notamment, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), les règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé en décembre 2019, mais aussi le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ou encore le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI).

NOUVELLES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES IMPOSÉES AU SCOT

Le cadre législatif du SCoT a connu d'importantes évolutions, imposant de nouvelles obligations. La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « Grenelle 2 » du 13 juillet 2010, impose, entre autres de :

- Fixer des objectifs chiffrés de réduction significative de consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- Identifier la trame verte et bleue (TVB) et préciser les modalités de sa protection et/ou remise en bon état ;
- Evaluer le SCoT tous les 6 ans.

Les évolutions plus récentes, telles que la loi ALUR (2014), loi Notre (2015) et l'ordonnance du 23 septembre 2015, ont notamment conduit à la suppression de la possibilité d'élaborer des schémas de secteur et à l'opposabilité du SRADDET au SCoT.

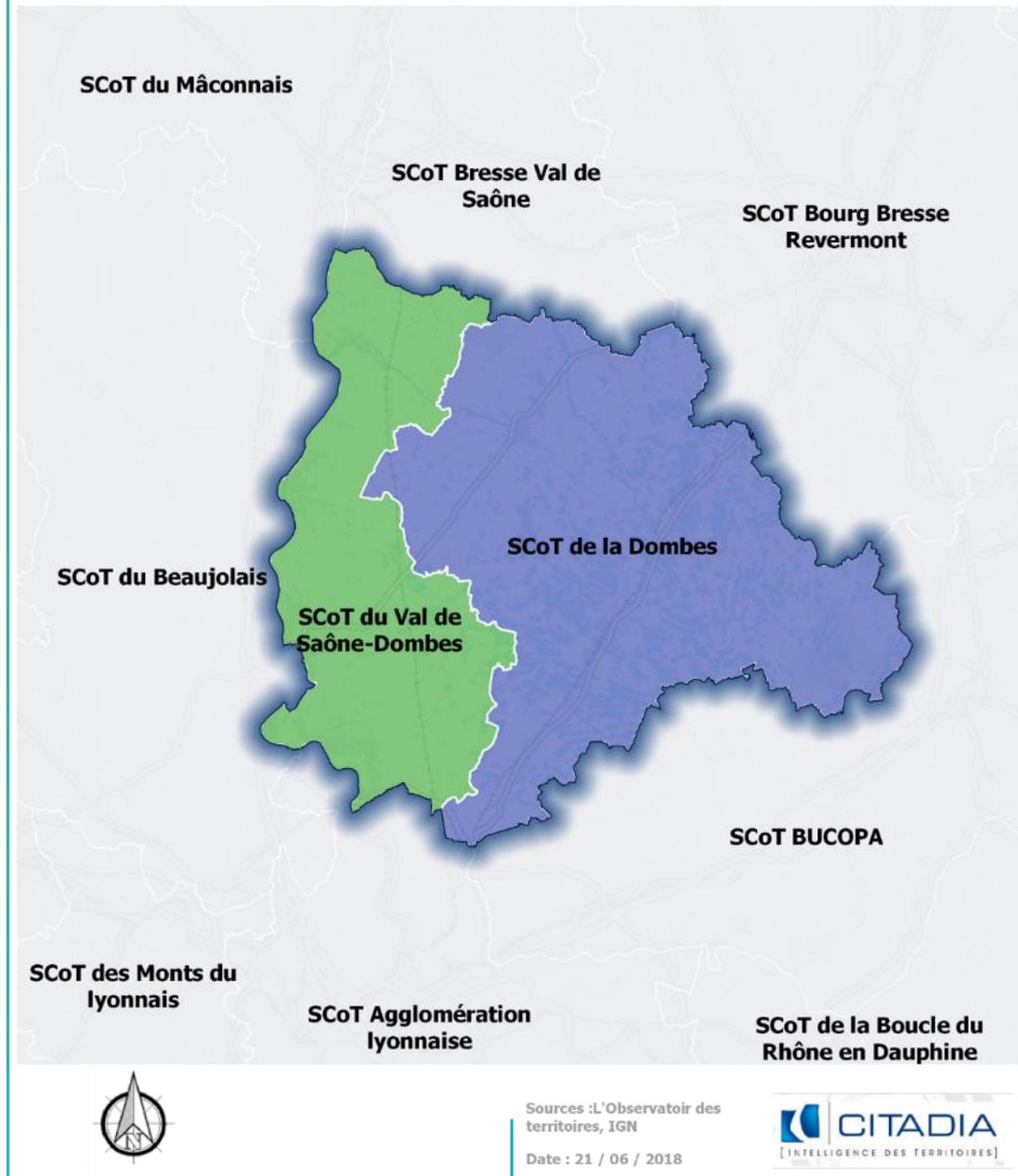


Source : IGN, DDT Ain

Date : 21 / 06 / 2017

Les périmètres des SCoT voisins

SCoT Val de Saône Dombes / SCoT de la Dombes



LES TERRITOIRES ET SCOT VOISINS

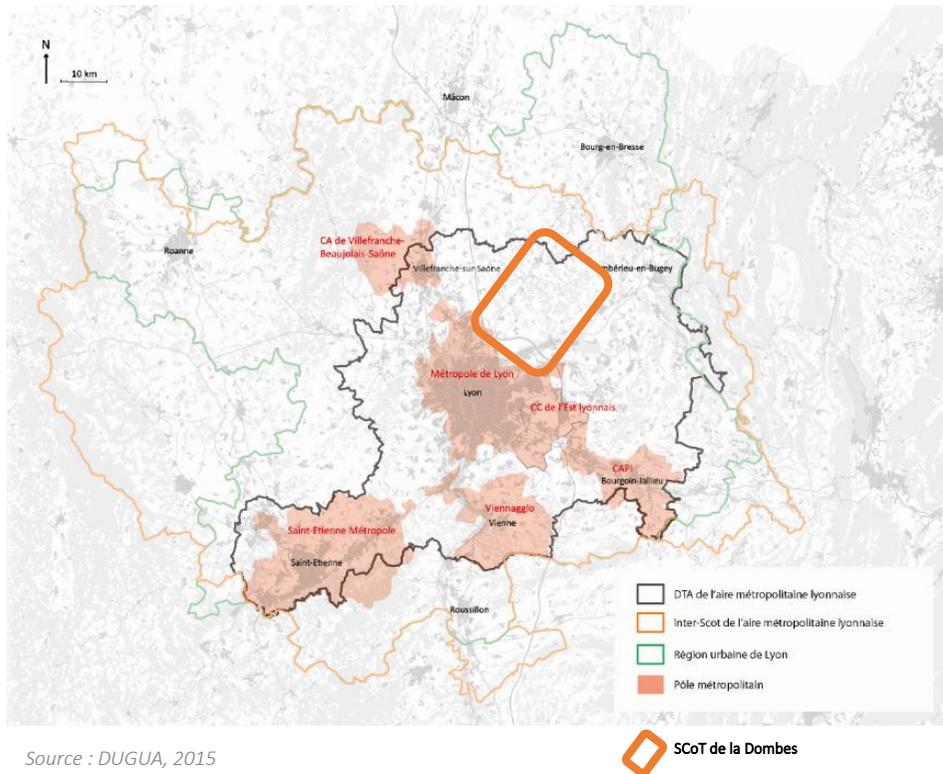
Situé au sud du département de l'Ain, le périmètre du SCoT de la Dombes occupe une position stratégique au croisement des agglomérations caladoise, mâconnaise, bressane et la Métropole Lyonnaise. Son plateau domine les vallées de la Saône, du Rhône et de la plaine de l'Ain.

Le territoire du SCoT de la Dombes regroupe un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) (Communauté de Communes de Dombes) comprenant 36 communes. Au total, on comptabilise 37 905 habitants (2015) et une superficie de 621,06 km².

Les communes et EPCI voisins au territoire sont également couverts par un SCoT. Cinq SCoT mitoyens sont recensés : SCoT du Val de Saône-Dombes (en cours de révision) ; SCoT de Bourg Bresse (approuvé) ; SCoT du Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain (approuvé) ; SCoT de l'agglomération lyonnaise (approuvé) ; SCoT Bresse – Val de Saône (élaboration en cours).

LES COMMUNES COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

L'Abergement-Clémenciat, Baneins, Birieux, Bouligneux, Chalamont, Chaneins, La Chapelle-du-Chatelard, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Crans, Dompierre-sur-Chalaronne, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint-André-de-Corcy, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Marcel, Saint-Nizier-le-Désert, Sainte-Olive, Saint-Paul-de-Varax, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain.



UN TERRITOIRE DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE (AML) IMPACTE PAR LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT (DTA)

Une aire métropolitaine correspond au territoire sur lequel s'exerce l'influence d'une métropole (une « ville-mère »). L'armature urbaine locale s'organise autour de cette métropole.

L'AML s'étend ainsi sur plus de 13 450 km², et réunit plus de 3,3 millions d'habitants. Son emprise s'exerce sur tout ou partie de six départements : le Rhône, la Loire, l'Ain, l'Isère, l'Ardèche et la Drome. Elle intègre, ainsi, les agglomérations de Lyon, de Villefranche-sur-Saône, de Saint-Etienne, de Roanne, de Bourg-en-Bresse, de Bourgoin-Jallieu, de Vienne ou encore d'Annonay.

Une partie du territoire du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Dombes est couverte par DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise approuvée par décret en conseil d'Etat le 09/01/2007 et dont la modification a été approuvée le 25 mars 2015. Ce document élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat, dans le cadre de ses responsabilités d'aménagement du territoire national, fixe sur certaines parties du territoire « les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires » ainsi que ses « principaux objectifs de localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages ». Sa vision prospective inclue pleinement le sud-ouest de l'Ain dans son développement.

Afin de promouvoir une métropole internationale, la DTA définit les objectifs suivants :

- Miser sur quelques pôles d'excellence pour permettre une spécialisation de l'économie lyonnaise ;
- Développer les fonctions métropolitaines (enseignement supérieur, culture, santé) ;
- Organiser une métropole multipolaire (renforcer l'agglomération stéphanoise, structurer l'agglomération Nord-Isère, conforter les pôles secondaires) ;
- Valoriser la situation géostratégique (réseau transports et conforter la plateforme de Saint-Exupéry).

Afin de favoriser la solidarité et le développement durable, la DTA fixe les objectifs suivants :

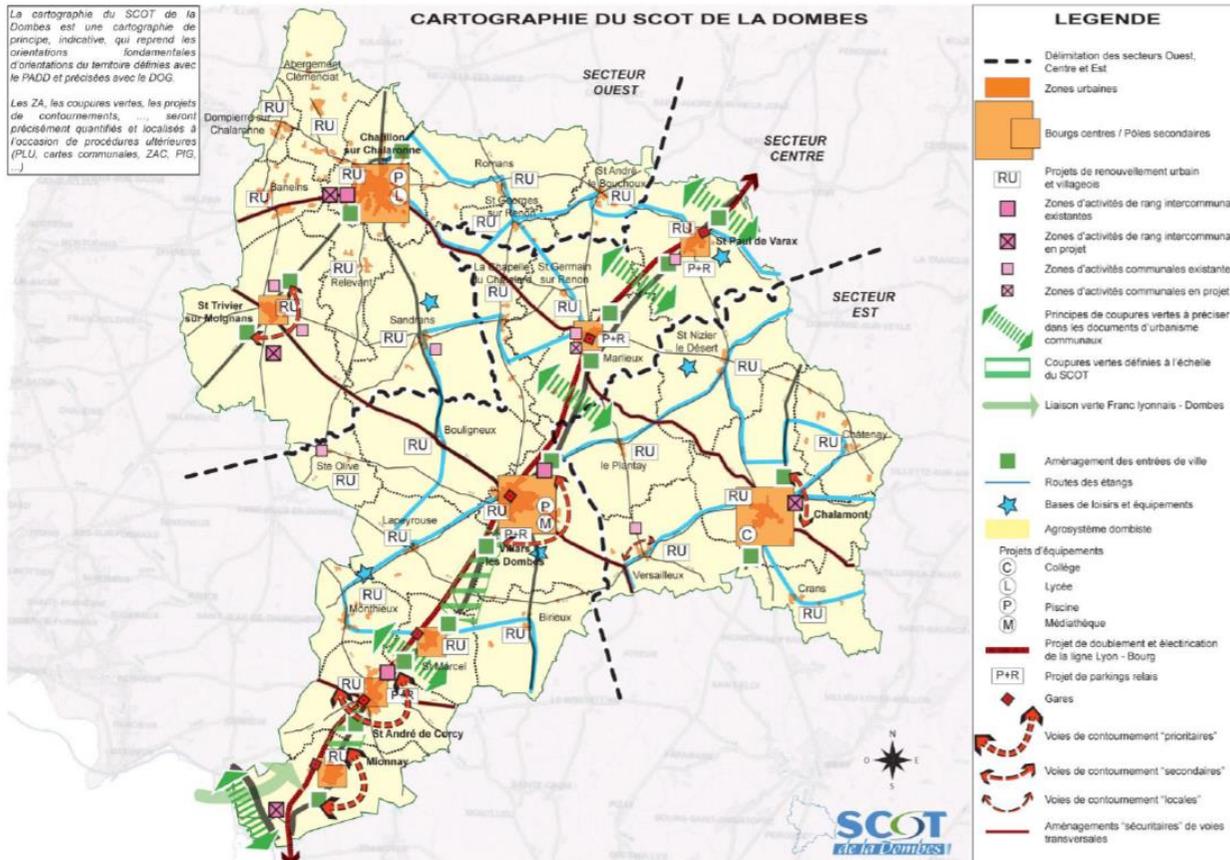
- Répartir la dynamique démographique vers les territoires en perte d'attractivité et les pôles urbains déjà équipés et revaloriser ces territoires ;
- Maîtriser l'étalement urbain et lutter contre la banalisation de l'espace ;
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques dans les projets de développement.

Le SCoT de la Dombes participe également à la démarche inter-SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise qui regroupe 13 structures porteuses de SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise. Initiée en 2003, cette collaboration informelle des SCoT a permis notamment la signature d'un chapitre commun et d'une charte pour un aménagement commercial durable pour offrir une vision partagée de l'évolution de ces territoires.

La cartographie du SCOT de la Dombes est une cartographie de principe, indicative, qui reprend les orientations fondamentales d'orientations de territoire définies avec le PADD et précisées avec le DOG.

Les ZA, les coupures vertes, les projets de contournements, seront précisément quantifiés et localisés à l'occasion de procédures ultérieures (PLU, cartes communales, ZAC, PIG, ...)

CARTOGRAPHIE DU SCOT DE LA DOMBES



■ L'HISTORIQUE DU SCOT DE LA DOMBES

Depuis 2006, le périmètre du SCOT de la Dombes a évolué. Par l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2014, 7 communes ont été intégrées (Sulignat, Villette-sur-Ain, Chaneins, Condeissiat, Châtillon-la-Palud, Neuville-les-Dames et Valeins). Les anciennes communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et Canton de Chalamont ont fusionné en une seule communauté de communes de la Dombes, le 1er décembre 2017. Le syndicat mixte du SCOT de la Dombes a été dissous en vertu de l'article L5721-7 du code général des collectivités territoriales.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Dombes a été adopté le 19 juillet 2006 et modifié le 2 mars 2010 pour le rendre compatible à la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise. À travers son projet d'aménagement et développement durable (PADD), et son document d'orientations générales (DOG), le SCOT s'était fixé 4 grands axes de développement :

- Un territoire harmonieux et un cadre de vie protégé
- Relancer le développement économique
- Un territoire équipé et désenclavé
- L'environnement et le paysage comme élément de l'identité Dombiste

En matière démographique et de construction de nouveaux logements, le scénario de développement qui avait été retenu par les élus prévoyait une croissance démographique annuelle de l'ordre de 1,9 % à l'échelle du territoire, ce qui correspondait à un gain de population estimé à 6 000 habitants et une construction de 4 000 logements entre 2006 et 2015.

■ L'ÉVALUATION DU SCOT DE LA DOMBES

L'évaluation des SCoT réalisée en 2013-2014 par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise a démontré la nécessité de prescrire sa révision. Les objectifs de population fixés par le SCoT de 2006 n'ont pas toujours été atteints, du fait d'un ralentissement de l'évolution démographique du territoire. Par ailleurs, les secteurs présentaient des difficultés à respecter les objectifs de répartition de la population sur le territoire, par secteur et par polarité. À l'image de ces tendances, le niveau de construction de logements a également été ralenti, seul un tiers des objectifs a été atteint. Le besoin de logements a été surévalué. Néanmoins, l'enjeu d'urbanisation autour des gares s'est mis progressivement en place sur les dernières années d'observations (2010-2012). Au regard de ces dynamiques, l'artificialisation des sols a diminué, comparée à la période 2000/2005 et les coupures vertes ont été préservées. L'évaluation du SCoT et les nouvelles communes qui sont entrées dans son périmètre ont imposé de questionner les objectifs démographiques, de constructions et de consommation d'espace et leur répartition par secteurs et/ou niveau d'armature urbaine. Le comité syndical de l'ancien syndicat mixte a délibéré le 4 juillet 2014 pour la mise en œuvre de cette révision.

■ UNE DÉMARCHÉ CONJOINTE AVEC LE SCOT VAL DE SAONE DOMBES

La révision conjointe des SCoT de la Dombes et du Val de Saône Dombes permet de rendre complémentaires les grandes orientations stratégiques pour l'avenir de ces territoires, en harmonisant les débats sur les enjeux communs sans masquer les spécificités des territoires inclus dans ces deux SCoT distincts.

Un groupement de commande s'est formé entre les syndicats mixtes des SCoT Val de Saône Dombes et de de la Dombes pour la révision générale de leur document. Les objectifs généraux de cette révision exprimés par les structures porteuses des SCoT sont :

- Intégrer les enseignements des évaluations et réinterroger les projets des territoires et leurs orientations ;
- Répondre à l'évolution du contexte législatif et réglementaire (ENE / ALUR etc.) ;
- Mettre à jour les documents avec les évolutions des périmètres institutionnels ;

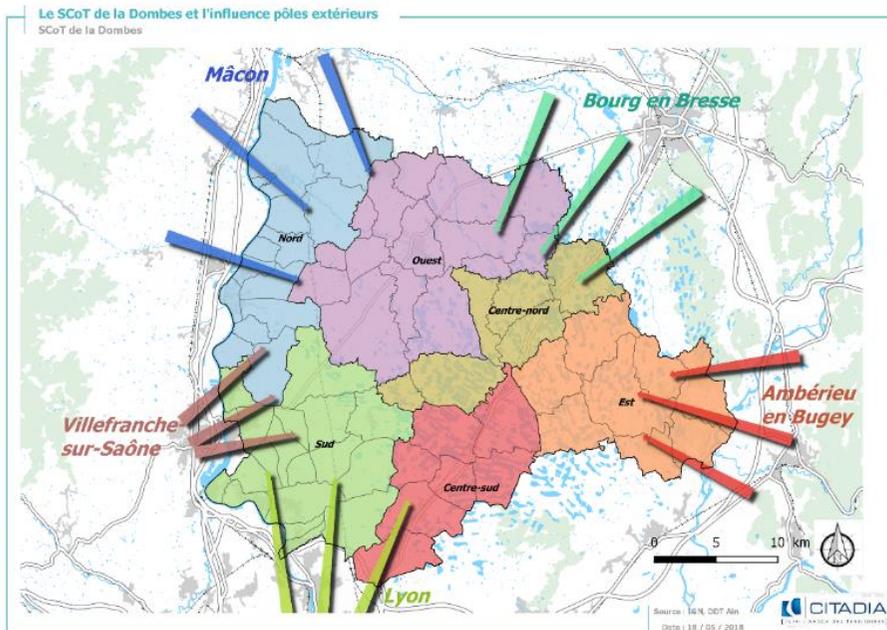
■ UNE ANALYSE TRANSVERSALE DU TERRITOIRE DOMBISTE

L'analyse du territoire repose sur deux niveaux d'analyse : **l'échelle des secteurs** et **l'échelle des polarités**.

L'échelle des secteurs définit leurs caractéristiques géographiques, les influences et les réalités fonctionnelles du territoire. Quatre secteurs sont identifiés :

- Nord-Ouest, autour de Châtillon-sur-Chalaronne sous l'influence du Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
- Sud-Est, autour de Chalamont, sous l'influence de Bourg-en-Bresse et d'Ambérieu-en-Bugey ;
- Centre-Nord sous l'influence de Bourg-en-Bresse ;
- Centre-Sud autour de Saint-André-de-Corcy et Villars-les-Dombes sous l'influence de l'agglomération lyonnaise.

L'analyse du territoire à l'échelle des polarités permet de vérifier si les évolutions récentes du territoire, en termes de développement démographique, de constructions de logements, d'urbanisation, etc., ont répondu à la stratégie d'organisation territoriale souhaitée et, le cas contraire, de définir les variables d'ajustements.



■ UNE STRUCTURATION EN INFRA-TERRITOIRES

Le découpage du territoire de la Dombes proposé au sein du diagnostic du SCoT est défini à partir d'une triple analyse :

- **Fonctionnelle**, en rapprochant le poids de population des caractéristiques démographiques des communes mais également au regard de leur niveau d'équipement en matière d'accès aux services et aux transports collectifs.
- **Géographique**, au regard de la situation, du positionnement et des influences de chacune des 36 communes du territoire
- **Urbaine**, à partir des caractéristiques observées sur chaque commune en matière de développement urbain, de densité et de formes d'habitat.

La méthodologie de construction de cette structuration du territoire est détaillée en annexe.

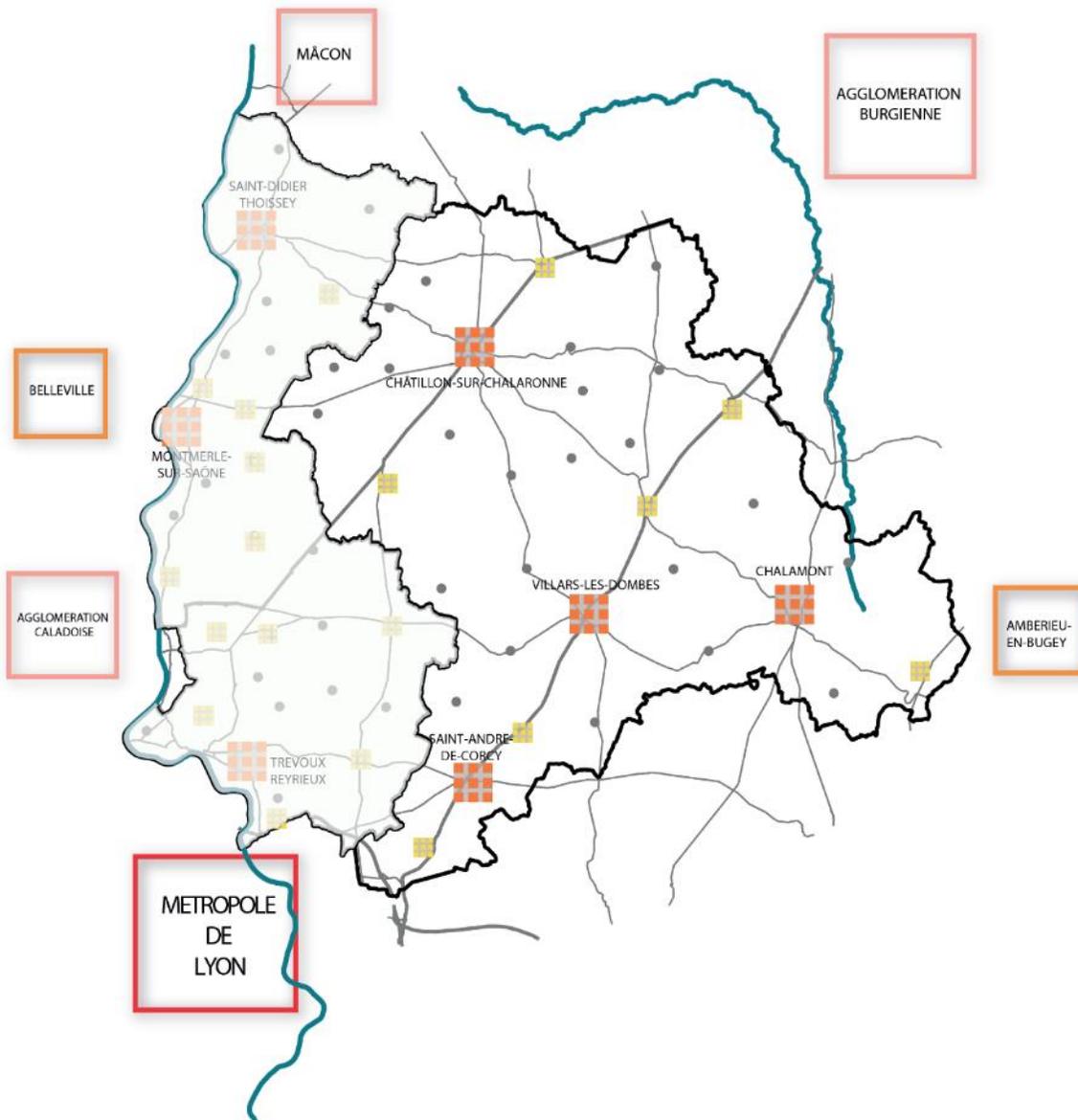
La différenciation des communes en 3 rangs de polarités permet de regrouper plusieurs communes partageant des similitudes en matière de démographie et d'habitat, de mobilité, d'urbanisation et d'inscription au sein du paysage de l'agglomération. Elle constitue donc un outil d'analyse dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Rang 1 : Villard-les-Dombes, Chalamont, Saint-André-de-Corcy, Châtillon-sur-Chalaronne ;

Rang 2 : Mionnay, Saint-Marcel, Marlieux, Saint-Paul-de-Varax, Neuville-les-Dames, Condeissiat, Saint-Trivier-sur-Moignans, Châtillon-la-Palud ;

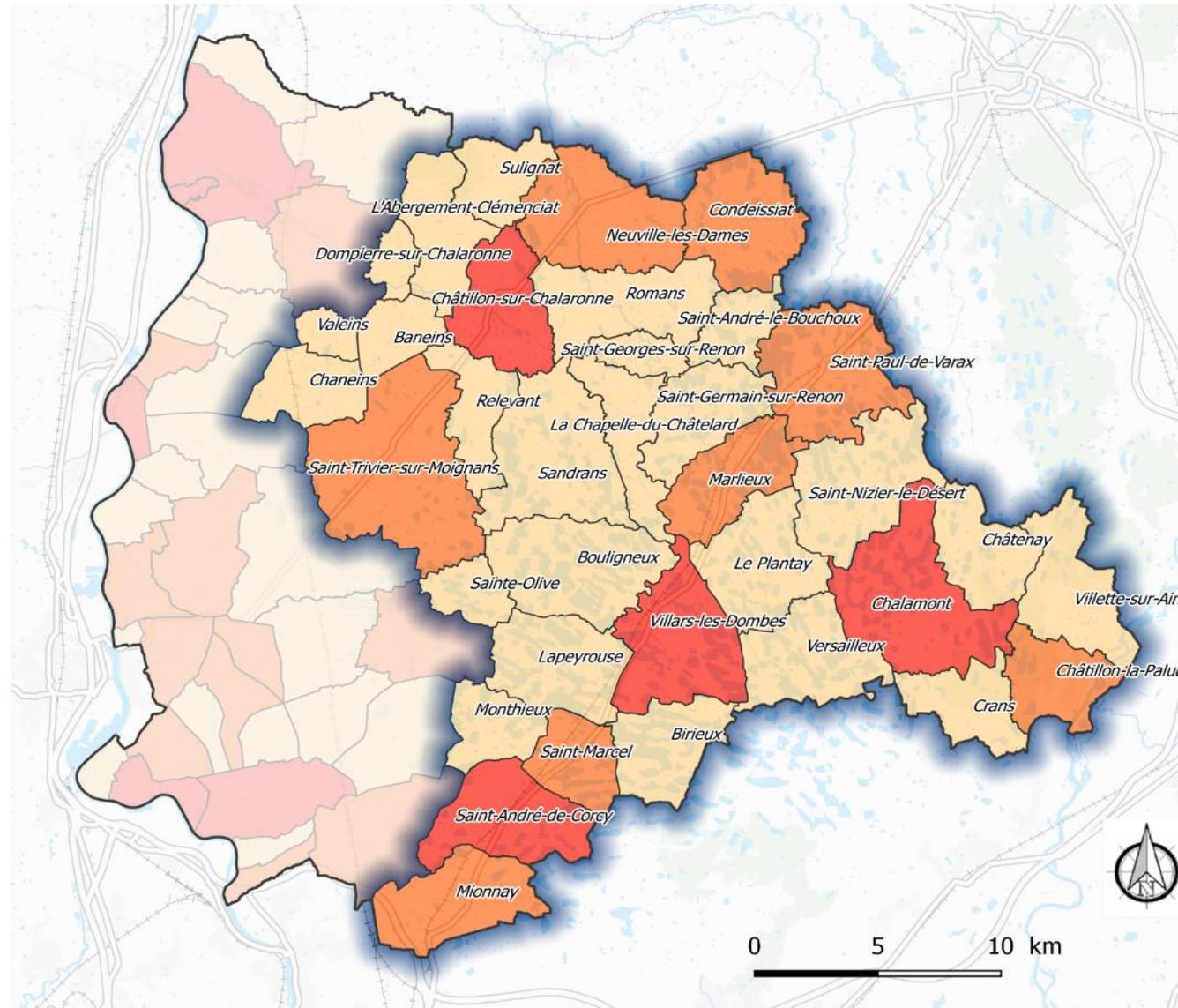
Rang 3 : Birieux, Monthieux, Lapeyrouse, Saint-Olive, Bouligneux, Sandrans, Relevant, La-Chapelle-du-Châtelard, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-André-le-Bouchoux, Romans, Chaneins, Baneins, Valeins, Dompierre-sur-Chalaronne, L'Abergement-Clémenciat, Sulignat, Le Plantay, Saint-Nizier-le-Désert, Versailleux, Châtenay, Crans, Villette-sur-Ain.

Ce découpage prend en compte et met en évidence les spécificités des communes au sein du territoire mais ne présage pas de la mise en place ultérieure d'infra-territoires correspondant au projet politique ou de plans de secteurs.



Structuration du territoire

SCoT de la Dombes



 Rang 1

 Rang 2

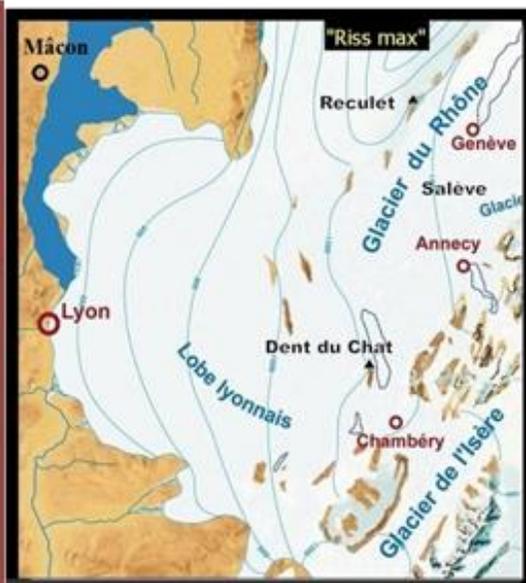
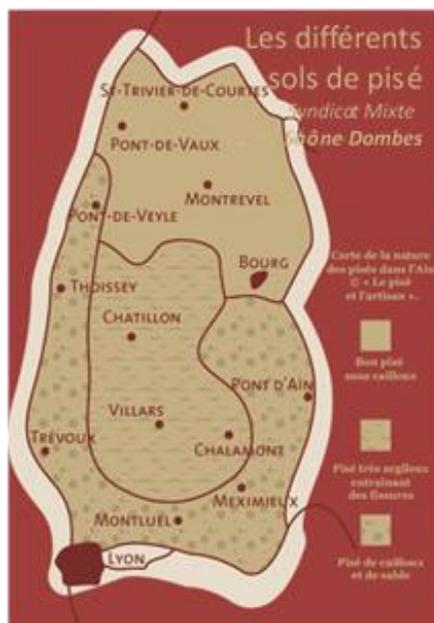
 Rang 3

Source : IGN, Traitements
CITADIA
Date : 05 / 03 / 2018

 **CITADIA**
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

PARTIE 1. Qualité des paysages et réseau écologique de la Dombes

Les influences géologiques



Occupation glacière maximum
(il y a 120 000 ans)

Sylvain Coutterand – docteur Université de Savoie,
CNRS

Héritage géologique

Nature du sol et étangs – Matériaux de construction



Etang Chapelier à
Versailleux – Mur de
galets en « arrête de
poisson » à Versailleux –
Construction en pisé à
Chaneins – Maison à
colombage et carrons à
Saint Trivier sur
Moignans

■ UNE ORIGINE GLACIAIRE DES SOLS

L'ensemble du **plateau** est constitué par un substratum correspondant à la moraine rissienne, sur lequel reposent en couverture les limons. En se retirant, **le glacier a laissé sur place un sol silico-argileux imperméable formant le plateau de la Dombes**. Le microrelief ondulant est issu de cette origine glacière correspondant à des buttes morainiques. Les limons jaunes ocres, non calcaires, peu argileux, couvrent en quasi-totalité le plateau de la Dombes, jusqu'en bordure de la Saône.

La moraine rissienne est un **mélange hétérogène d'argile, sables, graviers, cailloux et de galets** de toute nature avec des blocs erratiques de toutes dimensions, de roches alpines (cristallines et calcaires). Le bloc granitique venu du Mont Blanc de la Pierre de Rancé (Val de Saône – Dombes) témoigne de cette activité glacière.

■ L'IMPORTANCE DE LA GÉOLOGIE DANS LA FORMATION DES PAYSAGES

Les étangs : ils ont été créés au moyen-âge pour assécher les terres et faciliter la culture : la nature des sols humides et argileux (imperméable ou peu perméable) ne permettait pas l'évacuation de l'eau. Les Hommes ont profité de la nature des sols pour créer des étangs et permettre la pisciculture, créant une ressource économique supplémentaire dans un territoire à faible valeur agronomique. Un autre bénéfice de la pisciculture est d'enrichir les sols par amendement naturel, entraînant l'apparition du système de rotation des étangs : évologe – en eau-poisson / assec – en culture.

Les matériaux de construction : la nature des sols induit une faible présence des pierres en Dombes. On trouve donc l'utilisation de l'argile pour créer des carrons, briques épaisses et résistantes au gel et aux attaques ennemies. Eglises, châteaux, tours, maisons fortes en carrons dominant toujours le paysage de leurs parures rouge brique.

Les **galets** hérités du travail de l'ancien glacier des Alpes qui recouvrait les sols jusqu'aux portes de Lyon, a favorisé la création de galets roulés que l'on retrouve aujourd'hui dans les sols : ils constituent des matériaux essentiels pour la construction.

Les fermes et constructions en **pisé** (architecture de terre), les maisons à colombages et les constructions anciennes alternant carrons et galets sont également caractéristiques de l'habitat dombiste.

Les entités paysagères

■ 4 GRANDS PAYSAGES



Dombes bocagère : ce bas plateau vallonné s'organise autour d'une alternance de prairies, de haies et de boisements éparses, toutefois moins présents au Sud, dû à l'impact du remembrement (disparition du couvert végétal arbustif et forestier), ce qui donne un caractère plus uniforme à cette portion du paysage. De nombreux cours d'eau sinueux parcourent le territoire participant à la qualité des ambiances paysagères. Cette entité constitue une transition vers le paysage bressan : elle est caractérisée par un bocage relique encore bien présent dans le val de la Chalaronne.

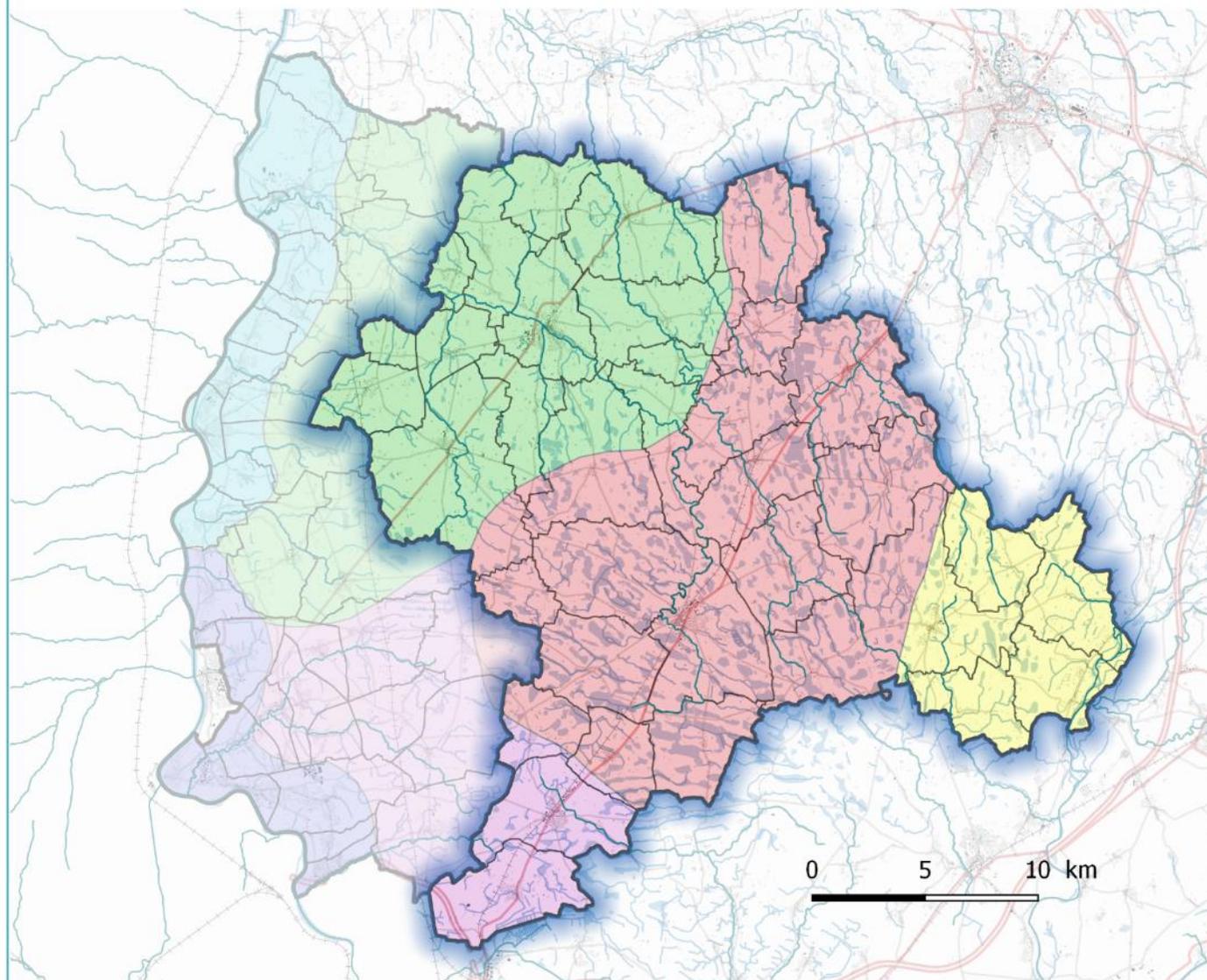
Dombes des étangs : Cet espace se caractérise par ses étangs emblématiques et la forte présence de l'eau. Il offre une mosaïque de paysages, mêlant petits boisements, étangs, prairies et cultures bocagères. Cet espace associant zones humides et milieux ouverts du plateau a une forte valeur écologique. La variation du décor par l'alternance traditionnelle des étangs en assec/évolage a un intérêt paysager et patrimonial fort.

Dombes méridionale : à l'extrême Sud du territoire, cette zone de grandes cultures a également de fortes influences périurbaines qui viennent constituer la Dombes méridionale. Elle se positionne comme un espace de transition entre la Dombes et le Lyonnais, caractérisé par une forte densité du bâti dans ce paysage initialement agricole, entraînant une tendance à la rurbanisation.

Dombes forestière : cette zone rurale est caractérisée par une alternance de prairies et étangs au milieu de grands et nombreux boisements, dont la présence est beaucoup plus marquée que sur le reste du territoire. Ainsi, on passe de grands espaces ouverts à des atmosphères boisées plus intimistes. Ce paysage se tourne vers la vallée de l'Ain par la côteière descendant jusqu'à celle-ci ainsi que vers le Bugey et les Alpes par les perspectives qu'il s'en dégage. La vallée de l'Ain présente un paysage à part au sein du territoire fortement marquée par la côteière orientée Nord-Sud qui guide l'occupation naturelle et humaine

Les entités paysagères

SCoT de la Dombes



Les entités paysagères

-  Dombes bocagères
-  Dombes des étangs
-  Dombes forestière
-  Dombes méridionale

Source : IGN, EVEN
Date : 14 / 12 / 2017

even
Conseil

Le fonctionnement des étangs



Pisciculture dans l'étang Rollet, Lapeyrouse – Etang en cours de remplissage, St Paul de Varax – Etang de Filioly assec, Villars lès Dombes – « Thou » à Chalamont permettant la vidange des étangs

Les alignements d'arbres



Double alignement de platanes en entrée de village, Versailleux – Platanes le long d'une route de campagne, Mionnay – Platanes en bord de la D7 à Chalamont - Platanes en bord de la D7 à Chalamont – Alignement de platane contrastant le paysage du couché de soleil, Chalamont

Les Espaces Naturels Sensibles du territoire



ENS ETANG DU CHAPELIER / Observatoire ornithologique - Versailleux

Le Conseil départemental de l'Ain recense l'**ENS départemental des Etangs de la Dombes** sur le territoire, composé de **plusieurs sous-sites** :

- **Etang du Chapelier** (Versailleux);
- **Réserve départementale de la Dombes** (Lapeyrouse, Villars les Dombes);
- **Etang du Grand Birieux** (Birieux);
- **Domaine de Vernange** (Monthieux, St André de Corcy);
- **Etang de Prêle** (Valeins, Chaneins).

LES MOTIFS PAYSAGERS IDENTITAIRES MARQUEURS DES PAYSAGES

Le **fonctionnement des étangs**, avec le système d'assec-évolage, forme un paysage évolutif identitaire de la Dombes, avec des lumières et des profondeurs de champ variant au fil des saisons et des années.

Malgré une **apparente monotonie du paysage en carte**, ce dernier est en réalité **très rythmé**, notamment par les **haies, boisements, étangs, pâtures et cultures**. La végétation crée des écrans qui donnent une dimension humaine à ces étendues en limitant l'impression de vastitude et en créant des vues variées et constamment renouvelées. En ce sens **la préservation et l'entretien de ces végétations représente un enjeu** pour le territoire.

Les **alignements d'arbres** le long des routes de la Dombes sont caractéristiques du territoire, et plus largement du département de l'Ain. Cependant, ce motif pourrait bien être amené à perdre de sa richesse, ces alignements posant des problèmes de sécurité routière. Etant donné le contexte humide du territoire, la Dombes se caractérise également par ses routes surélevées, permettant de limiter les risques d'inondation.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES, UNE PORTE D'ACCÈS AUX ETANGS

Différents organismes ont acquis la maîtrise foncière d'étangs en vue de préserver leur patrimoine naturel (fondation Pierre Vérots, Office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Fédération départementale des chasseurs FDC01, Communauté de communes) ceci depuis les années 80 . Depuis ces espaces ont été labélisés ENS par le département de l'Ain, et l'objectif établi par le Plan Nature 2016-2021 est d'en labelliser 40 d'ici à 2021.

Les Espaces Naturel Sensibles sont des outils de gestion et de protection des espaces naturels. Gérés par les départements, ils ont également une vocation de sensibilisation à l'environnement et d'accueil. Cette dernière est particulièrement marquée en Dombes, principalement tournée autour des étangs. **Malgré leurs richesses paysagères et écologiques, ceux-ci font face à une difficulté d'accès compte tenu de leur statut privé. Ainsi les ENS représentent des espaces majeurs pour la valorisation du principal motif identitaire du territoire.**

Ancien hospice, MH partiellement classé – Eglise , St André le B. – Halle et église MH classé, Chatillon sur Chalaronne



Château de Bouligneux MH inscrit, Bouligneux – Tour et annexe du Plantay MH inscrit, Le Plantay



Ancien rempart MH inscrit, Saint Trivier sur M. – Eglise à l'exception du clocher, MH partiellement classé, St Paul de Varax



Poype de Villars – paysage palimpseste, Villars lès Dombes

■ LE PATRIMOINE INSTITUTIONNEL : UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PAYSAGES ET D'ÉDIFICES

Le territoire du SCoT de la Dombes possède un riche patrimoine institutionnel.

Le département de l'Ain compte 389 monuments historiques dont 140 édifices publics. Sur le territoire de la Dombes, on liste les suivants :

28 monuments historiques inscrits dont : 17 monuments historiques inscrits totalement et 11 monuments partiellement inscrits ;

7 monuments historiques classés dont : 4 monuments historiques classés totalement et 3 monuments partiellement classés ;

1 site inscrit de 213,77ha en parti situé sur le territoire. Il s'agit du Marais des Echets à Mionnay.

Le patrimoine institutionnel regroupe une grande diversité de constructions et d'époques. Des typologies très variées de l'église du village au château, en passant par des immeubles de centre bourg, ainsi que lieux d'histoires comme la poype de Villars les Dombes. Il peut s'agir de lieu à vocation principale patrimoniale (lieu d'histoire, organisation de visites...) comme du quotidien (logements, lieu culturel ...). Tous présentent un intérêt de préservation et témoignent d'une histoire propre à la Dombes, dont l'intérêt est d'ordre régional ou national.

Le patrimoine bâti

Centre-ville historique et pittoresque, « la Petite Venise », Châtillon sur Chalaronne



Centre bourg, four et maison à colombages, St Trivier sur Moignans – Centre bourg, Villars les Dombes



Abbaye de la Dombes, entrée magistrale et détails architecturaux, Le Plantay – Eglise romane de Crans, Crans



▪ DE NOMBREUX LIEUX ET SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

De nombreux espaces ou édifices, dont certains sont classés ou inscrits, présentent un fort intérêt patrimonial.

Le bourg de **Chalamont**, les communes de **Villars les Dombes**, de **Saint-Trivier sur Moignans** et de **Châtillon sur Chalaronne**, surnommée la « petite Venise », les méandres accompagnés de ripisylve dessinées par la Chalaronne, se distinguent par leur **caractère authentique et pittoresque**.

▪ UN PATRIMOINE VERNACULAIRE ET RELIGIEUX RICHE

Outre les grandes typologies identitaires ainsi que le patrimoine institutionnel, le territoire est maillé d'un **patrimoine religieux**. **Croix, calvaires...**, maillent les chemins et confortent l'**image rurale**. Un certain nombre de bâtiments religieux, ne faisant pas l'objet de mesures de protection au titre de Monument Historique présentent tout de même un intérêt local. On recense ainsi un **ensemble d'églises romanes uniques et caractéristiques du roman rural exceptionnel**.

Les églises présentent une diversité de situations, époques et méthodes de constructions faisant en partie la richesse du territoire. Selon la physionomie des villages on retrouve des églises au centre du bourg où s'organise l'espace public comme c'est le cas dans la plupart des communes. D'autre églises, dans des villages de hameaux sans véritable centre bourg, trouvent places sur une petite butte et font face aux parcelles agricoles. C'est le cas à Crans ou Valeins donnant un côté mystique au lieu.

Pisé, Chaneins



Galets et carrons, église de Versailleux Maison à colombage, Chatillon sur C.



■ LES MATÉRIAUX LOCAUX, ENCORE TRES PRESENTS DANS LES PAYSAGES

Les constructions dombistes caractéristiques sont, pour beaucoup, **constituées de terre**. Ces matériaux caractéristiques des constructions de la Dombes remplacent les pierres utilisées dans d'autres régions.

On retrouve différents types de matériaux et techniques :

- **Le pisé** : utilisé pour la majorité de l'habitat traditionnel (fermes et autres édifices), cette terre crue humide est coffrée et tassée par couches superposées entre des banches de bois ;

- **Le carron** : type particulier de brique beaucoup plus épaisse et massive que la brique « traditionnelle », il présente des caractéristiques intéressantes en termes de résistance aux chocs et au gel. Après leur cuisson au four, les carrons sont utilisés comme des briques, et en ont parfois l'apparence, grâce à de faux joints tracés dessus pour leur donner un aspect plus noble. Ils ont notamment servi à la construction des châteaux et autres architectures fortifiées ainsi que, dans une moindre mesure, aux soubassements des habitations rurales. Les emplacements des traverses d'échafaudage, appelés trous de boulins, apporte un rythme aux façades grâce à des petits carrés, caractéristiques de la Dombes. De faux mâchicoulis sont même parfois reproduits avec les matériaux typiques pour souligner l'aspect défensif des châteaux.

- **Le colombage** ou « pans de bois », est constitué d'une ossature de bois et d'un remplissage, à l'origine en clayonnage de branche d'aulne rouge ou noir (vernes) garni de torchis (mélange de terre et de paille) recouvert d'un badigeon de chaux puis souvent remplacé par des briques (carrons) hourdées au mortier de chaux, enduites ou non.

- **Les galets**, directement extraits des sols de la Dombes servent à de nombreux murs et murets, ainsi qu'au sous-bassement des constructions en terre, permettant d'isoler les murs des remontées d'humidité.

On remarque, dans les communes bordières du Sud et de l'Ouest du territoire, de nombreuses constructions faites de pierres, principalement de « pierres dorées » ou pierre de Couzon venue des collines de l'autre rive de la Saône.



Architecture en carrons, Chatillon sur C.



Portail traditionnel associant galets et carrons, Valeins

Sous bassement de pisé en carron et galet, Valeins



Association de galets et pierres dorées, Eglise de Mionnay

Pierres en angle accompagné de carrons, Chaneins

▪ LES TYPOLOGIES IDENTITAIRES : UN TERRITOIRE PONCTUE DE NOMBREUSES CONSTRUCTIONS REMARQUABLES

Domaine agricole « Le Château », St Nizier le D. – Château du Grand Romans, St André le B. – Tour médiévale du Plantay



Château de Bouigneux, Bouigneux – Château de St Paul de Varax,



Le territoire est ponctué de nombreux châteaux et demeures bourgeoises qui rythment les parcours du paysage.

Hérités de différentes époques ils rappellent l'histoire de la Dombes ; du pouvoir des seigneuries locales du Moyen-Age ou de l'essor de la bourgeoisie et l'apparition de domaines associant lieux de villégiature et de production à partir de la Renaissance.

Sur le territoire de la Dombes, plusieurs châteaux témoignent des matériaux de construction identitaires. C'est le cas du château de Bouigneux, construit en 2 temps et constitué d'une forteresse transformée par la suite en habitat. Il offre, grâce à des grandes fenêtres, une vue sur l'étang. La bâtisse mêle carrons et pierres dorées du Beaujolais. Il est complété d'une cour ornée d'une double arcade.

Celui de Saint-Paul de Varax est également situé au bord d'un étang. Il est constitué d'épaisses murailles de carrons et de deux ailes perpendiculaires construites en briques autour d'une petite tour hexagonale. Il comportait même à l'origine 5 grandes tours et un pont levés. Autour du château subsistent encore des bâtiments à usage agricole, deux fermes et une carronnière qui témoignent de la vocation de production de beaucoup de châteaux de la Dombes, à l'inverse de ceux situés dans le Val de Saône.

Photos : Christian Mens, Wikipédia

▪ LES TYPOLOGIES IDENTITAIRES : LES FERMES DE LA DOMBES, DES CONSTRUCTIONS IMPOSANTES ET REMARQUABLES

Ferme en « U », St Germain sur R. – Ferme en « U », St André le B. – Ferme en « L », Romans



Ferme carré des Polletins, Mionnay - Ferme carré accompagnée d'un alignement de platanes, St Germain sur R.



Photos : Even Conseil

La structure foncière de la Dombes est à l'origine des typologies de fermes caractérisées par leurs grandes dimensions et la présence de domaines.

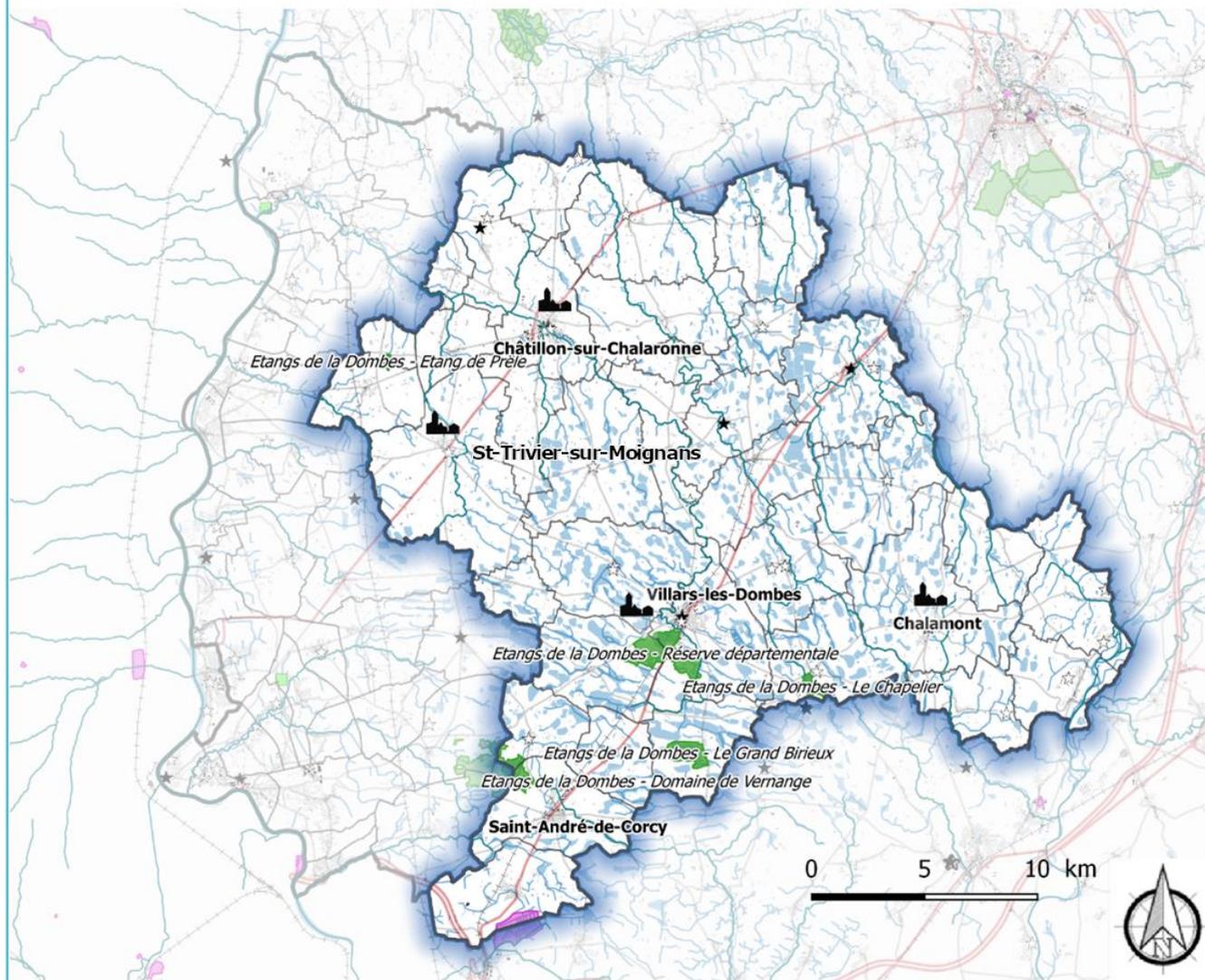
Extrait étude paysagère la Veyle Vivante (novembre 2002) :

« Depuis leurs origines moyenâgeuses, les exploitations agricoles de la Dombes occupent de grandes surfaces. Autrefois propriété de la noblesse, de la bourgeoisie et des ecclésiastiques, ces domaines appartiennent aujourd'hui encore à des propriétaires qui résident ailleurs et notamment à Lyon et mettent leur terre en fermage. **Cette structure foncière a des conséquences dans l'architecture des fermes souvent de grandes dimensions fortement dispersées dans le paysage.** Les bâtiments se répartissent autour d'une cour carrée ouverte vers le Sud ou l'Est. Chaque bâtiment a une fonction particulière. L'habitation est ainsi séparée des bâtiments d'élevage et de la grange. Aujourd'hui les stabulations nécessaires pour l'élevage (...) contribuent à augmenter encore l'importance des sièges d'exploitations. Les fermes de la Dombes sont construites avec l'élément disponible sur place à savoir (...) le pisé. La pierre apportée d'autres régions et la brique servent uniquement pour encadrer les ouvertures ou marquer les angles de mur. **La toiture traditionnellement en tuile canal déborde largement**

Sur le plan architectural, les fermes de la Dombes, construites majoritairement entre le XVIIIème et le XXème siècle, font partie des attributs du territoire. Il en existe plusieurs types : à bâtiment unique, en L ou en U ou encore les fameuses fermes à cour carrée. Elles ont généralement à la fois une vocation d'habitat et d'exploitation. De même, les châteaux de la Dombes, emblèmes datant pour la plupart du Moyen-Âge, ont également tendance à avoir cette double vocation d'habitat et d'exploitation.

Un territoire à forte valeur patrimoniale

SCoT de la Dombes



- Sites d'intérêt patrimonial
- Villages de caractère
- Espaces naturels sensibles

Patrimoine institutionnel

- Sites inscrits, marais des Echets

Monuments historiques

- ★ Site classé
- ☆ Site inscrit

Source :
<http://atlas.patrimoine-dreal.com/>
DREAL, Département de l'Ain, IGN
Date : 20/04/2017

even
Conseil

Opération récente s'inscrivant dans les volumes et proportion du bâti identitaire, Marlieux et St Marcel



Traitement de la voirie laissant de large place au piéton, niveau de sol continu – dessine un espace public, Marlieux



Opération intéressante reprenant les volumes traditionnels ainsi qu'une réinterprétation du bois (colombage) dans un langage contemporain – Espace public et rénovation contemporaine dans l'ancien de qualité, Chalamont

Image de synthèse du Pavillon du Tourisme alliant modernité, esthétique et discrétion, Châtillon sur Chalaronne



*Thierry Baille - Images de synthèse -
Megard architectes*

■ TRANSFORMATION DES PAYSAGES : DYNAMIQUES ET PAYSAGES CONTEMPORAINS - DES CŒURS URBAINS GÉNÉRALEMENT PRÉSERVÉS ET VALORISÉS

D'une manière générale, **les villages conservent leur caractère rural et la richesse de leur patrimoine**, notamment vernaculaire. L'habitat est généralement organisé sous forme de hameaux et de grosses fermes isolées, accompagnés de pavillons ou bâtiments agricoles. En revanche, dans **les rues larges des villages, on assiste à un phénomène de banalisation** avec des alignements de maisons mitoyennes de même type et de même gamme de couleurs.

On trouve également des **constructions contemporaines intéressantes s'inscrivant dans l'ambiance des villages**, respectant les identités locales. C'est notamment le cas à Marlieux où les volumes et l'implantation caractéristique des bâtisses ne dénaturent pas l'identité du bourg. Il en est de même à Chalamont, où l'on peut observer une réinterprétation contemporaine intéressante de l'usage des matériaux d'époques, et notamment du bois. A Saint Marcel les bâtiments contemporains s'inscrivent dans des volumes et proportions respectant les identités de bourg de la Dombes et affirmant la centralité de celui-ci.

■ DES MODIFICATIONS DES MODES D'EXPLOITATIONS IMPACTANTES SUR LES PAYSAGES

Impact des bâtiments agricoles sur le paysage, porcherie St Germain sur R., Silo à grain Villeneuve



Photo : Even Conseil



Photo : SCoT 2006

Le changement des pratiques agricoles entraîne la création d'un paysage nouveau. « *La culture prépondérante de la Dombes est le maïs. Les parcelles labourées ouvrent les vues alors qu'au contraire, celles-ci se referment lorsque les plants grandissent* » (extrait étude paysagère la Veyle Vivante, novembre 2002).

Des éléments extérieurs au territoire apparaissent. La ferme traditionnelle de pisé s'est vu ajouter des hangars et autres bâtiments d'exploitation contemporains impactant le paysage. **Les proportions de ces bâtiments, plus grands, plus imposants, ont parfois un impact négatif** sur la qualité du paysage, notamment les bâtiments d'élevage intensif (cochons, canards, et poulailler).

La modification des modes de cultures provoque un changement dans le fonctionnement des étangs. Certains sont asséchés pour l'agriculture ou au contraire sont maintenus en permanence en eau. La conséquence est **un appauvrissement de la diversité des paysages, ainsi qu'une perte des modifications des paysages en fonction des saisons et des années**, créant un paysage constamment renouvelé et donc à (re)découvrir.

On note également la présence de grands silos agricoles dont l'activité est parfois terminée. Face à la **planéité des paysages ils créent de véritables éléments focaux, des points de repères**. Leur devenir est une question qui dépasse le simple fait paysager, mais reste cependant à prendre en compte pour envisager un futur à ces espaces.

Zones d'activités le long de la RD1083 – standardisation du paysage, Saint André de Corcy – Villars les Dombes



■ DES DYNAMIQUES URBAINES QUI BROUILLENT LA LISIBILITÉ DES PAYSAGES

Le territoire accueille de **nombreuses zones d'activités économiques** souvent situées en périphérie des villages. Ces espaces, dont le traitement paysager et architectural est souvent minime, créent un paysage banalisé. **En continuité des bourgs, ces zones d'activité altèrent l'image de l'entrée de ville** (Villars les Dombes, St André de Corcy, St Paul de Varax...). **En zone agricole, elles viennent amoindrir le caractère naturel et rural des lieux.** En ce sens leur bonne conception et intégration est essentielle.

Le long de la RD1083 s'étendent des zones d'activités linéaires (ZI de Sûre à St André de Corcy, ZI le Colombier Villars les Dombes) qui renforcent leur perception depuis l'axe routier, et donnent une image peu valorisante des communes.

Le traitement des limites, les volumes des bâtiments, les matériaux et la végétalisation raisonnée sont autant d'outils pour traiter de la qualité des zones.

La pression foncière qui s'exerce sur le territoire se traduit généralement par la création de lotissements, au gré des opportunités foncières, créant **une tendance à l'étalement urbain et au mitage.** Il en ressort **une perte de lisibilité de ce qui est urbain/villageois ou du cadre rural.** Les limites sont floues, les interfaces non traitées, entraînant une banalisation en pourtour des bourgs qui conservent pourtant leur charme.

Photos : Even Conseil



Frange urbaine sans relation à l'espace agricole qui lui fait face, Mionnay



Silhouette villageoise dense préservé, Neuville les Dames

Paysage rural typique du bord de la RD1083 – axe Lyon-Bourg, Saint Marcel – Alignement marquant le croisement de deux axes majeurs (D90 et D70), St-Nizier-le-Désert



Entrée de territoire encore relativement préservée le long de la RD1083, Mionnay
Plan du Parc d'Activité de la Dombes en projet, Mionnay

■ LES ENTRÉES DE TERRITOIRE, PRINCIPALEMENT RURALES ET PRÉSERVÉES

Les entrées de territoire présentent un **caractère rural** où les **principaux motifs paysagers identitaires** sont **visibles depuis les axes de circulation** (champs ponctués de haies, grands boisements, étangs...). Les alignements d'arbres (généralement de platanes) renforcent la qualité du cheminement, ainsi que la spécificité du territoire en tant que motif identitaire des routes de l'Ain.

A l'est, les communes limitrophes de la plaine de l'Ain conservent une **ambiance rurale** où les **traversées urbaines** sont plutôt de qualité. Les villages sont aménagés et fleuris, les implantations caractéristiques des villages-rue préservées. Une attention particulière doit être portée au développement urbain à l'appui d'un regard attentif aux formes urbaines et leurs implantations, au risque d'une standardisation. Les lotissements que l'on peut observer ici ou là rompent avec l'organisation en village-rue créant des fronts urbains là où historiquement on ne trouvait qu'une façade. Sans pour autant continuer sur le modèle de l'alignement sur rue, les implantations doivent être murement réfléchies pour garantir une cohérence et une lisibilité des lieux.

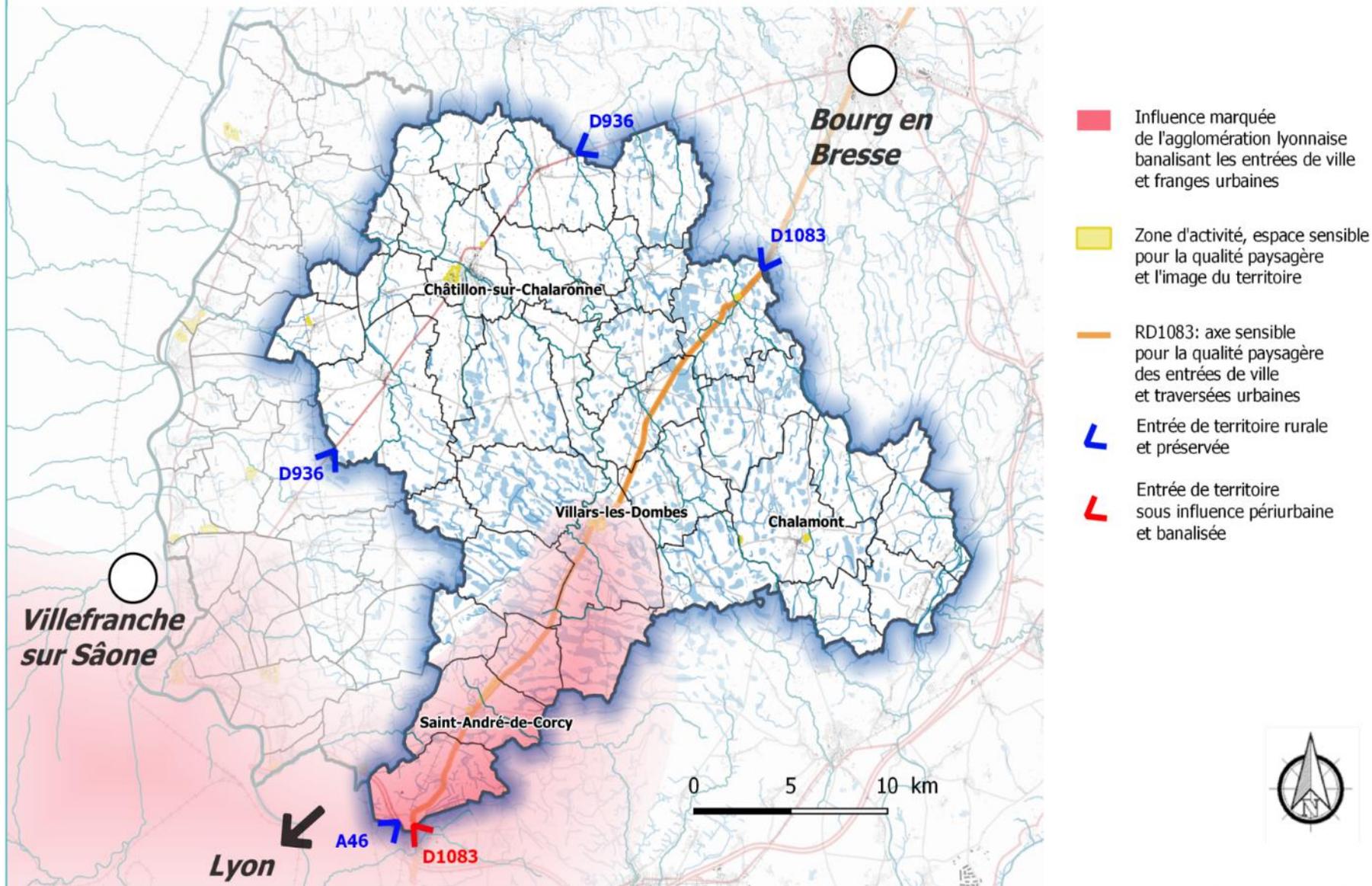
Au Sud du territoire, aux portes de la Métropole de Lyon (Mionnay, St André de C., Villars les Dombes, St Marcel...) la **pression foncière est plus marquée**. Il apparaît un paysage avec de nombreux lotissements assez peu qualitatifs, des limites de haies monospécifiques, une absence de véritable espace public, provoquant une banalisation et une standardisation du paysage, et in fine une perte de qualité.

Le Nord et l'Ouest du territoire conservent des **entrées préservées** et un caractère plus rural. La pression foncière moindre a permis de préserver les silhouettes villageoises et la qualité des transitions rural-urbain.

Une entrée de territoire est possible par l'autoroute (A46 – rocade est de Lyon) à Mionnay. Si elle conserve encore un caractère rural, **un projet de Parc d'Activités** de la Dombes est en train de voir le jour. Ce projet intègre un traitement paysager des limites et des espaces (ex: traitement paysager du bassin de rétention rappelle les étangs) qui devrait garantir son insertion paysagère, voire le positionner comme référence pour les autres zones d'activités.

Des entrées de territoire globalement préservées

SCoT de la Dombes



Source : IGN, EVEN
Date : Date : 17 / 07 / 2017

even
Conseil

Vue lointaine sur le Bugey les Alpes et le Mont Blanc, depuis l'église de Crans - Bouligneux



Des paysages plus intimiste, depuis l'église de Crans – Bouligneux – Etang Chalamont



Belvédère depuis la tour panoramique, Parc des Oiseaux, Villars les D. – Clocher de l'église au loin, Villars les D.



- **LES VUES, UN GRAND PAYSAGE DE PLANÉITÉ AVEC EN FOND DE SCÈNE ALPES, BEAUJOLAIS, MONTS D'OR ET MONTS DU LYONNAIS**

Depuis le plateau de la Dombes **se dégagent des vues lointaines** sur les reliefs de l'Ouest (Beaujolais, Maconnais, Monts d'Or et Monts du Lyonnais) et de l'Est (Bugey, Alpes).

Ces reliefs forment un paysage de toile de fond face à la planéité de la Dombes, générant un effet de contraste (planéité/relief). L'arrière-plan des reliefs rompt ainsi avec les vues plus rapprochées perçues **depuis l'intérieur de la Dombes**. Les **vues sont plus resserrées**, les villages, forêts, haies... forment des écrans visuels créant un **paysage plus intimiste**.

La perception des villages se fait au loin compte tenu de leur situation généralement sur point haut avec un clocher d'église proéminent. Ils forment des éléments repères (symbolisés par le clocher), sortes de « phares ».

DIFFÉRENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION RENCONTRÉS SUR LE TERRITOIRE

Panneaux touristiques en entrée de territoire, Thoisy – Cartel d'information historique, Chatillon sur C.



Signalisation au sol de l'itinéraire de découverte, Villars les D. – Panneaux de la Route de la Dombes, Chatillon sur C.

De très nombreux itinéraires pédestres sont recensés par l'agence de développement touristique de l'Ain sur le territoire de la Dombes. Ils s'attachent à illustrer les atouts du territoire. On retrouve ainsi des **parcours autour du patrimoine**, tel que celui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement (CAUE), spécifique à l'**architecture et aux matériaux** emblématiques de la Dombes (carrons, pans de bois). D'autres sont plus orientés sur le **patrimoine naturel** et notamment les étangs et les cultures. Enfin, on en trouve des **plus ludiques**, notamment dans la cité médiévale de Châtillon-sur-Chalaronne, ou encore le parcours d'orientation de Saint-Nizier-le-Désert. Beaucoup s'attachent à **faire découvrir les richesses d'une commune mais ces tours indépendants ne sont que rarement reliés entre eux**.

Certains circuits se font plutôt à **vélo ou en voiture**, sur plusieurs jours. Les itinéraires cyclables sont d'ailleurs nombreux notamment avec les itinéraires de l'Ain à vélo développés par le département. De plus grande envergure, on trouve aussi **les routes touristiques telles que la route de la Dombes**, permettant d'observer tant les variantes de couleur du paysage au fil des saisons que l'avifaune particulièrement riche du territoire.

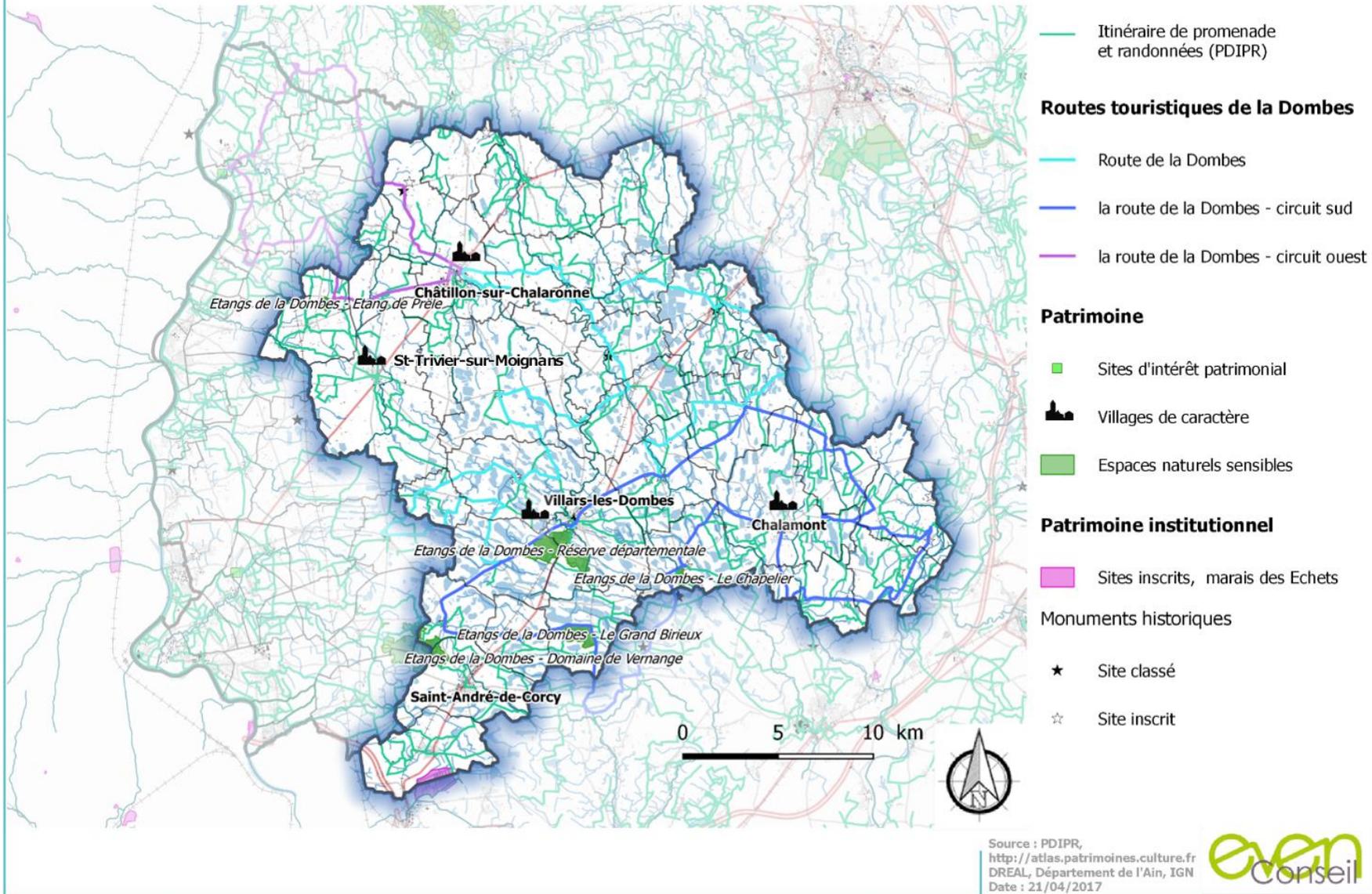
La Dombes présente ainsi des **attraits touristiques** certains offrant également des loisirs de proximité. **Cependant, le statut privé de nombreux étangs et forêts réduit leur accessibilité et donc leur mise en valeur**.

Par ailleurs un **grand nombre de cheminements** recensés au PDIPR (Plan Départementale des Itinéraires de Promenades et Randonnée) ainsi que les itinéraires des offices de tourisme **empruntent des voies carrossables**. Ils présentent donc un risque pour le piéton ou le cycliste qui ne disposent généralement pas de voies spécifiques. Cette problématique est en grande partie liée à la privatisation des forêts et étangs et par conséquent des chemins ruraux.

Ce n'est pas tant le manque d'itinéraires qui fait défaut mais plutôt sa structuration. Malgré une grande richesse et diversité de l'offre, **les itinéraires restent difficilement lisibles et manquent de connexions entre eux**. Une meilleure structuration notamment par **une signalétique adaptée permettrait de mettre en avant ces itinéraires et ainsi permettre une meilleure découverte**.

Des itinéraires de découverte nombreux

SCoT de la Dombes



La grille d’analyse SWOT est un outil d’analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d’une part les forces et les faiblesses d’un objet donné et, d’autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d’une stratégie de développement d’un territoire et/ou d’évaluation de la pertinence ou de l’opportunité d’une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d’Aménagement et de Développement Durables du SCOT de la Dombes.

Atouts

- Un paysage emblématique (les étangs de la Dombes) et des paysages ruraux de qualité (Dombes bocagère, forestière...);
- Un paysage riche d’une histoire forte et lisible (géologie, interaction multiséculaire homme-nature, matériaux) et d’une forte valeur écologique (à l’échelle européenne);
- Des architectures patrimoniales et typiques liées aux matériaux vernaculaires locaux (pisé, galet, carrons...);
- Des sites patrimoniaux révélateurs d’une identité : étangs, rivière Chalaronne, bourg de Chalamont, Villars les D., St Trivier/Moignans, Châtillon/Chalaronne;
- Un paysage évolutif (lumière, au fil des saisons, et des années liés aux assec/évolution des étangs);
- De nombreux itinéraires de découvertes (PDIPR, circuit cyclo, route touristique, ...) mettant en valeur et en scène le territoire ;
- Des points de vue remarquables sur le paysage emblématique (Beaujolais – gastronomie, Bugey Alpes Mt Blanc).

Faiblesses

- Une pression foncière forte : territoire dortoir, banalisation du paysage, maison individuelle aux codes architecturaux importés, franges peu qualitatives... (très fortement marqué au Sud) ;
- Des zones d’activités et commerciales peu qualitatives et faiblement intégrées dans le paysage;
- Des richesses paysagères et patrimoniales (notamment les étangs et chemin ruraux) parfois difficilement accessibles (privatisation) limitant leur mise en valeur;
- Des bijoux cachés ou peu visibles (château ex: Richemont, bord de la Chalaronne, étangs...);
- Un manque de lisibilité et de structuration territoriale des itinéraires de découverte.

Opportunités

- L’organisation d’une filière touristique (au sens large) de qualité (paysage, écologie, gastronomie, production...), un territoire d’excellence;
- Le développement des circuits de découverte lisibles et structurés basés sur les nombreux axes existants;
- Le maintien de l’identité locale grâce aux éléments patrimoniaux.

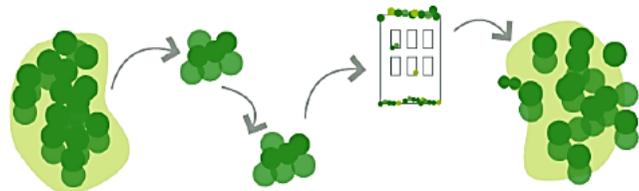
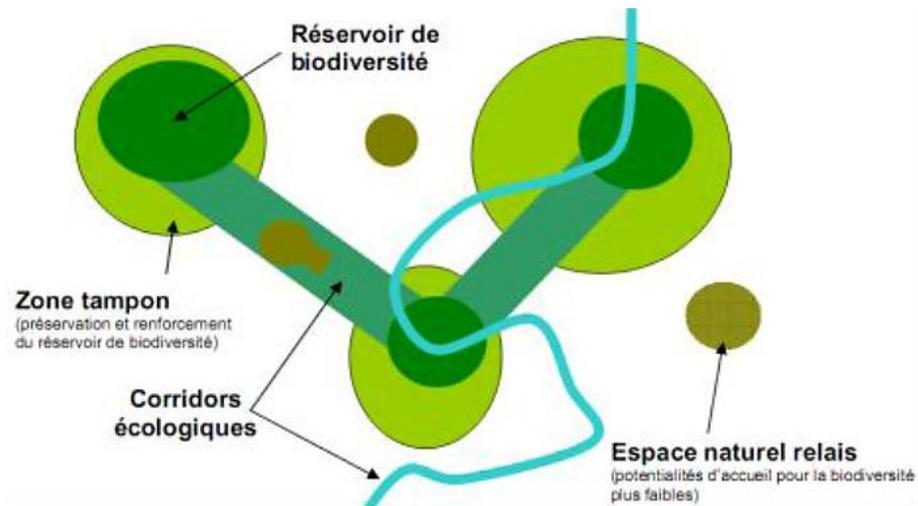
Menaces

- La perte des identités et de transmission des savoir-faire (nouveaux habitants, nouveaux modes de vie) ;
- Le risque de perte du triptyque fondateur des paysages de la Dombes : pisciculture, agriculture, chasse ;
- L’assèchement d’étangs (uniquement culture) conduisant à un appauvrissement des paysages locaux ;
- La difficulté de concilier les différents usages du territoire (appropriation par les nouveaux habitants, agriculture, chasse, tourisme de proximité / itinéraire de découverte).

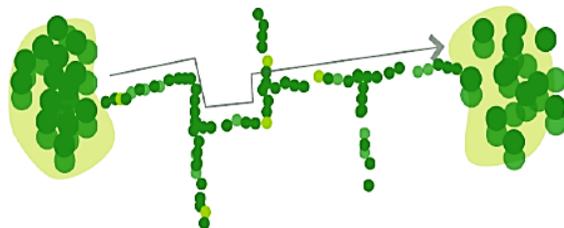
Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- Le maintien d’un fonctionnement agricole proche du système traditionnel d’évolage - assec des étangs ;
- Le maintien d’un bocage paysager étroitement lié au foncier agricole ;
- La rénovation du patrimoine bâti et la construction de bâtiments neufs en cohérence avec l’architecture vernaculaire dans les volumes, les couleurs et les implantations ;
- L’encadrement de la pression foncière pour préserver la qualité des paysages, notamment au Sud du territoire ;
- La protection et la valorisation des richesses du territoire (architectures vernaculaires, étangs, patrimoines, richesses écologiques et paysagères, vues...);
- La mise en synergie des itinéraires de découverte tous modes pour constituer de réelles boucles lisibles.

Schéma explicatif des composantes de la Trame Verte et Bleue – Source EVEN Conseil



Corridor écologique en pas japonais



Corridor écologique linéaire

RAPPELS DE DEFINITIONS

▪ UN MITAGE DES ESPACES NATURELS QUI MENACE LA BIODIVERSITÉ

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels sont les principales causes de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques : **la Trame Verte et Bleue (TVB)**.

▪ UN RÉSEAU DE RÉSERVOIRS ET DE CORRIDORS IDENTIFIÉ À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

À l'échelle régionale (Schéma Régional de Cohérence Ecologique, 2014) ou intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales.

Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver :

- **les « réservoirs de biodiversité »** : les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales ;
- **les « corridors écologiques »** : les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

▪ UN FONCTIONNEMENT PAR SOUS-TRAME DE MILIEUX NATURELS

Tous ces éléments sont identifiés **par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques)** constituant alors des sous-trames. Les sous-trames sont ensuite additionnées pour faire apparaître l'ensemble du réseau écologique (la Trame Verte et Bleue.) et de **ses enjeux de protection et/ou de restauration**.

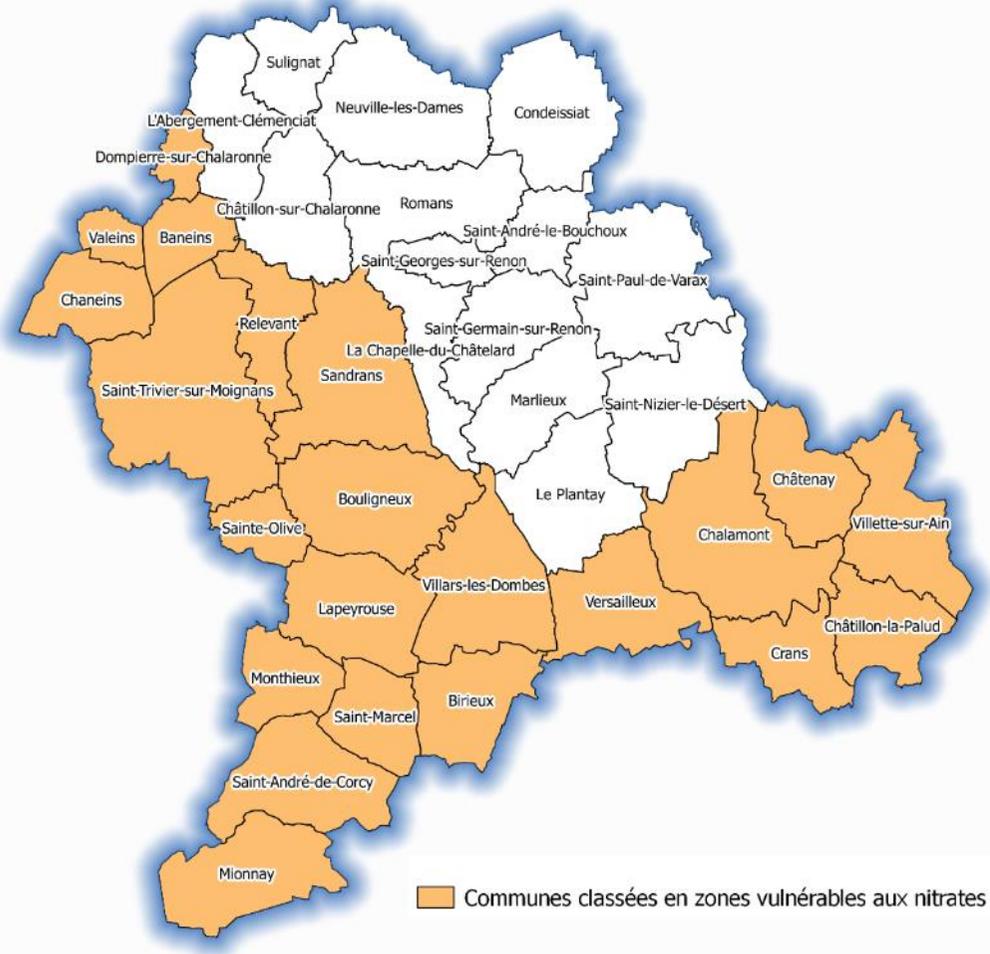
Etang Bataillard – Saint-Paul-de-Varax



Etang Turlet – Villars-les-Dombes



Even Conseil - 2017



Communes présentant une vulnérabilité aux nitrates d'origine agricole

Source : Arrêté n° 17-055 du 21/02/2017 portant désignation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole dans le Bassin Rhône-Méditerranée

La diversité des milieux

UNE SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES STRUCTURANTE

La Dombes est l'une des principales zones d'étangs en France. Faisant l'objet de différents zonages de gestion et d'inventaire (Natura 2000, ZICO, ZNIEFF...) l'intérêt écologique du territoire est de portée internationale.

La diversité des milieux proposée permet l'accueil d'une avifaune riche et variée (plus de 250 espèces d'oiseaux). De nombreuses espèces d'oiseaux peuvent être observées se reproduisant, vivant, hivernant ou stationnant durant leur migration.

DES PRESSIONS QUI RÉDUISENT LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX

Le cycle traditionnel des étangs, alternant une année d'assec pour 2 à 3 ans de mise en eau, est essentiel à leur bon fonctionnement. L'abandon progressif de la pisciculture extensive menace la pérennité de ce système et donc la qualité écologique de ces espaces.

Le manque d'entretien et la mise en culture des espaces riverains des étangs (jusqu'à la berge) entraîne également une suppression des habitats écologiques qui fondent la valeur de ces milieux.

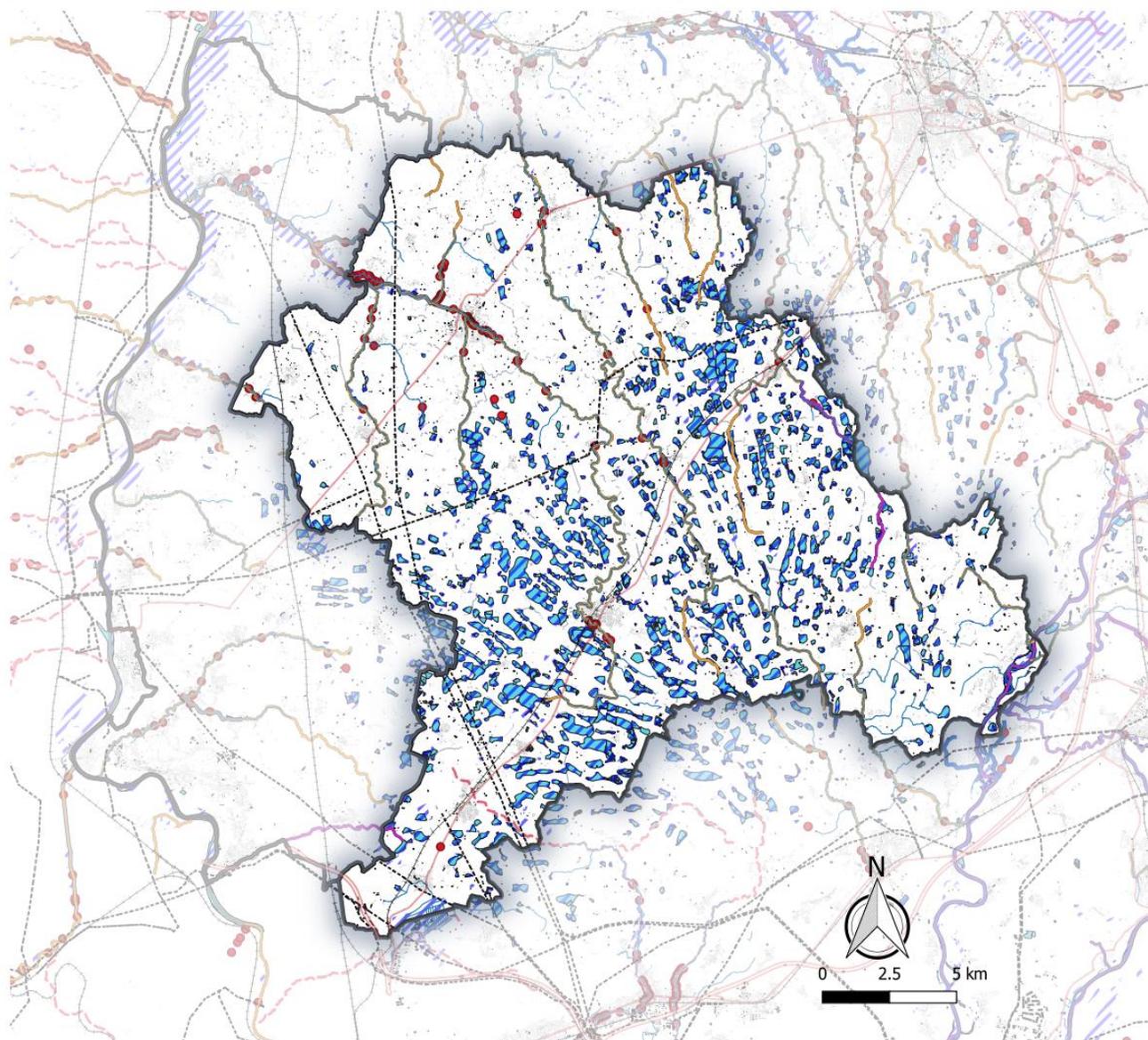
D'après le SDAGE 2016-2021, les cours d'eau du territoire de la Dombes **présentent un état écologique moyen, voire médiocre** pour Le Renon et le Vieux Jonc, et mauvais pour le ruisseau le Toison. En revanche, l'état chimique est globalement bon hormis pour la Chalaronne et le ruisseau le Toison dont l'état a justifié un report des objectifs fixés par le SDAGE. L'analyse des tendances semble cependant indiquer **une amélioration de la situation**. Néanmoins, le risque de « Non Atteinte du Bon Etat » est bien identifié sur l'ensemble du territoire (excepté pour Le Grand Rieu).

La pression de l'activité agricole notamment sur la qualité des milieux aquatiques et humides est traduite par une **vulnérabilité certaine du territoire à l'eutrophisation**. Aussi, au regard du contexte actuel de réchauffement climatique, qui favorise la prolifération d'algues et de plantes, le territoire nécessite des actions fortes afin de limiter ce phénomène qui perturbe les équilibres biologiques, entraînant à terme la mort de la faune et de la flore des milieux aquatiques concernés.

Par ailleurs, près de **61% des communes du territoire apparaissent comme vulnérables à la pollution aux nitrates**, outre les effets sanitaires possibles sur la santé humaine, et la biodiversité, les nitrates **alimente le phénomène d'eutrophisation des milieux aquatiques**.

Sous-trame milieux aquatiques

SCoT de la Dombes



Corridors Trame Bleue

Corridors aquatiques

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Cours d'eau remarquables
- Zones humides

Continuums naturels supports

- Réseau hydrographique permanent
- Plans d'eau, lacs, étangs

Éléments fragmentants

- Voies routières majeures
- Bâti
- Lignes électriques
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Sources : IGN, DREAL, CEN
Date : Février 2020

even
CONSEIL

Les milieux
ouverts
couvrent

62%

de la superficie
du territoire

Even Conseil - 2017



Paysage agricole – Saint Nizier le Désert

Even Conseil - 2017



Peupleraie à Lapeyrouse

▪ UNE SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS PRÉDOMINANTE

Les milieux ouverts s'étendent quasiment sur les deux tiers du territoire, qui est en effet **très marqué par l'activité agricole** et les grandes cultures céréalières.

▪ UN INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DÉPENDANT DE LA GESTION DES ESPACES

Les milieux ouverts agricoles sont le support d'une certaine biodiversité. Cependant, l'exploitation intensive sur ces parcelles gêne, voire empêche, l'installation et le passage de la faune et de la flore. Les exploitations dombistes, principalement tournées vers les grandes cultures céréalières **sont ainsi peu attractives pour la biodiversité**.

Dans ce contexte, **les arbres isolés, les bosquets et les haies sont des espaces relais importants** pour les déplacements des espèces au sein des milieux ouverts. Plus leur composition est variée, plus la biodiversité associée est importante.

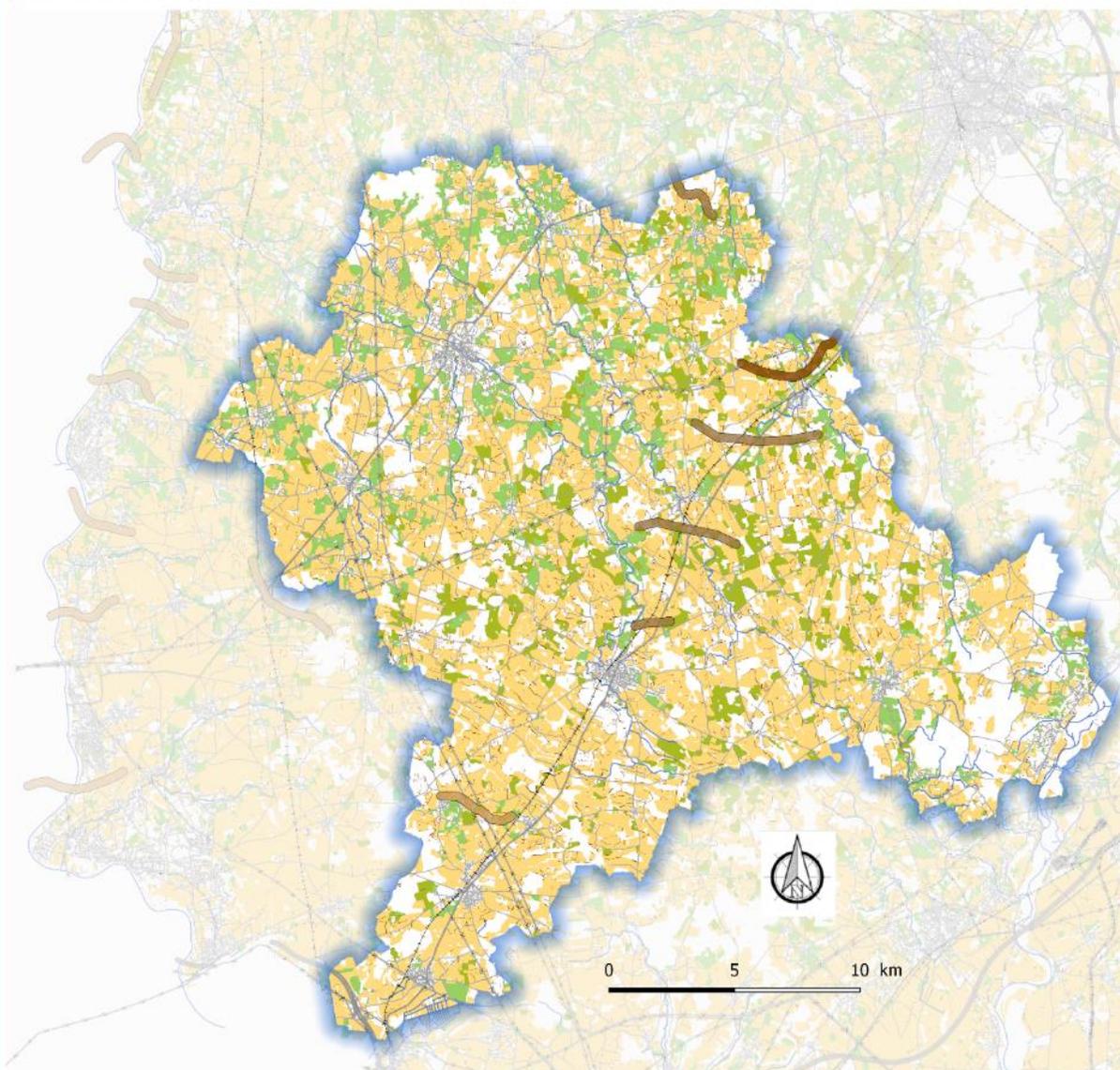
Les prairies de fauches jouxtant les étangs de la Dombes présentent au contraire un intérêt écologique certain. En effet, ce sont des zones de nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. De plus, à proximité des étangs, les prairies participent à l'épuration des eaux.

▪ DES MILIEUX MENACÉS

Les prairies de la Dombes sont menacées par **l'artificialisation des sols liée au développement urbain, mais aussi par l'expansion des cultures céréalières et des plantations de peupleraies**. Des mesures de gestion sont toutefois mises en place pour préserver le bon fonctionnement écologique des prairies, notamment en favorisant la fauche tardive.

Sous trame milieux ouverts

SCoT de la Dombes



Corridors milieux ouverts

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Réservoir de biodiversité

- Milieux ouverts remarquables

Continuums naturels supports

- Milieux ouverts fonctionnels (prairies, landes...)
- Réseau bocager

Milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures (principalement céréalières, vergers, arboriculture)

Éléments fragmentants

- Bâti
- Voies ferrées
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques
- Réseau hydrographique permanent

Sources : IGN, DDT, DREAL, CEN
Date : Août 2017

even
Conseil



EVEN CONSEIL - 2017

▪ UNE SOUS-TRAME DES MILIEUX FORÊSTIERS MOINS REPRÉSENTÉE

Le mitage des boisements empêche la constitution de véritables massifs forestiers. On retrouve donc sur le territoire une multitude de petits boisements. Les groupements les plus importants se situent à l'est du territoire, vers les communes de Chalamont de Crans, ainsi qu'au Sud-Ouest vers Saint-André-de-Corcy et Mionnay.

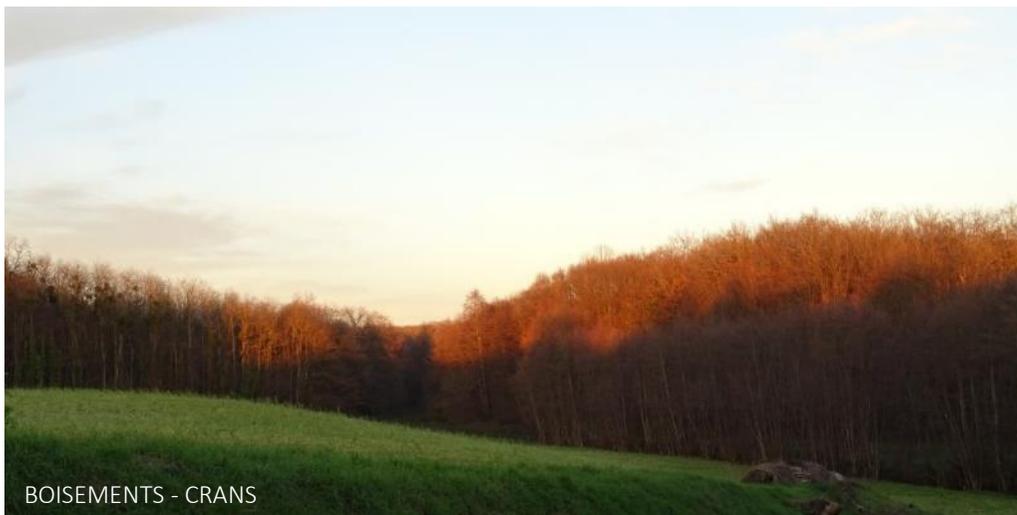
▪ DES ESPACES RELAIS PERMETTANT LA CIRCULATION DES ESPÈCES

Dans un contexte dominé par les grands espaces ouverts peu accueillants pour la biodiversité, les arbres isolés, les bosquets boisements, et réseau de haies sont des espaces supports privilégiés pour la circulation des espèces. En effet, ces espaces servent de points de relais connectant des réservoirs de biodiversité plus attractifs. La conservation, voire la création, de ces motifs est encouragée, notamment grâce à des aides spécifiques de la Politique Agricole Commune.

Le nord du périmètre, plus bocager aux alentours de la Chalaronne, connaît une diminution de son linéaire boisé. La restauration des haies est donc un enjeu pour le territoire.

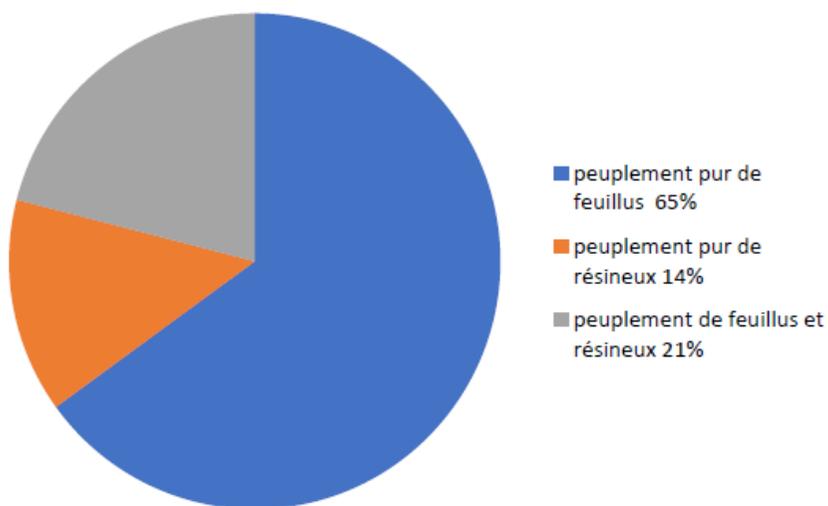
▪ LE CAS DES PEUPLERAIES

Leur facilité de plantation et leur croissance rapide font des peupliers une des essences les plus cultivées en France. Quelques plantations sont présentes en Dombes, à proximité des étangs. La populiculture étant très consommatrice d'eau, **cette pratique exerce une pression sur les milieux humides.**

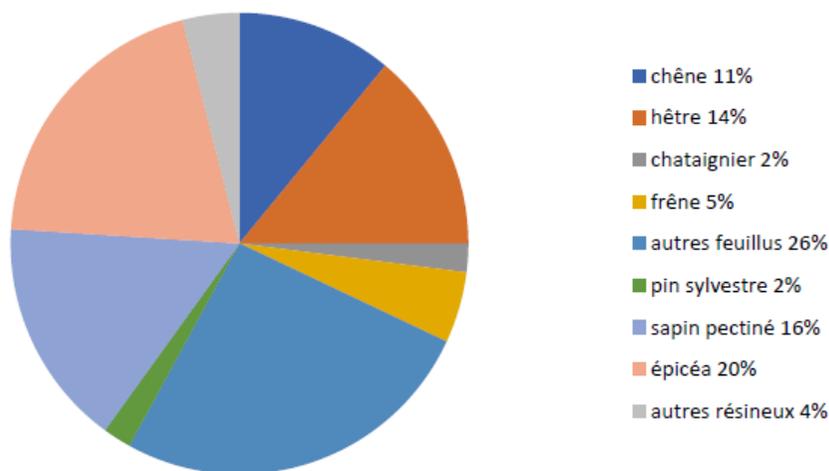


EVEN CONSEIL - 2017

Répartition de la surface par type de peuplement



Répartition du volume sur pied par essence



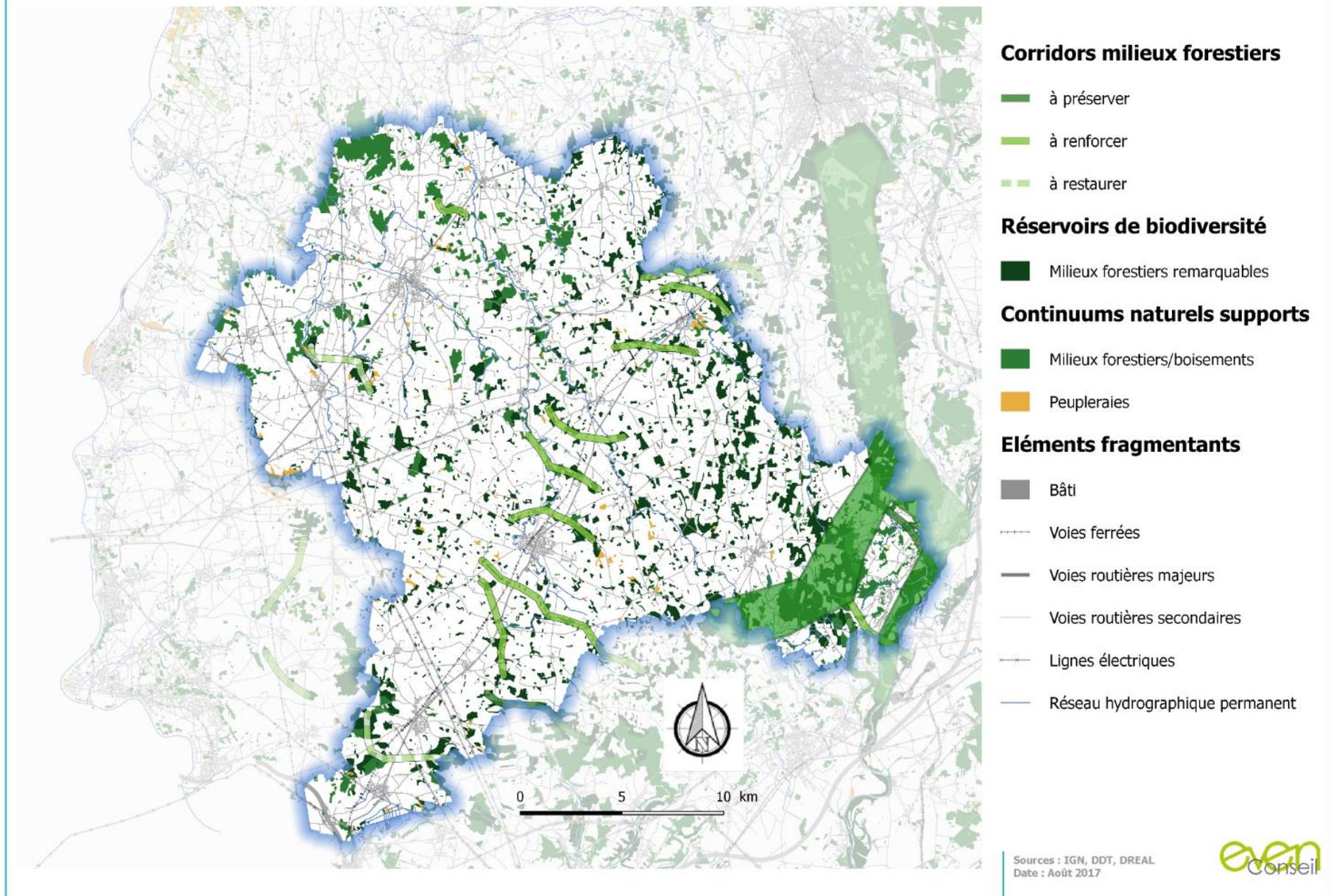
• UN STOCK DE BOIS SUR PIED EN AUGMENTATION CONSTANTE DEPUIS 1985

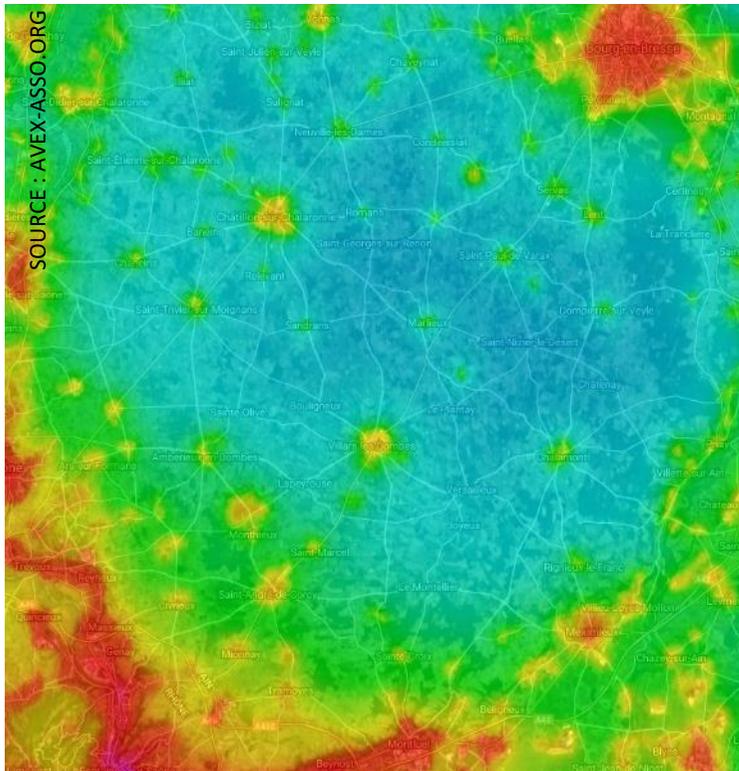
Les chiffres du diagnostic forestier concernent l'ensemble du département de l'Ain **et non uniquement le territoire de la Dombes**.

Le département de l'Ain accueille 204 000 ha de forêts soit 35 U de sa surface (contre 30% pour la France Métropolitaine). Parmi ces 204 000 ha, 67 000 ha sont des forêts publiques et 137 000 ha sont privées. La **surface forestière** ne cesse de croître depuis 1985, à un rythme estimé en moyenne à **0.8% /an**. Ainsi, le volume de stock de bois sur pied est approximé à 38Mm³, dont 58% de feuillus et 42% de résineux.

L'augmentation du paramètre de surface forestière est étroitement corrélée à celle du volume de bois sur pied, ce sont de ce fait 355 400 m³ de bois qui sont récoltés annuellement dans l'Ain, contre un accroissement biologique naturel de 1.3Mm³/an. **La récolte ne correspond donc qu'à seulement 27.5% de l'accroissement naturel des forêts.**

La sylviculture de l'Ain est particulièrement orientée vers la **culture de peuplier** ; en effet, il s'agit du premier département de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de récolte de peuplier et de feuillus précieux.





ETOILES VISIBLES:

- ROUGE** : 100 -200 ETOILES
- ORANGE** : 200-250 ETOILES
- JAUNE** : 250-500 ETOILES
- VERT** : 500-1000 ETOILES
- CYAN** : 1000-1800 ETOILES
- BLEU** : 800-3000 ETOILES
- BLEU NUIT** : 3000-5000
- NOIR** : + 5000 ETOILES

▪ L'INFLUENCE DES AGGLOMÉRATIONS VOISINES

Bien que présentant un profil globalement rural, le territoire de la Dombes est sous l'influence des villes proches : la métropole Lyonnaise au sud, Villefranche-sur-Saône à l'ouest, Mâcon et Bourg-en-Bresse au Nord.

La proximité de ces pôles se traduit notamment par une **pollution lumineuse qui commence à se diffuser** sur le territoire. La Dombes (à l'exception de sa pointe sud) représente néanmoins aujourd'hui **une des zones épargnées dans ce secteur**, lui conférant une responsabilité particulière. Relativement peu prise en compte, la pollution lumineuse influe grandement sur le cycle de vie de nombreuses espèces. En modifiant l'alternance jour/nuit, la luminosité artificielle a des conséquences physiologiques sur tous les organismes, nocturnes et diurnes.

Des initiatives locales d'extinction de l'éclairage public ont vu le jour sur le territoire du SCoT afin de limiter les pollutions lumineuses (Mionnay).

Les infrastructures de transport sont des linéaires fragmentant les espaces naturels et agricoles. Suivant leur nature et leur fréquentation, ils peuvent entraver, voire empêcher la circulation des espèces. Dans certains cas, ils peuvent représenter une importante cause de mortalité par collision.

Le territoire de la Dombes n'est pas concerné par de grands axes (autoroutes, nationales) mais est **traversé de part en part par la D1083 et la voie ferrée reliant Lyon à Bourg-en-Bresse**.

▪ LES AUTRES ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Les cours d'eau sont des **supports privilégiés** de biodiversité, notamment au sein des espaces urbanisés, en tant que réservoirs de biodiversité et/ou corridors linéaires. Leur bon fonctionnement écologique est cependant perturbé par la présence de nombreux ouvrages faisant obstacle à l'écoulement de l'eau et donc au déplacement des espèces, ou encore par l'artificialisation de leur lit. Il s'agit d'un enjeu particulièrement notable pour la commune de Villars-les-Dombes.

La Dombes est un territoire important pour l'avifaune. La présence d'importantes lignes électriques traversant de grands espaces plats est un danger pour de nombreuses espèces d'oiseaux.



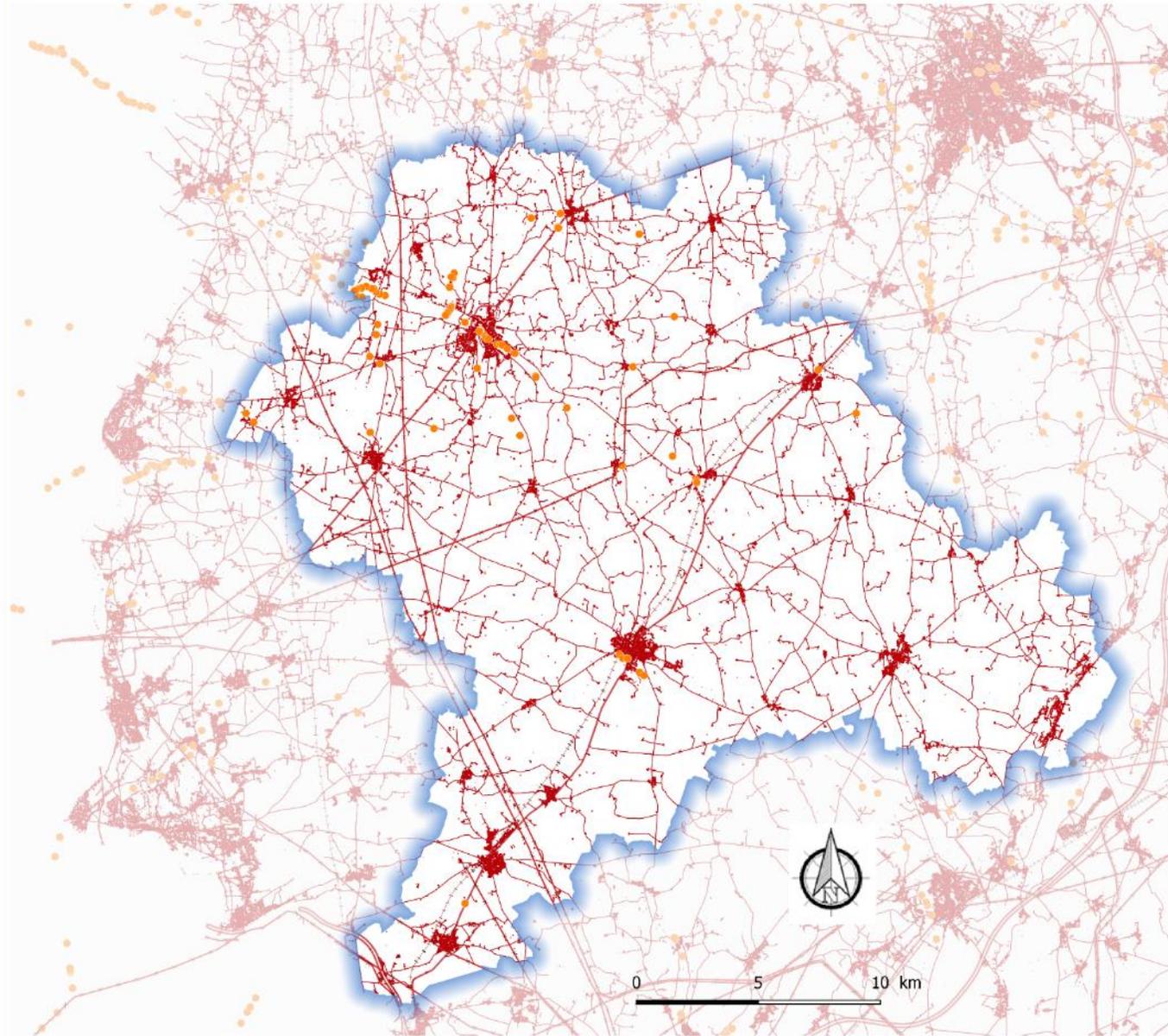
Even Conseil - 2017

Voie ferrée - Mionnay



Even Conseil - 2017

Lignes électriques - St Trivier-sur-Moignans

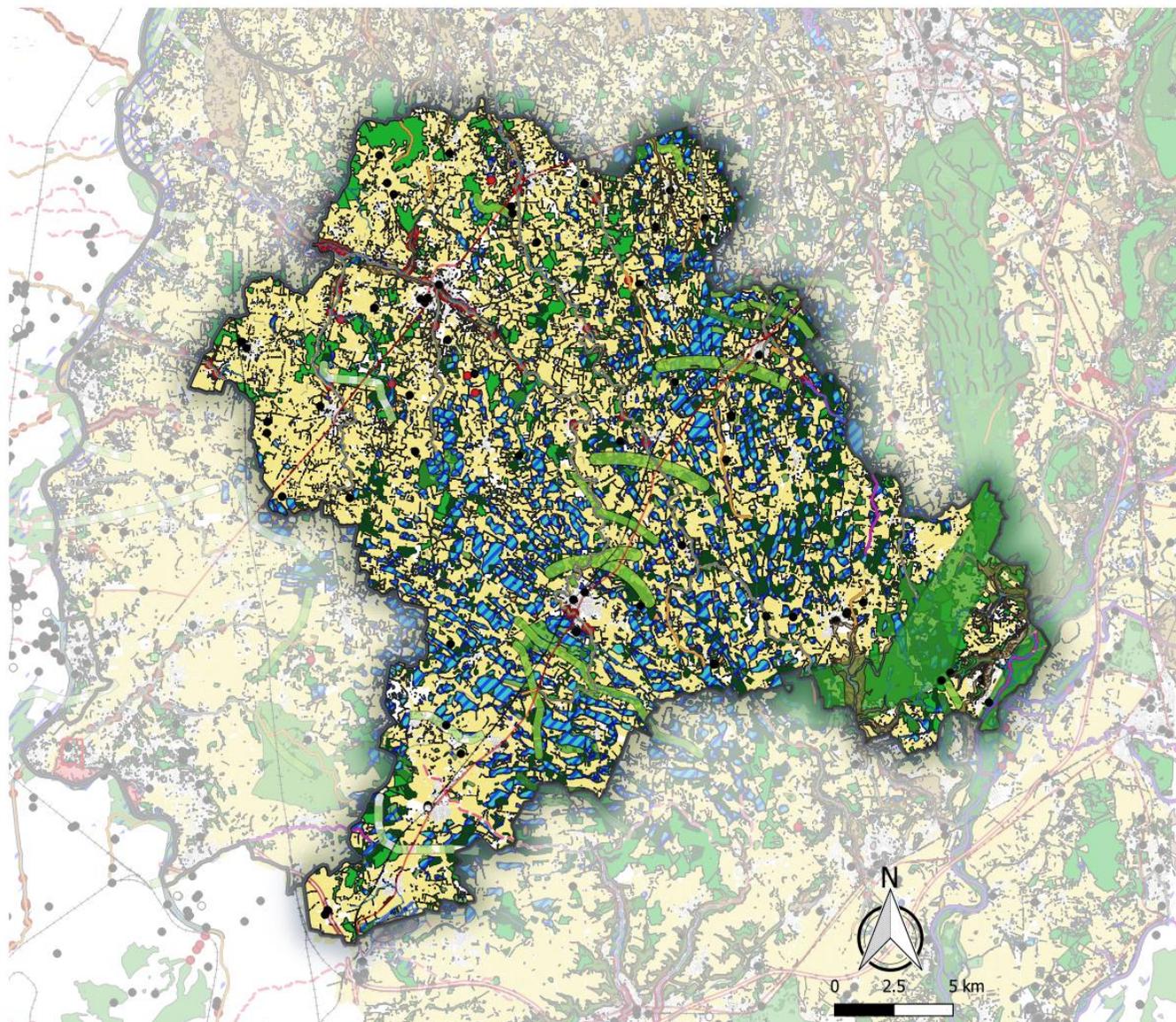


Éléments fragmentants

- Obstacles à l'écoulement
- Bâti
- Voies ferrées
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques

Sources : IGN, DREAL
Date : Août 2017





Axe de Principe

■ Milieu forestier

Corridors

Corridors aquatiques

— à préserver

— à renforcer

- - - à restaurer

Corridors terrestres

■ à préserver

■ à renforcer

■ à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

— Cours d'eau remarquables

/// Zones humides

■ Milieux forestiers remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

— Réseau hydrographique permanent

■ Plans d'eau, lacs, étangs

■ Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels

Des milieux cultivés peu fonctionnels

■ Peupleraies

■ Cultures

Une fragmentation issue des activités anthropiques

— Voies routières majeures

■ Bâti

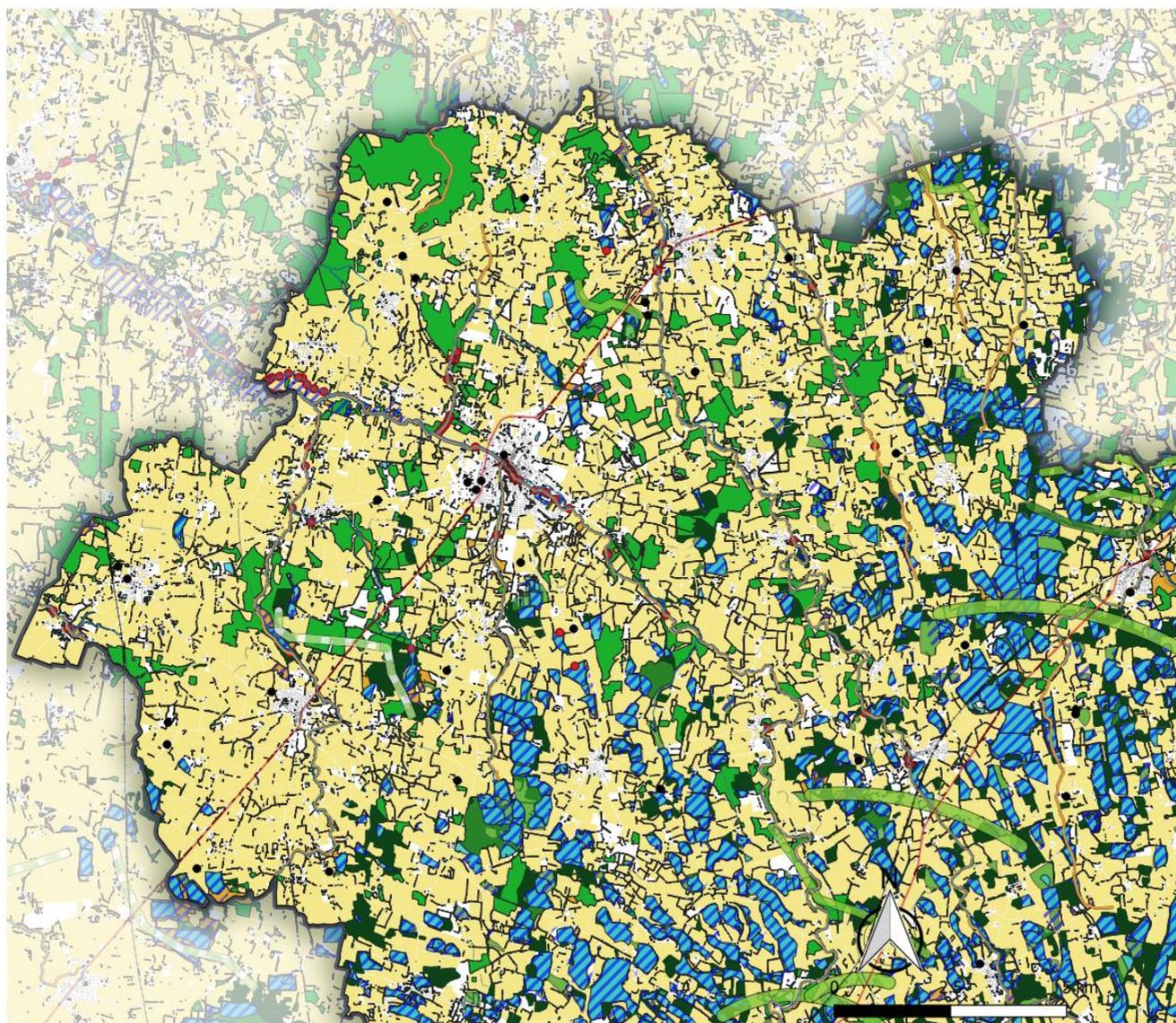
--- Lignes électriques

● Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Sources : IGN, DREAL, CEN
Date : Février 2020

Trame Verte et Bleue – Secteur Nord

SCoT de la Dombes



Axe de Principe

■ Milieu forestier

Corridors

Corridors aquatiques

— à préserver

— à renforcer

— à restaurer

Corridors terrestres

■ à préserver

■ à renforcer

■ à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

— Cours d'eau remarquables

/// Zones humides

■ Milieux forestiers remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

— Réseau hydrographique permanent

■ Plans d'eau, lacs, étangs

■ Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels

Des milieux cultivés peu fonctionnels

■ Peupleraies

■ Cultures

Une fragmentation issue des activités anthropiques

— Voies routières majeures

■ Bâti

--- Lignes électriques

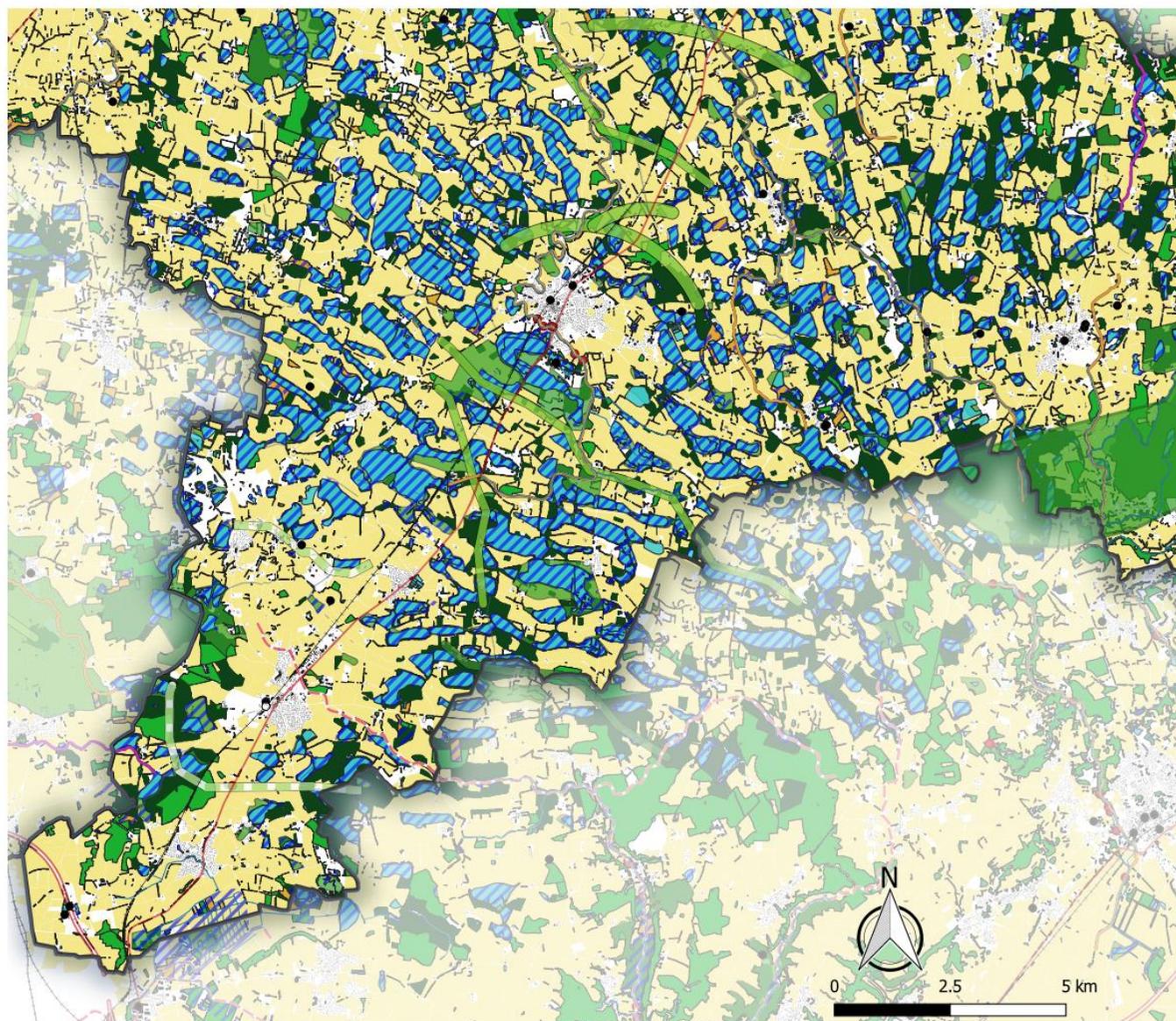
● Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Sources : IGN, DREAL, CEN
Date : Février 2020

even
CONSEIL

Trame Verte et Bleue – Secteur Sud-Ouest

SCoT de la Dombes



Axe de Principe

■ Milieu forestier

Corridors

Corridors aquatiques

— à préserver

— à renforcer

— à restaurer

Corridors terrestres

■ à préserver

■ à renforcer

■ à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

— Cours d'eau remarquables

▨ Zones humides

■ Milieux forestiers remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

— Réseau hydrographique permanent

■ Plans d'eau, lacs, étangs

■ Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels

Des milieux cultivés peu fonctionnels

■ Peupleraies

■ Cultures

Une fragmentation issue des activités anthropiques

— Voies routières majeures

■ Bâti

⋯ Lignes électriques

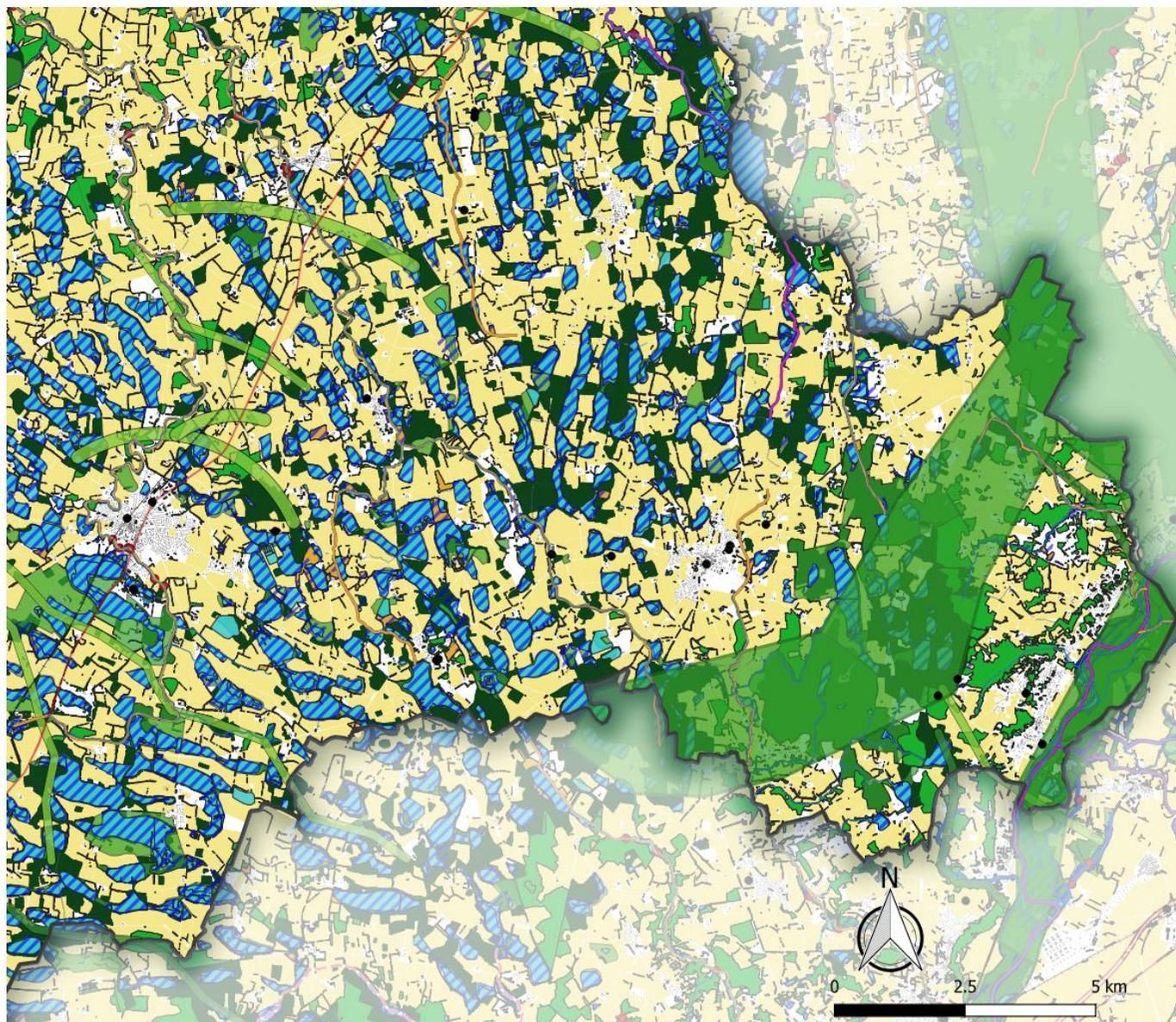
● Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Sources : IGN, DREAL, CEN
Date : Février 2020

even
CONSEIL

Trame Verte et Bleue – Secteur Sud-Est

S-CoT de la Dombes



Axe de Principe

Milieu forestier

Corridors

Corridors aquatiques

à préserver

à renforcer

à restaurer

Corridors terrestres

à préserver

à renforcer

à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

Cours d'eau remarquables

Zones humides

Milieus forestiers remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

Réseau hydrographique permanent

Plans d'eau, lacs, étangs

Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels

Des milieux cultivés peu fonctionnels

Peupleraies

Cultures

Une fragmentation issue des activités anthropiques

Voies routières majeures

Bâti

Lignes électriques

Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Sources : IGN, DREAL, CEN
Date : Février 2020

even
CONSEIL

La grille d’analyse SWOT est un outil d’analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d’une part les forces et les faiblesses d’un objet donné et, d’autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d’une stratégie de développement d’un territoire et/ou d’évaluation de la pertinence ou de l’opportunité d’une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d’Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Dombes.

Atouts

- Une richesse écologique remarquable portée par la trame bleue et reconnue par des zonages environnementaux : une des zones humides les plus importantes de France ;
- Un "Hot spot" pour l'avifaune (oiseaux) et richesse de l'ichtyofaune (poissons).
- Une forte proportion d’espaces agricoles perméables pour les déplacements de la faune.

Faiblesses

- Une pression foncière exercée notamment par la Métropole Lyonnaise qui entraîne une urbanisation parfois en contradiction avec les intérêts écologiques locaux ;
- Une forte proportion d’espaces agricoles vecteurs de pollution agricole ;
- Des infrastructures de transport fragmentantes ;
- Une qualité de l’eau impactée par la pollution agricole ;
- La quasi absence de milieux forestiers ;
- Un réseau bocager au nord du territoire qui tend à diminuer, pourtant support de déplacements au sein de parcelles cultivées peu propices aux échanges écologiques.

Opportunités

- Un encadrement supra-territorial par le SRCE Rhône-Alpes qui définit des corridors traversant la Saône à préserver ou à remettre en bon état ;
- Une mise en œuvre des actions de gestion du document d’objectifs (DOCOB) Natura 2000.

Menaces

- Une artificialisation des espaces naturels ;
- Une perte du savoir-faire et déclin de la filière piscicole ;
- Un abandon du pastoralisme extensif dans les prairies inondables.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

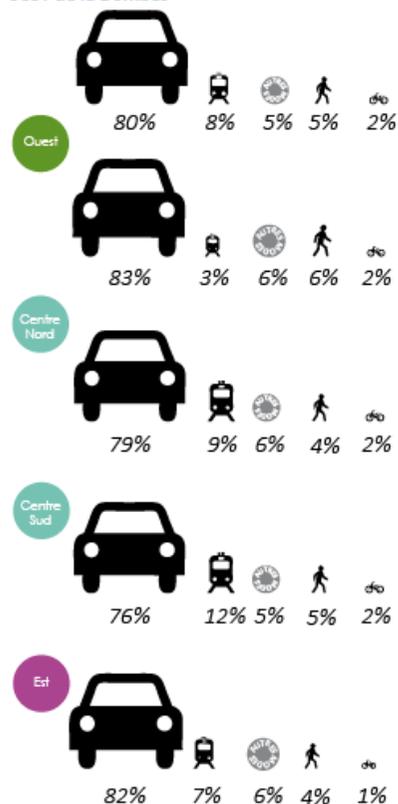
- La préservation des réservoirs de biodiversité identifiés ;
- L’équilibre entre la protection des richesses écologiques de la zone des étangs et le maintien des activités humaines locales nécessaires à la vitalité du territoire ;
- La préservation du bon fonctionnement des étangs (maintien de la filière piscicole) et de la qualité de l’eau et des milieux aquatiques des cours d’eau Le renforcement du couvert forestier et des cordons boisés (ripisylves, bocage notamment au nord du territoire) ;
- Le confortement du potentiel écologique des espaces cultivés notamment par la protection des éléments naturels relais existants (haies, fossés, bandes enherbées...) et leur restauration en cas de déficit ;
- La protection et la restauration des continuités écologiques en lien avec les territoires voisins ;
- L’amélioration de la connaissance du patrimoine naturel.

PARTIE 2. Mobilité, transports et déplacements

La part modale des déplacements domicile-travail

PART MODALE DES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES EN 2013 (INSEE 2013)

SCoT de la Dombes



VILLES POSSEDANT UNE GARE

SCoT de la Dombes

Ville	Voiture	Transports en commun	Autres modes	À pied	À vélo
St Paul de Varax	80%	9%	3%	6%	2%
Marlieux	75%	12%	7%	3%	2%
Villars les Dombes	70%	14%	6%	7%	2%
St-Marcel	79%	12%	4%	3%	1%
St André de Corcy	78%	12%	3%	5%	2%
Mionnay	80%	13%	4%	2%	1%

COMMUNES DE RANG 1

SCoT de la Dombes

Commune	Voiture	Transports en commun	Autres modes	À pied	À vélo
Villars les Dombes	70%	14%	6%	7%	2%
Chalamont	81%	7%	6%	5%	1%
St André de Corcy	78%	12%	3%	5%	2%
Châtillon sur Chalaronne	79%	3%	4%	12%	2%



Autres modes de de transport

Clé de compréhension : « Autres modes » = mode de transport non identifié par l'INSEE

DES DÉPLACEMENTS AUTOMOBILES QUI PRÉDOMINENT

Le territoire du SCoT de la Dombes connaît des pratiques de déplacements domicile-travail majoritairement réalisées en voiture.

L'utilisation de la voiture dans la Dombes (80%) demeure cependant moins élevée qu'à l'échelle du département de l'Ain (81,5%) et l'utilisation des transports en commun plus importante (6,2% à l'échelle du département contre 8% à l'échelle de la Dombes), selon l'INSEE en 2013. Le secteur Centre connaît une part plus importante des transports en commun liée à la fréquentation plus soutenue de la gare de Villars-les-Dombes.

Cette importante utilisation de la voiture s'explique par plusieurs facteurs :

- Une structuration du territoire morcelée et un caractère rural peu dense qui complique la mise en place de transports collectifs ;
- Des pôles d'emplois situés en dehors du territoire, générant des déplacements plus longs.

DES COMPORTEMENTS QUI VARIENT EN FONCTION DE L'OFFRE EN INFRASTRUCTURES

En moyenne, la population habitant à proximité d'une gare utilise moins la voiture qu'à l'échelle globale du territoire du SCoT (en moyenne, 77% de ces communes l'utilisent contre 80% à l'échelle du SCoT). La commune de Villars-les-Dombes se démarque par son utilisation plus marquée des transports en commun par rapport à l'ensemble des communes du territoire (Exemple : 5 points de plus que Saint-Paul-de-Varax). Les communes de Mionnay et de Marlieux, malgré la présence d'une gare dans leur commune ne connaissent cependant pas une diminution majeure de la part de la voiture.

La commune de Chalamont, caractérisée comme commune de rang 1, est marquée par une importante utilisation de la voiture. Cela s'explique par le fait que la ville ne bénéficie pas d'une gare.

UNE DIMINUTION RELATIVE DE L'USAGE DE LA VOITURE

D'une manière générale, on constate une légère diminution de l'usage de la voiture dans le territoire de la Dombes entre 2006 et 2013 (de 86 à 80%) et une augmentation de la fréquentation des transports en commun (de 3% à 8%).

LA STRUCTURATION DU RÉSEAU

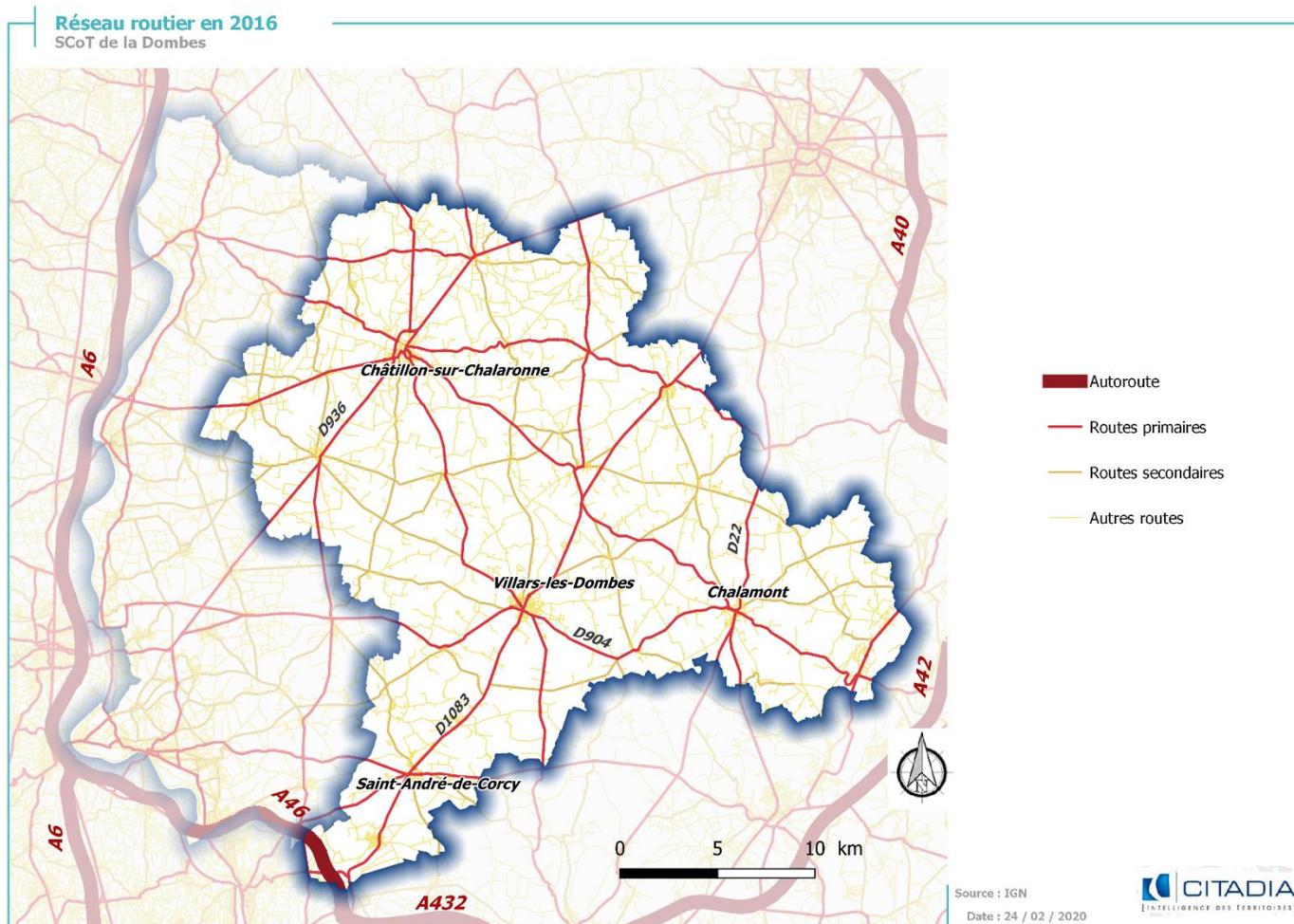
Le territoire de la Dombes est caractérisé par un axe majeur (la D1083) de desserte Nord-Sud qui concentre la majorité des flux. Cet axe caractérise la liaison entre les deux pôles d'emplois de Bourg-en-Bresse au nord et l'agglomération lyonnaise au sud et traverse les villes-centres de Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy, et plus globalement des gares le long de la voie Lyon – Bourg en Bresse.

La D936, constitue le deuxième axe nord-sud qui traverse le territoire, reliant Bourg-en-Bresse à Villefranche en passant par Châtillon-sur-Chalaronne.

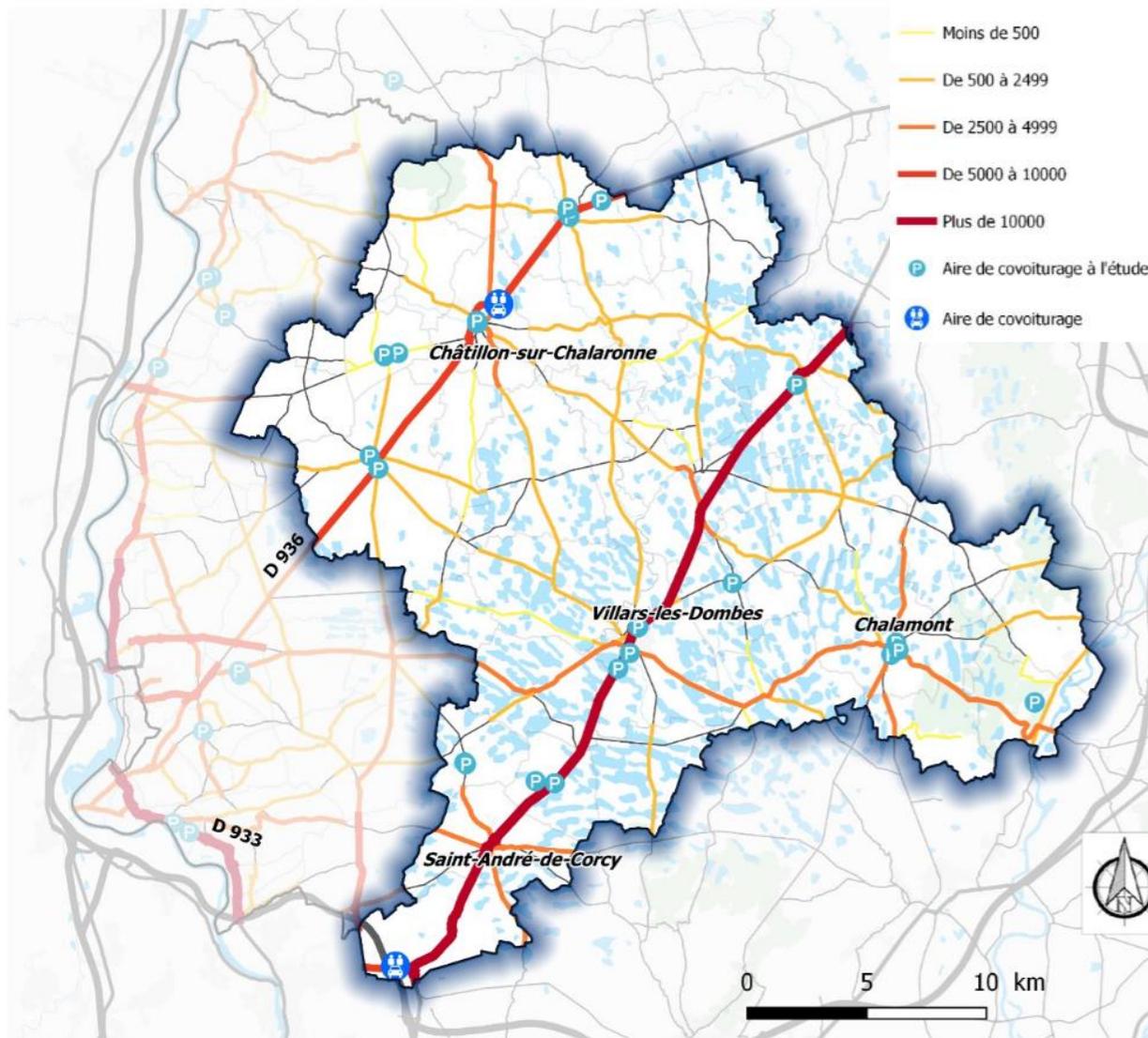
L'axe D904 dessert le territoire d'Ouest en Est, reliant Villefranche-sur-Saône à Ambérieu en Bugey.

Quatre autoroutes entourent le territoire et facilitent sa desserte :

- A l'Ouest, l'A6 est située à 20-25 minutes de Châtillon-sur-Chalaronne ;
- Au Sud, l'A46 et l'A432 sont accessibles en 5-10 minutes depuis Mionnay ;
- A l'Est, l'A42 est située à 15 minutes de Chalamont.



Trafic routier (en véhicule par jour)



LA FREQUENTATION DU RESEAU ROUTIER

L'axe de la D1083 qui relie Bourg-en-Bresse à l'agglomération lyonnaise constitue la voie routière la plus fréquentée du territoire. Elle accueille en 2018 entre 9 117 véhicules au nord et 12 643 véhicules au sud par jour (en moyenne journalière annualisée, source portail géographique du Département de l'Ain. La RD936, au nord-ouest, supporte en moyenne 7 000 véhicules par jours et à l'est la RD22 supporte 6 000 véhicules en moyenne par jour.

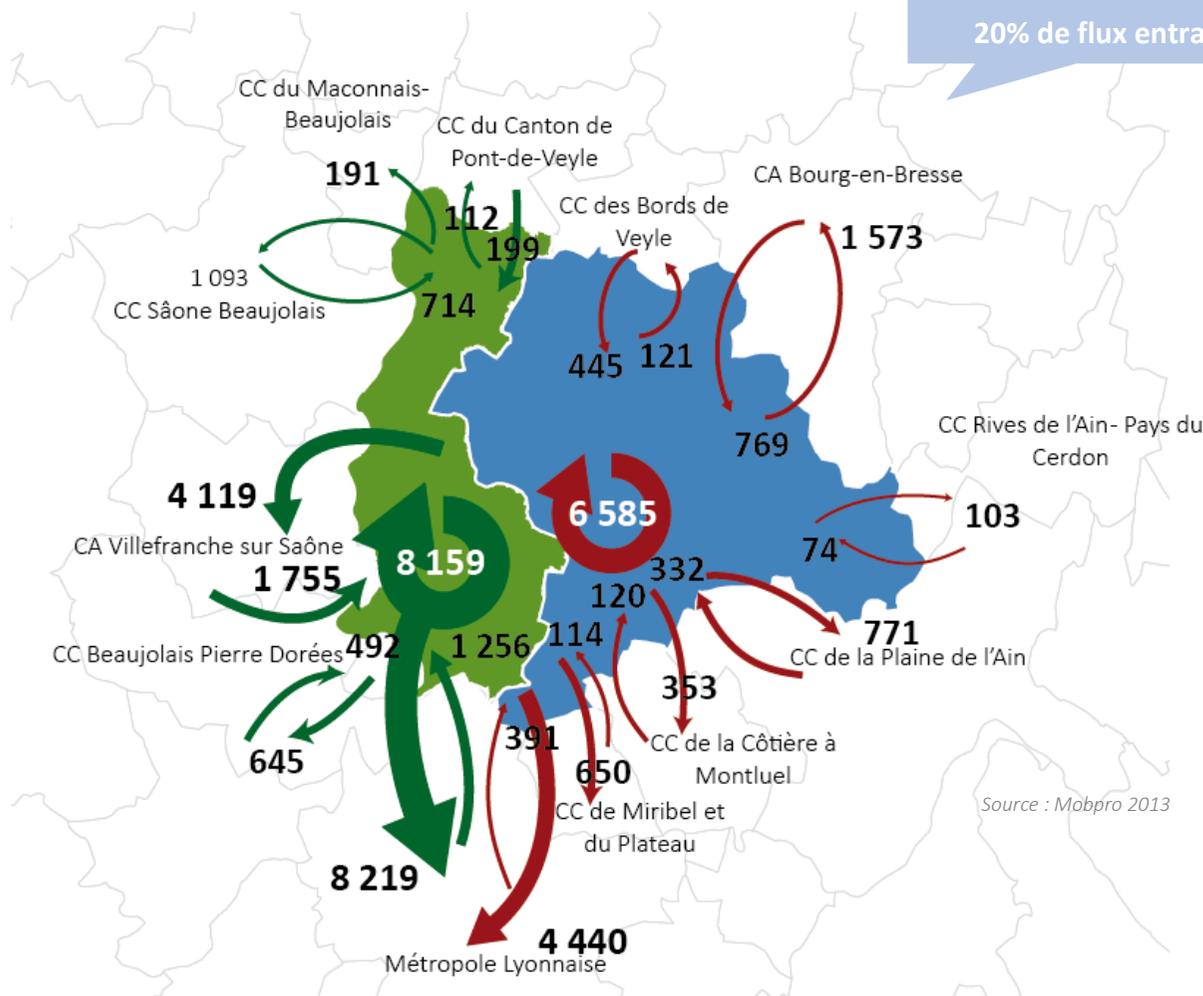
Globalement, le trafic est en progression depuis 10 ans sur ces axes.

Par ailleurs, les flux se concentrent sur les voies principales en direction des grandes agglomérations : Lyon, Bourg-en-Bresse, Villefranche-sur-Saône, Macon et font l'objet d'une surcharge durant les heures de pointe.

Deux aires de covoiturage sont présentes sur le territoire de la Dombes, d'après l'étude Iddigo de 2015 :

- A l'entrée du département du Rhône, aux portes de l'agglomération lyonnaise sur l'axe de la D1083 ;
- Au niveau de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne, sur l'axe de la D936.

48% de flux sortants
32% de flux internes
20% de flux entrants



Source : Mobpro 2013

UNE MOBILITE PROFESSIONNELLE MARQUÉE PAR L'INFLUENCE DES AIRES MÉTROPOLITAINES VOISINES

En 2013, la majorité des déplacements pendulaires se font vers l'extérieur du territoire (48%), contre à peine 20% de flux entrants.

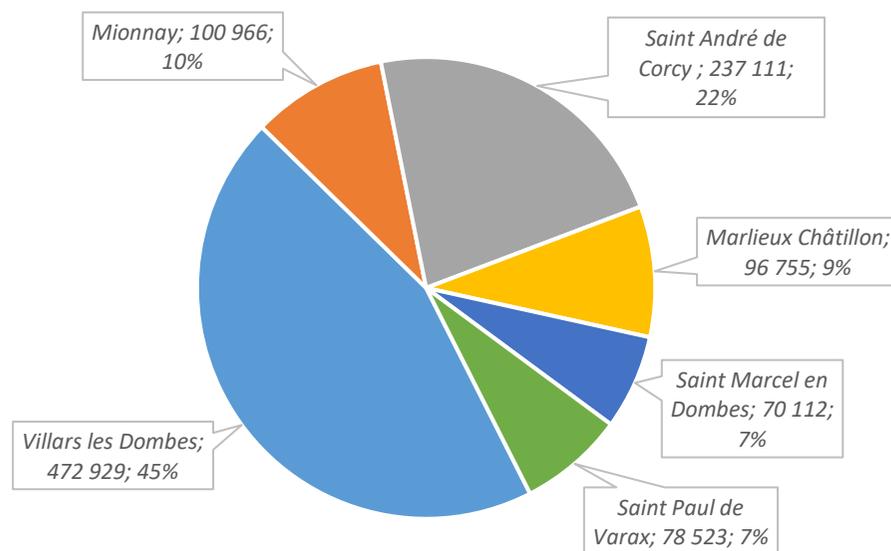
Les déplacements professionnels sortants se font en grande partie vers la métropole lyonnaise (46%). Les autres flux sortants significatifs sont ceux réalisés en direction de Bourg-en-Bresse (16%), de la CC Plaine de l'Ain (8%) et de la CC de Miribel et du Plateau (7%).

Les actifs entrants sur le territoire, proviennent en grande majorité de la CA de Bourg-en-Bresse (22% des flux entrants). Suivent les actifs venant du Val de Saône-Dombes qui représentent 21% des flux entrants du territoire provenant en majorité du Sud du Val de Saône-Dombes. Le nombre d'actifs entrants sur le territoire en provenance des Bords de Veyle et de la Métropole lyonnaise est équivalent (13% et 11% respectivement).

En 2013, plus d'un habitant sur 3 du SCoT de la Dombes travaille sur le territoire (32%).

Le SCoT de la Dombes accueille environ 3 500 flux de travailleurs au sein de son territoire.

RÉPARTITION DE LA FRÉQUENTATION DES GARES DU SCOT DE LA DOMBES EN 2016



Source : OpenData SNCF

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES GARES DU SCOT DE LA DOMBES ENTRE 2014 ET 2016

Gares	Voyageurs 2014	Voyageurs 2015	Voyageurs 2016	Évolution 2014 - 2016
Villars les Dombes	466 823	467 008	472 929	6 106
Mionnay	92 990	101 362	100 966	7 976
Saint André de Corcy	227 545	237 012	237 111	9 566
Marlieux Châtillon	91 565	99 778	96 755	5 190
Saint Marcel en Dombes	62 291	68 550	70 112	7 821
Saint Paul de Varax	75 182	74 885	78 523	3 341
TOTAL	1 016 396	1 048 595	1 056 396	40 000

■ UNE AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION DES GARES

En 2016, les gares du territoire de la Dombes connaissent une augmentation de 3,9% de leur fréquentation par rapport à l'année 2014 (1 016 396 voyageurs en 2014 contre 1 056 396 en 2016).

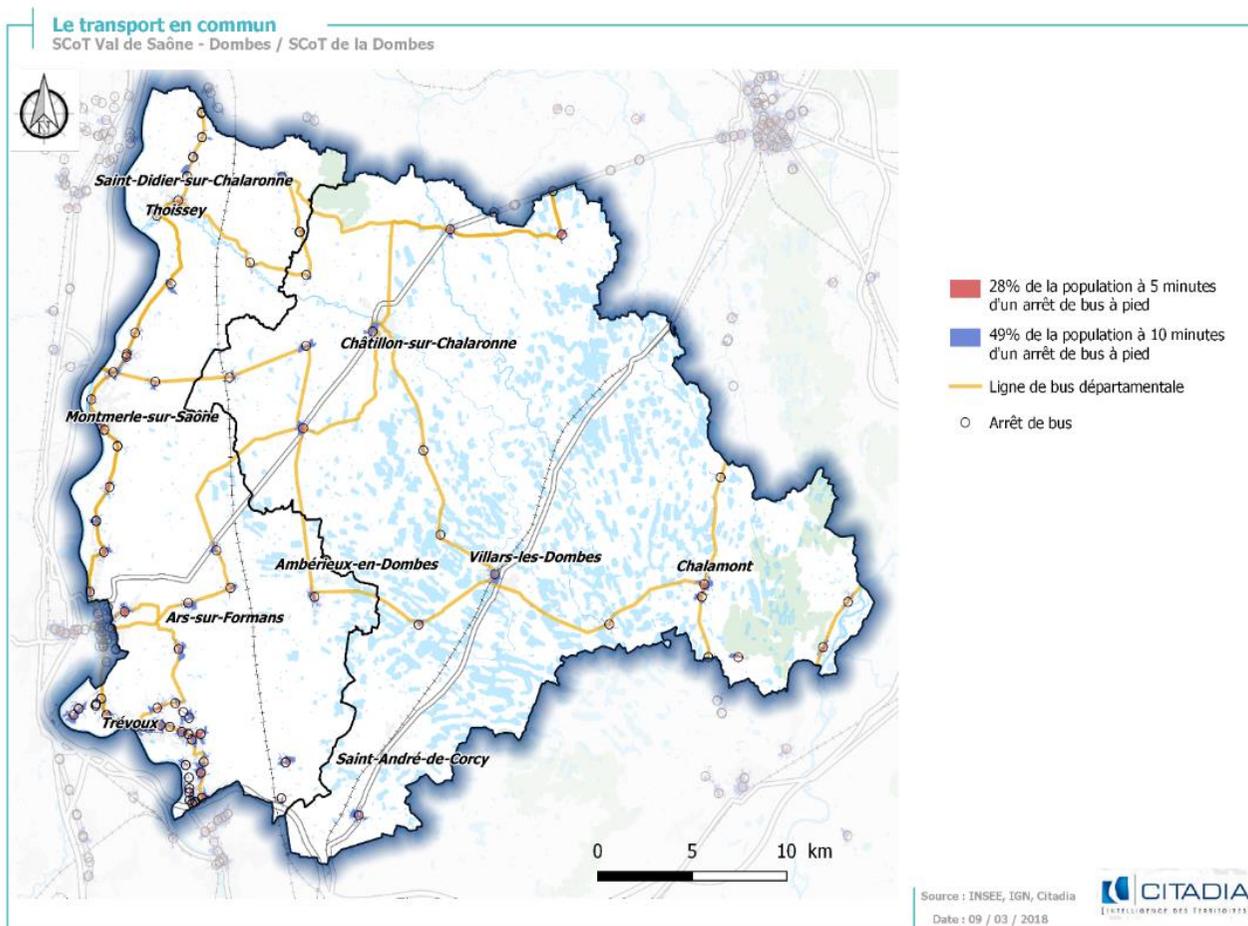
Villars-les-Dombes est la gare qui accueille le plus de voyageurs en (472 929 voyageurs, ce qui correspond à 44% des voyageurs utilisant les gares situées dans le périmètre du SCoT). Toutes les gares voient leur nombre de voyageurs augmenter entre 2014 et 2016. En proportion, la gare de Saint Marcel en Dombes connaît l'augmentation de fréquentation la plus importante (+13% entre 2014 et 2016, avec un gain de 7 800 voyageurs).

■ BILAN DU SCOT

La fréquence des TER entre Lyon et Bourg-en-Bresse a augmenté de plus de 50% entre 2006 et 2008 suite à une modernisation de la ligne. Entre 2006 et 2010, la fréquentation des gares du territoire du SCoT de la Dombes a par conséquent progressé de 18%.

BILAN DU SCOT

Gares	Voyageurs 2006	Voyageurs 2008	Voyageurs 2010	Évolution 2006 - 2010
Villars les Dombes	872	817	1357	56%
Mionnay	211	198	239	13%
Saint André de Corcy	645	590	615	-5%
Marlieux Châtillon	184	231	283	54%
Saint Marcel en Dombes	112	177	212	89%
Saint Paul de Varax	173	177	257	48%
TOTAL	2197	2190	2963	18%



Source : OpenStreetMap

■ UNE FAIBLE PART DE LA POPULATION CONCERNÉE PAR LA DESSERTE EN TRANSPORTS BUS

28% de la population totale des SCoT, soit 25 711 habitants, vit à 5 minutes à pied d'un arrêt de bus.

Le territoire de la Dombes est desservi seulement par le réseau de bus départemental avec un nombre d'arrêts limité. L'offre en transports par bus est faible et ne constitue pas une alternative efficace à l'usage de la voiture.

■ LE RÉSEAU DE TRANSPORTS DÉPARTEMENTAL

Au total, sur les 10 lignes de bus départementales qui traversent les territoires de la Dombes et du Val de Saône-Dombes, le nombre de voyages entre septembre 2015 et août 2016 est de 443 564 (+ 9 262 par rapport à l'année d'avant).

Sur les 4 lignes qui desservent aujourd'hui le territoire du SCoT de la Dombes, seule la ligne 119 existait en 2006. Après une refonte du réseau, l'offre proposée a augmenté, et trois nouvelles lignes ont été créées.

Deux navettes transversales assurent la desserte entre Trévoux, Saint-André-de-Corcy et Neuville-sur-Saône.

■ UNE PART IMPORTANTE DE LA POPULATION CONCERNÉE PAR LA DESSERTE EN TRANSPORTS FERROVIAIRE

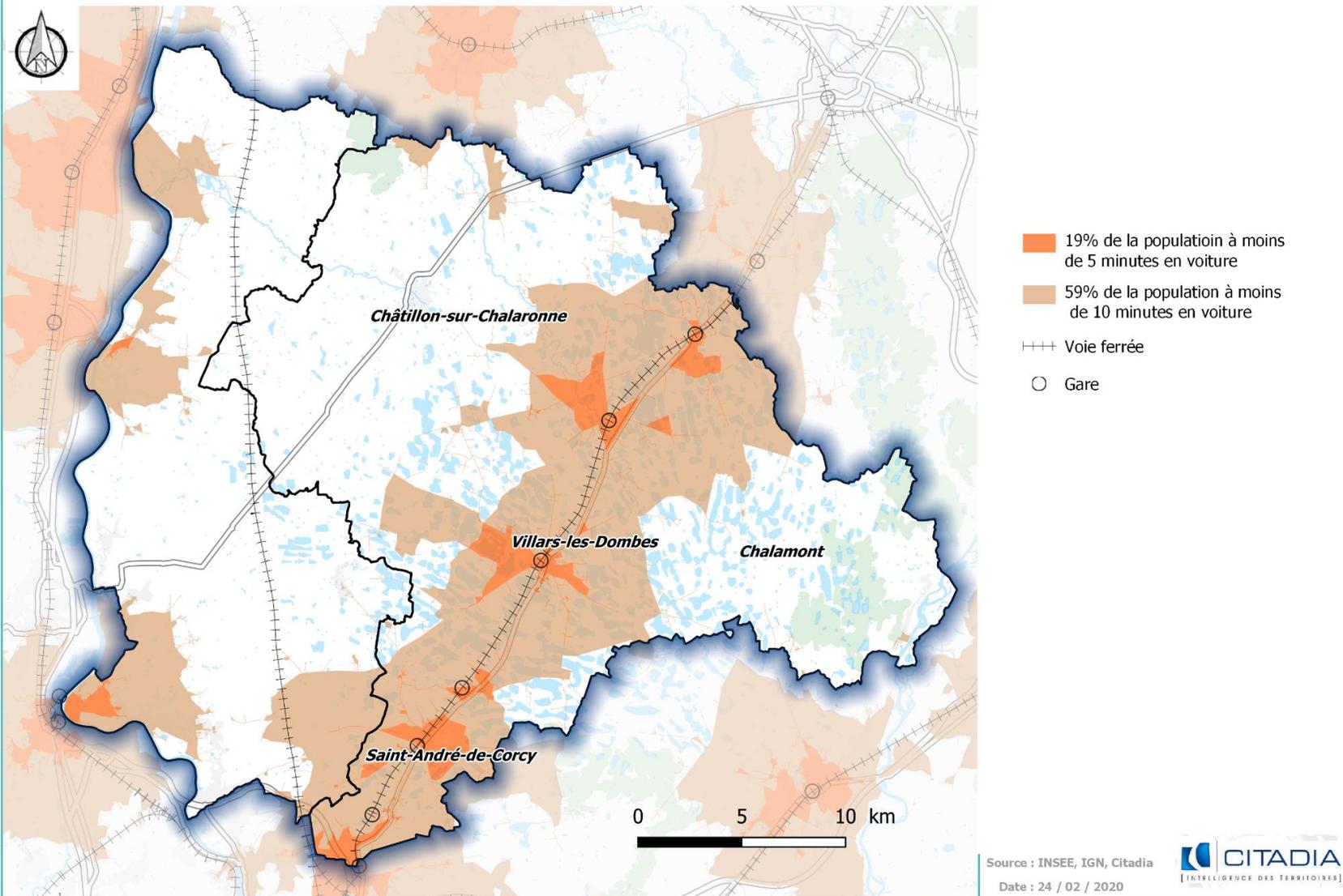
3% de la population des deux SCoT vit à 5 minutes à pied d'une gare et 7% à 10 minutes à pied.

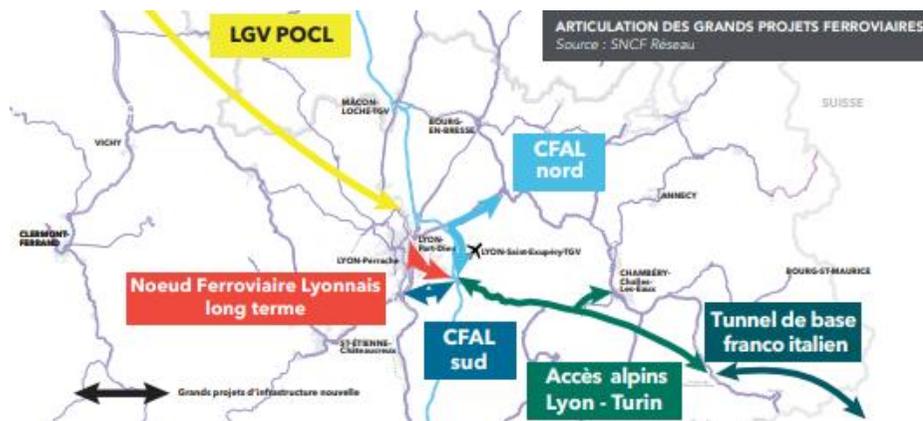
19% de la population des deux territoires, soit 17 201 habitants, vit à 5 minutes en voiture d'une gare et 59%, soit 53 701 habitants, à 10 minutes en voiture.

6 arrêts de TER sont présents sur le territoire de la Dombes et constitue une offre importante en termes de desserte et d'alternative à l'usage de la voiture pour les déplacements pendulaires vers les pôles d'emplois de Lyon et Bourg-en-Bresse.

Le transport ferroviaire

SCoT de la Dombes





■ LE PROJET DE NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS (NFL)

Avec 12 lignes de chemin de fer convergent aujourd’hui vers la ville de Lyon et près de 1 200 trains de tous types, origines et destinations en circulation chaque jour, le « nœud ferroviaire » constitue le plus complexe et le plus emprunté de France.

Afin de faire face à la croissance démographique attendue à long terme à l’échelle régionale (1 million d’habitants supplémentaires sont attendus en Auvergne-Rhône-Alpes à horizon 2040 sur les dernières projections INSEE), principalement au sein des cœurs métropolitains et leurs proches couronnes¹ et dans le cadre de la transition vers des mobilités durables au cœur de la Loi d’Orientation des Mobilités (LOM), SNCF Réseau souhaite améliorer durablement les transports du quotidien pour favoriser le report modal et inciter à prendre davantage le train pour les trajets domicile-travail.

Pour faire face à ces évolutions attendues du trafic, SNCF Réseau propose des aménagements du « nœud ferroviaire lyonnais » dont la capacité arrive d’ores et déjà à saturation en heures de pointe, entraînant des impacts sur l’ensemble des lignes desservant la Métropole lyonnaise. Le projet soumis au débat public courant 2019 repose sur la construction de deux voies supplémentaires en traversée de Lyon, avec 2 variantes envisagées. Par ailleurs, SNCF Réseau propose de passer à 4 voies la ligne Lyon-Grenoble, sur la section entre Saint-Fons et Grenay.

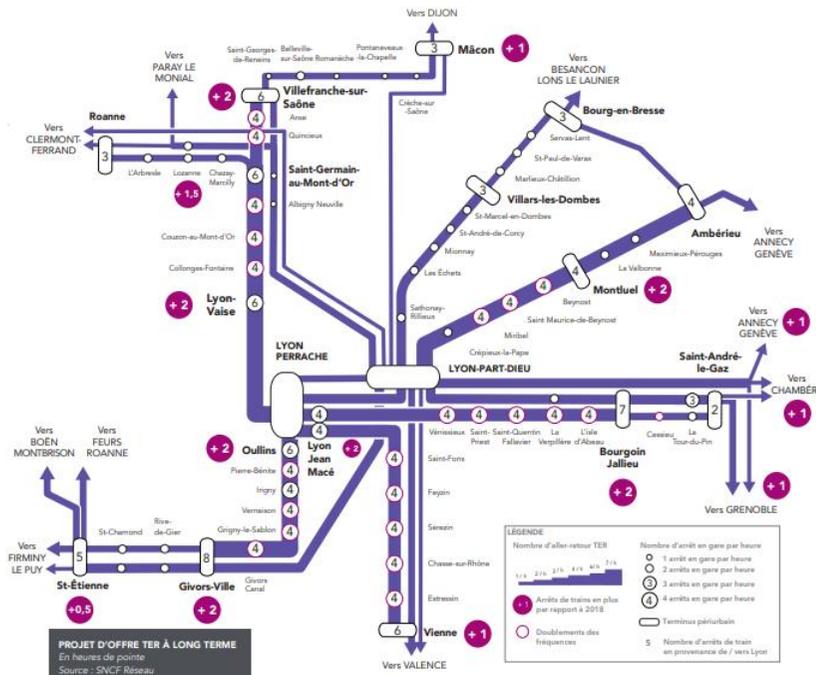
En complément des opérations récentes ou en cours visant à développer l’intermodalité en gare de Lyon Part-Dieu et à améliorer le fonctionnement du réseau existant, les aménagements à long terme du nœud ferroviaire lyonnais visent à :

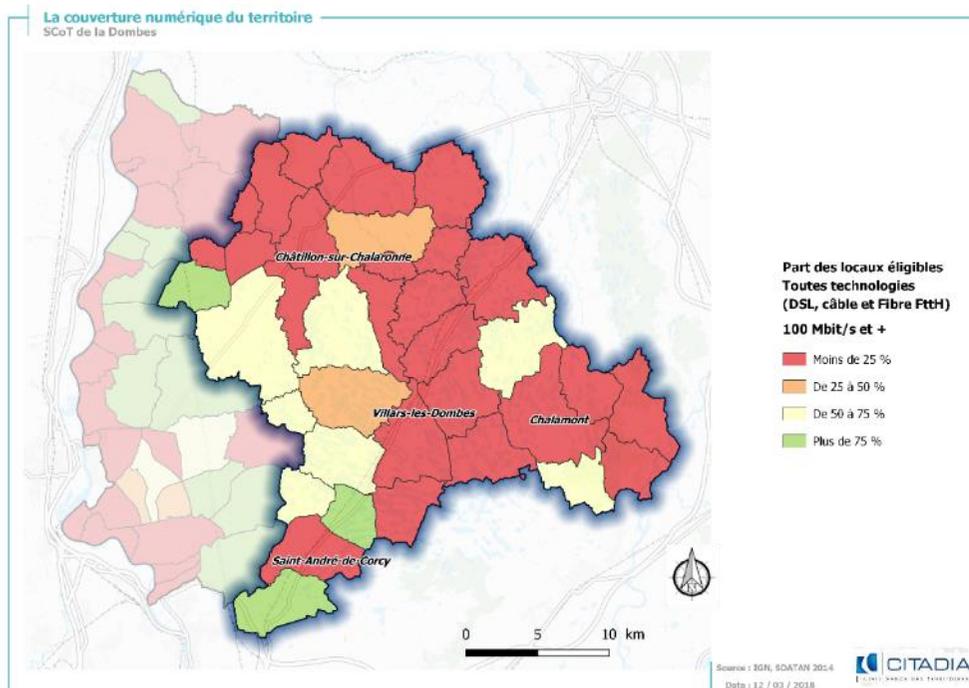
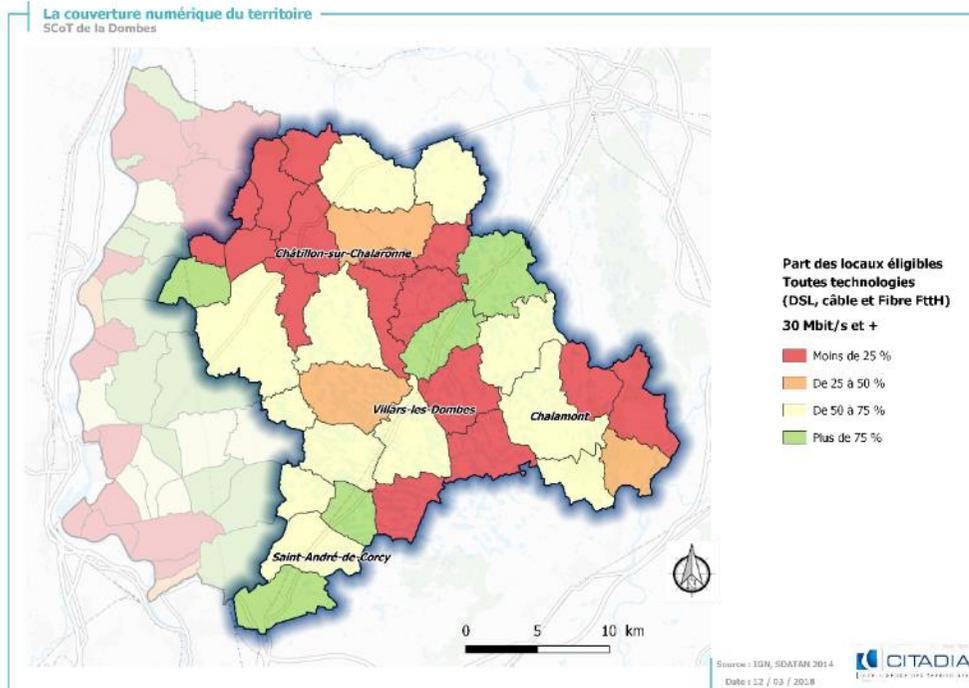
- Répondre aux besoins de transports du quotidien dans une logique de développement durable : - un service tous les ¼ d’heure (½ h actuellement) pour les TER péri-urbains et notamment la liaison ferrée Lyon – Bourg-en-Bresse desservant le territoire de la Dombes ;
- Conforter le NFL comme hub ferroviaire d’importance nationale et internationale et asseoir l’attractivité et la compétitivité d’Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Contribuer au développement du fret ferroviaire en offrant davantage de facilités d’exploitation du réseau ferré ;

¹ L’augmentation des besoins de déplacement est estimée par SNCF Réseau à 100 % pour le trafic grandes lignes au départ et à destination de Lyon, à 60 % minimum pour le fret traversant la région et à 20 % pour les transports régionaux en région lyonnaise.

Les transports en commun

- Offrir de la capacité dans le secteur le plus densément utilisé en cohérence avec les besoins futurs.





Source : Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

UN DÉPARTEMENT PRÉCURSEUR DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'Ain est un territoire précurseur de l'aménagement numérique français grâce à l'initiative prise par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain. C'est, en effet, le département (hors Île-de-France) où le déploiement d'un réseau initiative publique très haut débit est le plus avancé, avec un total de 84 000 lignes de fibre optique à domicile (FTTH) déployées en 2014.

En 2014, Orange est l'opérateur le plus présent dans le département de l'Ain avec 39% des antennes mobile du territoire, suivi par SFR (31%), puis Bouygues Télécom (25%) et Free Mobile avec 4%. Toutefois, compte tenu de la taille de son parc, Free Mobile réalise de forts investissements dans la 4G (SDATAN 2014).

UNE COUVERTURE NUMÉRIQUE INÉGALE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

Le territoire du SCoT ne bénéficie pas d'une couverture numérique homogène. En effet, même si toutes les communes comportent des locaux éligibles aux technologies du numérique, toute ne bénéficient pas de la même qualité de couverture. En effet, seule la commune de Chaneins profite de plus de 90% de locaux éligibles à une couverture numérique minimale de 100Mbit/secondes.

En revanche, les communes de Châtillon-sur-Chalaronne, Saint-André-de-Corcy, Chalamont et Villars-les-Dombes ne bénéficient pas d'une couverture numérique optimale.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Le diagnostic du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Département de l'Ain met en avant l'importance de faire des entreprises des cibles prioritaires du déploiement du très haut débit.

Pour valoriser ce potentiel, l'enjeu du territoire est d'améliorer la couverture numérique sur l'ensemble du territoire, notamment les communes les plus peuplées et où les locaux d'entreprises sont les plus nombreux. Il s'agit donc de poursuivre le déploiement de la fibre optique à l'ensemble du département en prévoyant un déploiement rapide de la

technologie fibre optique à domicile (Ftth : fiber to the home) avec une couverture complète du territoire départemental fixée à 2020.

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Dombes.

Atouts

- Un territoire qui bénéficie d’infrastructures routières développées et performantes ;
- Une offre ferroviaire importante et en développement ;
- Une augmentation de la desserte et de la fréquentation des lignes départementales qui relie les communes de rang 1 ;
- La présence de deux aires de covoiturage sur le territoire du SCoT ;
- Une politique d’aménagement numérique engagée.

Faiblesses

- Une utilisation prédominante de la voiture qui s’explique par la nature rurale du territoire ;
- Des trafics routiers importants sur les grands axes, notamment aux portes des pôles d’emplois principaux (Métropole lyonnaise et Villefranche) en raison de déplacements pendulaires importants ;
- Un territoire marqué par un processus de périurbanisation qui allonge les distances et les temps de transports ;
- Un accès inégal au numérique sur le territoire ;
- Un réseau mode doux à renforcer et à structurer.

Opportunités

- Le renforcement et l’amélioration du cadencement de l’offre ferroviaire ;
- Le développement de nouvelles formes de mobilité alternatives à la voiture individuelle, notamment dans les secteurs non desservis par le réseau ferroviaire (le développement de nouvelles aires de covoiturage aux abords des principaux pôles d’emplois, un service de transport à la demande, le développement de bornes électriques pour la voiture électrique...);
- Le développement des infrastructures modes doux sur tout le territoire, et notamment dans les bourgs centres et les pôles secondaires ;
- Un potentiel de développement économique et du télétravail grâce à l’amélioration de la couverture numérique ;
- La mise en lien des mobilités alternatives à la voiture par une mobilité performante.

Menaces

- La poursuite de la croissance de la circulation du fait d’une croissance démographique induisant des nuisances de plus en plus fortes : qualité de l’air, nuisances sonores, nuisances paysagères, congestion... ;
- L’apparition de zones isolées, enclavées pour des populations fragiles (personnes âgées et bas revenus) pour qui les déplacements en voitures peuvent être difficiles ;
- La saturation des parkings relais autour des gares.

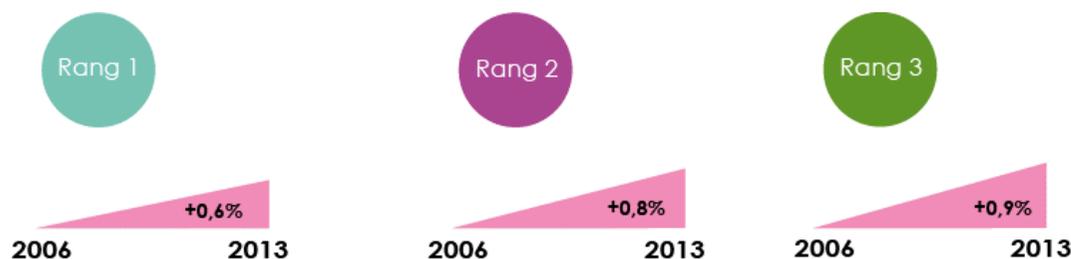
Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- Le renforcement des infrastructures et équipements à destination des mobilités alternatives à la voiture individuelle et des modes doux (pistes cyclables, covoiturage, « stop organisé »,...);
- L’optimisation de l’offre en transports collectifs (lignes, cadencement,...) pour qu’elle soit attractive et devienne une offre alternative efficace à la voiture : connexion entre les villages, les pôles urbains / secondaires et les pôles d’emplois, mais aussi les rabattements vers les gares ;
- Le développement d’une offre en transport en commun bus sur le territoire avec un maillage plus fin (via le réseau départemental ou en complément) ;
- Le renforcement de la couverture numérique du territoire comme élément d’attractivité pour attirer des emplois et permettre le développement des pratiques nouvelles dans les entreprises (Télétravail, Visioconférence ...);
- Le renforcement des communes ayant une gare comme pôles intermodaux.

PARTIE 3. Urbanisation, habitat et aménagement de l'espace

L'évolution démographique entre 2006 et 2013

TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN PAR TYPOLOGIE DE COMMUNES (2006-2013)



UN FORT RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

En 2013, le territoire de la Dombes comptait 37 315 habitants et 38 847 habitants en 2015. Depuis 2006, le développement démographique est en moyenne de +0,75% chaque année. Néanmoins, cette évolution paraît fortement ralentie en comparaison avec la période 1999-2006, où celle-ci était de +2,7% par an en moyenne.

Par ailleurs, ce ralentissement du développement démographique n'a pas permis d'atteindre les objectifs définis par le SCoT de 2006. En effet, sur son ancien périmètre, le territoire du SCoT de la Dombes a connu une évolution démographique moins importante que ce qui avait été initialement prévu (+0,75%/an contre 1,9% par an projeté), avec une population effective de 31 240 habitants en 2013 (ancien périmètre du SCoT avec 29 communes).

DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES PAR POLARITÉS INSUFFISAMMENT MAÎTRISÉES

L'analyse de l'évolution démographique par typologie de polarités montre que la répartition entre celles-ci n'a pas été complètement atteinte. En effet, les trois niveaux d'armature présentent une croissance démographique similaire.

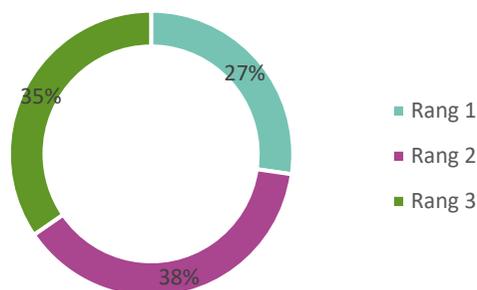
Les communes de rang 1 présentent 27% de la population en 2013. Entre 2006 et 2013 leur taux de croissance annuel moyen est de +0,6%, soit un gain total de 608 habitants.

Les communes de rang 2 sont légèrement plus attractives que celles en rang 1. Elles rassemblent 38% de la population et connaissent une évolution annuelle moyenne de +0,8% entre 2006 et 2013, soit +635 habitants sur cette même période.

Les communes de rang 3, rassemblant le plus grand nombre de communes, regroupent un nombre d'habitants légèrement inférieur à celui de rang 2 (35% de la population en 2013) mais présentent un taux de croissances annuel moyen le plus élevé du territoire : +0,9% entre 2006 et 2013, soit + 667 individus en 7 ans.

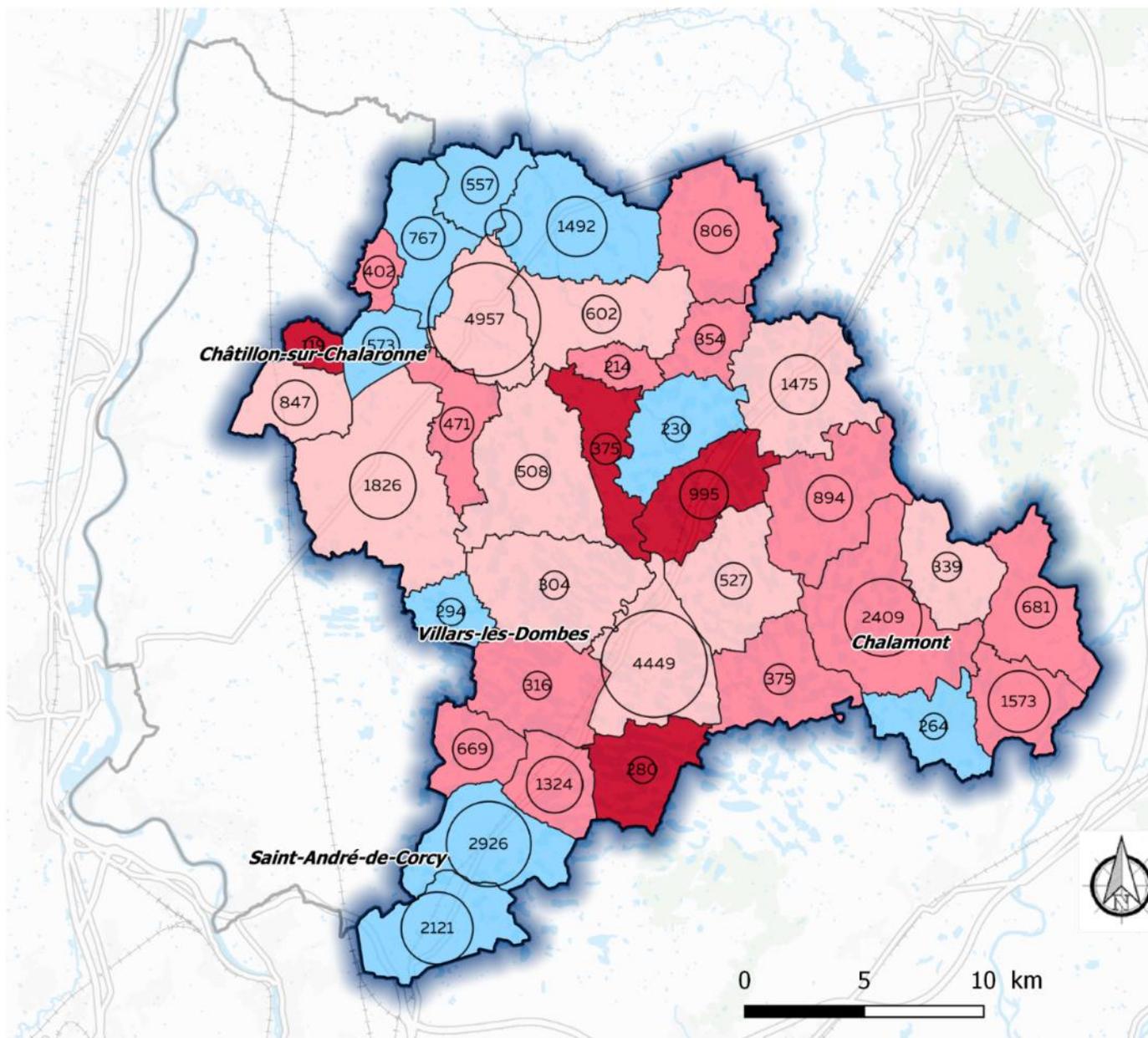
En somme, l'évolution démographique connue entre 2006 et 2013 sur le territoire de la Dombes n'a pas permis de renforcer les communes de rang 1.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPOLOGIE DE COMMUNES EN 2013



Evolution démographique annuelle moyenne (2006 et 2013)		
Secteur Est	+1,7%	+776
Secteur Centre-nord	+1,5%	+363
Secteur Centre-sud	+0,4	+350
Secteur Ouest	+0,4%	+421
Total Dombes	+0,8%	+1 909

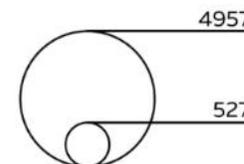
Source : INSEE 2013



Taux d'évolution de la population entre 2006 et 2013 en % (taux moyen sur l'ensemble du SCoT: 0,75%)

- Négatif
- Entre 0 et 0,75
- Entre 0,75 et 2,61
- Plus de 2,61

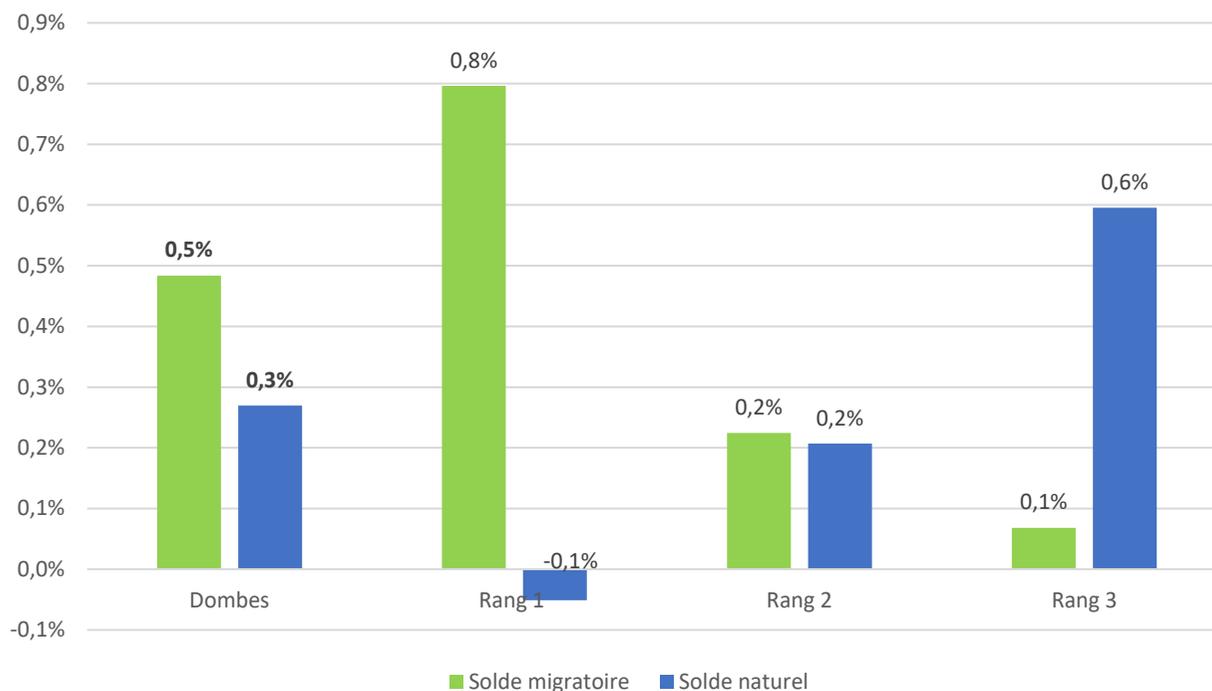
Population brute en 2013 en nombre d'habitant



Source : INSEE
Date : 12 / 03 / 2018



ÉVOLUTION DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 2006 ET 2013



Source : INSEE 2006 ; 2013

■ UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PRINCIPALEMENT PORTÉE PAR LE SOLDE MIGRATOIRE

Définition

Solde migratoire : différence entre les personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

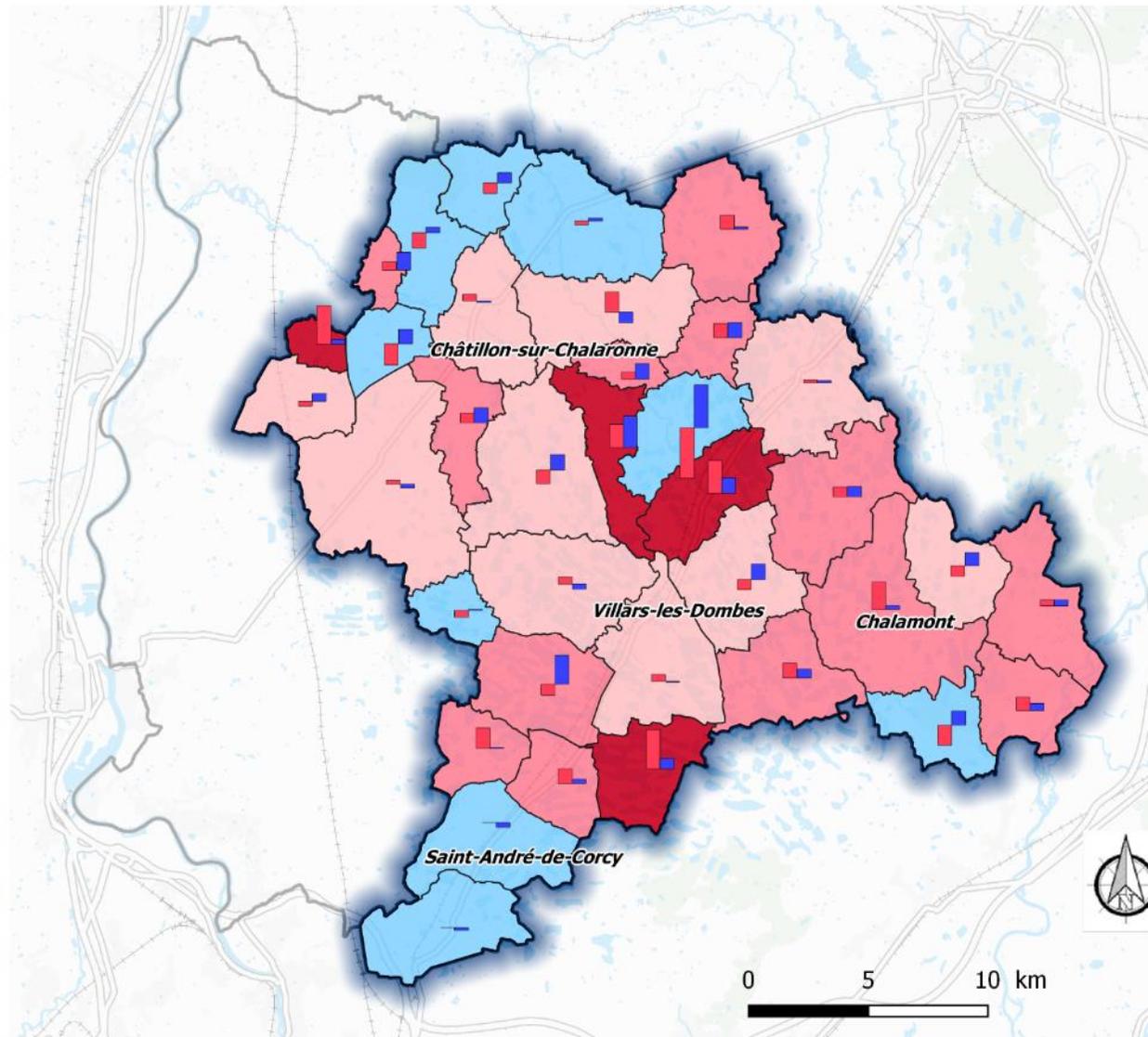
Entre 2006 et 2013, le taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire est de 0,5% contre 0,3% pour le solde naturel. Cela signifie que le développement démographique est principalement apporté par les flux migratoires, témoignant par ailleurs de l'attractivité du territoire de la Dombes et plus largement de l'Aire métropolitaine lyonnaise.

Pour le département de l'Ain, la variation due au solde naturel est bien supérieure (0,72%) et celle due au solde migratoire est de 0,56%.

Ces évolutions se traduisent par des disparités importantes entre les niveaux de polarité.

- Les communes de rang 1, sont les plus attractives dans la mesure où leur évolution démographique est exclusivement basée sur le solde migratoire (+0,8% de solde migratoire et solde naturel négatif).
- Les communes de rang 2, sont les seules qui présentent une évolution équilibrée entre solde naturel et migratoire (+0,2% respectivement).
- Les communes rurales de rang 3 présentent une tentance opposée à celle des communes de rang 1. Leur évolution démographique est principalement portée par les naissances (+0,6% de solde naturel).

Soldes migratoire et naturel entre 2006 et 2013 SCoT de la Dombes



**Taux d'évolution de la population
entre 2006 et 2013 en %
(taux moyen sur l'ensemble
du SCoT: 0,75%)**

- Négatif
- De 0 à 0.75
- De 0.75 à 2.6
- Plus de 2.6

Soldes migratoire et naturel

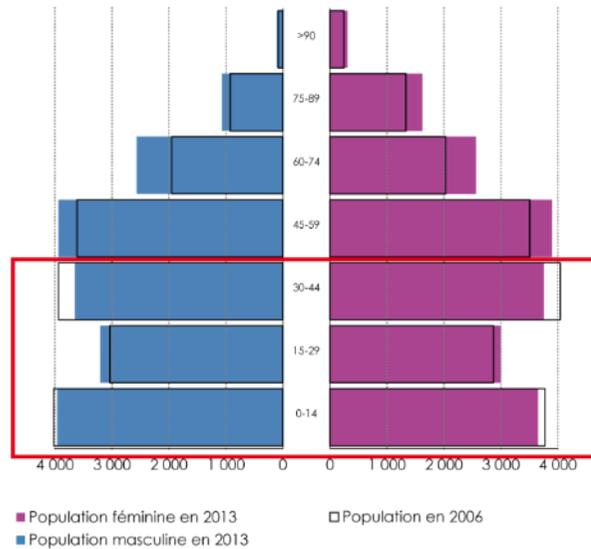
- Solde migratoire
- Solde naturel

Source : IGN, INSEE

Date : 18 / 05 / 2018

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES SUR LE TERRITOIRE DU SCOT ENTRE 2006 ET 2013



Source : INSEE 2006 ; 2013

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE ENTRE 2006 ET 2013

	Part des 0-29 ans	Part des plus de 60 ans	Indice de jeunesse en 2006	Indice de jeunesse en 2013
Rang 1	36%	25%	1,11	1,01
Rang 2	38%	20%	1,85	1,33
Rang 3	37%	22%	1,93	1,22
Total Dombes	37%	22%	1,51	1,19

Source : INSEE 2006 ; 2013

Définition

Indice jeunesse : rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le territoire du SCoT de la Dombes connaît une augmentation de la part des personnes âgées entre 2006 et 2013 (augmentation de 3 points de la part des plus de 60 ans entre 2006 et 2013, soit 22% de la population en 2013), et plus particulièrement de la part des 60-74 ans qui représentent 13,8 % de la population.

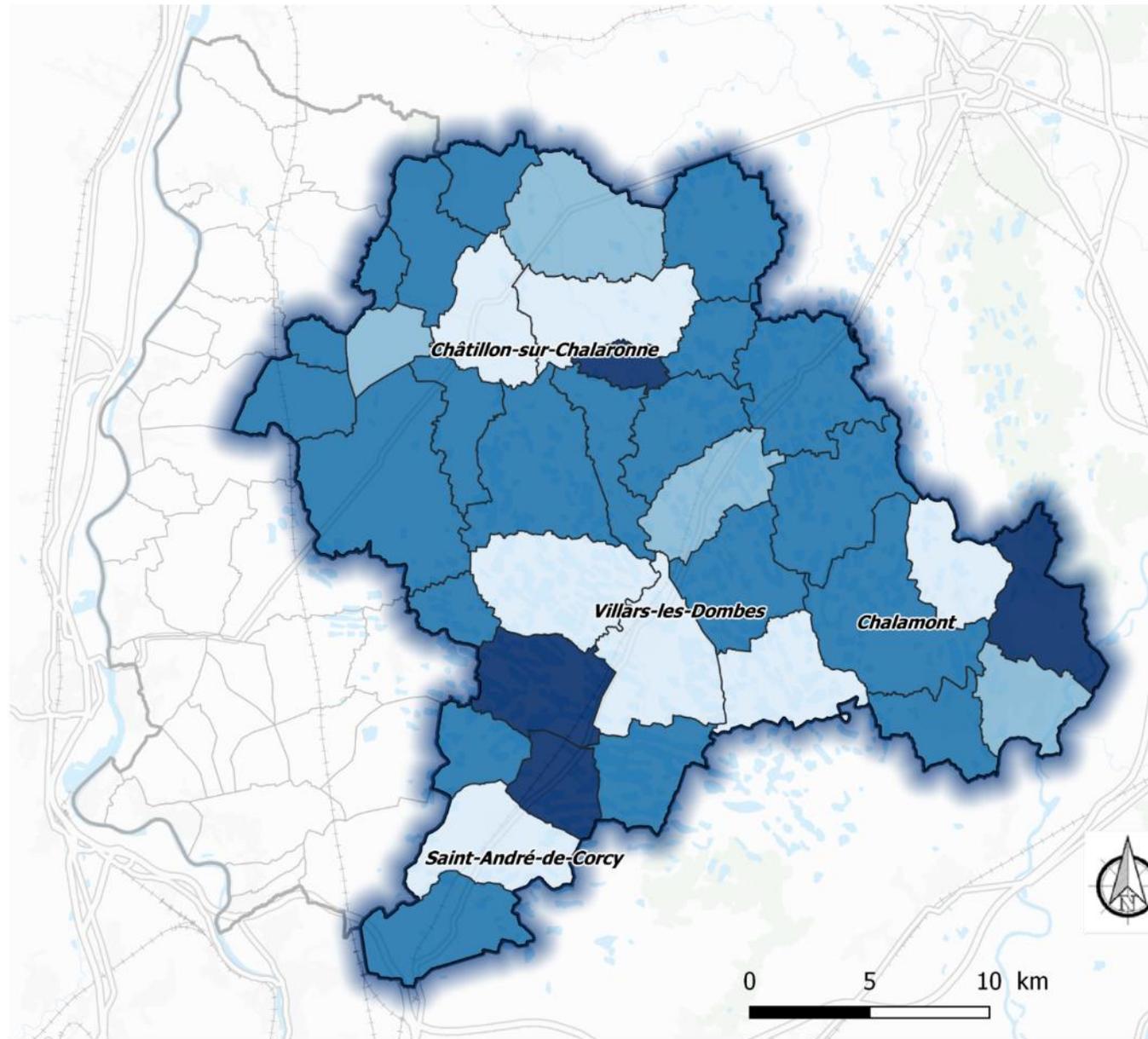
Cette tendance se confirme par l'importante diminution de l'indice de jeunesse entre 2006 et 2013 sur tout le territoire. Le vieillissement de la population est un phénomène qui s'analyse à l'échelle nationale.

Les communes plus urbaines, de rang 1, présentent l'indice jeunesse le moins élevé (1,01), contrairement aux communes de rang 2 (1,33) et plus rurales (1,22 pour le rang 3).

Les trois niveaux de polarité présentent une baisse de l'indice jeunesse entre 2006 et 2013. Néanmoins, les communes de rang 3 se démarquent par leur fort vieillissement. En effet, en 7 ans, l'indice jeunesse de ces communes est passé de 1,93 à 1,22.

LE PHÉNOMÈNE DE DECOHABITATION

La pyramide des âges du territoire de la Dombes traduit une importante décohabitation des 15-29 ans, qui représentent 16,6% de la population totale en 2013. Cela s'explique dans un premier temps par le manque d'infrastructures d'enseignement supérieur qui conduit les jeunes à se déplacer vers de plus grandes villes pour étudier. Ce phénomène s'explique également par des prix fonciers relativement élevés et une offre en logements peu adaptée, peu propices à l'installation des jeunes ménages, contraints d'aller acheter en dehors du territoire.



**Indice de jeunesse en 2013
(indice moyen sur l'ensemble
du SCoT: 1,19)**

-  Moins de 1,00
-  De 1,00 à 1,19
-  De 1,19 à 2,00
-  Plus de 2,00

Source : INSEE
Date : 16 / 05 / 2017

L'évolution de la structure des ménages

■ UNE DIMINUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES

En 2013, le territoire du SCoT de la Dombes a une taille des ménages (2,47) supérieure à celle du département de l'Ain (2,37), et supérieure à celle de la région Auvergne Rhône-Alpes (2,23).

La tendance est à la diminution de la taille des ménages depuis 1982 avec une tendance de 2,58 en 2008 à 2,47 en 2013.

L'hypothèse de la taille des ménages en 2015 suit la tendance et se situe à 2,36 habitants par ménage.

■ UNE ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES

Le territoire connaît une évolution de la composition de ses ménages entre 2006 et 2013. Au total, 58% de la population du SCoT est composée de 2 personnes ou moins en 2013, contre 55% en 2006. Cette augmentation des petits ménages se corrèle à la diminution de la part des couples avec enfants.

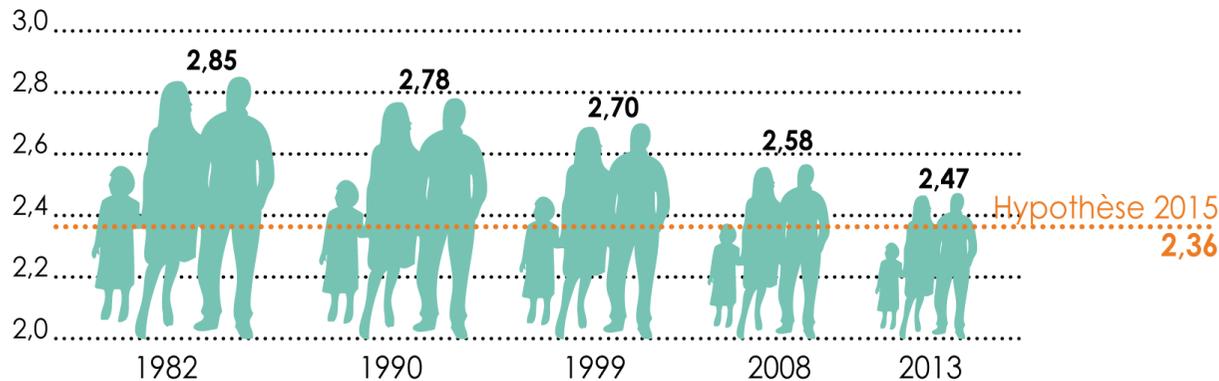
Les couples avec enfants présentent la variation la plus significative avec une baisse de 4 points entre 2006 et 2013.

Le territoire se caractérise par une part des ménages unipersonnels supérieure dès 2006 par rapport au Val de Saône Dombes (+4 points) et en augmentation de 2 points sur la période. Les ménages de petites tailles (deux personnes ou moins) sont prépondérants et en hausse puisqu'ils représentent 56% des ménages en 2013.

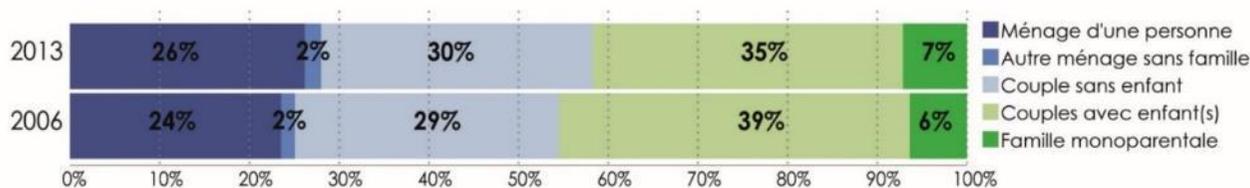
La « séniorisation » de la population, tout comme les changements des modes de vie (décohabitation des jeunes, séparations et divorces, couples qui restent plus longtemps sans enfants), sont les principaux facteurs d'explication du changement de la structure des ménages.

Ces tendances impactent directement leurs besoins en matière de logements, aussi bien quantitativement (besoin de plus de logements pour loger le même nombre de ménages), que qualitativement (besoin de logements de plus petite taille).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE DE 1982 A 2013



ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES ENTRE 2006 ET 2013



Source : INSEE

La structure des ménages entrants

LES ARRIVÉES PLUS NOMBREUSES QUE LES DÉPARTS

D'après l'INSEE, entre 2012 et 2013, 1 856 migrations résidentielles entrantes sur le territoire ont été enregistrées, soit 43% des migrations résidentielles totales. La population emménageant sur le territoire provient en grande majorité du département de l'Ain (54%) et notamment de la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse (21% des flux migratoires entrants), suivi de la CC de la Veyle (11%) et de la CC de la Plain de l'Ain (8%). 23% des flux entrants proviennent du département du Rhône et notamment de la Métropole lyonnaise (16%).

La population emménageant sur le territoire choisit en majorité le secteur ouest (41%). Les secteurs centre-sud et est présentent un nombre d'emménagement quasi équivalent (26% et 23% respectivement). En comparaison avec les trois autres secteurs du territoire, le secteur centre-nord est peu choisi comme lieu d'habitation des nouveaux arrivants (11%).

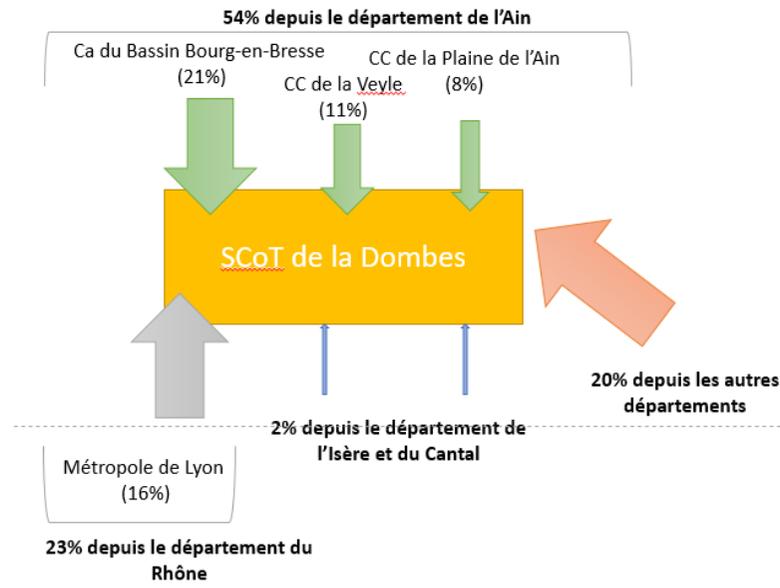
Les ménages quittant le territoire représentent 36% des mobilités résidentielles totales, soit 1 580 flux. La destination préférée par la population est en majorité le département de l'Ain (53%) et notamment la CC de la Plain de l'Ain (13%) et la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse (10%). 31% des ménages déménageant du territoire se dirigent vers le département du Rhône dont 23% à destination de la Métropole lyonnaise.

Enfin, 21% des flux résidentiels enregistrés se font à l'intérieur même du territoire de la Dombes.

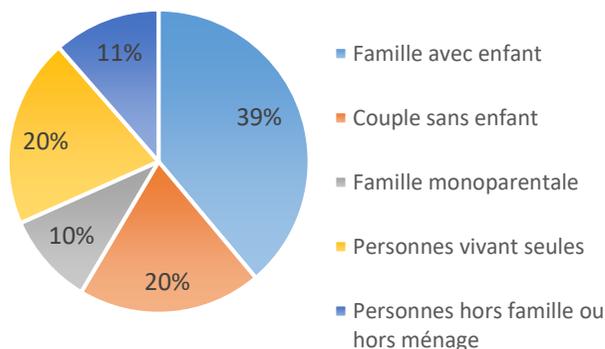
En majorité, les ménages entrants sur le territoire sont des couples avec enfants (39% des arrivées en 2013). Cette caractéristique est importante pour l'offre de logements proposée. Néanmoins, si les logements adaptés aux familles doivent être affirmés dans la production de logements neufs, les logements de petites tailles doivent également être représentés, puisque les personnes vivant seules représentent 20% des arrivants sur le territoire en 2013.

Les habitants du territoire sont en majorité des jeunes en âge de fonder une famille. Ce constat tend à s'affirmer puisque 47% des entrants sont âgés de 20 à 40 ans.

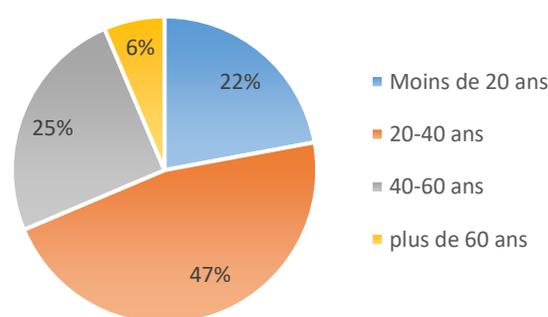
ORIGINE DES MÉNAGES ARRIVANTS SUR LE TERRITOIRE



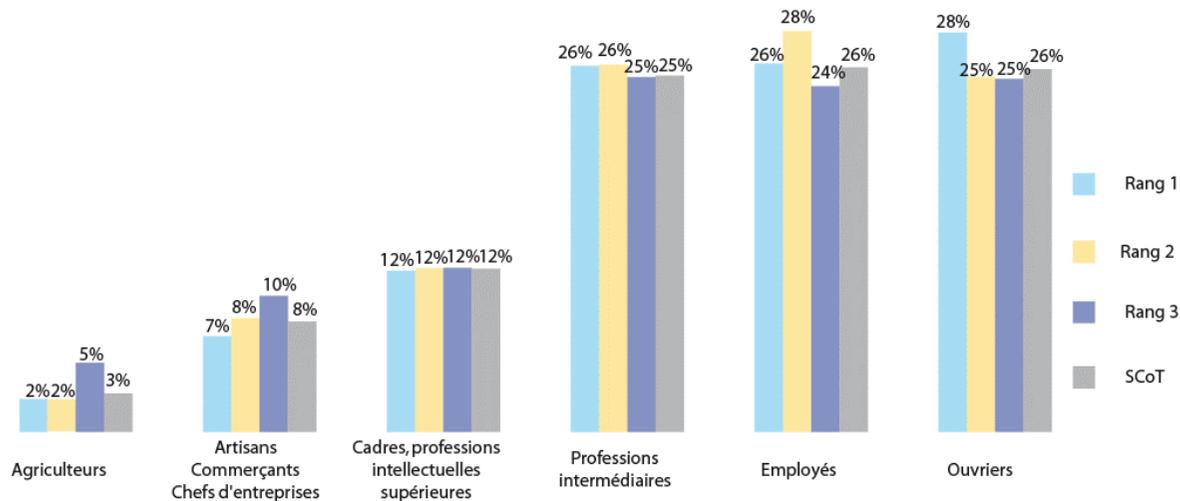
TYOLOGIE DES MÉNAGES ENTRANTS SUR LE TERRITOIRE



ÂGE DES MÉNAGES ENTRANTS SUR LE TERRITOIRE



CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES MÉNAGES EN 2013



DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES VARIÉES

Le SCoT de la Dombes concentre une majorité d'ouvriers, employés et professions intermédiaires sur son territoire. Il comprend également une part importante d'agriculteurs.

Cette répartition entre catégories socioprofessionnelles de 2013 est sensiblement identique à celle de 2006. Les Cadres, professions intellectuelles supérieures et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ont respectivement augmenté d'un point au détriment des ouvriers.

UN REVENU MEDIAN QUI VARIE EN FONCTION DES SECTEURS

Définition

Le **revenu disponible** : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

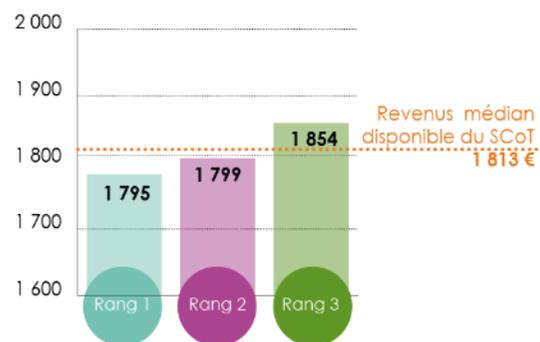
Le revenu médian disponible moyen mensuel des ménages du territoire du SCoT de la Dombes est de 1 813€ en 2013. Ce revenu est supérieur à celui du département (1 791€) et a augmenté de 35 euros par rapport à l'année 2012.

Il est le plus élevé dans les communes de rang 3 alors que les communes de rang 1 présentent le plus faible du territoire. Cette tendance s'explique par la présence d'une forte part d'ouvriers sur ces communes (28% en 2013).

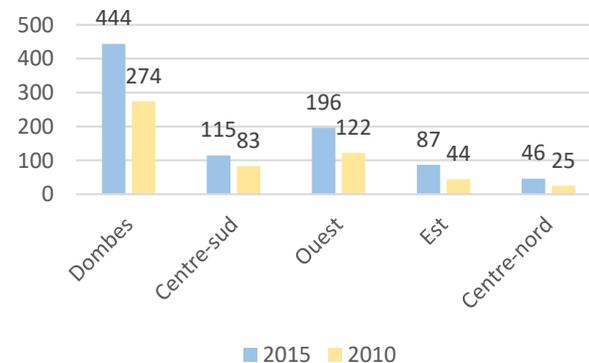
DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) EN AUGMENTATION

En 2015, 444 personnes étaient des allocataires du RSA, soit 1,2% de la population recensée en 2013. Le secteur Ouest présente une population fragile au regard du nombre de bénéficiaires (45% du territoire). Par ailleurs, ces allocataires ont augmenté de 62% en 5 ans. Cette réalité est à considérer dans l'offre de logement proposée, dans les prix à l'accession et à la location sur le territoire, plus particulièrement à l'ouest.

REVENUS MÉDIANS DISPONIBLES EN 2013



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA (2010-2015)



Source : INSEE 2013 ; CAF 2015

La grille d’analyse SWOT est un outil d’analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d’une part les forces et les faiblesses d’un objet donné et, d’autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d’une stratégie de développement d’un territoire et/ou d’évaluation de la pertinence ou de l’opportunité d’une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d’Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Dombes.

Atouts

- Une croissance démographique positive dans chaque secteur du territoire ;
- Un revenu médian mensuel plus important que la moyenne départementale.

Faiblesses

- Une évolution démographique ralentie ces dernières années ;
- Une importante décohabitation des 15 – 29 ans ;
- Une diminution de la taille des ménages (2,47 personnes/ménage en 2013) qui entraîne des besoins en logements importants ;
- Un vieillissement de la population (+3 points de population âgée de 60 ans et +) et une diminution importante de l’indice jeunesse et particulièrement sur les secteurs centre et sud ;
- Une diminution de la population active de 15-64 ans et donc des forces vives du territoire.

Opportunités

- un maintien de l’attractivité du territoire au regard de sa situation et ses atouts.

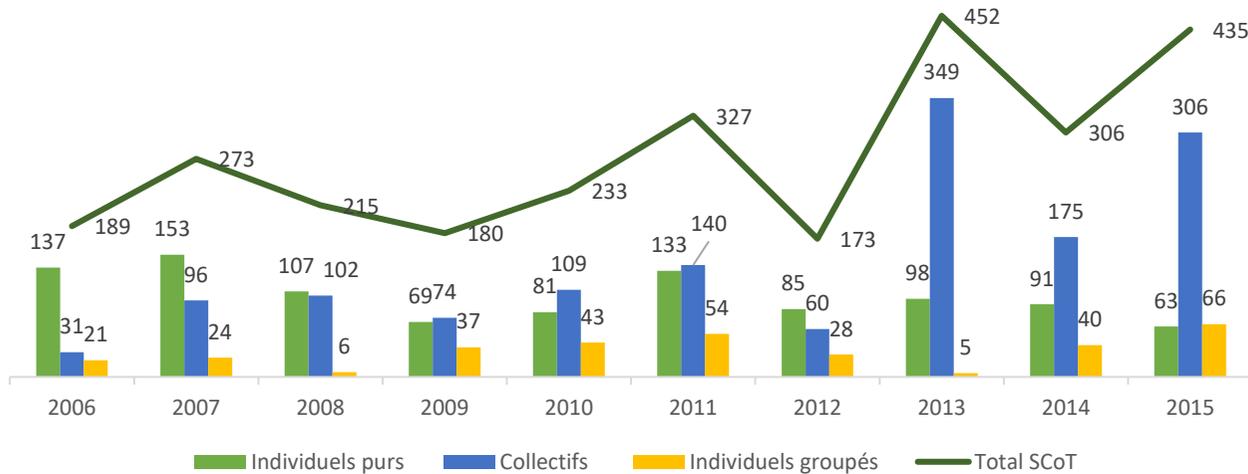
Menaces

- L’amplification du phénomène de vieillissement de la population qui entrainerait une difficulté de maintien démographique.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- L’accompagnement d’une dynamique démographique positive et la maîtrise de la résidentialisation des territoires ;
- La facilitation de l’accession à la propriété pour recréer les trajectoires résidentielles des habitants des territoires ;
- L’adaptation des villes au vieillissement de la population et aux mutations sociétales que ce phénomène engendre.

VOLUME DES LOGEMENTS COMMENCÉS A L'ECHELLE DU SCOT



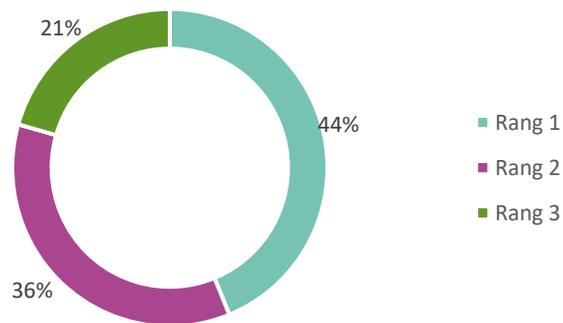
UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ACCÉLERÉE DEPUIS 2013 ET DIFFÉRENCIÉE SELON LES TYPOLOGIES DE COMMUNES

Le territoire de la Dombes présente un niveau de constructions de logements qui évolue positivement de 2006 à 2015 malgré 2 périodes de baisse de cette croissance, en 2012 et 2014. Cette évolution a permis au territoire d'atteindre 70% des objectifs de constructions fixés par le SCoT de 2006. Depuis 2006, 2 783 logements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. La production est fluctuante surtout depuis le début des années 2010. Entre 2013 et 2015 la production de logements s'est intensifiée et ces dernières années de nombreux programmes de logements ont vu le jour notamment sur les communes dotées d'une gare.

La production moyenne se situe autour de 248 logements par an. Des différences de niveau de production sont visibles selon les polarités du territoire.

- Les 4 communes de rang 1 concentrent à elles seules 44% des logements commencés bien qu'elles présentent la plus faible évolution démographique sur la même période (+0,6%/an en moyenne).
- Les 7 communes de rang 2 constituent 36% des mises en chantier, ainsi qu'une évolution démographique légèrement supérieure (+0,8%/an en moyenne).
- Les 25 communes de rang 3 présentent une production de logements moins soutenue que celles de rang 1. Entre 2006 et 2015, 21% des constructions ont été réalisées sur ces communes, alors qu'elles présentent le taux de croissance démographique annuel moyen le plus important du territoire (+0,9%).

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS 2006-2015 PAR TYPOLOGIE DE COMMUNE



Agglomération Lyonnaise

Projection à 2030

7 500 logements/an
Soit

150 000 logements
entre 2010 et 2030

70% en renouvellement
30% en extension

Bourg Bresse Revermont

Projection à 2028

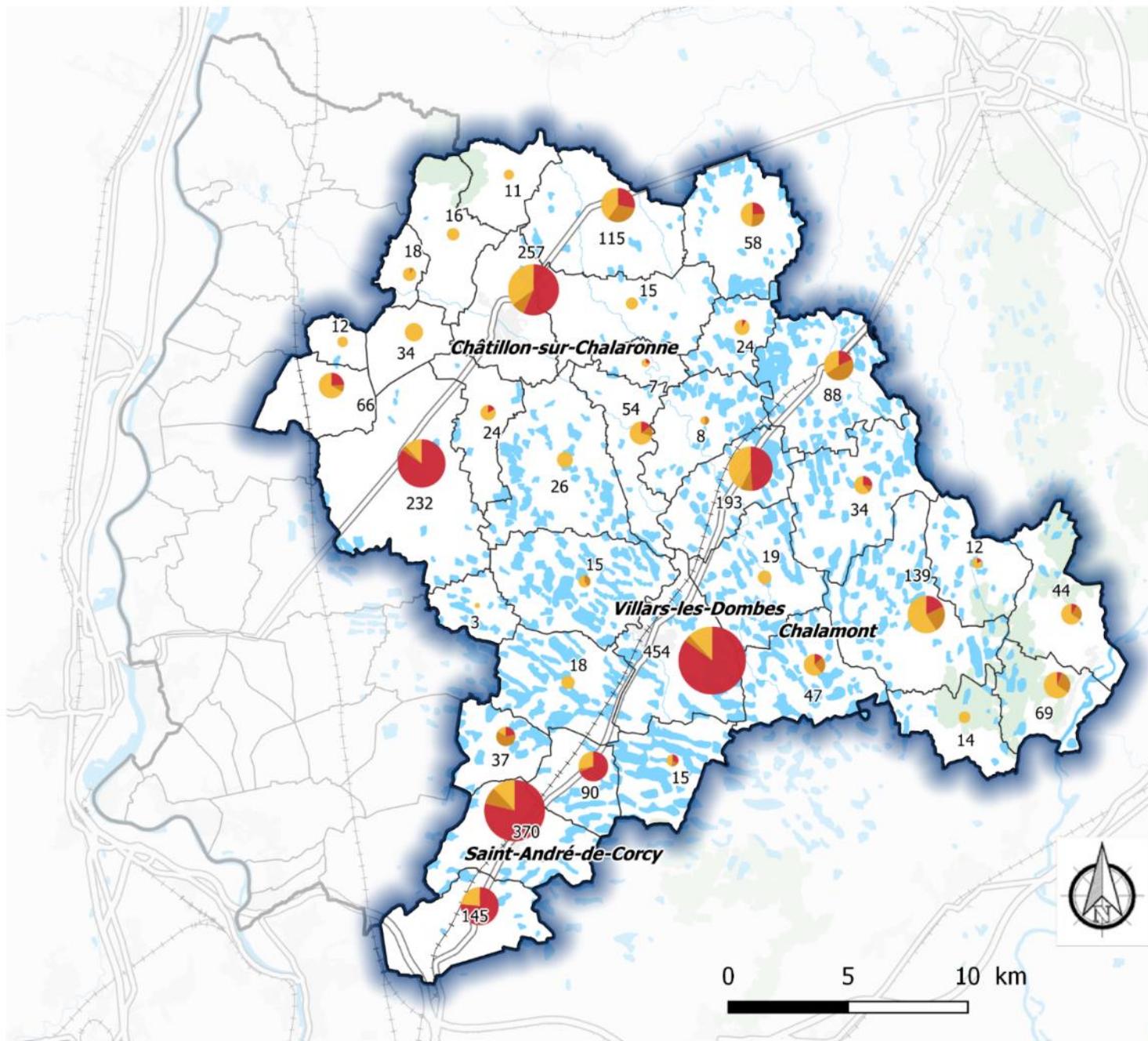
880 logements/an
Soit

17 600 logements
entre 2008 et 2028

Source : Sit@del

Production de logements entre 2006 et 2015 par typologies

SCoT de la Dombes



Répartition de la production par typologie

- Logements individuels purs
- Logements groupés
- Logements collectifs

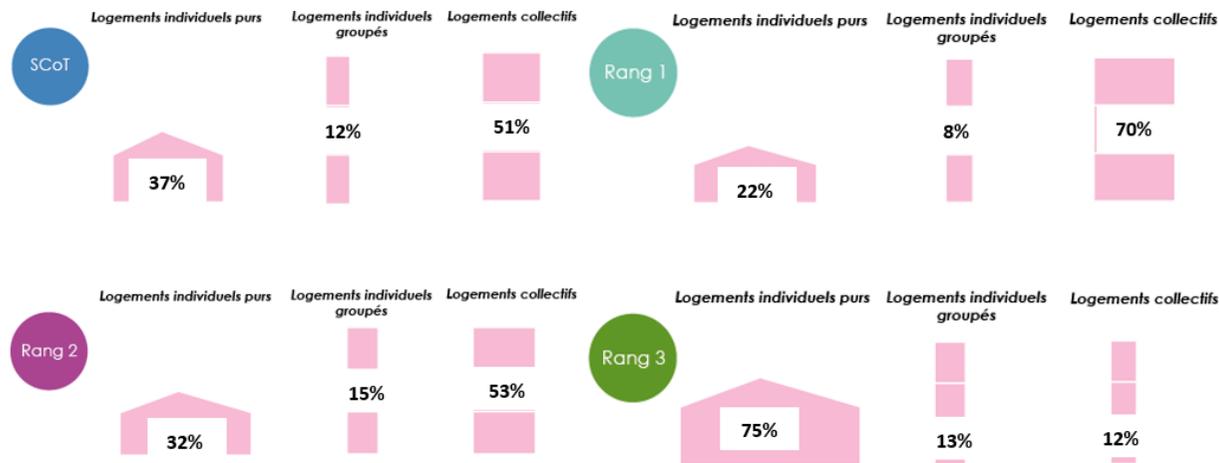
Nombre total de logements produits



Source : IGN, sit@del

Date : 26 / 06 / 2017

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS 2006-2015 PAR CATÉGORIE DE LOGEMENT



Définitions (Sit@del)

Logement individuel pur : construction qui ne comprend qu'un seul logement et qui a fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement ;

Logements individuels groupés : constructions faisant l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

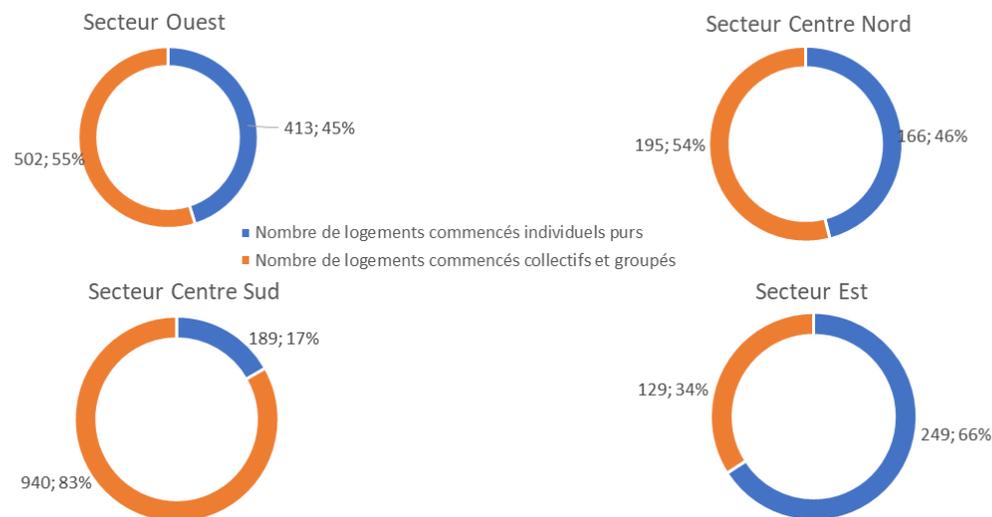
Logements collectifs : logements faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

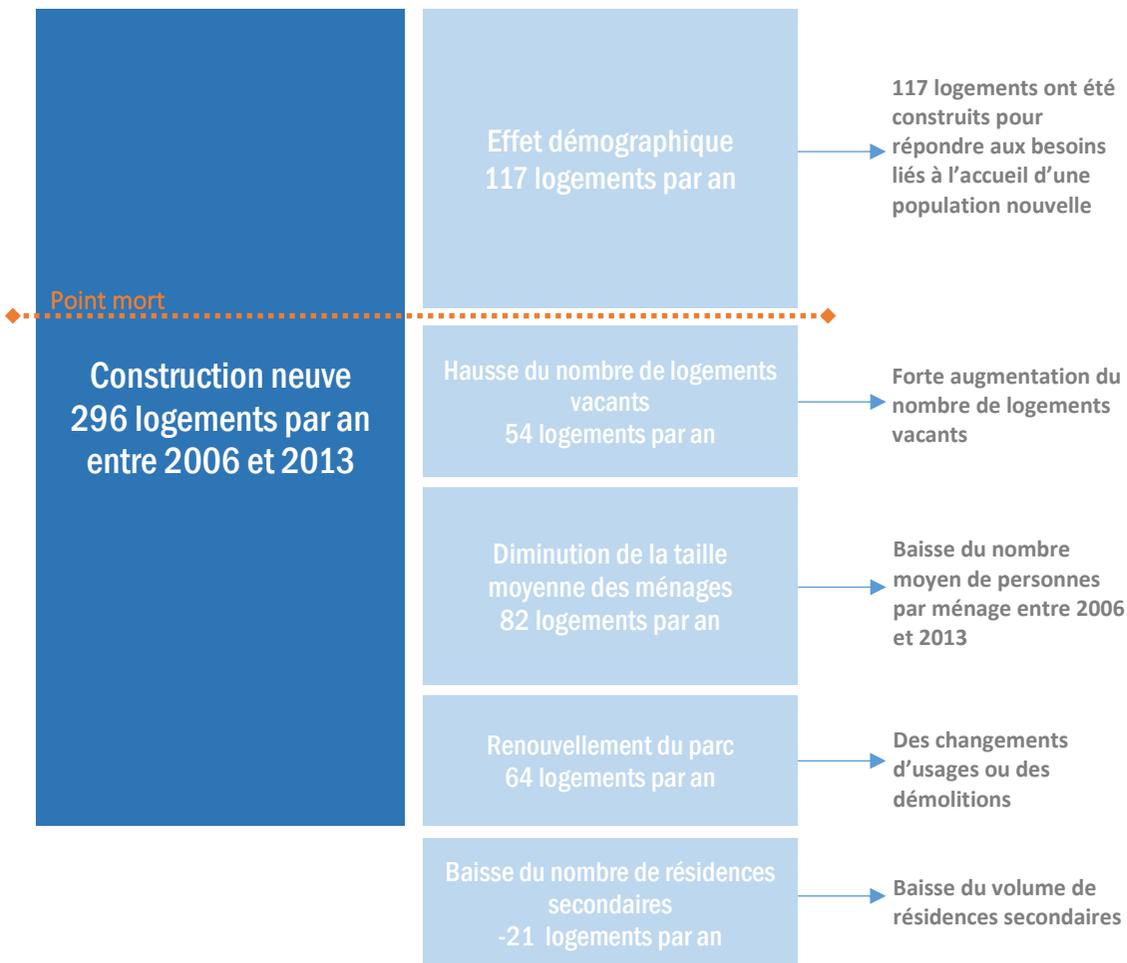
■ UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS PORTÉE PAR LES LOGEMENTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS GROUPÉS

La production de logements a connu une inversion vers la fin des années 2000 : la construction de logements collectifs et individuels groupés est devenue majoritaire sur le territoire du SCoT. Sur l'ensemble de la période, ils représentent plus de 60% de la production dont plus de 50% pour les logements collectifs. De plus, la production de logements collectifs et individuels groupés est largement supérieure à celle prévue par le SCoT de 2006, dans les communes de rang 1 et 2, (respectivement 78% et 68%). En revanche, les communes de rang 3, plus rurales, offrent une majorité de nouveaux logements individuels purs (75%) que de collectifs et groupés (25%).

Les secteurs Ouest, centre Nord et centre Sud accueillent une production de logements groupés et collectifs supérieure à celle des logements individuels purs. Cette prédominance témoigne du caractère plus urbain de ces territoires, avec la présence des communes phares (Chatillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes).

REPARTITION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS 2006-2015 PAR CATEGORIE DE LOGEMENT ET PAR SECTEUR





179 logements ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire (soit environ 60% de la construction)

LE « POINT MORT » DÉFINITION ET MODE DE CALCUL

La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population mais elle répond également aux besoins endogènes du territoire. La somme de ces besoins est appelée « point-mort » : il s'agit du nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population sur une période et un territoire donné. Quatre phénomènes permettent de fixer le point mort :

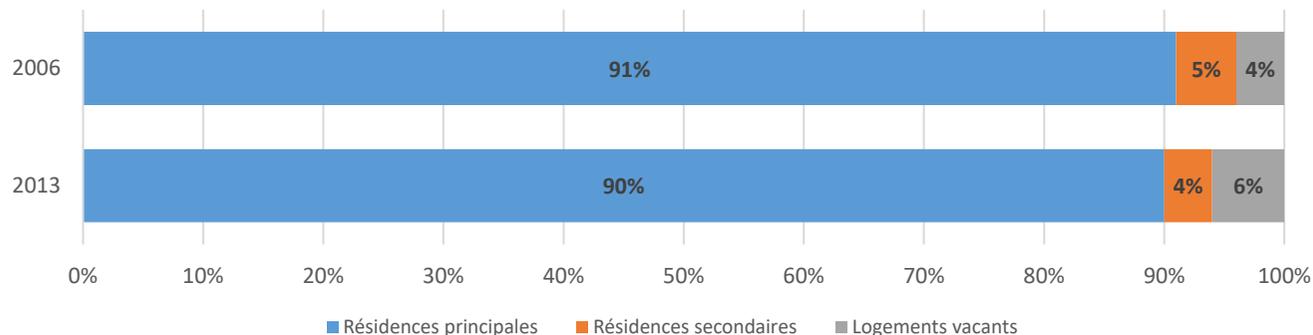
- Le **renouvellement du parc de logements** : Parallèlement à la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux, activité, etc.). A l'inverse, des locaux d'activités ou des cellules commerciales peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc est donc évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation totale du parc de logements au cours d'une même période ;
- La **diminution de la taille des ménages** : sur le territoire de la Dombes, comme à l'échelle de l'Ain, le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse. Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par l'émergence de nouveaux comportements sociaux et le vieillissement de la population : augmentation du nombre de divorces, de célibataires, de familles monoparentales, de décohabitations, etc.

Les deux autres phénomènes font varier le nombre de logements à construire pour assurer le maintien de la population :

- La **variation de la part de logements vacants** : la question des logements vacants est souvent difficile à appréhender. En effet, un trop gros volume de logements vacants démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements potentiellement indignes. Par ailleurs, une trop faible part de logements vacants entraîne une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn-over » suffisant et entraîne généralement une augmentation des valeurs foncières et immobilières ;
- La **variation de la part de résidences secondaires ou de logements occasionnels** : la part des résidences secondaires et des logements occasionnels constitue le dernier phénomène qui fait varier le point mort, au même titre que les logements vacants. Plus cette part est importante, plus le territoire est considéré comme attractif d'un point de vue touristique, ou voit sa population augmenter en haute saison.

Les catégories de logements

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LEUR TYPOLOGIE EN 2006 ET 2013



Définitions :

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Une **résidence secondaire** est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

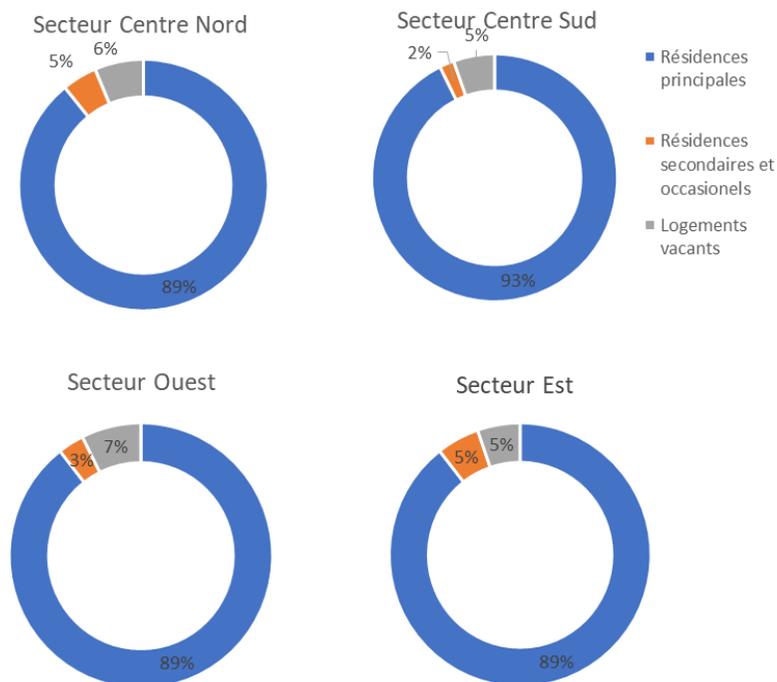
Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Un **taux de vacance est dit « structurel »** lorsqu'il est situé autour de 5-6%, permettant de fluidifier le marché sans pour autant avoir d'impact sur le tissu résidentiel.

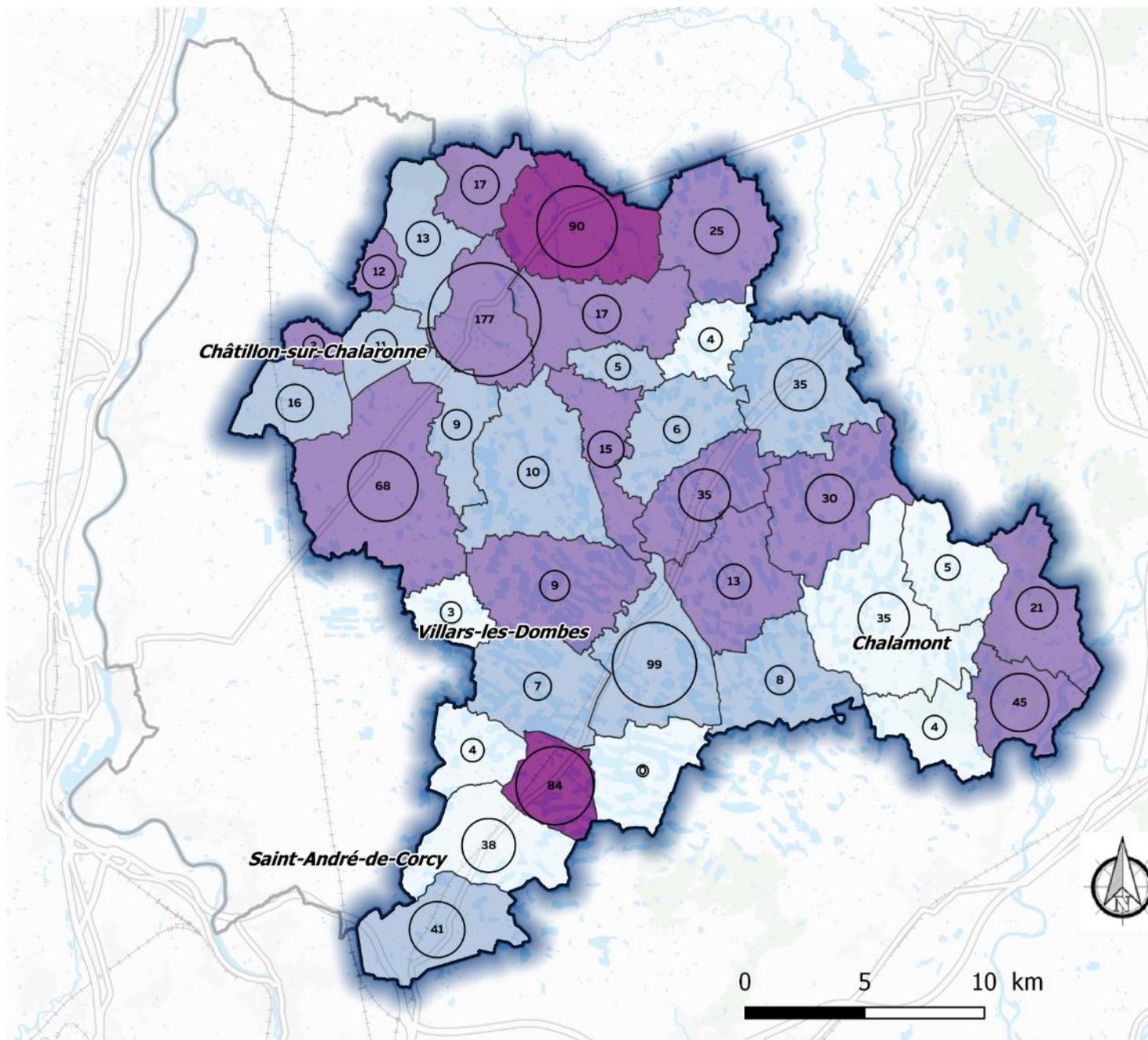
■ UN TERRITOIRE HABITÉ PAR DES RÉSIDENTS PERMANENTS

Le territoire de la Dombes compte 90% de résidences principales. Cette part est relativement stable depuis 2006. En revanche, la part des résidences secondaires présente une baisse de 2 points sur cette période. La part des logements vacants est en augmentation de 2 points, entre 2006 et 2013. Elle varie à l'échelle des secteurs entre 5 et 7%, dont 7% pour le secteur Ouest.

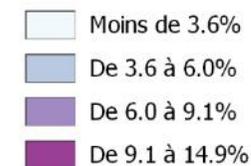
REPARTITION DES LOGEMENTS PAR SECTEUR SELON LEUR TYPOLOGIE EN 2006 ET 2013



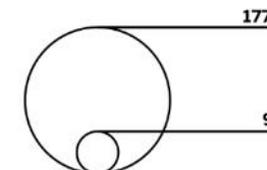
Source : INSEE 2006 ; 2013



Taux de logements vacants par commune

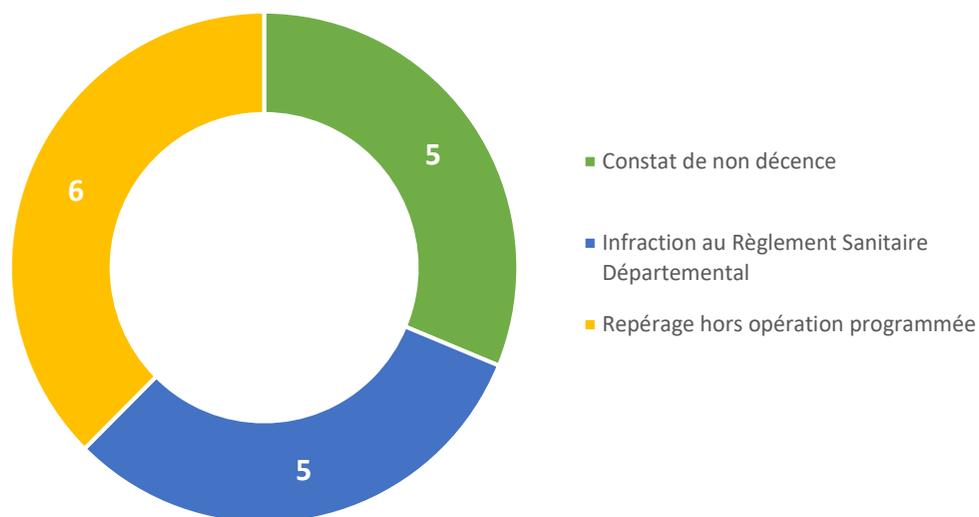


Nombre de logements vacants en 2013



0 5 10 km

LOGEMENTS DECLARES NON DECENTS ET INDIGNES (2017)



Source : DDT 01 2017, Source : ORTHI v2.2.1 (du 05/06/2016)

Définitions

Logement indécents : la notion d'indécence s'apprécie par rapport à la conformité du logement, à des caractéristiques minimales de confort et d'équipement mais aussi de salubrité et de sécurité;

Manquement à l'hygiène et à la salubrité de l'habitat : Le règlement sanitaire départemental (RSD) définit des normes en matière de configuration des locaux d'habitation (dimensions des pièces à vivre, fenêtres, ...) des règles relatives à l'hygiène, de sécurité et de l'entretien des bâtiments ;

Logement indigne : locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé

Logement insalubre : la notion d'insalubrité concerne des menaces pour la santé causée par l'indignité de l'habitat ;

Logement menaçant ruine, le péril : la procédure de péril concerne tout élément bâti (murs, immeuble occupé ou non, partie d'immeuble) et les désordres constatés doivent porter atteinte à la solidité de l'édifice, ou de certains de ses éléments, intérieurs ou extérieurs, et créer un risque pour la sécurité des occupants et/ou du public. Ils doivent être liés à des facteurs non naturels.

■ DES LOGEMENTS INDIGNES OU NON DÉCENTS A RÉSORBER

En 2017, six logements sont signalés comme logements indignes ou non décents et cinq sont constatés en infraction au règlement sanitaire départemental. Ils sont concernés par plusieurs actions de résorption.

Ces signalements sont toujours considérés en cours dans la base de données. Il se peut toutefois que les travaux nécessaires pour la rénovation aient été réalisés depuis. Les signalements faisant l'objet d'un simple "repérage hors opération programmée" sont relatifs au logement social. Ils ne sont pas classés comme infraction au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) mais font l'objet d'un dialogue entre la Direction départementale des territoires et l'Agence d'Information sur le Logement avec le bailleur afin de résoudre au mieux les problèmes.

Secteur centre nord

Revenu nécessaire pour l'accession : 3 150€

Part des ménages d'une personne solvable : moins de 10%

Part des ménages de 2 personnes solvables : entre 30% et 40%

Part des ménages de 3 personnes solvables : entre 50 et 60%

Secteur ouest

Revenu nécessaire pour l'accession : 2 820€

Part des ménages d'une personne solvable : entre 10% et 20%

Part des ménages de 2 personnes solvables : entre 40% et 50%

Part des ménages de 3 personnes solvables : entre 60 et 70%

Secteur est

Revenu nécessaire pour l'accession : 2 900€

Part des ménages d'une personne solvable : entre 10% et 20%

Part des ménages de 2 personnes solvables : entre 40% et 50%

Part des ménages de 3 personnes solvables : entre 60 et 70%

Secteur centre sud

Revenu nécessaire pour l'accession : 3 150€

Part des ménages d'une personne solvable : moins de 10%

Part des ménages de 2 personnes solvables : entre 30% et 40%

Part des ménages de 3 personnes solvables : entre 50 et 60%

■ DES PRIX A L'ACCESSION PEU ÉLEVÉS MAIS DES MÉNAGES AUX REVENUS LIMITÉS

Les secteurs Est et Ouest semblent moins valorisés que les autres secteurs puisque le revenu nécessaire pour accéder à la propriété est plus faible. Cette distinction peut être due à des prix du foncier plus faibles, une offre moins diversifiée, des logements proposés à la vente de plus petite taille, etc.

Même si les revenus nécessaires pour acheter sont relativement peu élevés, les revenus des ménages restent faibles sur le territoire de la Dombes, ce qui ne leur permet pas forcément de réaliser au mieux leur trajectoire résidentielle.

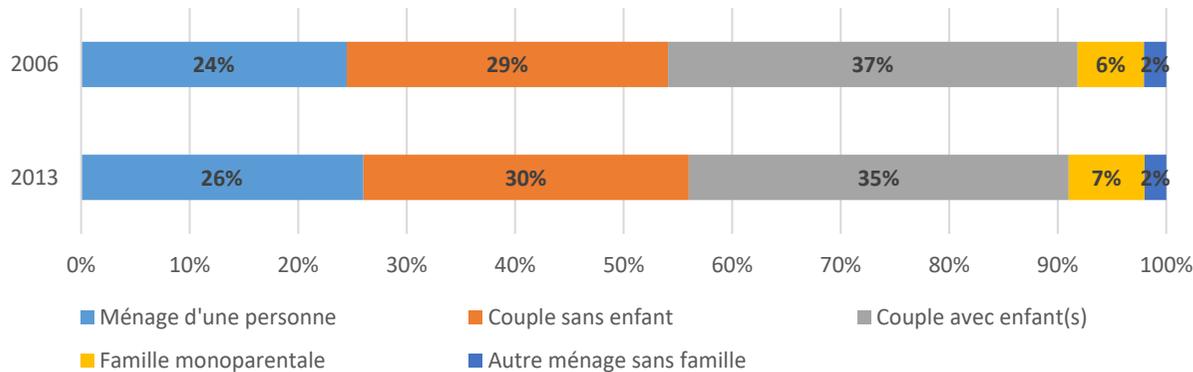
L'analyse est faite à partir des données Immoprix (baromètre immobilier des notaires), logements anciens et neufs confondus, et des données INSEE (2013). La simulation de l'acquisition intègre :

- Le prix d'achat ;
- Une simulation des frais de notaires (7,5% du prix) ;
- Une simulation des frais financiers (taux d'intérêt à 2,5% remboursé sur 25 ans) avec un apport de 10% du prix d'achat.

Le coût est mensualisé afin de simuler le montant des fonds à mobiliser chaque mois par le ménage pour rembourser cet achat. Le taux d'endettement étant fixé à 30% (maximum légal), en multipliant par 3 le montant des fonds à mobiliser, il est possible d'obtenir le revenu mensuel nécessaire pour être considéré solvable. La solvabilité est calculée à partir du revenu disponible d'un ménage.

La taille des logements et la composition des ménages

STRUCTURATION DES MENAGES EN 2006 ET 2013



La taille des ménages est en diminution dans la Dombes, passant de 2,58 en 2008 à 2,47 en 2013 et à 2,35 en 2015. Les couples avec enfants présentent la variation la plus significative avec une baisse de 4 points sur cette même période. En revanche, les ménages unipersonnels sont en augmentation de 2 points. Les ménages de petite taille, couple sans enfant et ménage avec 1 personne, sont prépondérants et en hausse puisqu'ils représentent 56% des ménages en 2013. Leur évolution témoigne des évolutions des modes de vie (décohabitation des jeunes, divorces et séparations, couples qui restent plus longtemps sans enfants).

UN DÉCALAGE ENTRE LA TAILLE DES LOGEMENTS ET LA COMPOSITION DES MÉNAGES

En parallèle, le parc de logements est composé essentiellement de grands logements : 76% des logements sont composés de 4 pièces ou plus (stabilité depuis 2006), alors que l'évolution du nombre moyen de personnes par ménage tend à diminuer. Même si un ménage unipersonnel ne loge pas obligatoirement dans un logement d'une pièce, la tendance est au décalage entre la taille des logements et celle des ménages. En effet, l'évolution de la structure des ménages appelle au développement de l'offre en petits logements qui ne représente aujourd'hui que 24% du parc des résidences principales. Ce sont actuellement les secteurs centre sud et ouest qui disposent du parc de logements de petite taille le plus développé (respectivement 24% et 26%), même s'il est supérieur à 20% sur l'ensemble des secteurs. Par ailleurs, il existe d'importantes disparités à l'échelle de l'armature urbaine : 35% dans les communes de rang 1 et une part égale dans les communes de rang 2 et les communes de rang 3 (respectivement 23% et 24%).

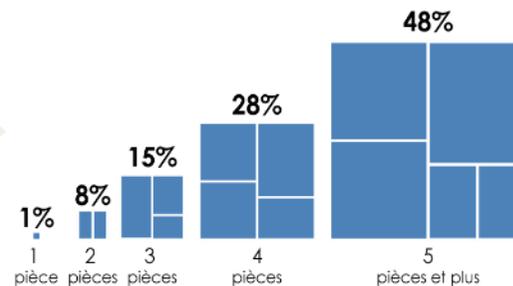
SCoT de la Dombes

56% de ménages de petits ménages (deux personnes ou moins) pour 24% de petits logements (du T1 au T3)

REPARTITION DES LOGEMENTS PAR TAILLE EN 2013

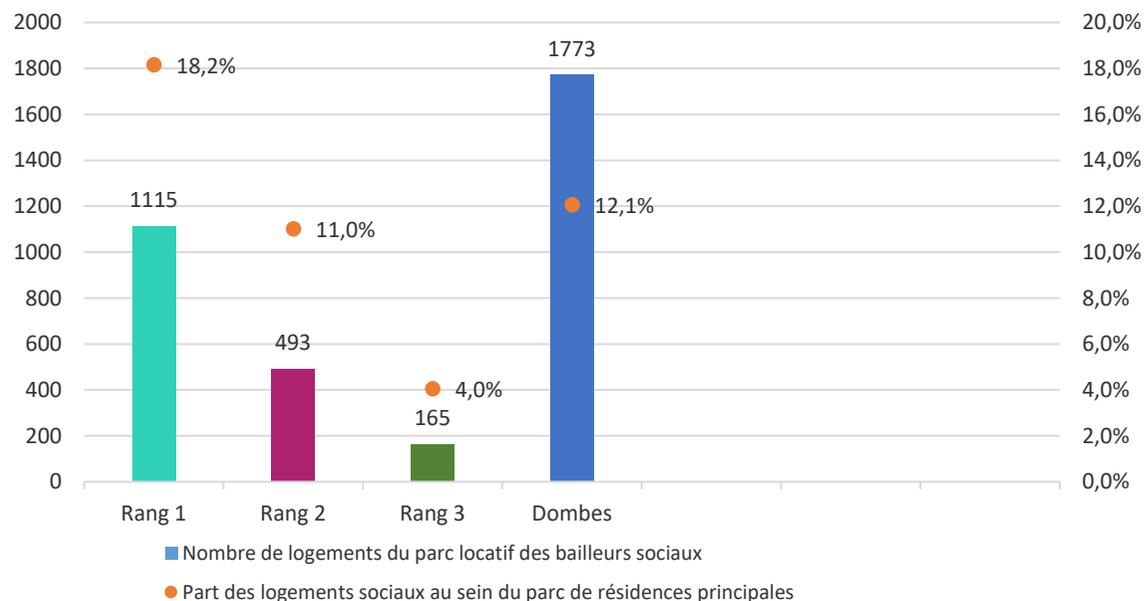
SCoT de la Dombes
Près de la moitié des logements de plus de 5 pièces

Taille moyenne des ménages **2,47**



Source : INSEE 2006 ; 2013

RÉPARTITION DU PARC DE LOGEMENT SOCIAL ET PROPORTION PAR RAPPORT AUX RÉSIDENCES PRINCIPALES (2015)



	Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2012	Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2015	Nombre de logements sociaux supplémentaires entre 1 ^{er} janvier 2012 et 1 ^{er} janvier 2015
Total	1 657	1 773	116
Rang 1	1 091	1 115	24
Rang 2	422	493	71
Rang 3	144	165	21

UN PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAL EN AUGMENTATION, PRINCIPALEMENT LOCALISÉ DANS LES SECTEURS LES PLUS URBAINS

En 2015, le territoire de la Dombes dispose de 1 773 logements sociaux (source : RPLS), soit 12,1% des résidences principales. Le parc social est en augmentation : + 116 logements entre 2012 et 2015. La grande majorité se trouve dans les communes de rang 1, avec 63% de l'offre.

Le parc de logement social est un segment du marché de l'habitat qui subit une forte pression puisque 96% du parc proposé à la location est occupé. De plus, le taux de vacance est très faible (1,7%).

De nombreux bailleurs sociaux sont présents sur le territoire (8) mais deux se partagent près de 85% du marché en 2015 (Office Public de l'Habitat de l'Ain, DYNACITE et la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain - SEMCODA).

Aucune commune du SCoT de la Dombes n'est soumise à un minimum de pourcentage de logement social en application de l'article 55 de la loi SRU. Ainsi, 10 communes ne présentent aucun logement social en 2015 et 3 communes perdent des logements sociaux entre 2012 et 2015 (Neuville-les-Dames, St-Paul-de-Varax et Villars-les-Dombes).

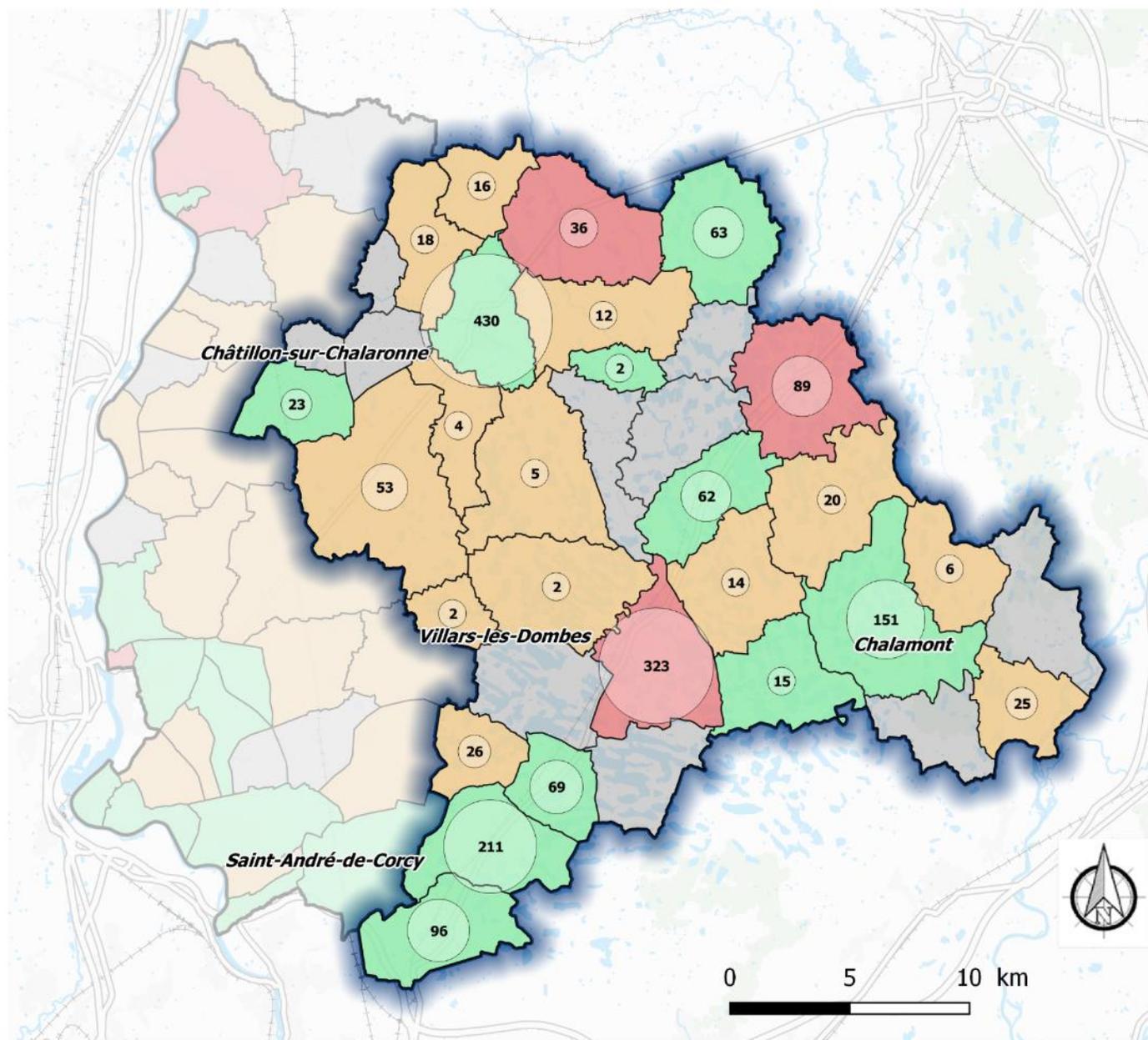
UN PARC SOCIAL TRÈS DEMANDÉ ET EN MEILLEURE ADEQUATION AVEC L'ÉVOLUTION DES MENAGES

En 2015, 244 logements sociaux ont été attribués pour 510 demandes, soit une moyenne de 2 demandes pour une attribution. Il existe de grandes disparités entre les secteurs : en effet, les secteurs Ouest et centre Sud concentrent 85% des demandes. De même, ce sont les secteurs les plus urbains de l'armature territoriale qui sont les plus demandés (2,2 demandes pour une attribution contre 1,6 pour les communes de rang 1). Cette répartition est à mettre en perspective avec la localisation du parc de logement social, plus développé dans les secteurs urbains.

Contrairement au parc de logements traditionnels (76% de logements de plus de 4 pièces), le parc social est principalement composé de petits logements (60% de 1 à 3 pièces). Cela participe de la réponse à apporter à l'évolution de la structure des ménages.

Nombre de logements sociaux par commune en 2015 et évolution de leur part depuis 2012

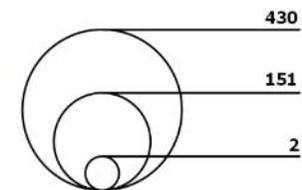
SCoT de la Dombes



Evolution du nombre de logements sociaux entre 2012 et 2015

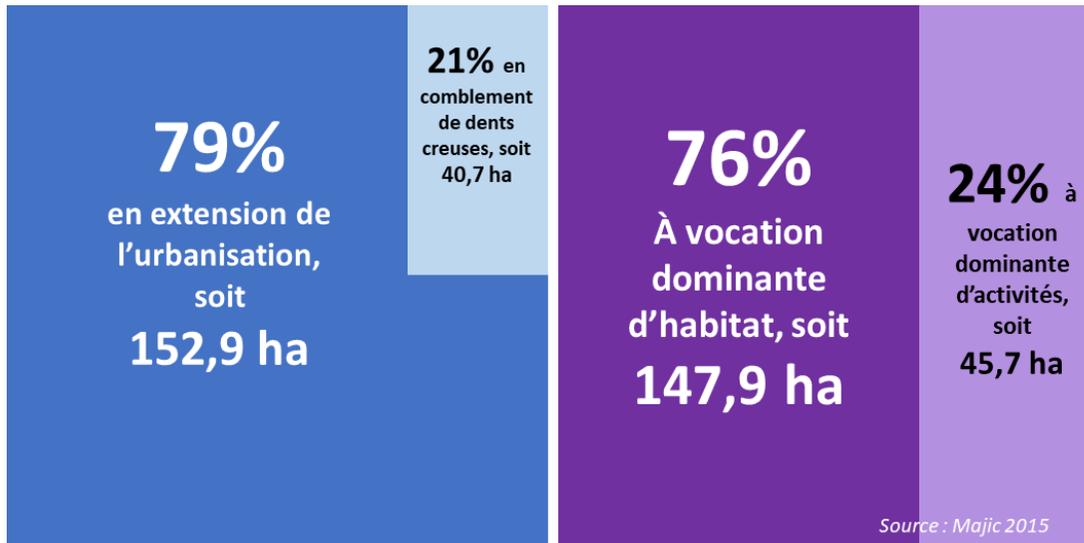
- Négative
- Stable
- Positive
- Absence de logement social

Nombre de logements sociaux en 2015



Source : RPLS 2012 et 2015
Date : 13 / 03 / 2018

Analyse de la consommation d'espace entre 2005 et 2015



Petit collectif récent avec rez-de-chaussée commercial (Mionnav) – Citadia Conseil

■ MÉTHODOLOGIE

L'analyse de la consommation d'espaces agricoles, forestiers et naturels est réalisée sur la base d'un traitement cartographique semi-automatisé qui s'appuie :

- Sur la délimitation des enveloppes urbaines de 2015 (source Majic – Citadia Conseil) ;
- Les données MAJIC concernant les permis de construire délivrés entre 2005 et 2015 ;
- La délimitation de l'enveloppe urbaine de 2005 par soustraction des parcelles construites en limite de l'enveloppe de 2015.

La consommation d'espaces correspond à la consommation en extension urbaine. Les constructions en renouvellement urbain ou en dents creuses ne sont pas considérées comme de la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

Point méthodologique : Les fichiers fonciers MAJIC sont les bases de données brutes décrivant les parcelles, propriétaires et bâtiments, et sont mis à jour par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP). Ces données, très utiles, sont toutefois à manier avec précautions dans certains cas, notamment concernant les calculs de densités.

■ UN DÉVELOPPEMENT ESSENTIELLEMENT RÉALISÉ EN EXTENSION URBAINE

Entre 2005 et 2015, 193.6 hectares ont été construits pour le développement de l'urbanisation :

- 79% en extension de l'urbanisation soit 152.9 hectares ;
- 21% en comblement de dents creuses, soit 40,7 hectares

Sur ces 193.6 hectares artificialisés au cours de cette période :

- 76% ont été urbanisé à vocation dominante d'habitat soit, 147.9 hectares ;
- 24% à vocation dominante d'activités économiques et commerciales, soit 45.7 hectares.

L'enveloppe urbaine en 2015 a une surface de 2 951.4 ha.

Analyse de la consommation d'espace en extension entre 2005 et 2015

2005-2015 (10 ans)	Consommation d'espaces (ha)	Rythme annuel moyen (ha/an)	Dont habitat (ha)	Dont activité (ha)
Total Rang 1	50,1	5	31,2	18,9
Total Rang 2	39,8	4	27,9	11,9
Total Rang 3	63	6,3	57,3	5,7
Total SCoT de la Dombes	152,9	15,3	116,4	36,5
2005-2015 (10 ans)	Consommation d'espaces (ha)	Rythme annuel moyen (ha/an)	Dont habitat (ha)	Dont activité (ha)
Total Rang 1	33%	33%	27%	52%
Total Rang 2	26%	26%	24%	33%
Total Rang 3	41%	41%	49%	15%
Total SCoT de la Dombes	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Majic 205

Source : Majic 2015

2016-2018 (3 ans)	Consommation d'espaces (ha)	Rythme annuel moyen (ha/an)	Rythme annuel moyen (ha/an et / communes)
Total rang 1	27ha	9,0	2,2
Total rang 2	20,6ha	6,9	0,9
Total rang 3	22,3ha	7,4	0,3
Total SCoT de la Dombes	70ha	23,3	0,6

Source : fichiers SIG tâche urbaine, DDT 01 : <http://www.datara.gouv.fr>

UN DÉVELOPPEMENT ESSENTIELLEMENT RÉALISÉ EN EXTENSION URBAINE

Entre 2005 et 2015, 152.9 hectares ont été consommés sur les terres agricoles, forestiers et naturelles pour le développement de l'urbanisation dans les 36 communes du territoire de la Dombes. Soit un rythme moyen annuel de 15,3 hectares/an sur la période.

Plusieurs dynamiques d'évolution sont à signaler en matière de consommation d'espaces :

- Le développement en extension urbaine est majoritairement tourné vers l'habitat. 116.4 ha soit 76 % de la surface consommée contre 36.5 ha pour les activités économiques, soit 24%.
- Cependant plus la commune joue un rôle important dans l'armature économique, plus la consommation d'espaces est se tourne vers la vocation économique.

La consommation d'espaces est majoritairement réalisée par les communes du rang 1 avec une dynamique de 12.5 hectares consommés par commune sur la période de 10 ans.

Les communes du rang 2 ont un ratio 5.7 hectares par commune en moyenne alors que rangs 3 sont à 2.5 hectares de consommation moyenne d'espaces par commune.

▪ ACTUALISATION DU BILAN DE LA CONSOMMATION FONCIERE AU 01/01/2018²

Réalisée entre l'arrêt et l'approbation du SCoT, la mise à jour du bilan de la consommation foncière au 1er janvier 2018 ("état 0" retenu dans le cadre du scénario de développement démographique et pour le dimensionnement des stocks fonciers du SCoT à l'horizon 2035) fait état d'une artificialisation global de **70ha environ à l'échelle du SCoT de la Dombes**, soit un rythme annuel moyen lissé à **23ha environ au cours des 3 dernières années**.

La ventilation territoriale signale une consommation foncière essentiellement portée par **les pôles de rang 1 (4 communes)** au cours des 3 dernières années, avec une moyenne **de 2,2ha par an et par commune**, contre 0,9ha pour les pôles de rang 2 (8 communes), et 0,3ha sur les pôles de rang 3 (24 communes)

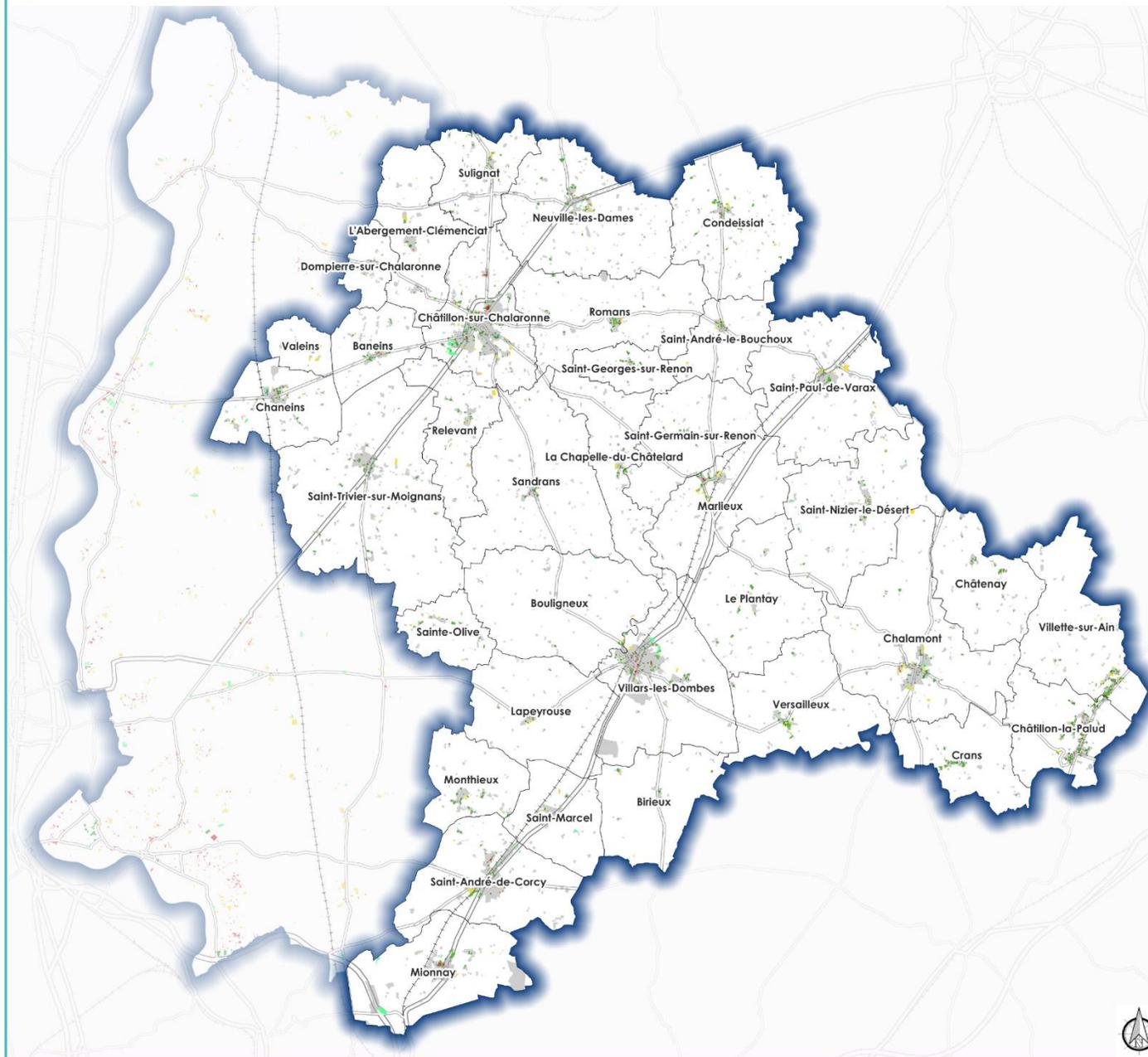
² L'analyse de la consommation foncière dans le cadre du diagnostic du SCoT a été initialement réalisée sur la période 2005-2015, à partir du dernier millésime des fichiers fonciers mis à disposition par les services de l'Etat.

La mise à jour sur la période 2016-2018 (état 0 retenu pour la révision du SCoT) n'a pu être réalisée sur la base de la méthodologie initiale dans la mesure où le dernier millésime des données Majic est daté au 01/01/2016, ne permettant donc pas de combler intégralement le pas de temps manquant. Après échanges avec les services de l'Etat, celle-ci a donc été réalisée sur la base des données SIG de la DDT 01 communiquées entre l'arrêt et l'approbation du SCoT, disponibles sur le portail suivant : <http://www.datara.gouv.fr>.

Les traitements SIG ont permis d'identifier les surfaces consommées au cours des 3 dernières années par superposition des deux couches d'informations géographiques relatives à la tache urbaine DDT 2018 et à la tache urbaine DDT 2015. A noter : une vérification manuelle a permis de supprimer les entités inférieures à 0,5ha provenant d'un décalage géomatique entre les deux couches d'informations géographiques et non lié à une progression des surfaces urbanisées sur la période.

Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

SCoT de la Dombes



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

Espaces consommés en extension

■ à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

■ à vocation dominante d'habitat

Espaces consommés en renouvellement

■ à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

■ à vocation dominante d'habitat

Enveloppe urbaine

■ 2005



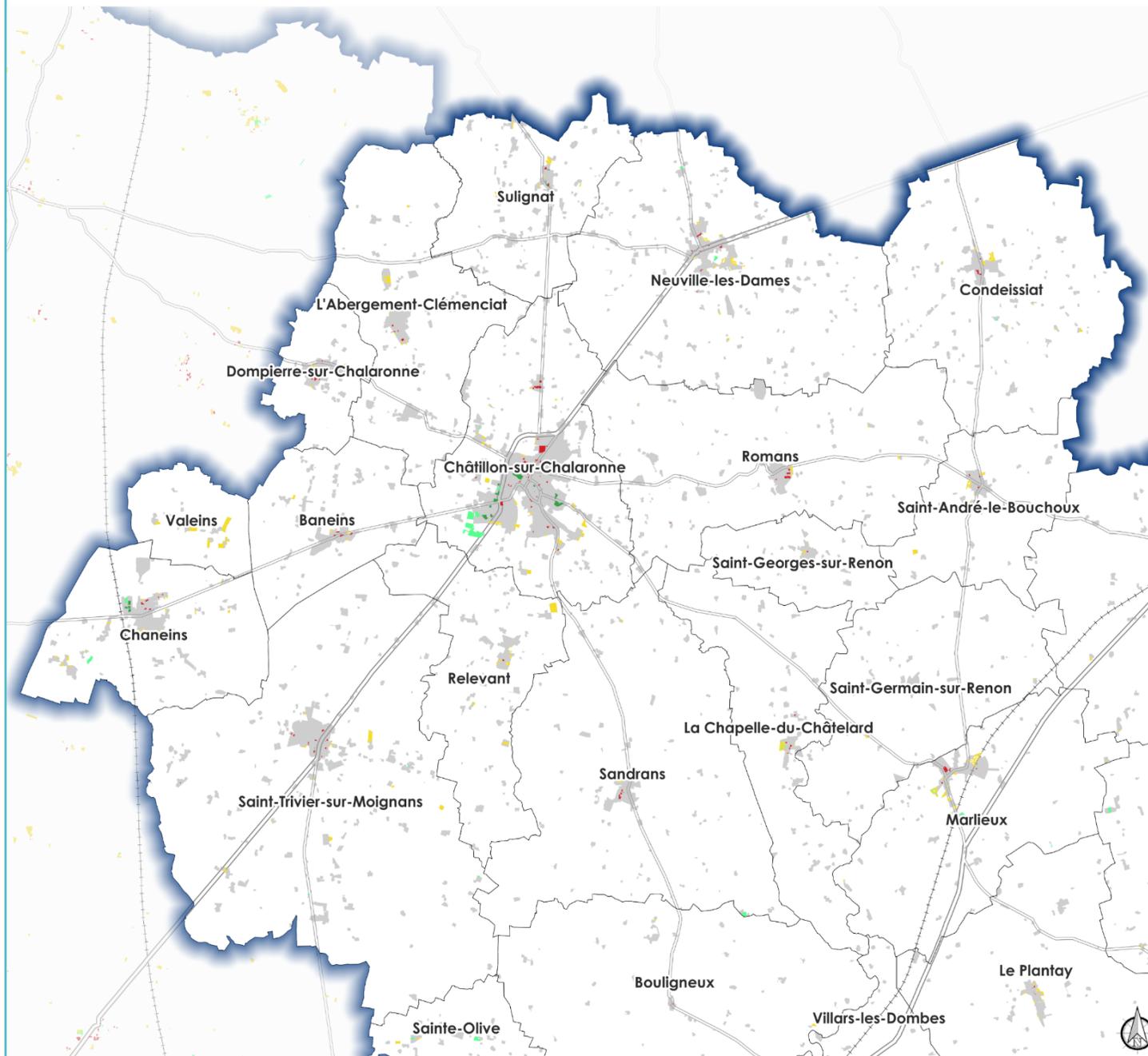
Source : IGN, CITADIA, CEREMA (fichiers)

Date : 25 / 02 / 2020



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

SCoT de la Dombes



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

Espaces consommés en extension

■ à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

■ à vocation dominante d'habitat

Espaces consommés en renouvellement

■ à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

■ à vocation dominante d'habitat

Enveloppe urbaine

■ 2005

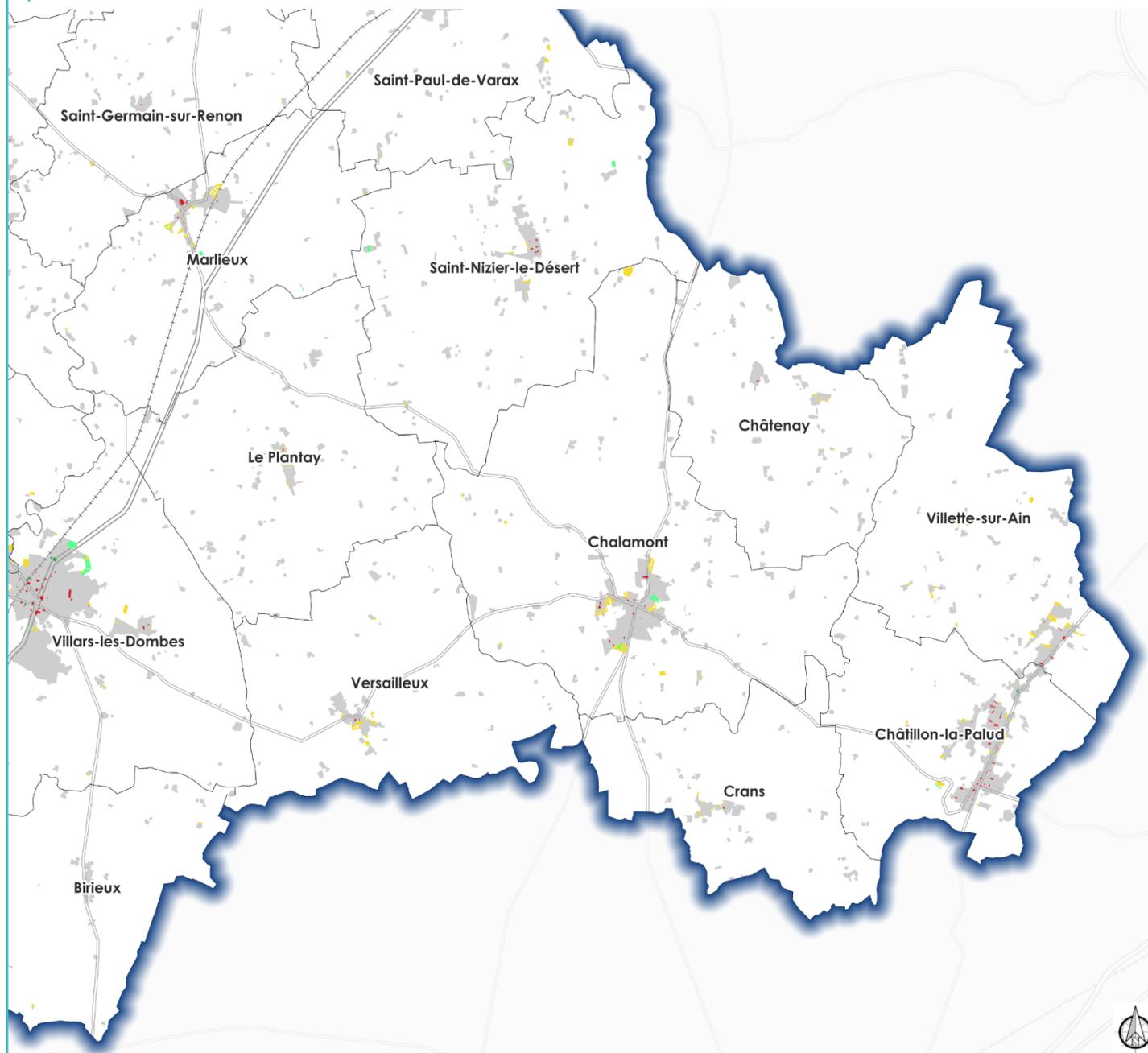


Source : IGN, CITADIA, CEREMA (fichiers)

Date : 25 / 02 / 2020

Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

SCoT de la Dombes



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

Espaces consommés en extension

■ à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

■ à vocation dominante d'habitat

Espaces consommés en renouvellement

■ à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

■ à vocation dominante d'habitat

Enveloppe urbaine

■ 2005

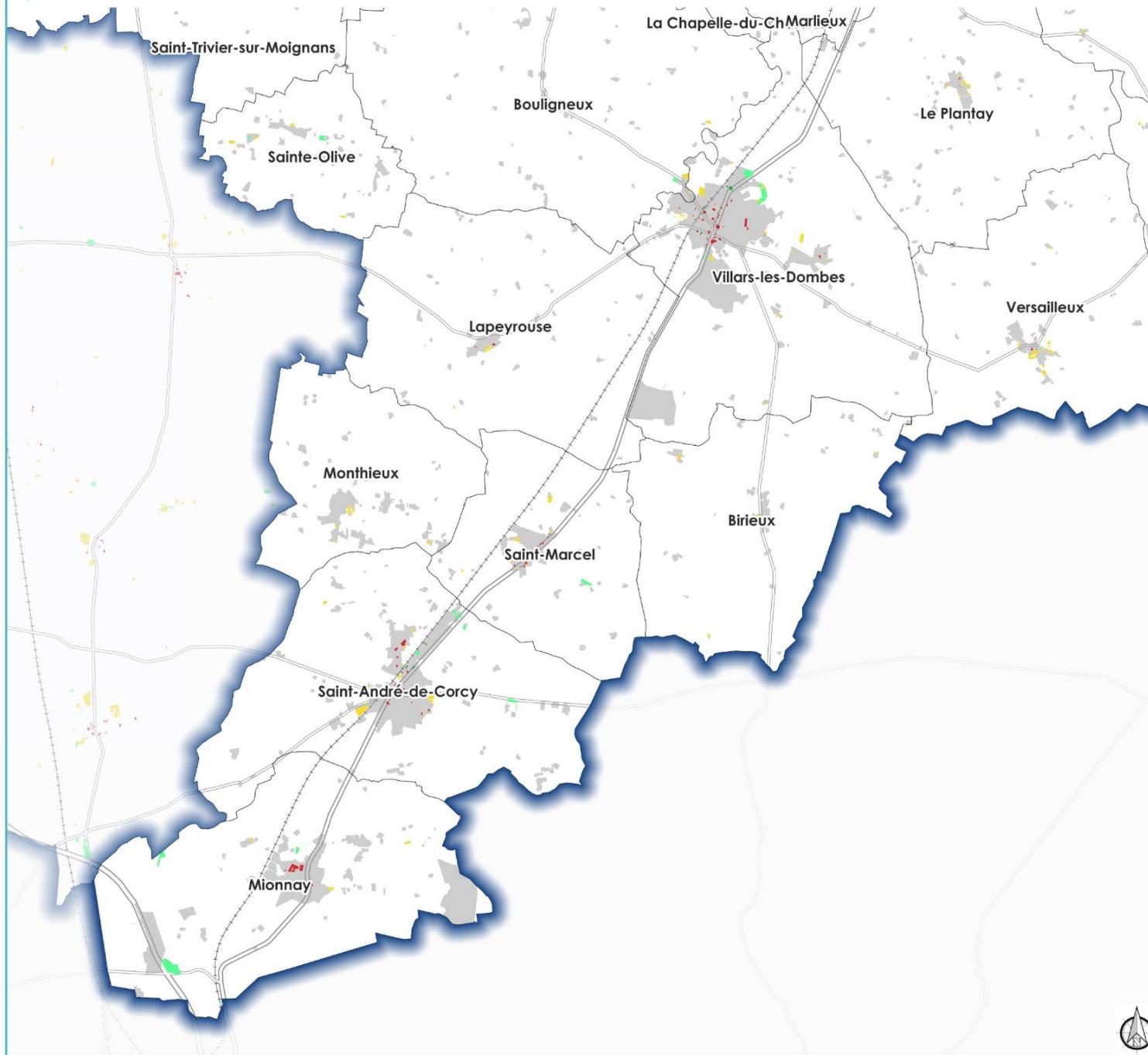


Source : IGN, CITADIA,
CEREMA (fichiers)
Date : 25 / 02 / 2020



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

SCoT de la Dombes



Consommation d'espaces entre 2005 et 2015

Espaces consommés en extension

■ à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

■ à vocation dominante d'habitat

Espaces consommés en renouvellement

■ à vocation dominante d'activités économiques, touristiques et d'équipement

■ à vocation dominante d'habitat

Enveloppe urbaine

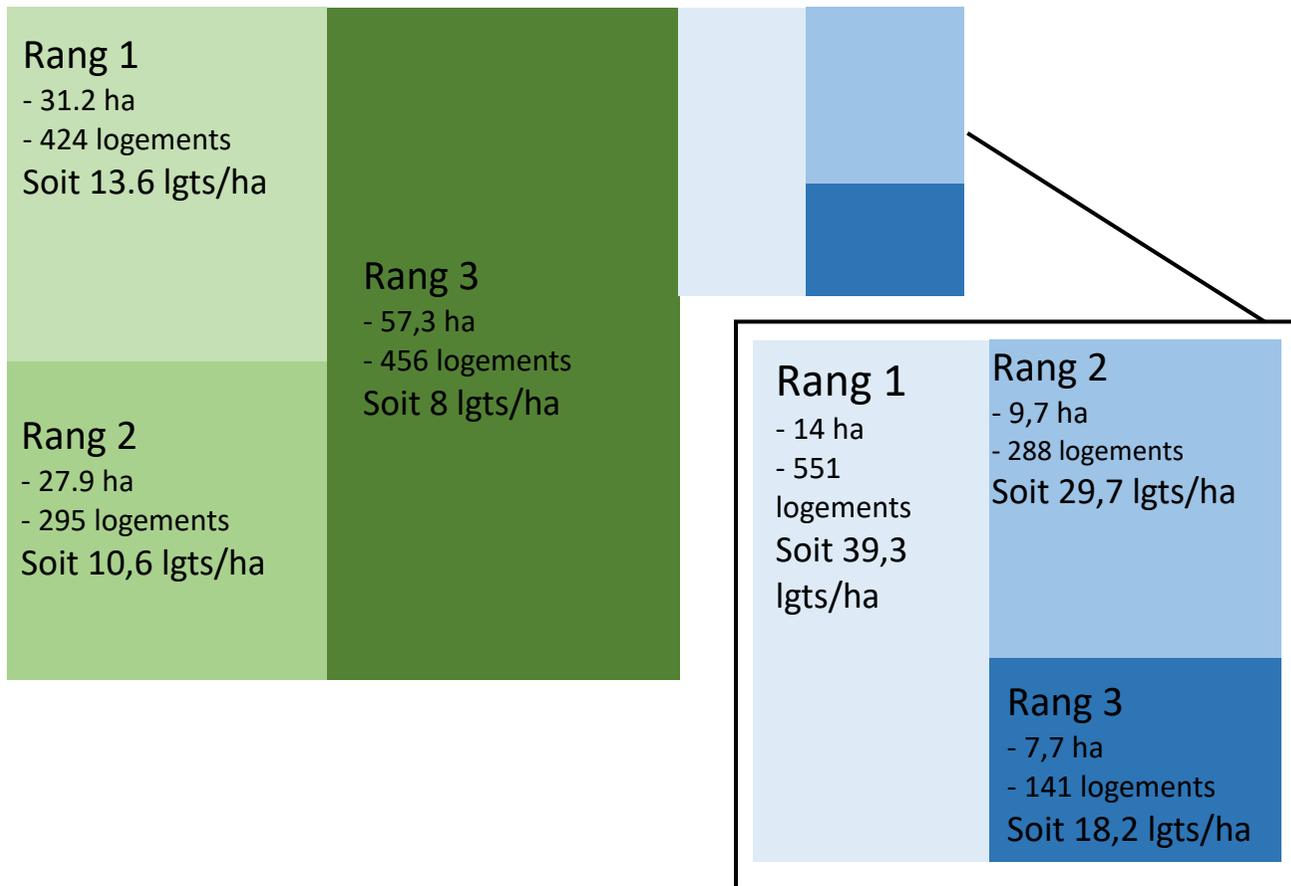
■ 2005



Source : IGN, CITADIA, CEREMA (fichiers)

Date : 25 / 02 / 2020

Densité dans les espaces construits pour des logements en extension urbaine et au sein de l'enveloppe urbaine



▪ **DES FORMES EN EXTENSION URBAINE TRÈS CONSOMMATRICE D'ESPACES**

Les communes du rang 1 et rang 2 ont permis la construction de 10 à 13 logements par hectares en moyenne entre 2005 et 2015 en dehors de l'enveloppe urbaine, soit une parcelle de 750 à 1 000 m² pour un logement. Cette densité correspond à une forme urbaine d'habitat individuel dans un tissu pavillonnaire relativement classique.

Les communes du rang 3, quant à elles, ont développé des formes urbaines correspondant à de l'habitat individuel isolé avec un logement par parcelle de plus de 1 250²², soit 8 logements par hectare.

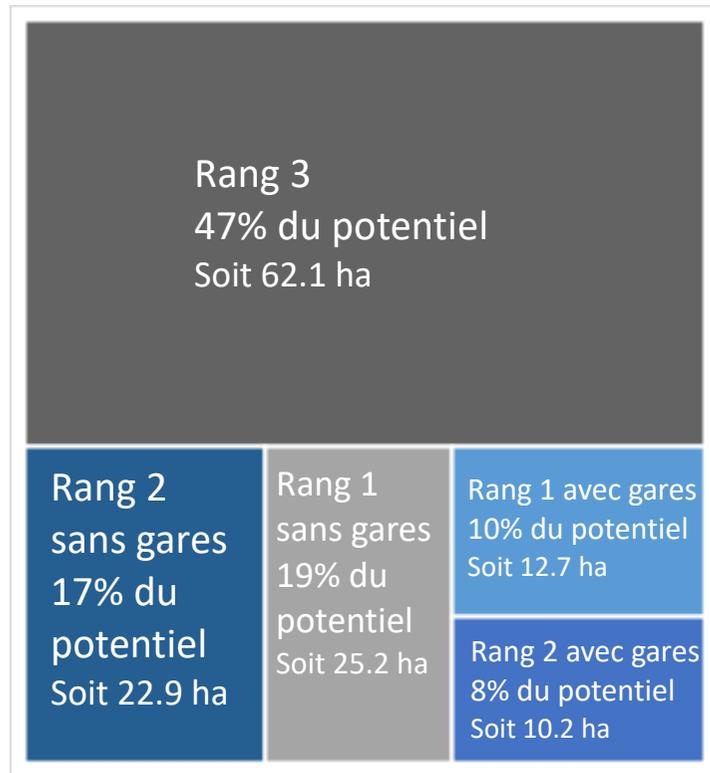
▪ **DES CONSTRUCTIONS DENSES AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE**

Pour les logements, la part du foncier artificialisé au sein de l'enveloppe urbaine représente 21%, mais représente 45% des constructions réalisées entre 2005 et 2015.

Avec des densités de 39,3 logements par hectare pour les bourgs centres (rang 1), 29,7 pour les pôles secondaires (rang 2) et 18,2 pour les villages (rang 3), les nouvelles constructions correspondraient à la morphologie urbaine des centres bourgs correspondant aux communes.

Le potentiel de densification du territoire

Répartition des dents creuses recensées par niveau d'armature territoriale



■ L'ANALYSE DU POTENTIEL DE DENSIFICATION EN DENTS CREUSES

L'analyse des capacités de densification de l'enveloppe urbaine vise à évaluer le potentiel de construction ou de mise sur le marché de logements nécessaires au développement du territoire sans consommer de nouveaux espaces naturels et agricoles.

L'identification du potentiel de densification a été menée sur l'ensemble des dents creuses à vocation dominante d'habitat, recensées au sein de l'enveloppe urbaine de 2015. Les zones d'activités économiques et commerciales ne sont donc pas intégrées dans cette analyse.

Les dents creuses désignent l'ensemble des parcelles non occupées situées au sein de l'enveloppe urbaine, bénéficiant d'un accès à proximité d'une voie de desserte routière.

Sur l'ensemble du territoire de la Dombes, les dents creuses potentiellement densifiables représentent 133.08 ha en 2015, dont :

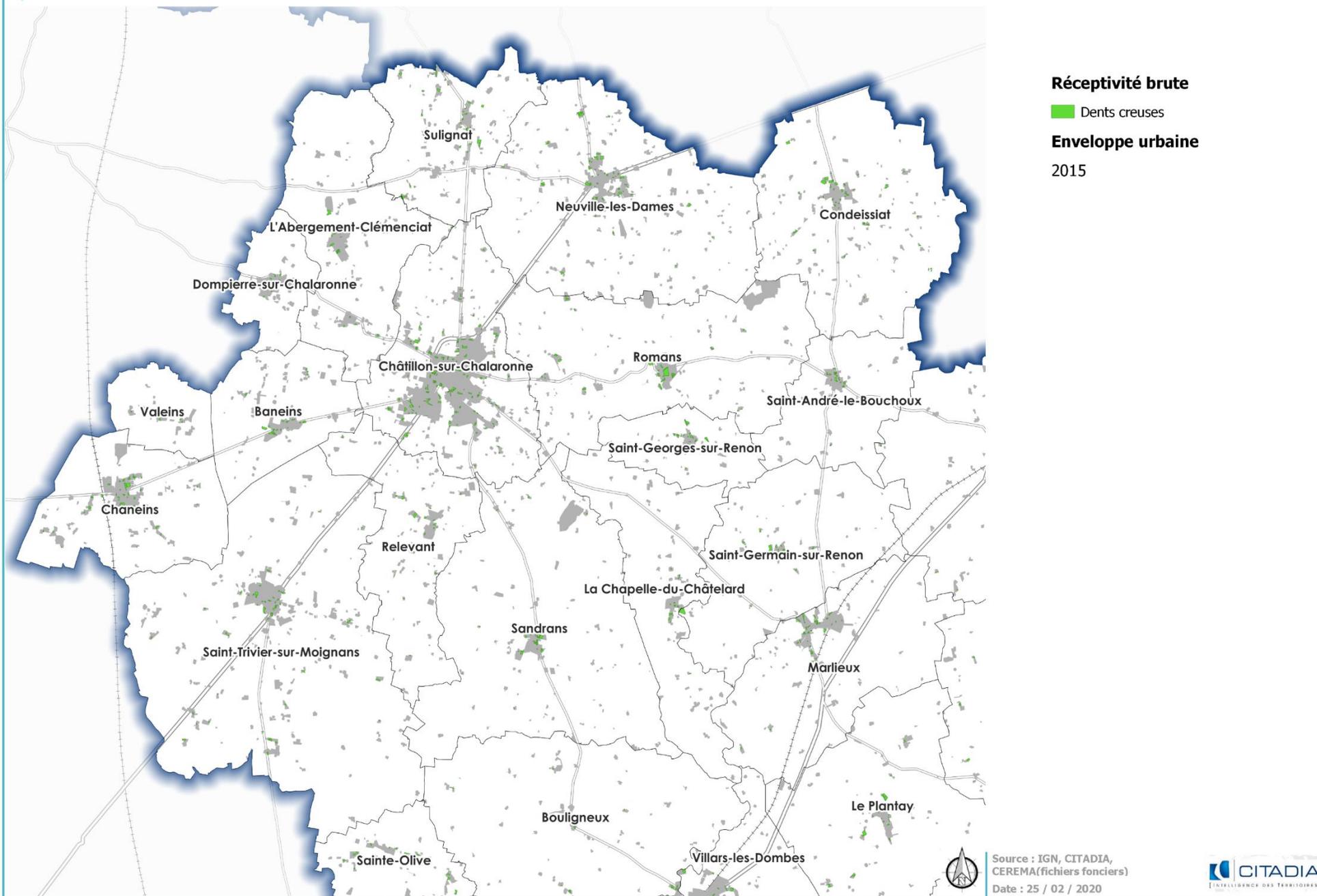
- 10% en rang 1 avec gares, soit 12.7 ha ;
- 19% en rang 1 sans gares, soit 25.2 ha ;
- 8% en rang 2 avec gares, soit 10.2 ha ;
- 17% en rang 2 sans gares, soit 22.9 ha ;
- 47% en rang 3, soit 62.1 ha.

Précision méthodologique : l'analyse des dents creuses a été réalisée sur la base d'un traitement cartographique automatisé et n'a pas été croisé avec des visites de terrain ou des enjeux environnementaux. Il s'agit donc d'un potentiel de densification brut théorique identifié à l'échelle du SCoT qui a vocation à être pondéré par un taux de rétention foncière intégrant une marge d'erreur liée à l'échelle de traitement.

Une comparaison avec l'état de l'urbanisation du diagnostic agricole a été réalisée pour affiner le résultat.

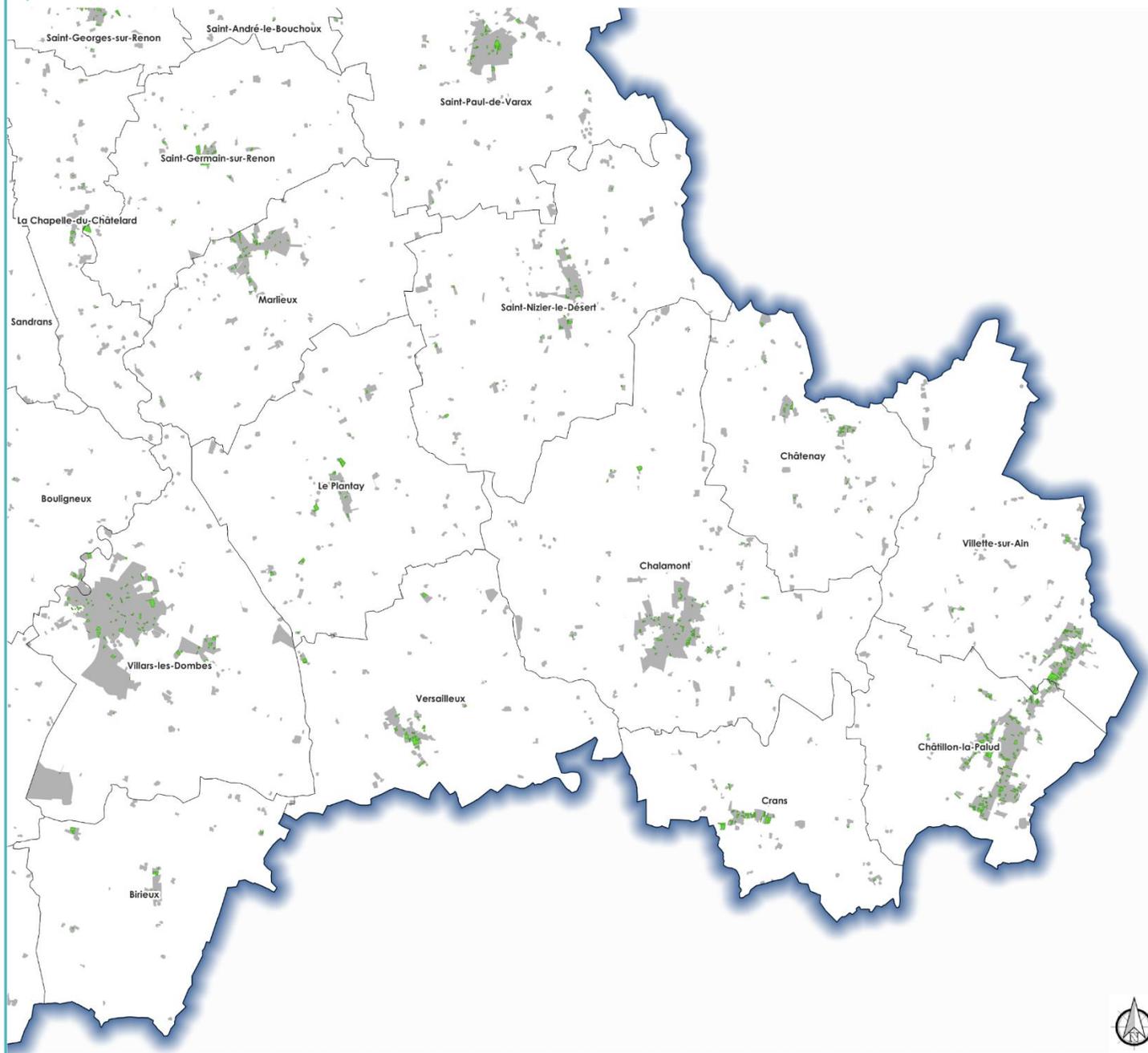
Potentiel de densification et mutation des espaces urbanisés

SCoT de la Dombes



Potentiel de densification et mutation des espaces urbanisés

SCoT de la Dombes



Réceptivité brute

■ Dents creuses

Enveloppe urbaine

■ 2015

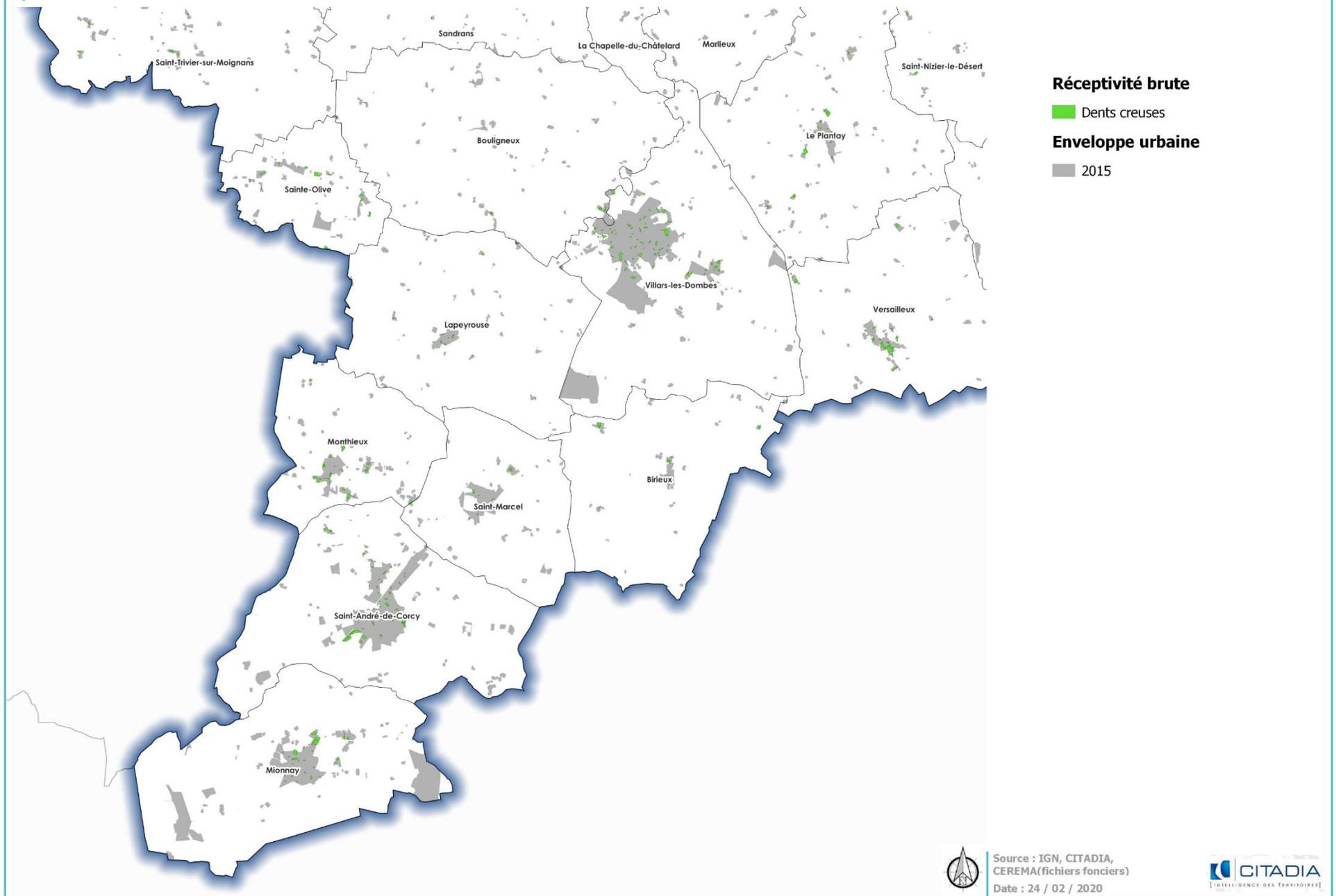


Source : IGN, CITADIA,
CEREMA (fichiers fonciers)
Date : 24 / 02 / 2020



Potentiel de densification et mutation des espaces urbanisés

SCoT de la Dombes



La grille d’analyse SWOT est un outil d’analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d’une part les forces et les faiblesses d’un objet donné et, d’autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En *urbanisme*, cette analyse sert notamment de base à la définition d’une stratégie de développement d’un territoire et/ou d’évaluation de la pertinence ou de l’opportunité d’une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d’Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Dombes.

Atouts**LOGEMENT**

- Un rythme de construction élevé entre 2006 et 2015 : une moyenne de 248 logements par an, porté par les logements collectifs et individuels groupés (60%) qui permet de diversifier l’offre ;
- Un rythme de construction plus important depuis 2013 et porté davantage par les logements collectifs et individuels rang 1 et rang 2) qui concentrent 70% de la production de logements toutes typologies confondues et 75% de la production de logements individuels groupés et collectifs de la Dombes ;
- Un taux de vacance faible qui reste « structurel » : 6% en 2013 ;
- Un parc de logement social en développement.

CONSOMMATION D’ESPACES

- Des densités de constructions au sein de l’enveloppe urbaine relativement importantes

Faiblesses**LOGEMENT**

- Un parc de logement en décalage avec l’évolution des modes de vie à l’origine de décohabitation de plus en plus fréquente : 56% de ménages de 2 personnes maximum pour 24% de logements d’une à trois pièces ;
- Une augmentation de la part des logements vacants (+2 points entre 2006 et 2013) ;
- Un parc de logement social insuffisamment développé au regard des objectifs du SCoT et de la demande : 2 demandes pour une attribution.

CONSOMMATION D’ESPACES

- Un développement urbain qui se fait essentiellement en extension urbaine, consommateur d’espaces naturels et agricoles ;
- Des formes urbaines pavillonnaires très consommatrices d’espaces en extension.

Opportunités**LOGEMENT**

- Une diversification du parc de logements vers des productions allant du T2 au T4 ;
- Un parc de logement social en meilleure adéquation avec la composition des ménages.

CONSOMMATION D’ESPACES

- Un rythme de construction plus élevé avec des typologies plus denses ces dernières années.

Menaces**LOGEMENT**

- Une dynamique de la construction fluctuante et qui ne couvre pas toujours le point mort ;
- L’augmentation de la vacance qui pourrait devenir une réelle problématique sur le territoire ;
- Un risque de sous occupation des logements (par exemple 1 personne seule logeant dans un 3 pièces au regard du déséquilibre entre taille des logements et des ménages) ;
- Le départ de la population ne pouvant pas accéder à la propriété ou ne trouvant pas de bien adapté à sa demande.

CONSOMMATION D’ESPACES

- Une périurbanisation encore très présente génératrice de nuisances et de déplacements

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT**LOGEMENT**

- Le rééquilibrage dans l’offre de logements pour correspondre à la structure des ménages et favoriser le parcours résidentiel ;
- Le développement de l’offre locatif social sur l’ensemble du territoire pour répondre à la demande principalement dans les communes de rang 1 et les zones tendues : maintien des ambitions du SCoT actuel ;
- Une attention particulière à l’augmentation de la vacance afin de proposer des pistes d’actions localisées permettant d’endiguer le phénomène ;

CONSOMMATION D’ESPACES

- Une production de logements avec des densités et des typologies en corrélation forte avec l’armature urbaine pour affirmer la structuration du territoire ;
- Un développement urbain à favoriser à l’intérieur de l’enveloppe urbaine (renouveau urbain) au regard de sa faible part ces dernières années ;
- La recherche de densités adaptées au contexte urbain ;
- La maîtrise de la consommation d’espaces naturels et agricoles en limitant les extensions urbaines et/ou avec des formes urbaines plus denses.

PARTIE 4. Commerce et développement économique

La population active et l'emploi

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2006 ET 2013



Définition

La population active de 15 à 64 ans est répartie en deux catégories : la population active (occupée et inoccupée) et la population inactive (aucune activité rémunérée).

■ 92% D'ACTIFS OCCUPÉS

La part d'actifs occupés estimée en 2013 est de 92%. Ce taux a augmenté de 5% entre 2006 et 2013 (soit 854 actifs). Par ailleurs, le taux de chômage enregistré par l'INSEE est de 8%, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (7% en 2013).

■ DES EMPLOIS EN DÉVELOPPEMENT

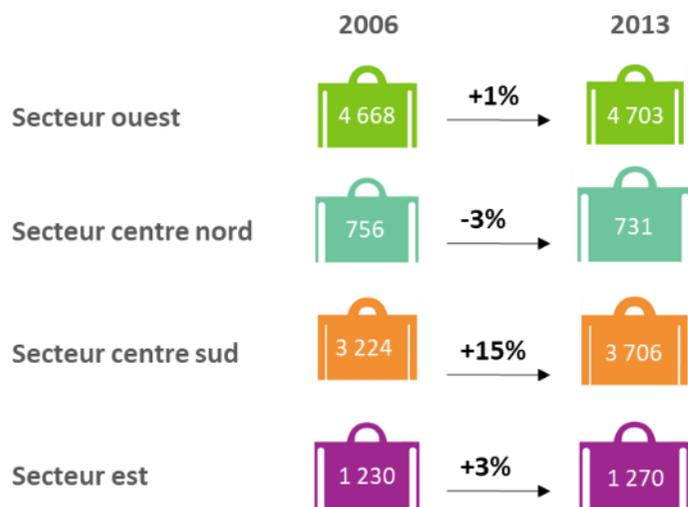
En 2013, 10 410 emplois ont été recensés par l'INSEE sur la Dombes, soit 4,8% des emplois de l'Ain.

En 7 ans, 531 emplois se sont développés, soit +0,8%/an.

■ UNE MAJORITÉ D'EMPLOIS CONCENTRÉE SUR 3 COMMUNES

53% des emplois sont concentrés sur 3 communes du territoire, à savoir : Châtillon sur Chalaronne (2650 emplois), Villars les Dombes (1549 emplois) et Saint-André-de-Corcy (1127 emplois). A l'échelle des secteurs, le secteur Est présente la plus faible part d'emplois (13%) alors que le Centre et l'Ouest ont une part d'emplois similaire (43% et 44% respectivement). Par ailleurs, alors que le secteur Centre Nord est le seul à perdre des emplois (-25 emplois), le secteur Centre Sud paraît être le plus dynamique avec un gain de 482 emplois en 7 ans.

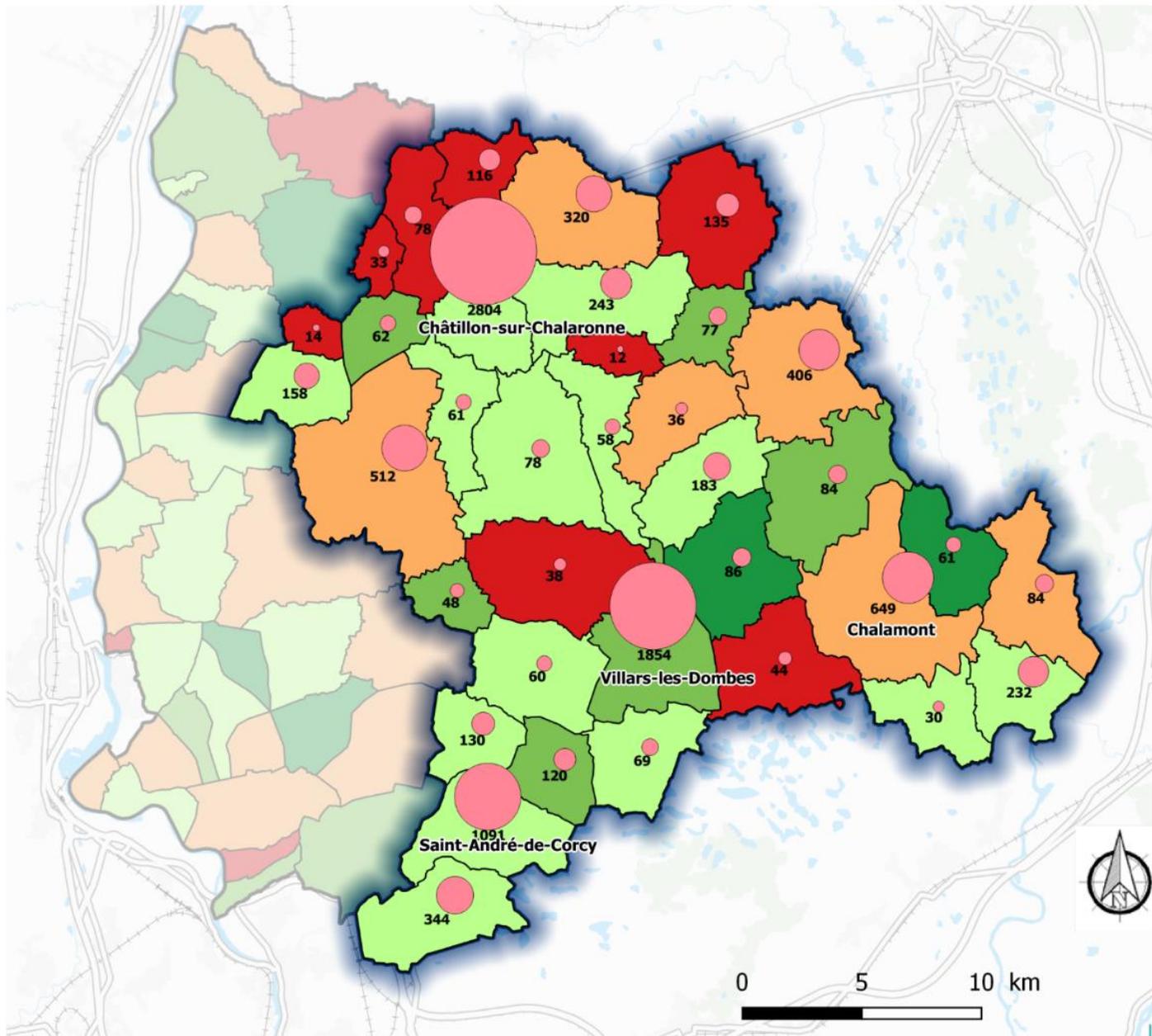
Une réelle dichotomie est visible entre ces deux secteurs, que ce soit sur la taille des bassins d'emplois ou des tendances d'évolution.



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SELON LES SECTEURS ENTRE 2006 ET 2013

Source : INSEE 2013

Evolution de l'emploi entre 2006 et 2013
SCoT de la Dombes

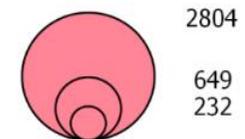


**Taux d'evolution de l'emploi
entre 2006 et 2013**

- De -50 à -20 %
- De -20 à 0%
- De 0 à 20 %
- De 20 à 50 %
- De 50 à 171 %

en 2013

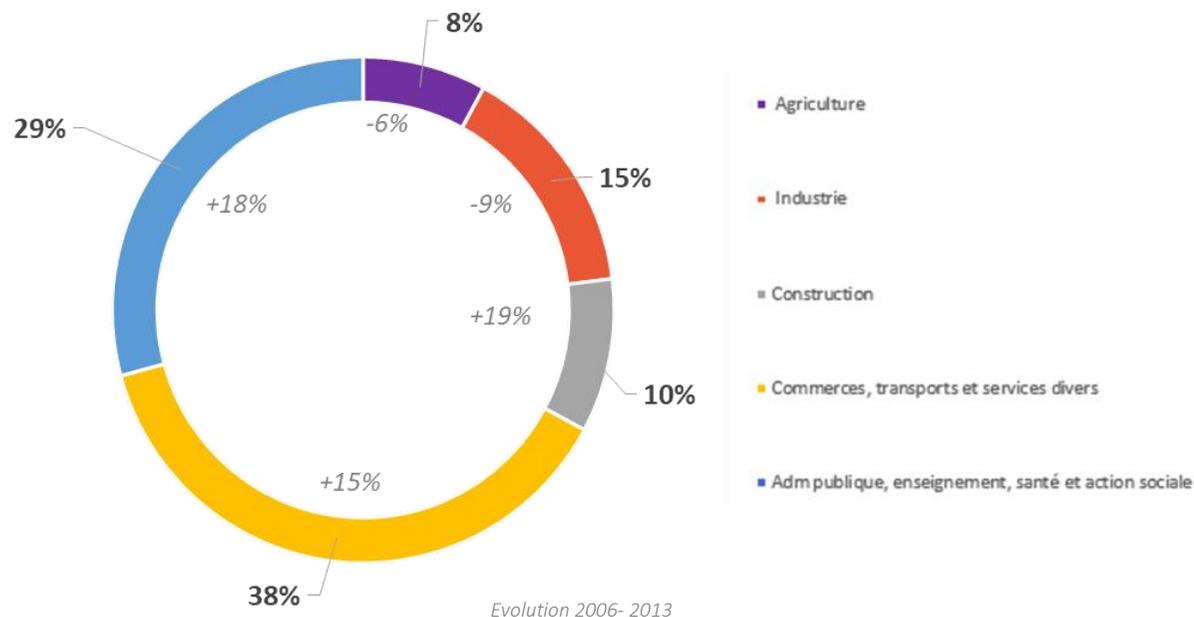
Nombre d'emplois



Source : INSEE

Date : 31 / 03 / 2017

EVOLUTION DE LA REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITE ENTRE 2006 ET 2013



Source : INSEE 2013

LA SURREPRESENTATION DU SECTEUR TERTIAIRE

Les emplois de la Dombes se concentrent en grande majorité dans le secteur tertiaire et notamment les commerces, transports et services divers. Par ailleurs, les emplois tertiaires sont ceux qui connaissent la plus forte évolution entre 2006 et 2013.

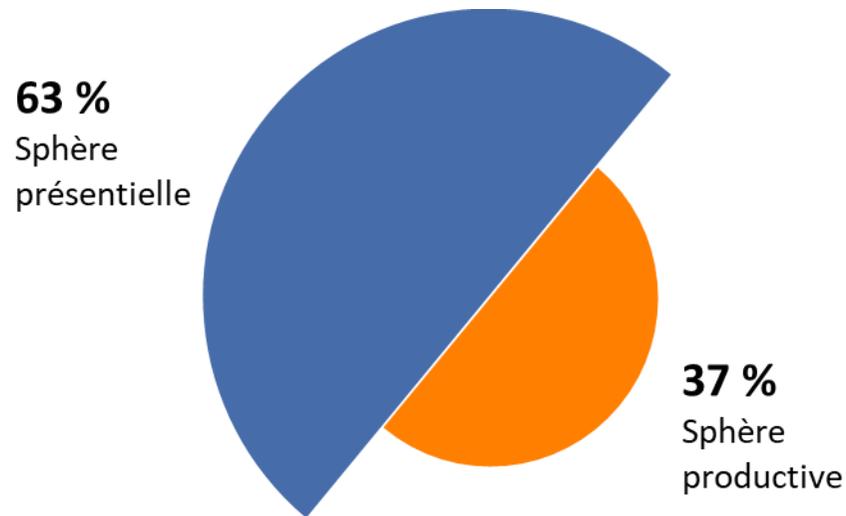
LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE EN PERTE DE VITESSE

865 emplois sont comptabilisés dans le secteur de l'agriculture, représentant 8% du total des emplois. Entre 2006 et 2013 ce secteur perd légèrement de son dynamisme, 54 emplois ont été supprimés en 7 ans.

L'industrie, représentant 15% des emplois, est un secteur faiblement ancré dans le territoire. Par rapport au département de l'Ain, le poids des emplois de l'industrie représente 22% en 2013. Ce secteur est en forte perte de vitesse, au regard des 169 emplois supprimés en 7 ans.

Enfin, le secteur de la construction représente 10% des emplois en 2013. Avec 170 emplois supplémentaires entre 2006 et 2013, ce secteur s'est fortement développé (+19%).

REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SPHERE EN 2013



Source : INSEE 2013

■ DES EMPLOIS MAJORITAIREMENT TOURNES VERS LA SATISFACTION DES BESOINS

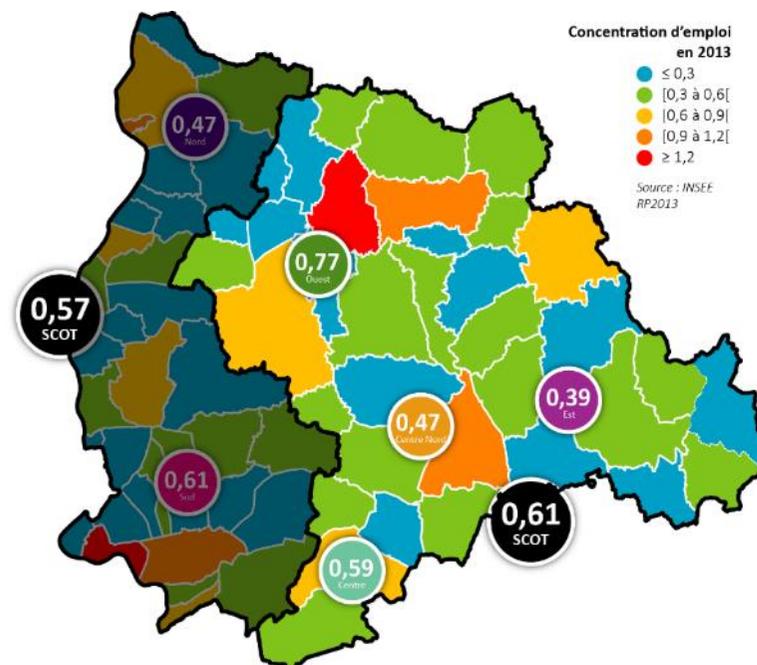
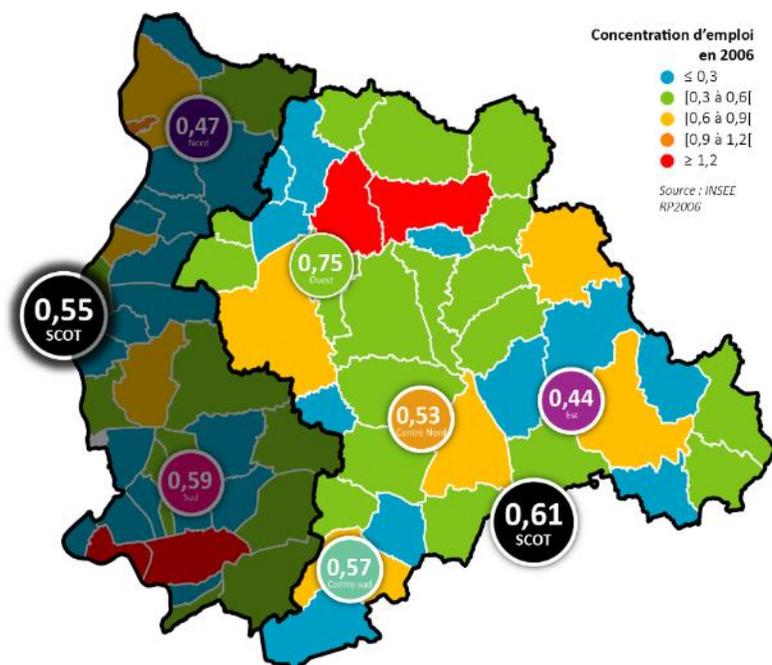
Définition

Les activités présentesielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant à la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone (résidents et touristes).

Le territoire de la Dombes présente une forte majorité d'emplois appartenant à la sphère présenteielle (63%). Cette caractéristique est cohérente avec l'importance et le développement du secteur des commerces, des transports et services divers (38% en 2013).

Par comparaison, la sphère présenteielle du territoire est plus importante que celle du département (58%), alors que la sphère productive du territoire (37%) est inférieure à celle du département (42%) en 2013.

EVOLUTION DE LA CONCENTRATION D'EMPLOI ENTRE 2006 ET 2013



Source : INSEE 2006 ; 2013

Définition :

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active qui y réside. Il permet de mesurer l'attractivité d'un territoire.

UN TERRITOIRE PLUS RÉSIDENTIEL QU'EMPLOYEUR

L'indice de concentration d'emploi du territoire de la Dombes est de 0,61 en 2013. Cet indice permet de qualifier le territoire de résidentiel, puisque le nombre d'emplois est inférieur au nombre d'actifs occupés (indice très inférieur à 1).

Cette caractéristique découle de l'attractivité et du fort dynamisme des bassins d'emplois voisins et notamment celui de la Métropole Lyonnaise au sud, celui de Bourg en Bresse au Nord ou celui de la plaine de l'Ain à l'Est. Ainsi, ces territoires captent une grande partie des actifs de la Dombes.

A l'échelle des secteurs, le secteur Centre Sud et le secteur Ouest présentent la plus forte concentration d'emplois en 2013 et sont les seuls à voir cet indice augmenter entre 2006 et 2013.

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Dombes.

Atouts

- Un nombre d'actifs occupés présents sur le territoire en augmentation (+5%) ;
- Le nombre d'emplois progresse (+0,8% par an entre 2006 et 2013) ;
- L'importance du secteur tertiaire dans les emplois (69% en 2013) ;
- Un dynamisme industriel faible (15% des emplois), au profit d'un secteur agricole plus développé (8%) ;
- Des emplois présents majoritaires à travers le commerce, les transports et les services divers (63% des emplois en 2013).

Faiblesses

- Le taux de chômage (8% en 2013), supérieur à la moyenne départementale
- La perte de vitesse des secteurs de l'agriculture et de l'industrie sur le territoire (-28% entre 2006 et 2013) ;
- La faible concentration d'emplois, justifiée par une plus forte attractivité économique des bassins d'emplois voisins (Bourg-Bresse Revermont et la métropole lyonnaise notamment) ;
- La faible diminution de la concentration de l'emploi entre 2006 et 2013.

Opportunités

- Le développement de l'emploi présentiel lié à l'attractivité résidentielle du territoire ;
- La définition d'un positionnement économique clair, au regard de l'importance du secteur tertiaire et agricole.

Menaces

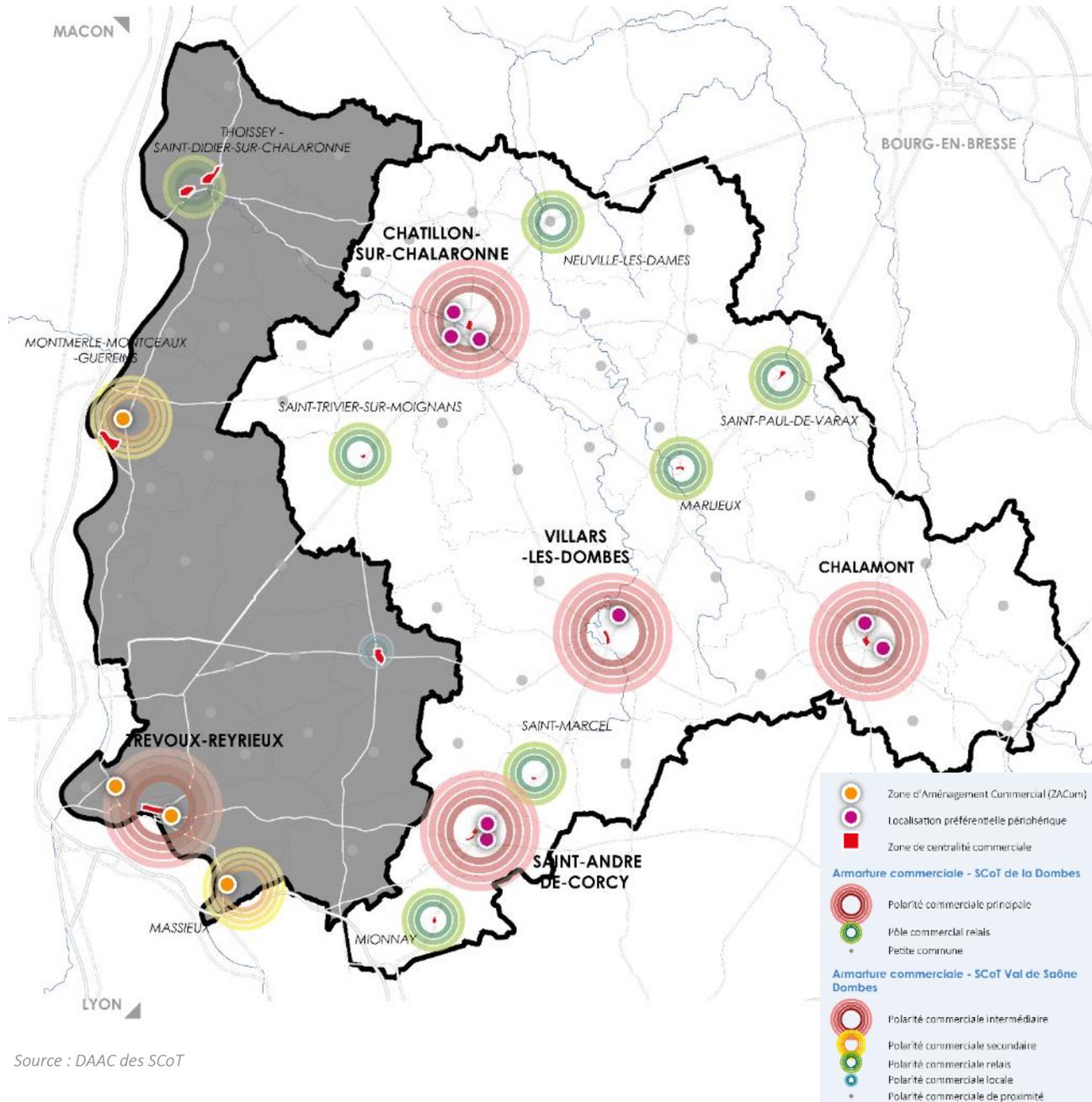
- Une faible concentration d'emplois qui suscite d'importants flux domicile-travail vers les territoires voisins.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- Le maintien d'une diversité économique et le développement d'activités génératrices d'emplois pour renforcer l'offre d'emplois locaux.

L'armature commerciale

L'ARMATURE COMMERCIALE DU TERRITOIRE du DAAC de 2015



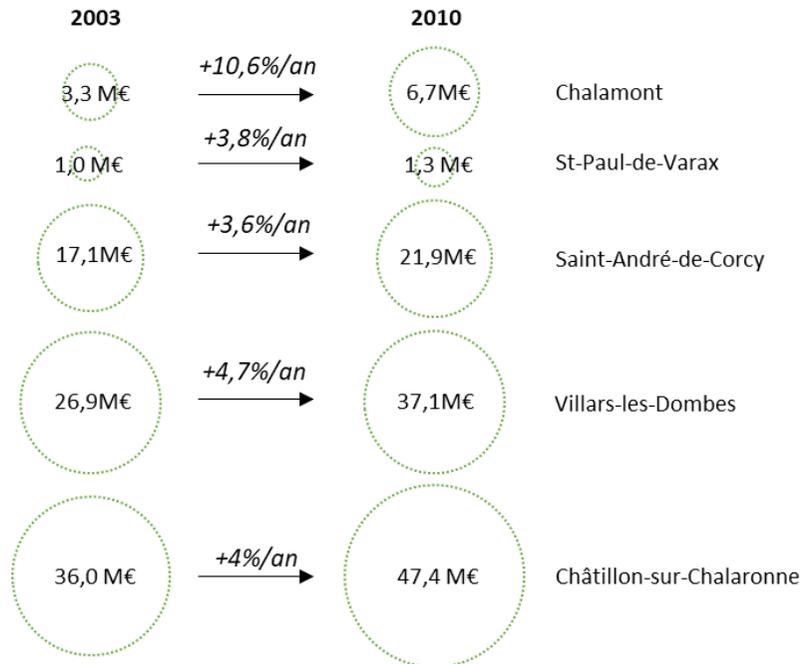
Source : DAAC des SCoT

UNE STRUCTURATION DU TERRITOIRE A CONFORTER D'APRÈS LE DOCUMENT COMMERCIAL ÉLABORÉ EN 2015

Le territoire de la Dombes est structuré autour de trois niveaux de polarités commerciales, à savoir :

- Les **polarités commerciales principales**, au nombre de 4, qui concentrent les actes d'achats et structurent les bassins de vie. Ces pôles rayonnent sur les communes rurales alentours, avec : au moins 20 commerces de détails, un marché hebdomadaire, des commerces de grande distribution.
- Les **pôles commerciaux relais**, au nombre de 5, qui ont pour fonction de répondre aux besoins de première nécessité. Ils comportent une dizaine de commerce de détail, répondent aux besoins de proximité de la population communale et des communes attenantes. Mionnay (19 commerces et 1 marché), Neuville-les-Dames (12 commerces), Saint-Trivier-sur-Moignans (11 commerces et 1 marché), Saint-Marcel et Saint-Paul-de-Varax (9 commerces et 1 marché) et Marlieux (6 commerces) composent cette catégories. Disposant, à l'exception de Saint-Trivier-sur-Moignans, d'une gare, ces pôles relais permettent aux ménages de limiter leurs déplacements.
- Les **communes rurales** qui disposent majoritairement d'un commerce de détail. Ces commerces présentent une importance majeure pour les communes dans la mesure où ils assurent le rôle de lien social. Bien que l'offre soit uniquement une offre de dépannage, elle s'avère nécessaire pour les personnes âgées et/ou non véhiculées. Le DAAC préconise la préservation de cette « culture du centre-bourg » pour maintenir ces commerces de première nécessité.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR POLE COMMERCIAL ENTRE 2003 ET 2010



Source : CCI 2010

DES CHIFFRES D'AFFAIRES EN AUGMENTATION

D'après les pôles commerciaux définis par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Châtillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes se démarquent par leur niveau de chiffres d'affaires en 2010. Châtillon-sur-Chalaronne présente 47,4 M€ alors contre 37,1 M€ pour Villars-les-Dombes.

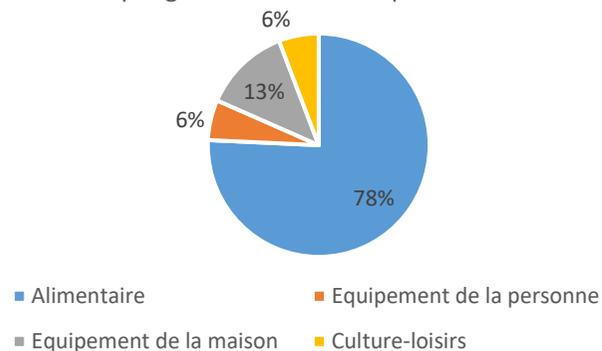
Par ailleurs, les 5 pôles commerciaux du territoire recensés par la CCI présentent une évolution positive de leur chiffre d'affaires. Les trois principales polarités commerciales du territoire présentent la plus forte évolution du chiffre d'affaires :

- +11 M€ pour Châtillon-sur-Chalaronne
- +10 M€ pour Villars-les-Dombes
- +5 M€ pour Saint-André-de-Corcy

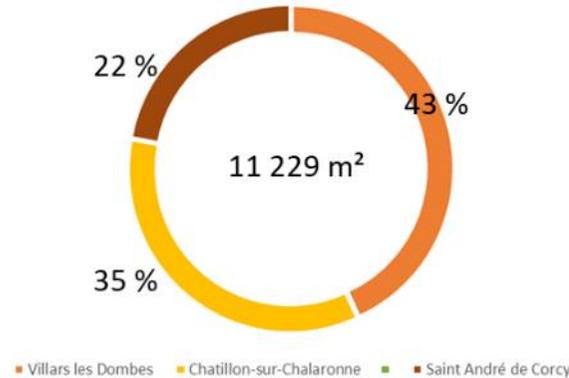
Le domaine alimentaire justifie plus des ¾ du chiffre d'affaires des établissements commerciaux à l'échelle du territoire de la Dombes (78% en 2019). L'équipement de la maison représente le second poste du chiffre d'affaires du territoire (13%).

Répartition du chiffre d'affaires du SCoT de la Dombes par grandes familles de produits

Source : CCI 2019



REPARTITION DES SURFACES DE VENTES AUTORISEES PAR POLARITES COMMERCIALES 2012-2016



UNE FAIBLE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Entre 2000 et 2016, 26 263m² de surface de vente commerciale ont été autorisées sur le territoire.

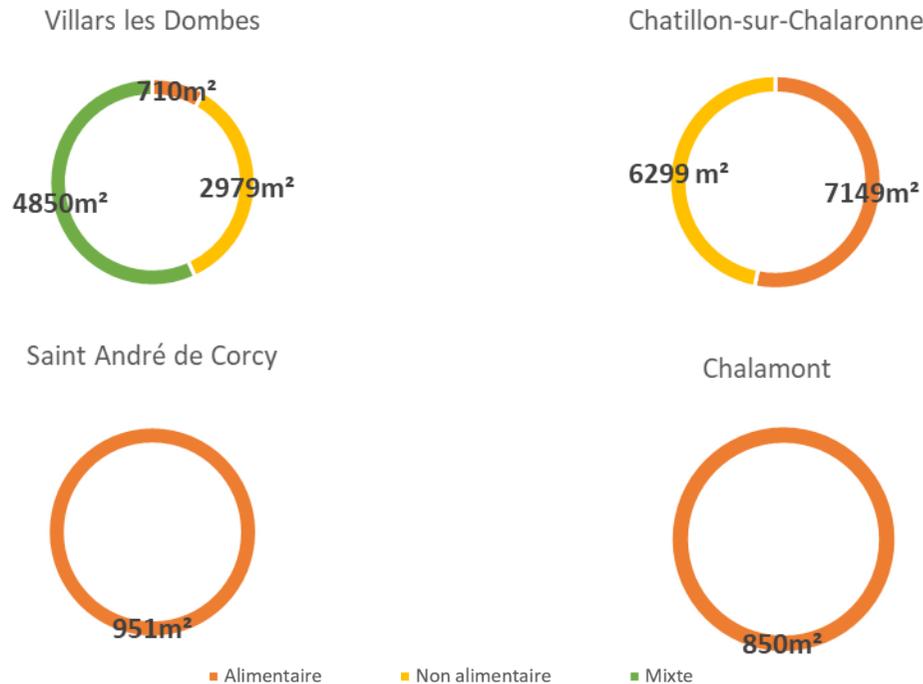
Au cours d'une période plus récente (2012-2016), ce dynamisme s'est accéléré (11 229m² de nouvelles surfaces). De manière globale, le dynamisme de création de la Dombes s'avère inférieur aux territoires voisins et notamment de la Rive Droite de la Saône (5 000m² sur l'agglomération de Villefranche, 10 000m² sur Belleville/Saint Georges de Reneins, d'après le DAC 2013 du SCoT Val de Saône-Dombes).

UNE DYNAMIQUE CONCENTRÉE SUR LES PRINCIPALES POLARITÉS DU TERRITOIRE

La chambre de commerce et de l'industrie a défini différents pôles commerciaux sur le territoire. La répartition de ces surfaces de vente par pôle montre que la demande est concentrée sur la principale polarité du territoire, celle de Châtillon-sur-Chalaronne, avec 13 448m², suivie de la polarité commerciale de Villars les Dombes avec 8 539m².

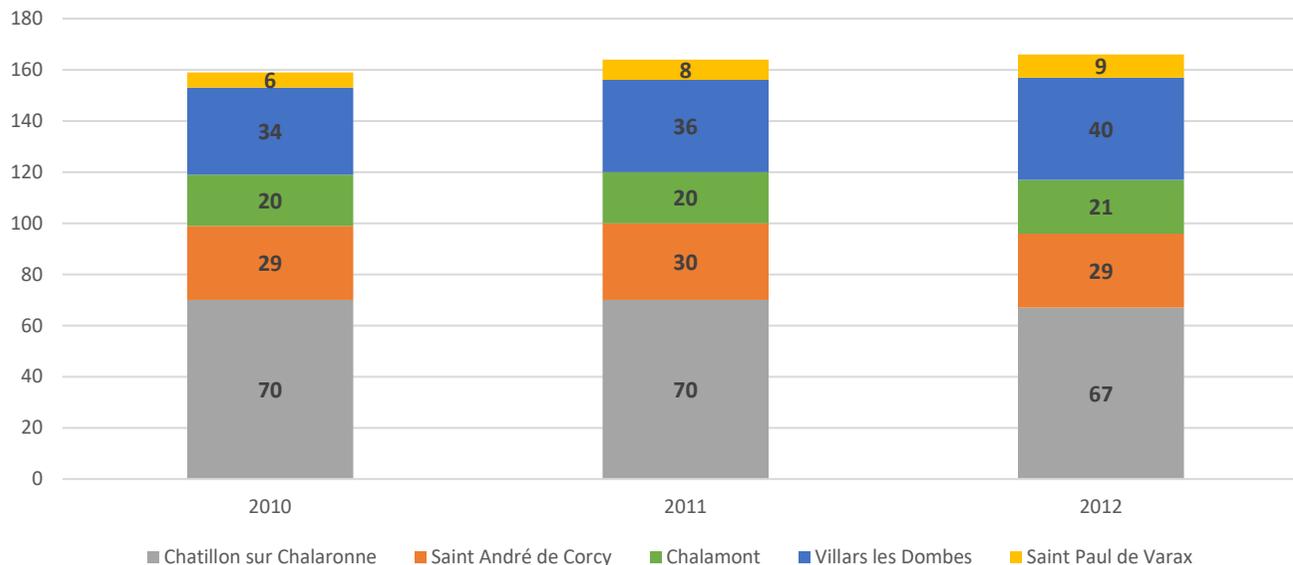
Par ailleurs, seules ces deux principales polarités commerciales présentent un développement commercial diversifié, entre surfaces commerciales dédiées à l'alimentation ou non.

OCCUPATION DES SURFACES COMMERCIALES PAR POLARITE 2000-2016



Le commerce de détail et les surfaces de commerce de plus de 300 m²

EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCE DE DETAIL PAR POLE COMMERCIAUX ENTRE 2010 ET 2012



DES COMMERCE DE DETAIL EN DEVELOPEMENT

Le territoire accueille 166 commerces de détail en 2012. C'est la polarité commerciale de Châtillon-sur-Chalaronne qui présente le plus de commerce (67 commerces), suivie de celle de Villars-les-Dombes (40 commerces).

L'évolution des commerces se fait en priorité sur les principales polarités commerciales du territoire. Saint-Paul-de-Varax présente la plus faible évolution de commerces de détails entre 2010 et 2012.

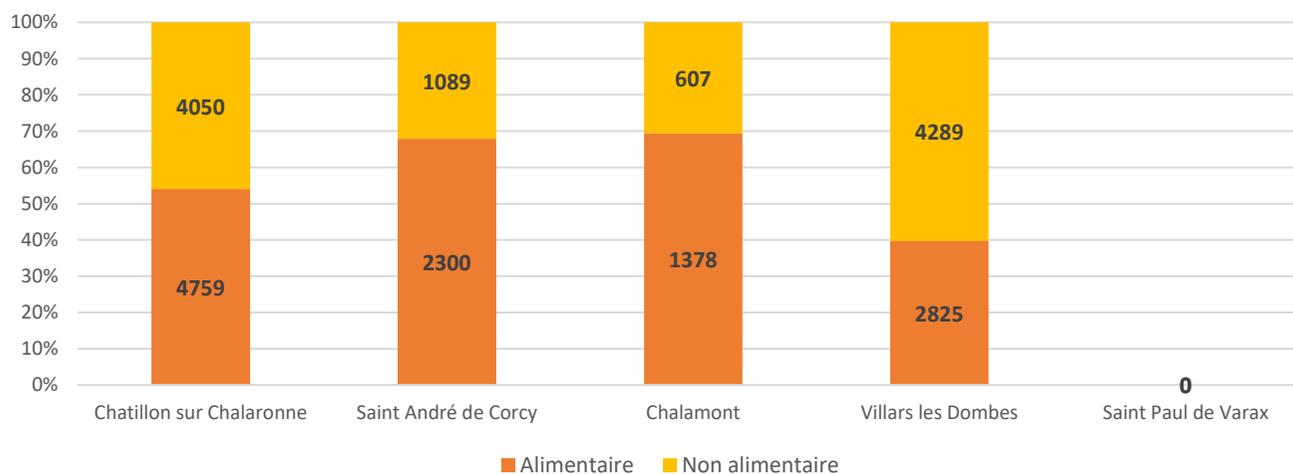
LES COMMERCE DE +300 M² A VOCATION ALIMENTAIRE PLUS REPRESENTES

En 2011, 21 297m² de surface de vente de commerces de +300 m² ont été recensées sur le territoire dont 53% étaient à vocation alimentaire.

La répartition de ces surfaces de ventes est uniforme sur le territoire. Les polarités commerciales de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars les Dombes présentent une dynamique commerciale plus diversifiée.

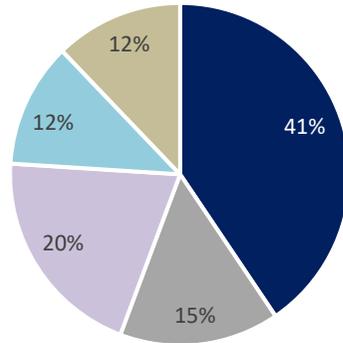
En revanche, la polarité commerciale de Saint-Paul-de-Varax présentait uniquement des commerces de petites surfaces en 2011.

LES SURFACES DE VENTE DES COMMERCE DE +300M² (EN M²) EN 2011



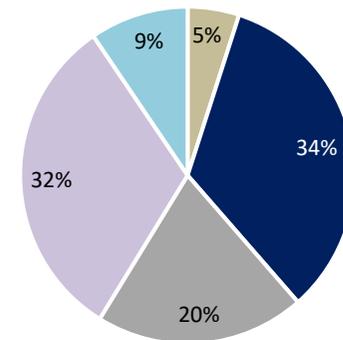
Source : CCI 2010

- Alimentaire
- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Culture - Loisirs
- Hygiène - santé



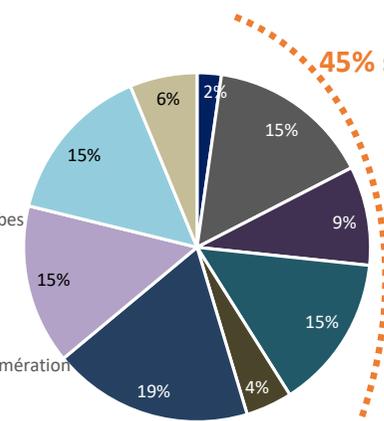
REPARTITION DE LA DEPENSE COMMERCIALISABLE EN 2010 PAR FAMILLE DE PRODUITS

- Chalamont
- Châtillon-sur-Chalaronne
- Saint-André-de-Corcy
- Villars-les-Dombes
- Autres communes du SCoT de la Dombes



REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES DE LA DOMBES EN 2010 REALISEES SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

- Chalamont
- Châtillon-sur-Chalaronne
- Saint-André-de-Corcy
- Villars-les-Dombes
- Autres communes du SCoT de la Dombes
- Agglomération Burgienne
- Reste Ain
- Rhône (Métropole Lyonnaise et Agglomération Caladoise)
- Ailleurs



DEPENSES DES MENAGES EN 2010 DU TERRITOIRE PAR LIEU D'ACHAT

45% sur le SCoT

UN BON POTENTIEL COMMERCIALISABLE

Le revenu moyen des ménages révèle un bon potentiel de dépense commercialisable, évaluée à 14 350€ environ par ménage (source CCI 2019), soit 1,4% du potentiel de dépense à l'échelle de l'InterSCoT.

La dépense commercialisable renvoie aux dépenses en produits de consommation courante faite par les ménages en une année. Celle-ci est de 199,2M€ en 2010 avec une progression de 25% par rapport à 2003 (159,9M€). Cette évolution se justifie en grande partie par la croissance démographique du territoire qui accroît « mécaniquement » le potentiel de consommation des ménages.

Le marché principal concerne l'alimentaire pour 41% de la dépense commercialisable du territoire, soit 80,7M€ annuels moyen en 2010.

- Le secteur de la maison regroupe 20% de la total des dépenses annuelles, soit un total de 40,4M€ annuels moyens ;
- Le secteur de l'équipement de la personne concentre 15% de la dépense commercialisable totale (30,3M€) ;
- L'hygiène-beauté-santé concerne 12% (24,3M€) ;
- Enfin, la culture et les loisirs regroupent 12% de la dépense, soit 23,5M€ annuels en 2010.

UNE DYNAMIQUE DIFFERENCIÉE ENTRE LES POLES COMMERCIAUX

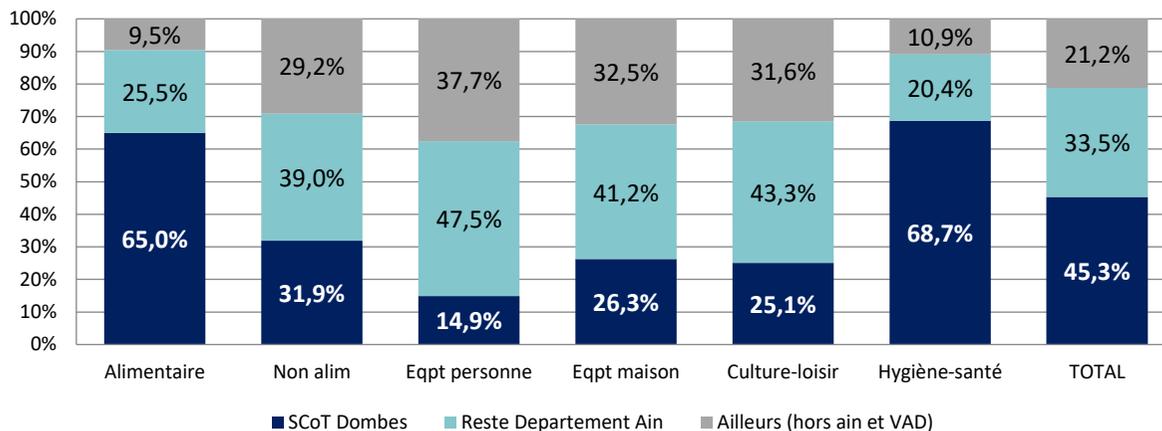
Les tendances récentes de développement pour structurer l'appareil commercial sont appréhendées par la répartition de la dépense commercialisable des ménages par pôle commercial :

- 15% des dépenses commercialisables des ménages du territoire sont concentrées sur les pôles commerciaux de Châtillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes. Les commerces sédentaires et non sédentaires de ces pôles captent près d'1/3 des dépenses des ménages du SCoT ;
- Le pôle commercial de St-André-de-Corcy concentre 9% du volume total d'achats des ménages, soit 1/3 des dépenses des ménages du territoire faites sur le territoire ;
- Le pôle commercial de Chalamont polarise 2% des dépenses commercialisables totales en 2010.

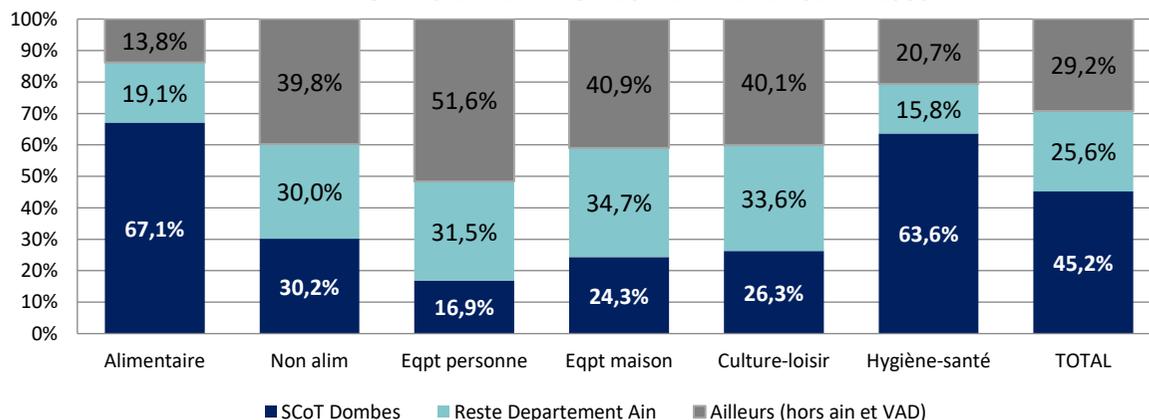
En somme, les pôles de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes sont les plus attractifs pour les ménages, de part une offre plus complète. A contrario, le pôle de Chalamont est peu attractif, même s'il répond aux besoins de la population locale. Enfin, le pôle de St-André-de-Corcy est celui qui subit le plus l'influence de Lyon et donc une forte évasion commerciale.

L'évasion commerciale

TRAJECTOIRES DE CONSOMMATION DES MENAGES DU SCOT PAR TYPOLOGIE D'ACHATS ET TERRITOIRES DE REFERENCE EN 2010



TRAJECTOIRES DE CONSOMMATION DES MENAGES DU SCOT PAR TYPOLOGIE D'ACHATS ET TERRITOIRES DE REFERENCE EN 2003



Définition

L'évasion commerciale désigne la part de la dépense commercialisable d'une zone de chalandise réalisée dans les commerces situés en dehors de cette zone.

L'emprise commerciale désigne la part des dépenses commercialisables captée par les commerces situés dans la zone.

UN FORT TAUX D'ÉVASION COMMERCIALE

Le territoire de la Dombes présente une faible part d'emprise commerciale (45,3% en 2010). Ceci implique que l'évasion commerciale est forte sur le territoire : 55% en 2010 (chiffre relativement constant par rapport à 2003 où il était de 54,8%). Les principales destinations d'évasion concernent :

- Les autres pôles commerciaux du département de l'Ain (pour 33,5% du total des achats)
- Les pôles commerciaux régionaux situés en dehors du département et la vente à distance pour plus de 21% des dépenses (plus de la moitié des dépenses sont en fait réalisées à l'extérieur du département de l'Ain)

La Dombes assure une emprise commerciale de 45%.

D'après le document commercial du SCoT, les taux d'emprise commerciale sont importants pour les produits du quotidien : l'alimentaire (65% des dépenses) et les produits d'hygiène santé beauté (67% des dépenses).

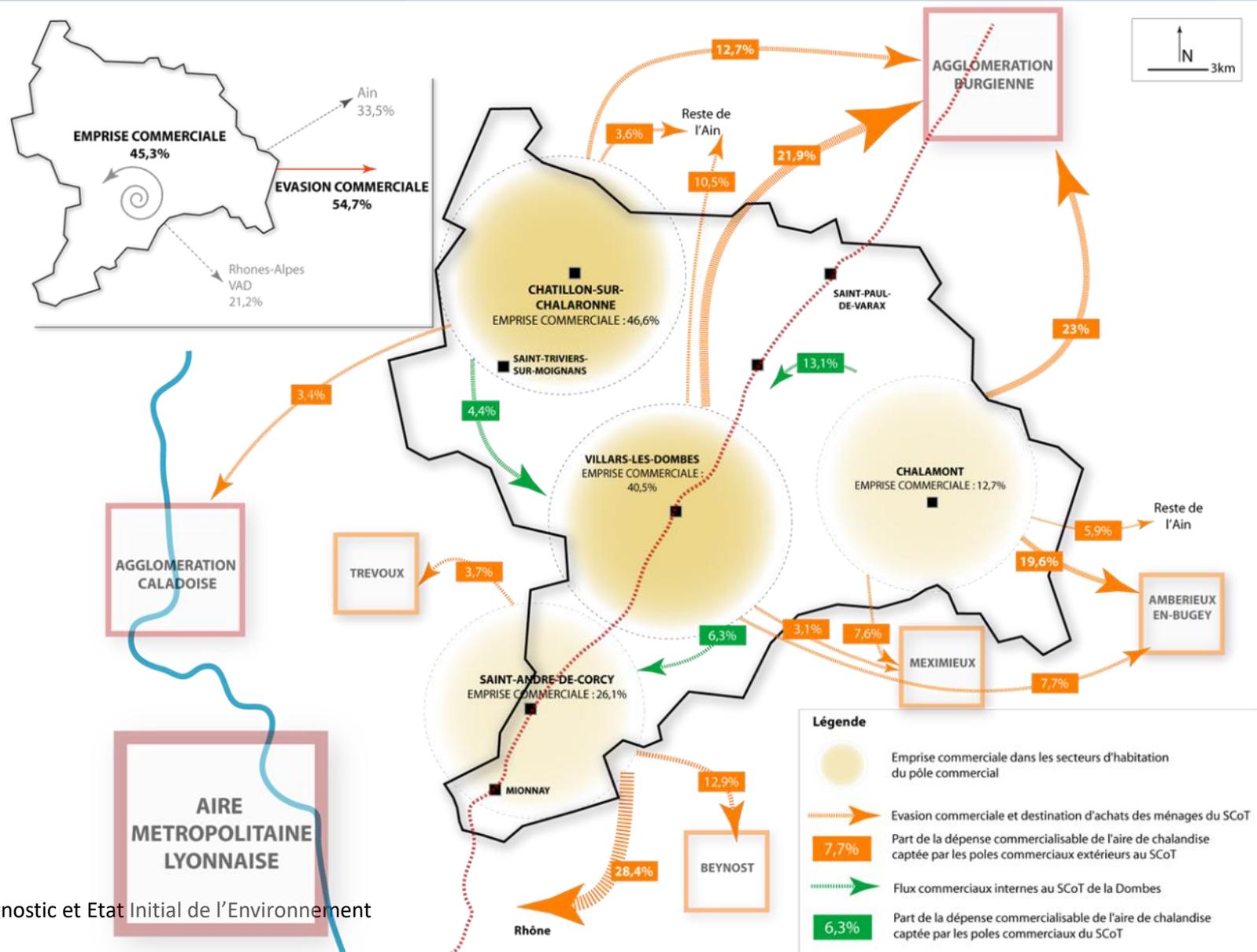
Par ailleurs, malgré des transferts entre typologies d'achats, l'emprise commerciale se maintient depuis 10 ans.

L'évolution des trajectoires d'achats des ménages entre 2003 et 2010 laisse paraître deux tendances :

- Un étiolement de l'emprise commerciale sur les achats alimentaires, notamment au profit des achats dans le reste du département ;
- Une diminution de l'évasion commerciale pour les achats spécialisés

UNE EVASION COMMERCIALE QUI RESTE MAJORITAIRE

Volet commercial du SCoT de la Dombes - Juin 2014



La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT de la Dombes.

Atouts

- Des commerces de détail en nombre (166 en 2012) et en développement notamment sur les principales polarités des territoires ;
- Des grandes surfaces plus importantes sur les polarités commerciales des territoires et bien réparties entre l'alimentaire et le non alimentaire ;
- Un revenu médian assurant un bon potentiel commercialisable ;
- 41% des dépenses annuelles des ménages pour l'alimentaire, suivi de l'équipement pour la maison (20%), et l'équipement à la personne (15%) ;
- Les dépenses des ménages effectuées en majorité sur les polarités de Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy).

Faiblesses

- Une faible dynamique de développement des surfaces commerciales au regard du dynamisme démographique (+11 229m² autorisés sur la Dombes) ;
- Un dynamisme commercial freiné par un fort pouvoir d'attraction des polarités commerciales voisines (Métropole Lyonnaise, Villefranche, Mâcon, Beynost, Ambérieu-en-Bugey, etc...);
- Des dépenses annuelles moyennes par ménage inférieure à celles de l'échelon départemental ;
- Une faible emprise commerciale (45,3%) au profit d'une forte évasion commerciale (55%).

Opportunités

- La définition d'une stratégie commerciale globale, en complémentarité de l'offre commerciale des territoires voisins ;
- Une structuration commerciale qui tend à se renforcer, pouvant permettre de contrebalancer la forte évasion commerciale ;
- Un maillage adapté en commerces de proximité à maintenir au regard du caractère rural du territoire.

Menaces

- Une diversification des commerces limitée qui suscite l'utilisation de la voiture pour les achats autres que l'alimentaire ;
- Une forte attractivité commerciale des territoires voisins, difficile à concurrencer et qui aspire les dépenses des ménages.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- Un positionnement et un équilibre commercial à trouver face à la forte concurrence des pôles voisins ;
- La création de grandes surfaces à limiter dans les principaux pôles de l'armature commerciale ;
- Le maintien d'un commerce de détails de proximité, notamment dans les villages pour limiter l'utilisation de la voiture pour les dépenses courantes.

Maître d'ouvrage	Localisation	Nom ZA	Superficie totale de la zone (ha)	Projet	Types d'activités	Superficie des parcelles disponibles (vente ou location)
CCD ou Communes	Châtillon-sur-Chalaronne	Parc d'Activités Chalaronne Centre	25	/	Artisanat, industrielle, tertiaire	Reste à commercialiser environ 24 351 m ²
	Châtillon-sur-Chalaronne	Zone d'activités Nord et Sud	35	ZA AUA : 6,6 ha 12 ZA 2AUX :	Artisanat, industrielle,	Entièrement commercialisées
	Saint-André-de-Corcy	La Sure	30	/	Industrielle, commerciale, artisanale	Entièrement commercialisées
	Villars-les-Dombes	Colombier	13,5	/	Artisanale, industrielle, commerciales, tertiaire	Entièrement commercialisées
	Villars-les-Dombes	La Tuilerie	21,8	Zone Aux 2,5ha	Artisanale, industrielle, commerciales, tertiaire	Entièrement commercialisées
	Mionnay	Parc d'Activités de la Dombes	28	/	Artisanale, industrielle, tertiaire	En projet
	Chalamont	le Creuzat	2,3	Projet d'extension 4 ha	Artisanale	Entièrement commercialisées
	Chalamont	La Bourdonnière	2.1	/	Artisanat, industrielle, tertiaire et commerciale	Reste à commercialiser environ 7000 m ²
	Saint-Paul-de-Varax	La Poyarosse	6,9	Projet d'extension de 14 890 m ²	Artisanale, industrielle	Reste à commercialiser environ 2874 m ²
	Chaneins	Actiparc	6,5	Extension de 2ha	Artisanale et industrielle	Reste à commercialiser environ 8000 m ²
	Saint-Trivier-sur-Moignans			Zone Aux : 10 ha	Artisanale, industrielle, tertiaire	Projet
	Marlieux	Les Charpennes	3,1	Zone AUX de 1 ha pour extension de la ZA	Industrielle, commerciale, artisanale et tertiaire	Entièrement commercialisées
	Neuville-les-Dames	Les Glacières	2.6	/	Artisanale, industrielle, commerciales, tertiaire	Reste à commercialiser environ 5700 m ²
	Condeissiat	La Vernache	1,9	Extension de 8 098m ²	Artisanale et agricole	Entièrement commercialisées
	Châtillon-sur-Chalaronne	ZA Les Bretandières	3,4	/	Commerciale	Entièrement commercialisées
	Châtillon-sur-Chalaronne	ZA commerciale Maillard	1,8	/	Commerciale, artisanale et tertiaire	Entièrement commercialisées
	Châtillon-sur-Chalaronne	ZA commerciale Foch	1,9	/	Commerciale	Entièrement commercialisées
Privée	Sulignat	ZA le Buis	0,9	/	Industrielle, artisanale, commerciale et tertiaire	Entièrement commercialisées
	Saint-Nizier-le-Désert	ZA la Bonne	1,8	/	Artisanale et tertiaires	Entièrement commercialisées
	Saint-Trivier-sur-Moignans	ZA Grand Etang (St Trivier)	3,3	/	Industrielle, artisanale	Entièrement commercialisées
	Saint-Trivier-sur-Moignans	ZA le Blanchet (St Trivier)	7,2	/	Industrielle, artisanale	Entièrement commercialisées
	Saint-Trivier-sur-Moignans	ZA le Ripel (St Trivier)	7,9	/	Industrielle, artisanale et tertiaire	Entièrement commercialisées
	Sulignat	Les Massettes		Zone 2 AUA : 0,9	industrielles, artisanales, commerciales et tertiaire	Projet
	Chaneins			Zone 1AUA : 3 zone 2 AUA:	Para Agricole	Projet
	St André de Corcy	Le Favrot	0,7	/	Industrielle	Entièrement commercialisées
	St André de Corcy	Grange Denis	3	/	Industrielle	Entièrement commercialisées
	St André de Corcy	Etang Neuf	5	Zone 2 AUA: 0,7	Industrielle	Entièrement commercialisées
	Neuville-les-Dames	Les comtes	2,3	/	Artisanale et industrielle	Entièrement commercialisées
	Neuville-les-Dames	Boutire	0,6	/	Artisanale	Entièrement commercialisées
	Neuville-les-Dames	Terre Poyet	3	/	Artisanale	Entièrement commercialisées
	Sainte Olive	Terres Brachet	3	/	Artisanale et industrielle	Entièrement commercialisées
	St Paul de Varax	La Sablonnière	1,5	Zone Uxb? : 0,5	Artisanale et industrielle	Entièrement commercialisées
	Sandrans	Les Villanchères	3,5	/	Artisanale et industrielle	Un projet privée 1,6Ha
	Chalamont	ZA du Petit Etang	6,4	/	Artisanale et industrielle	Entièrement commercialisées
Chalamont	ZA Terres de la Tour	0,8	/	Artisanale et industrielle	Entièrement commercialisées	
Chalamont	ZA rue du Bugey	0,5	/	Artisanale	Entièrement commercialisées	

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Plusieurs espaces d'activités structurent l'armature économique de la Dombes. Ils sont implantés majoritairement au sud du territoire.

17 zones d'activités publiques (communales ou intercommunales) sont inventoriées et représentent environ 180 hectares.

Les 4 principales zones d'activités présentent 58% de la superficie totale des zones d'activités du territoire, à savoir :

- La zone d'activités de Saint-André-de-Corcy (30 ha) ;
- Le Parc d'activités de Mionnay (28 ha) ;
- La zone d'activités de la Tuilerie à Villars les Dombes (27 ha) ;
- Le Parc d'activités de Chalaronne Centre (25 ha) et ZA de Châtillon-sur-Chalaronne (35 ha).

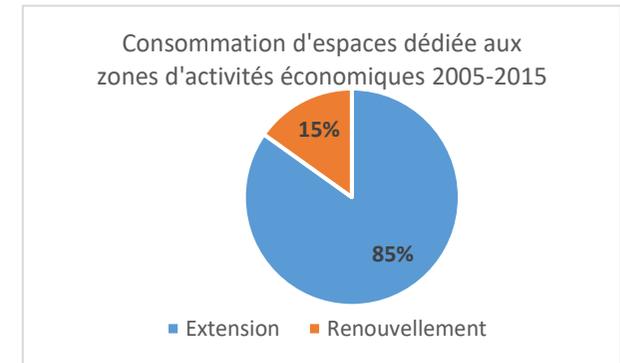
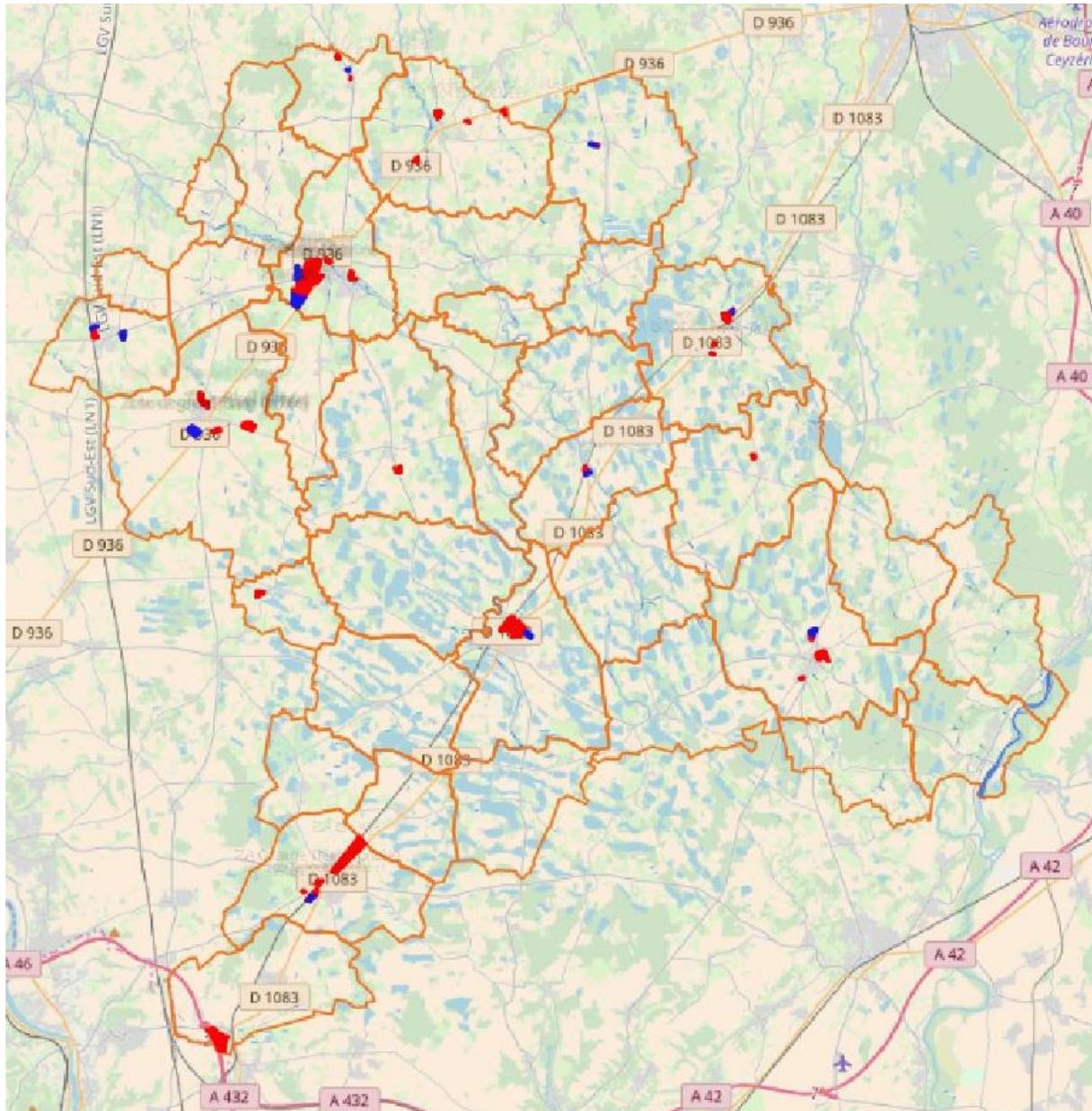
Les vocations de ces zones sont mixtes (l'artisanat, l'industrie et le tertiaire). De plus, différents projets sont à l'étude à ce jour.

Par ailleurs, 19 zones d'activités privées (opération d'aménagement réalisées par des opérateurs privés ou zone gérée par les entreprises installées) sont présentes sur le territoire.

Entre 2005 et 2015, la surface dédiée aux zones d'activités économiques a augmenté de 45.7 ha, soit en moyenne 4.6 ha/an.

La consommation d'espace d'activités totale s'est faite en très grande majorité en extension (à 80%), seulement 20% de cette consommation d'espace s'est faite en optimisation foncière, entre 2005 et 2015.

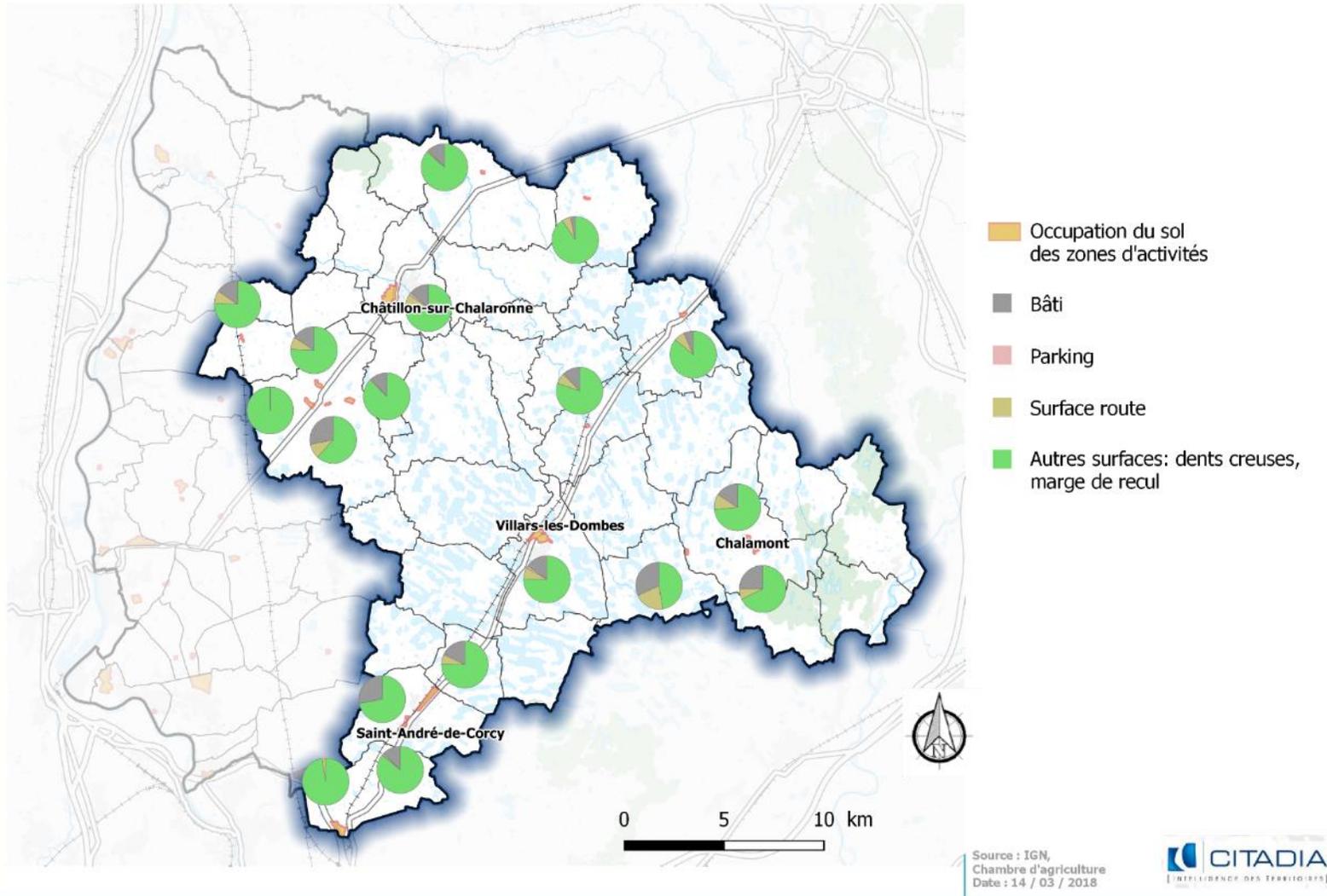
Source : Réflexion sur la stratégie de développement économique, Communauté de communes de la Dombes, 2018



 Zone d'activités publique et privée

 Zone AUx (possibilités d'extension/création)

Occupation du sol des zones d'activités SCoT de la Dombes



DES ZONES D'ACTIVITÉS MARQUÉES PAR LES ESPACES LIBRES

L'analyse de l'occupation du sol des zones d'activités révèle qu'une forte part de ces espaces est consacrée aux espaces « libres ». Ces espaces se caractérisent par des dents creuses, des espaces de stockage, des espaces verts, ou des marges de recul imposées par les PLU ; elles représentent 79% de l'occupation du sol. En effet le bâti représente 13% d'emprise au sol, la voirie 8% et les parkings 1%.

Ces espaces ne peuvent être considérés comme un potentiel de densification brut. Ils permettent néanmoins de retenir un enjeu d'optimisation et de requalification des zones d'activités du territoire, au regard de la part importante d'espaces non bâtis et non consacrés à la voirie.

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Dombes.

Atouts

- Un parc d'activité représentant 162 ha répartis entre 14 ZA ;
- 58% de la superficie du parc d'activités économiques concentrée sur les 4 principales ZA du territoire (Saint-André-de-Corcy, Mionnay, la Tuilerie et Châtillon sur Chalaronne) ;
- La vocation privilégiée des zones d'activités ; artisanat, industrie et tertiaire ;
- Des projets d'extension à l'étude ou en cours de réalisation.

Faiblesses

- Une occupation du sol fortement marquée par « les vides » : stationnement, dents creuses, marge de recul, etc. ;
- Une évolution effective de la superficie des zones d'activités plus importante que celle envisagée par le SCoT entre 2006 et 2015 (+18 ha).

Opportunités

- Une optimisation des zones d'activités au regard de l'occupation du sol « autre », comprenant, le stationnement, les dents creuses, les marges de recul, etc. ;
- La requalification sur le plan paysager des zones d'activités.

Menaces

- Une poursuite du mode de développement des ZA très consommateur d'espace en entrée de ville, impactant le paysage ;
- Un risque d'un développement important d'activités exclusivement logistiques aux abords du territoire, facilement accessible depuis la métropole lyonnaise.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- Le renouvellement et la reconfiguration des zones d'activités nécessaires d'un point de vue qualitatif et d'attractivité ;
- Un développement maîtrisé des zones en extension urbaine face aux risques de pollution des étangs.

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DOMINÉE PAR LES CAMPINGS

Définitions

L'hébergement touristique non-marchand désigne les résidences secondaires, une forme d'hébergement touristique ne faisant l'objet, ni d'une commercialisation, ni d'un échange financier.

L'hébergement touristique marchand désigne l'hébergement faisant l'objet d'une commercialisation, avec transaction financière.

L'analyse des capacités d'accueil en hébergement touristique du territoire en 2015 montre une prédominance du secteur marchand : 84% à l'échelle du territoire contre 16% pour le secteur non marchand. Ce dernier est moins développé sur le territoire que sur le département (93% pour l'Ain).

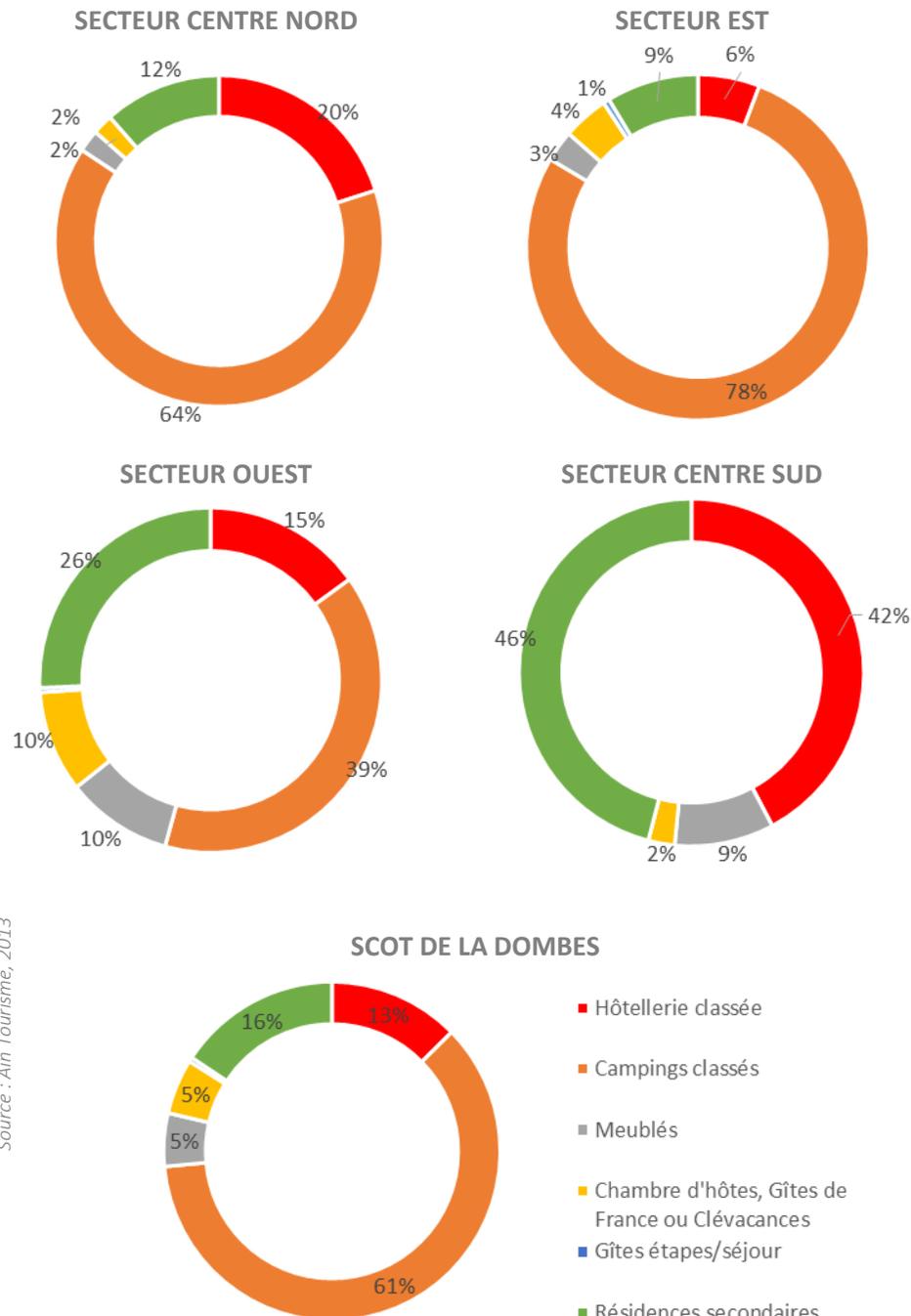
Les résidences secondaires représentent 16% de la capacité d'hébergement touristique du SCoT. Ces types de logements représentent une part importante de la capacité d'accueil totale pour les secteurs ouest et centre sud (26% et 46% respectivement).

L'analyse des capacités d'accueil par type d'hébergement du secteur marchand révèle une surreprésentation des campings dans la capacité d'accueil totale du territoire (61%). Celle-ci est largement représentée à l'échelle du secteur est (78%) et du secteur centre nord (64%). En revanche, le secteur centre sud n'en présente aucun.

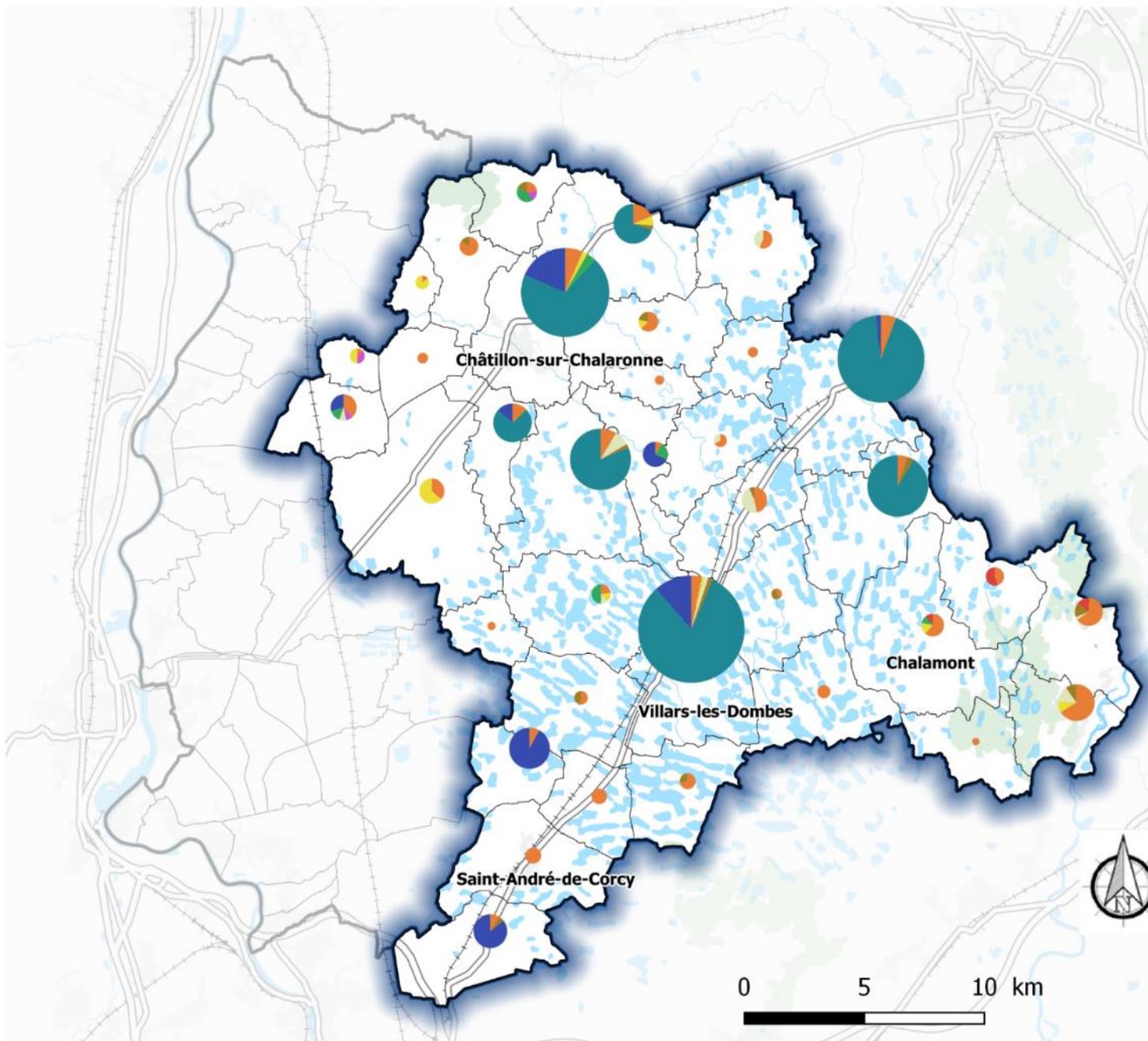
Les hôtels sont le 3ème type d'hébergement le plus représenté sur le territoire en termes de capacités d'accueil (13%). Ce type d'hébergement est plus développé à l'échelle du département, ou il représentait plus de la moitié des lits (54% en 2015). Proportionnellement aux autres types d'hébergement, ils sont peu représentés à l'échelle du secteur est (6%), contrairement au secteur centre sud (42%).

Le secteur Centre sud se démarque par ses capacités d'hébergement (hôtels ou résidences secondaires).

REPARTITION DES CAPACITES D'ACCUEIL EN HEBERGEMENT TOURISTIQUE PAR SECTEUR (2015)



Source : Ain Tourisme, 2013



Type d'hébergement

- Hôtellerie classée
- Campings classés
- Meublés labellisés Clévacances
- Meublés labellisés Gîtes de France
- Autres meublés classés
- Chambre d'hôtes, Gîtes de France ou Clévacances
- Chambres d'hôtes autres labels
- Gîtes étapes/séjour
- Hébergements collectifs
- Résidences secondaires

Nombre de lits



0 5 10 km



Source : INSEE

Date : 05 / 04 / 2017

La fréquentation des sites touristiques et de loisirs

Un diagnostic touristique « Destination Dombes & Saône » a été réalisé en août 2016 sur un périmètre plus large que celui du territoire. Une partie des données présentées sont tirées de cette étude et sont à considérer au regard du périmètre d'étude.



Villars-les-Dombes ; source CITADIA Conseil



■ UN PATRIMOINE CULTUREL CONSÉQUENT

Le diagnostic touristique de la Destination Dombes & Saône, recense un patrimoine culturel important. En effet, la base de données APIDAE recense 124 fiches classées en patrimoine culturel, dont 57 mieux touristiques à proprement parler. Parmi ceux-ci figurent 53 églises et chapelles, 3 lavoirs et 4 parcs et jardins.

Le patrimoine culturel du territoire est conséquent, mais concerne principalement des éléments patrimoniaux vernaculaires. Ces éléments souvent accessibles, ne sont pas toujours organisés pour accueillir le public.

■ UN PATRIMOINE NATUREL VALORISÉ

Le territoire présente un paysage fortement lié à la présence de l'eau. On y trouve une profusion historique d'étangs et de rivières. Ainsi, la base de données APIDAE recense 20 fiches classées patrimoine naturel, comprenant les étangs accessibles, les bords de rivières et les points de vue. Malgré leur accessibilité, ses sites ne semblent pas bénéficier d'une mise en tourisme permanente (sauf les étangs), même si des circuits de randonnées sont proposés, permettant aux randonneurs de découvrir la faune et la flore, très riches, du territoire de la Dombes. Néanmoins, ces éléments naturels font régulièrement l'objet de valorisation, notamment par les Offices de Tourisme qui proposent des visites commentées, des pêches commentées, des sorties nature, sportives, etc.

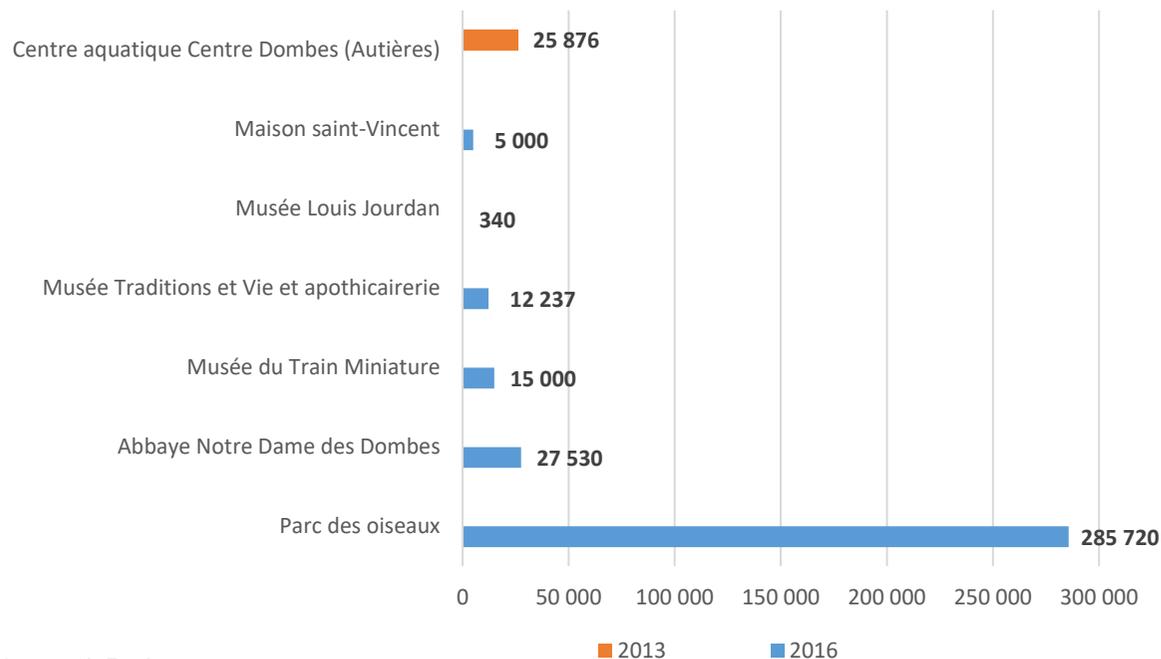
■ DES SITES DE LOISIRS ET DE SPORTS

Neufs sites de loisirs, sportifs ou non, sont recensés. Le premier site de loisirs du territoire est le Parc des Oiseaux ; il est l'un des éléments les plus emblématiques. D'autres sites de loisirs sont situés sur le territoire, tels que le Centre Aquatique Centre Dombes ou encore l'accrobranche à Saint-Paul de Varax.

En termes de loisirs sportifs, la randonnée (ou balade) s'inscrit comme le point fort du territoire. Le réseau des randonnées est important, à pied, à vélo ou à cheval. La route de la Dombes apparaît comme un élément phare, elle est la plus fréquentée de l'Ain par les touristes.

NB : Cette partie s'appuie essentiellement sur le diagnostic touristique de la Destination Dombes et Saône, réalisé par le Syndicat Mixte Avenir Dombes et Saône. Les données de cette étude concernent un périmètre plus large que celui du SCoT. (cf. annexes)

LA FREQUENTATION DES SITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS



Source : Ain Tourisme

La pêche est également un élément phare du territoire, avec ses nombreuses rivières et certains étangs ouverts au public. Par ailleurs, un label « Ain Pêche » a été créé pour valoriser les lieux et la filière.

DES SITES TOURISTIQUES DE PLUS EN PLUS ATTRACTIFS

Comme expliqué précédemment, le territoire de la Dombes présente un certain nombre de sites touristiques tels que :

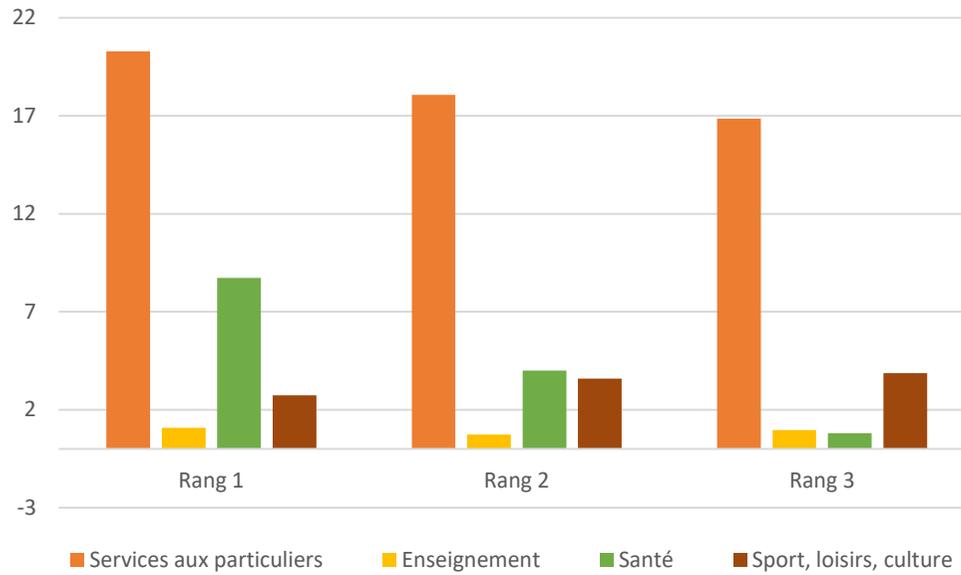
- Des sites et monuments historiques, telle que l'abbaye Notre Dame des Dombes (Le Plantay) ;
- Des musées, tels que le musée du train miniature, le musée Traditions et Vie et apothicairerie ou le musée Louis Jourdan ;
- Des loisirs, tels que le centre aquatique Centre Dombes ou le Parc des Oiseaux

En 2015, le site touristique le plus fréquenté est le Parc des oiseaux avec 285 000 visiteurs. Entre 2010 et 2015, cette fréquentation a augmenté de 9%, tout comme pour la majorité des autres sites touristiques. L'abbaye Notre Dame des Dombes connaît une augmentation de sa fréquentation de 26%, identique à celle du musée train miniature.



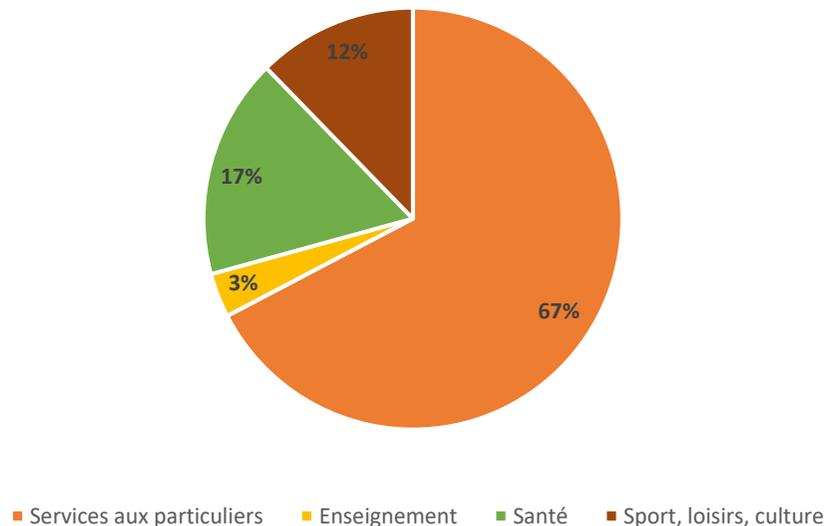
L'offre en équipements sur le territoire

LA REPARTITION DES EQUIPEMENTS PAR TYPOLOGIE ET INFRA-TERRITOIRE



Source : INSEE

LA REPARTITION DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS PAR TYPOLOGIE A L'ECHELLE DU SCOT



■ UNE OFFRE INCOMPLÈTE

L'offre en équipements et services ne paraît pas répondre complètement aux besoins de la population vieillissante du territoire du SCOT de la Dombes. Ce constat vaut également pour les jeunes ménages, nouvellement arrivés sur le territoire.

En effet, l'offre locale est peu diversifiée et comprend une surreprésentation de services aux particuliers (banque, bureau de poste, coiffeurs, restaurants, agence immobilière, etc.).

La diversification de l'offre d'équipements apparaît comme un enjeu, au vu des profils sociodémographiques des ménages du territoire. Par ailleurs, le contexte de diminution des finances publiques incite à développer la mutualisation des équipements, à l'échelle des bassins de vie, en cohérence avec l'armature territoriale.

■ DES EQUIPEMENTS PRINCIPALEMENT SITUÉS DANS LES POLES LES PLUS URBANISÉS

D'après le diagnostic culturel et sportif du territoire de la Dombes, réalisé par Avenir Dombes Saône (qui portait le contrat de développement durable Rhône Alpes), différents équipements sont recensés sur le territoire⁵ salles de spectacles essentiellement situées au sud du territoire ;

- 2 bassins ludiques de natation, un bassin sportif et un bassin d'exercices ;
- 15 bibliothèques et 3 médiathèques ;
- De nombreux terrains de grands jeux, notamment en gazon naturel.

Par ailleurs, les équipements structurants tels que les salles de spectacle ou les bassins de natation se situent, assez logiquement, essentiellement dans les pôles de rang 1 et de rang 2.

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Dombes.

Atouts

- Une prédominance des hébergements marchands en termes de capacité d'accueil (80% de la capacité d'accueil des hébergements touristiques) ;
- Une offre des campings importante (61%) particulièrement dans les secteurs est et centre nord ;
- Un secteur sud qui se démarque du reste du territoire par ses capacités d'accueil par typologie d'hébergement plus « urbaines » ;
- Un patrimoine vernaculaire important ;
- Un territoire orienté vers un tourisme de nature et les loisirs sportifs ;
- Le Parc des Oiseaux comme site touristique emblématique ;
- Les circuits de la route de la Dombes les plus fréquentés par les touristes de l'Ain.

Faiblesses

- Une capacité d'accueil en hôtellerie largement inférieure à celle du département (54% en 2015 contre 13% pour le territoire) ;
- Une capacité en hébergements d'accueil peu diversifiée ;
- Un patrimoine culturel peu marqué par de gros monuments ;
- Une mise en tourisme des éléments patrimoniaux du territoire limitée et aucun projet recensé ;
- Une valorisation touristique des étangs limitée ;
- Un manque de notoriété ;
- Une offre d'équipements peu diversifiée.

Opportunités

- Diversification de l'offre d'hébergement touristique ;
- Première région de France pour la production de poisson d'étangs ;
- L'affirmation d'un tourisme de nature par la valorisation des étangs et éléments patrimoniaux du territoire.

Menaces

- Une attractivité touristique limitée du fait d'une capacité d'accueil en hébergement ciblée sur les campings ;
- Un manque de structuration et de visibilité de l'offre touristique du territoire qui profite aux territoires voisins.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- Le renforcement touristique du territoire à partir des éléments emblématiques (produits d'appel) et la mise en tourisme / valorisation du patrimoine et équipements existants : Parc des oiseaux etc. ;
- La diversification de l'offre d'hébergement.



Pisciculture
200 pisciculteurs
1200 tonnes de poissons pêchés



viande bovine
97 exploitations
22% des exploitations
SAU moyenne : 103 ha



Culture ovine
Ovine
14 sites d'élevage
3% des exploitations



Filière équine
Equine
57 élevages
13% des exploitations



Culture porcine
Porcine
14 exploitations
3,2% des exploitations



Filière avicole
Avicole
40 exploitations disposant d'un atelier de production de volailles
9% des exploitations



céréales
87 exploitations de grandes cultures
20% des exploitations
SAU moyenne : 116 ha



lait
91 exploitations
20,6% des exploitations
SAU moyenne : 128 ha



légumes
7 producteurs
SAU moyenne : 25 ha

DES FILIÈRES AGRICOLES VARIÉES

Le territoire de la Dombes est occupé à 62% par la filière agricole en 2015. La diversité est à souligner, de la production de lait, en passant par la filière d'élevage bovine, la filière maraîchère ou piscicole. Le diagnostic agricole, réalisé en 2016, qualifie cette dernière filière comme filière emblématique de la Dombes. Première région piscicole de France en termes de production, cette filière s'avère assez complexe avec un fonctionnement propre à la région. Par ailleurs, en plus des enjeux liés à la production en tant que tels, cette filière revêt également de forts enjeux en termes de maintien et de préservation des étangs du territoire. A ce titre, le 2ème livre blanc de la filière piscicole pour la période 2017-2021 a pris effet, il prolonge et complète les actions mises en place depuis 2013, avec le 1er livre blanc. Les principaux enjeux restent le maintien des étangs, leur biodiversité et la commercialisation locale des produits.

La filière céréalière, représentant 20% des exploitations du territoire, est en très grande majorité présente sur de grandes cultures. Une nouvelle filière végétale est aujourd'hui en construction sur la Dombes et le Val de Saône-Dombes pour améliorer l'autosuffisance alimentaire des élevages laitiers : la microfilière de luzerne.

Par ailleurs, le territoire de la Dombes présente une partie de sa production labellisée par deux Appellation d'Origine Protégée (AOP), à savoir :

- l'AOP Beurre et Crème de Bresse, AOP récente datant de 2012, concerne 5 communes du territoire ;
- L'AOP Volailles de Bresse, reconnue depuis 1936, concerne 6 communes du territoire

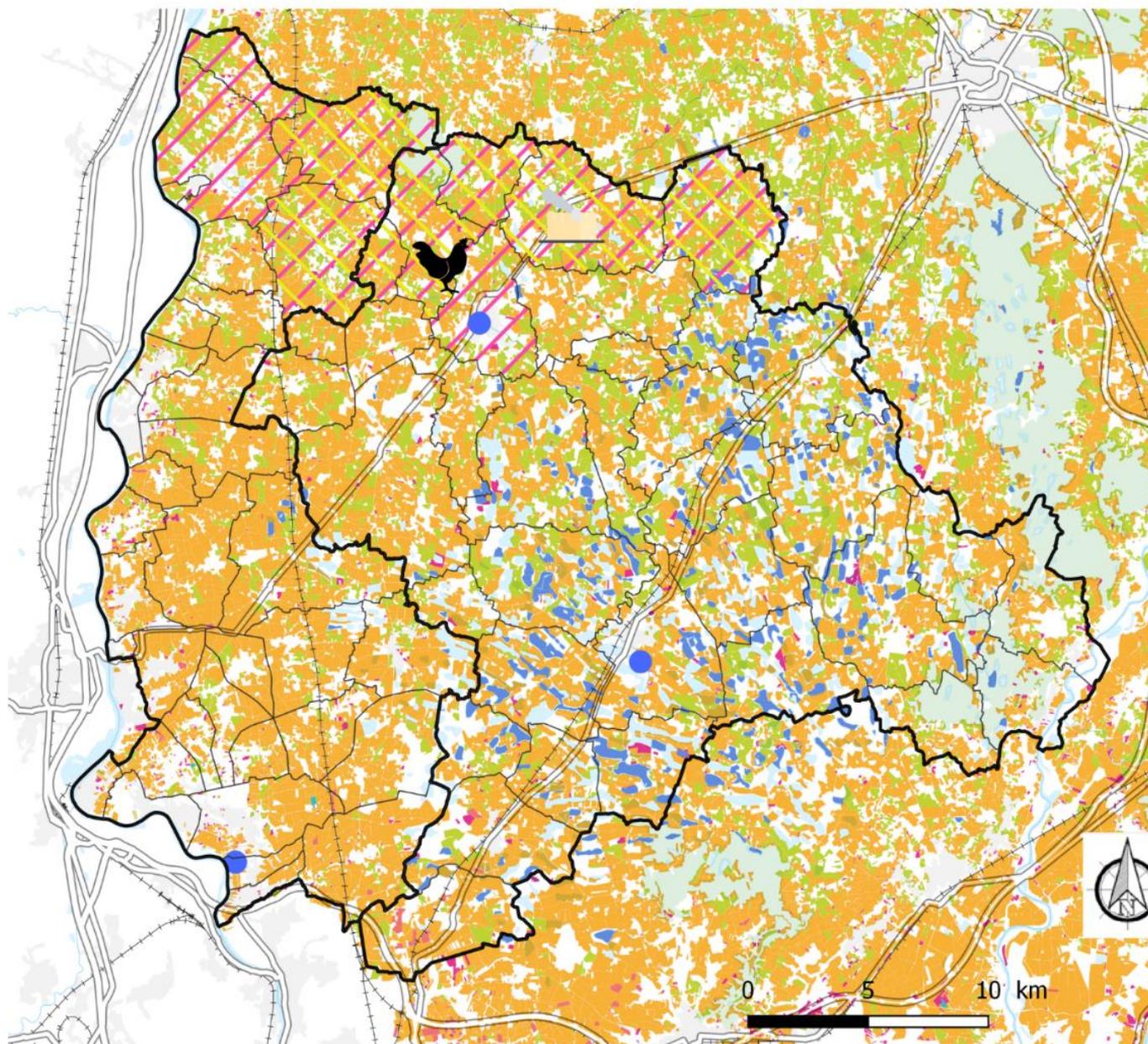
De plus, trois Indications Géographiques Protégées (IGP) recouvrent l'ensemble des communes du territoire, à savoir :

- Côteaux de l'Ain (vins) ;
- Volailles de l'Ain ;
- Emmental français Est-Central.

LA CONCENTRATION DE LA VENTE DIRECTE EN CIRCUIT COURT DANS LE SECTEUR CENTRE DE LA DOMBES

En 2016, 30 exploitations commercialisent leur production en circuits courts, soit près de 14% du nombre total d'exploitations du territoire. Néanmoins, une certaine disparité géographique dans la répartition de ces exploitations est visible. Elles sont majoritairement situées en Dombes centrale alors qu'elles sont quasi inexistantes au Sud du territoire.

Par ailleurs, deux points de vente sont recensés (à Villars-les-Dombes et Châtillon-sur-Chalaronne) et deux Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP).



Espaces urbanisés

Ilôts déclarés à la PAC

Orange Céréales

Vert Viande bovine, lait

Rouge Légumes et plantes

Bleu Pisciculture

Aires des AOC

Pink diagonal lines AOC volaille de Bresse

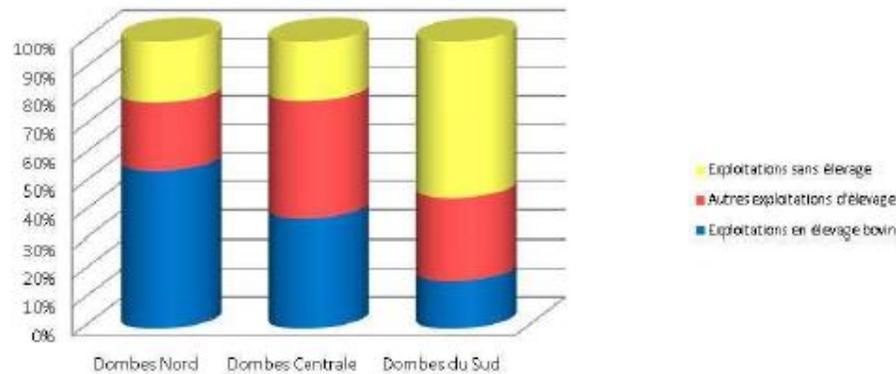
Yellow diagonal lines AOC beurre et crème

Blue circle Points de vente collectifs

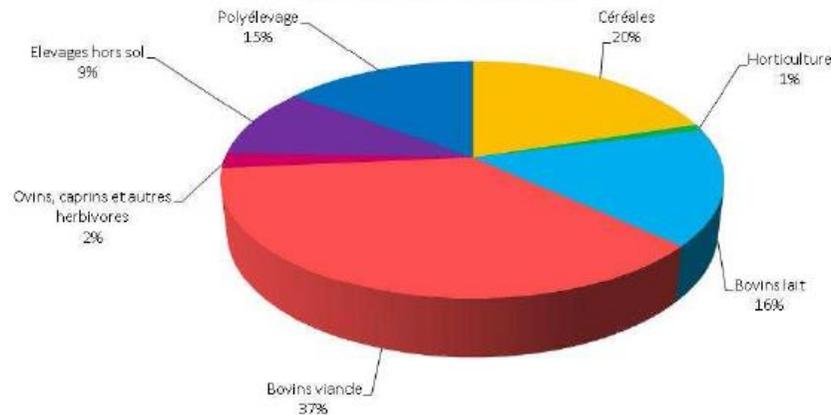
Source : Diagnostic agricole
de la chambre d'agriculture,
RPG 2012
Date : 29 / 05 / 2017



LA PART DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE PAR REGION AGRICOLE (en % d'exploitations) Données CA01-2016



ORIENTATION DES EXPLOITATIONS DU SCOT EN 2010 (en % d'exploitations) Source RGA 2010



▪ UNE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En 2010, 487 exploitations sont recensées sur le territoire. Leur répartition est assez hétérogène, avec une moyenne de 13,5 exploitations par commune. Cette moyenne paraît assez élevée et illustre la place prépondérante de l'agriculture sur le territoire du SCoT de la Dombes.

En 10 ans (2000-2010), le territoire du SCoT enregistre une diminution de près d'un quart des exploitations. Néanmoins, cette tendance paraît moins importante que celle observée à l'échelle du département (-27%) sur la même période.

▪ L'ÉLEVAGE COMME SYSTEME DE PRODUCTION PRÉDOMINANT

Les exploitations agricoles du SCoT sont très largement orientées vers l'élevage (37% en 2010). En effet, près de 73% des exploitations sont concernées par au moins un atelier d'élevage. Les bovins (lait ou viande) sont les plus nombreux puisqu'ils représentent à eux deux plus de 50% des exploitations. Toutefois, bien que toujours majoritaire, la part de l'élevage entre 2000 et 2010 décroît à hauteur de 25%.

Par ailleurs, comme il est soulevé dans le diagnostic agricole du territoire étudié, les élevages entraînent des contraintes particulières et des distances minimales à respecter avec les bâtiments habituellement occupés par des tiers. L'interface agriculture/urbanisation est donc un enjeu majeur pour le SCoT.

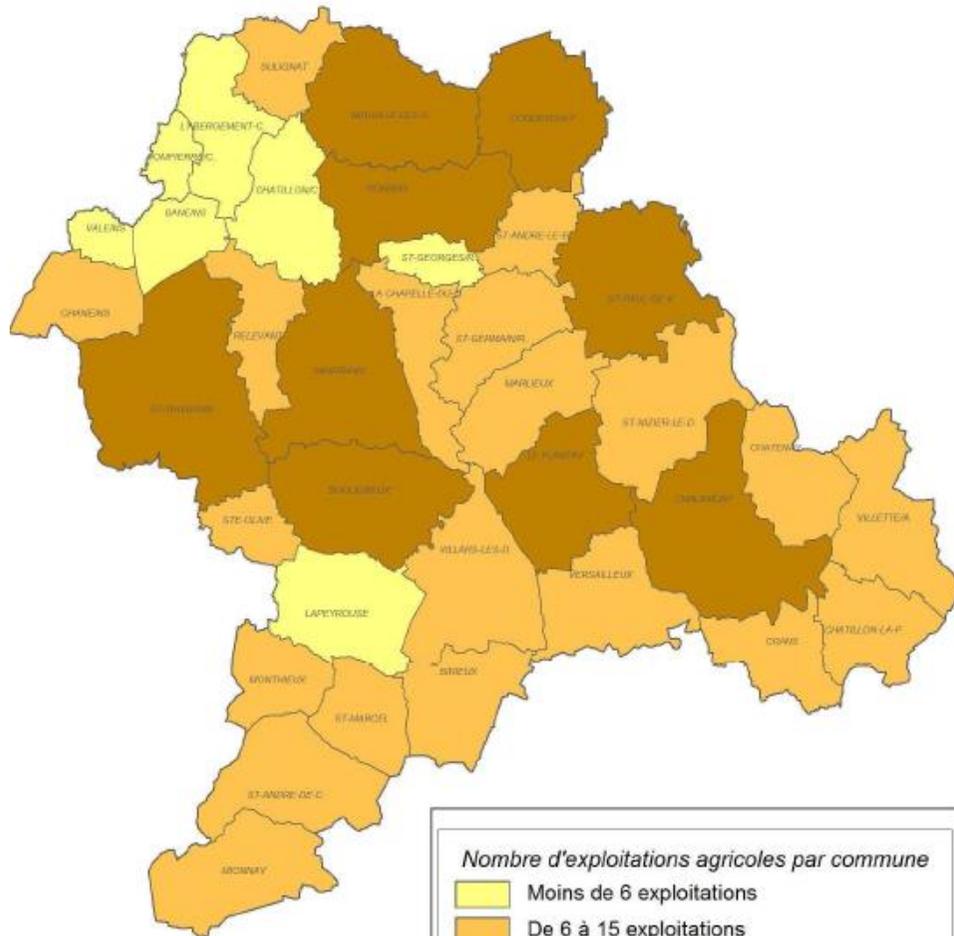
▪ DES SURFACES PAR EXPLOITATION EN AUGMENTATION

La taille moyenne par exploitation du SCOT est de 80,5 ha en 2010. Le territoire de la Dombes a enregistré une augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation de 17,6% en 10 ans. Cette augmentation se justifie par la diminution du nombre de structures, qui permet l'agrandissement de la restructuration des exploitations en place. Malgré cette augmentation, la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation du SCOT reste légèrement inférieure à celle du département (92 ha).



NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PROFESSIONNELLES EN 2016

SCOT DOMBES



Nombre d'exploitations agricoles par commune

- Moins de 6 exploitations
- De 6 à 15 exploitations
- Plus de 15 exploitations

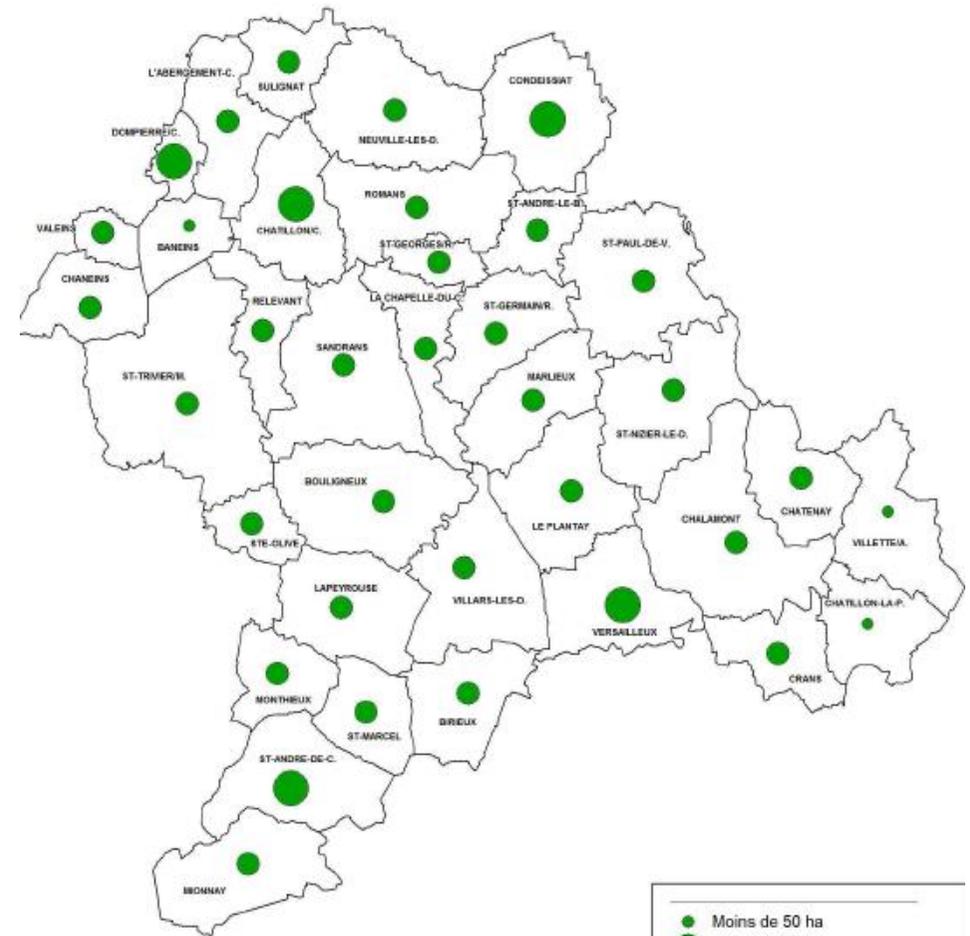
0 10 km

Sources : BD CARTO(IGN) - Enquêtes CA01 -2016



SAU MOYENNE PAR EXPLOITATION EN 2016

SCOT DOMBES

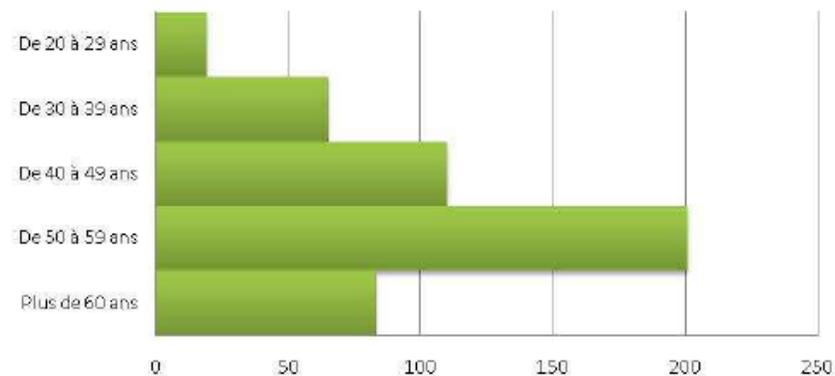


- Moins de 50 ha
- De 50 à 100 ha
- Plus de 100 ha

0 5 km

Sources : BD CARTO(IGN) - Enquêtes CA01 -2016

LA STRUCTURE PAR AGE DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET CO-EXPLOITANTS EN 2016 Données CA01-2016



Pour des agriculteurs qui se sont exprimés lors d'un forum agricole organisé sur le territoire, les **freins à la transmission les plus importants** sont (par ordre décroissant) :

- Freins financiers (besoins de capitaux pour reprendre une exploitation agricole : cheptel..) ;
- Problèmes économiques liés aux filières ;
- Manque de repreneurs ;
- Enjeu de la valeur patrimoniale de l'exploitation ;
- Problématique foncière ;
- Poids des contraintes réglementaire de plus en plus fort pour les exploitations (mise aux normes).

■ DES EXPLOITATIONS SOCIÉTAIRES EN AUGMENTATION

Le territoire de la Dombes présente une diminution des structures individuelles. En effet, en 2000, celles-ci représentaient 86% des exploitations contre 65,5% en 2010. Cette diminution profite aux formes sociétaires, en progression sur la même période. Cette augmentation est à relier avec celle de la taille des exploitations qui nécessitent plus de main d'œuvre et qui permet de faire vivre plusieurs actifs et une meilleure répartition du temps de travail. En 2010, la part des exploitations en société est élevée et représente plus de 36,8% des exploitations du territoire.

■ DE NOMBREUX ACTIFS AGRICOLES

Définition :

Les **actifs agricoles** regroupent les chefs d'exploitations et co-exploitants, les autres actifs familiaux et les salariés des exploitations.

Entre 2000 et 2010, le nombre d'actifs par exploitation est en légère baisse sur le territoire (-2,5% à l'échelle du SCoT). En 2010, en moyenne 1,7 actifs étaient présents sur une exploitation. Par ailleurs, une professionnalisation de la filière de l'agriculture semble être en marche, au regard de la part de la main d'œuvre familiale plus faible sur les exploitations. La part importante de salariés (37%) correspond essentiellement aux exploitations équinées, horticoles et maraichères qui emploient plus de salariés.

■ DES ACTIFS VIEILLISSANTS

En 10 ans, la classe d'âge des 50 ans et plus a augmenté de 53% sur le territoire du SCoT. Les agriculteurs de 20 à 40 ans ne représentent que 17% des effectifs. En outre, la thématique de la succession des exploitants paraît être un enjeu essentiel sur le territoire. La vigilance doit être maintenue, notamment en secteur de développement urbain et économique. De plus, la préservation du foncier et des bâtiments agricoles est nécessaire au maintien de la pérennité de l'outil de production.

Savigneux



Birieux

Source : CITADIA Conseil, 12/2016

■ DES PARCELLES DE PROXIMITÉ A PROTÉGER

Les exploitations d'élevage sont majoritaires et soulèvent la question des parcelles de proximité.

Définition

Des **parcelles de proximité** sont des parcelles permettant de mettre les bêtes en pâture, limitant les déplacements d'animaux sur les voies publiques et les déplacements des machines agricoles.

Ces parcelles de proximité, essentielles au fonctionnement rationnel des exploitations, doivent donc être protégées. La prise en compte de celles-ci et plus largement du potentiel agricole des parcelles doit s'opérer dans le choix des futures zones constructibles.

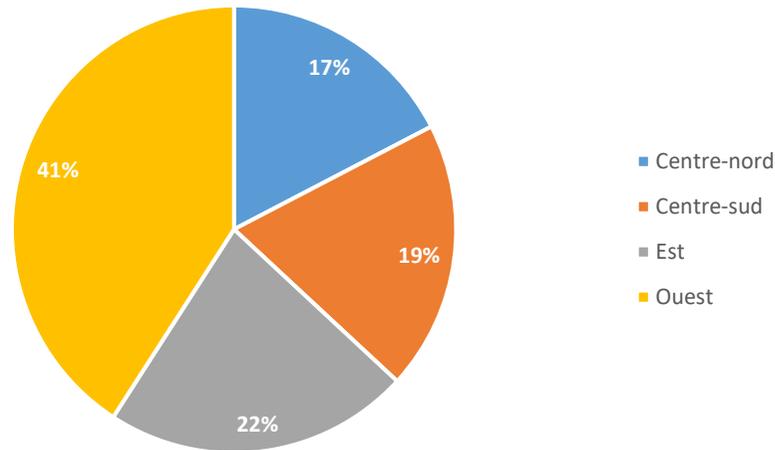
■ DE NOMBREUX BATIMENTS AGRICOLES GÉNÉRANT DES FLUX ROUTIERS

Le territoire de la Dombes accueille un nombre important de bâtiments agricoles, du fait de la prédominance de l'élevage. 521 sites agricoles, ont été recensés (principal ou secondaire), ce qui signifie que certaines exploitations peuvent avoir leur siège hors du territoire et un site secondaire sur le territoire.

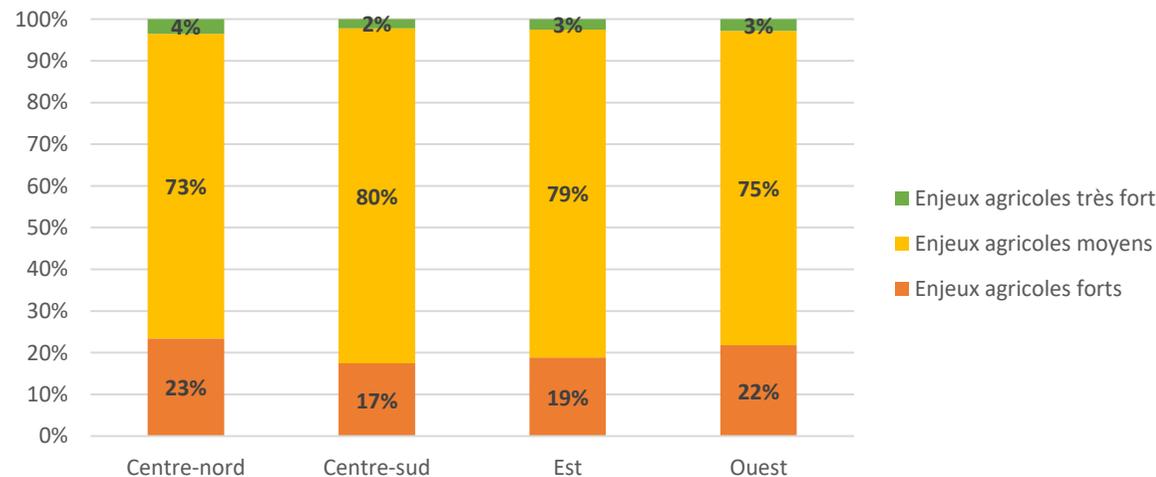
En somme, les bâtiments agricoles se répartissent en deux groupes, les bâtiments d'élevage et les bâtiments de stockage. Ces nombreux bâtiments, génèrent beaucoup d'îlots de proximité, sont à préserver de toute urbanisation.

Par ailleurs, la présence de ces derniers, disséminés sur le territoire, génère des flux de véhicules agricoles, de taille plus ou moins importante.

LA REPARTITION DES ZONES A ENJEUX PAR SECTEUR



LA SURFACE DES ENJEUX STRATEGIQUES PAR SECTEUR (en %)



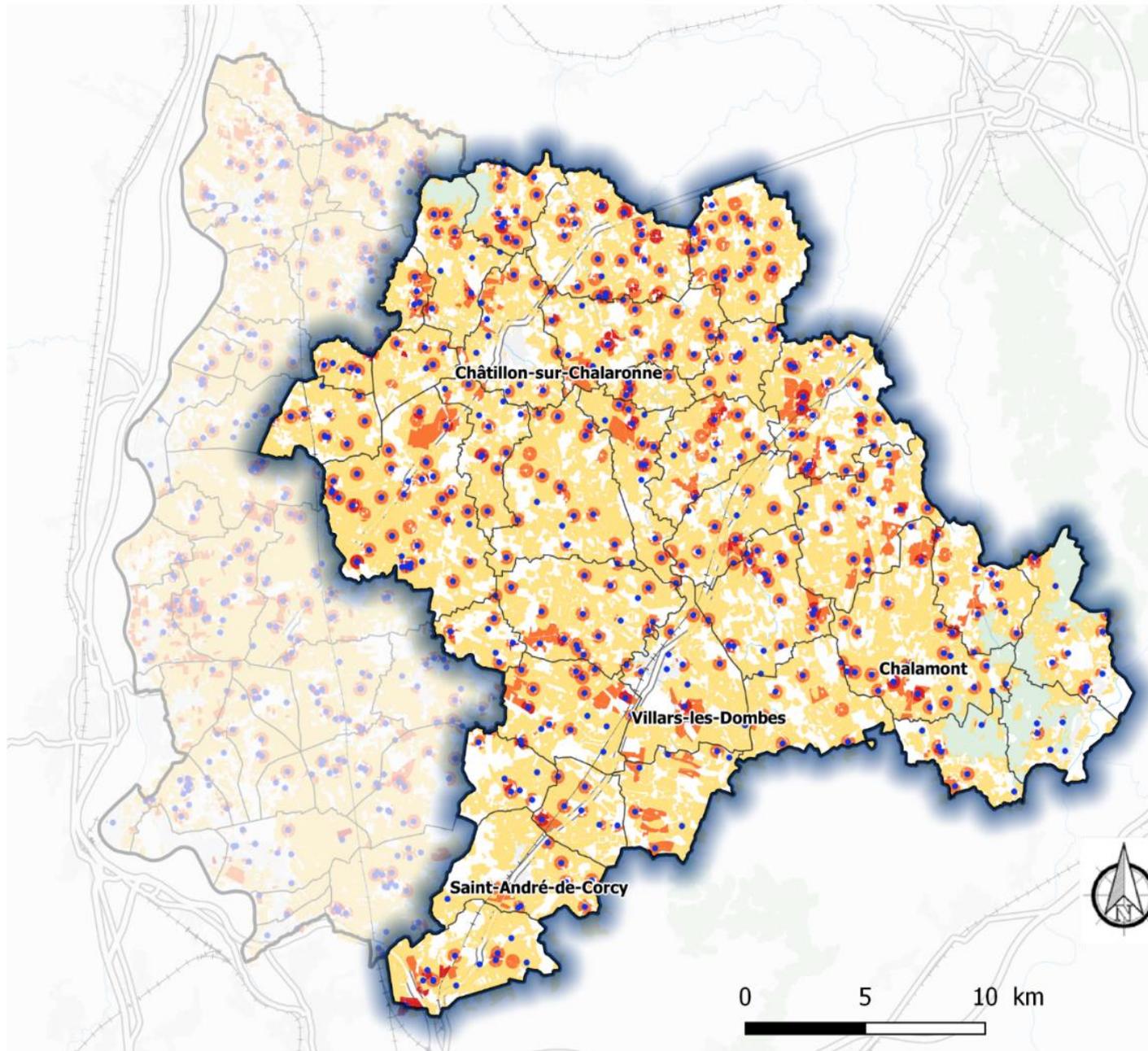
DES ZONES A ENJEUX AGRICOLES

Les secteurs stratégiques identifiés par la Chambre d'Agriculture de l'Ain correspondent principalement aux zones de proximité des bâtiments agricoles. Ces dernières concernent toutes les communes du territoire.

A l'échelle du SCoT, les zones de proximité sont les facteurs les plus importants, les autres facteurs pris en compte sont beaucoup plus ponctuels (cultures spécialisées, cultures pérennes, irrigation, ...). Ces secteurs stratégiques devront donc être affinés à l'échelle des PLU pour une bonne prise en compte de tous les enjeux.

En termes de surface, les zones stratégiques représentent près de 43 000 ha sur le territoire. A l'échelle du SCoT, 22,3% de la SAU est donc concernée par une sensibilité élevée. Le secteur ouest présente la plus forte part de zones à enjeux stratégiques (41%), les secteurs est, centre-sud et centre-nord présentent sensiblement la même surface.

La répartition entre types de zones à enjeux est sensiblement la même entre secteur. Les zones à enjeux agricole forts, oscillent entre 2% (secteur centre-sud) et 4% (secteur centre-nord), alors que les enjeux forts représentent entre 17% (secteur centre-sud) et 23% (secteur centre-nord). Les enjeux agricoles moyens sont donc les plus développés sur le territoire et représentent 77% des surfaces agricoles à enjeux.



• Sièges d'exploitation agricoles

Zones à enjeux

■ enjeux agricoles moyens

■ enjeux agricoles forts

■ enjeux agricoles très forts

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT de la Dombes.

Atouts

- Des productions agricoles variées, dont la pisciculture est la plus emblématique du territoire ;
- Des filières agricoles de qualité (2 AOP et 3 IGP) ;
- Des circuits courts présents (2 AMAP et 2 points de vente directe) ;
- Un nombre d'exploitation important (487 en 2010) ;
- L'élevage comme production dominante (73% des exploitations) ;
- Un agrandissement de la superficie moyenne des exploitations (+18% en 10 ans, soit 80 ha en moyenne, mais qui demeure en deçà de celle du département (92 ha en 2010) ;
- Une professionnalisation de la filière agricole ;
- 43 000 ha de zones sensibles, soit 22% de la SAU.

Faiblesses

- Des circuits courts mal répartis sur le territoire (le sud en est quasiment dépourvu) ;
- Un nombre d'exploitation en baisse (diminution d'un quart en 10 ans) ;
- Une diminution de l'élevage (-25% en 10 ans) ;
- Une légère diminution du nombre d'actifs agricoles par exploitation ;
- Un vieillissement des actifs agricoles ;
- De nombreux bâtiments agricoles favorisant les flux routiers ;
- Une diminution des structures individuelles au profit des formes sociétaires (37% des exploitations du territoire).

Opportunités

- L'affirmation de la pisciculture comme production agricole majeure de la région ;
- L'affirmation de la professionnalisation de la filière agricole ;
- Une place prépondérante de l'agriculture dans l'occupation des sols.

Menaces

- L'affaiblissement de la filière agricole par une trop faible protection des terres et des bâtiments ;
- Des exploitants éprouvant des difficultés croissantes à trouver des successeurs ;
- Des évolutions dans les filières agricoles d'élevage (viande à la place du lait) qui modifient les modes de pâturages ;
- La multiplication de flux routiers d'engins agricoles impactant le bon état des axes de circulation.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- Le maintien de la filière agricole par la préservation des bâtiments d'exploitation et du foncier, en protégeant notamment les parcelles de proximité nécessaires au bon fonctionnement de l'activité ;
- Le développement des filières courtes comme filière économique et valorisation de la production locale ;
- Une interface agriculture/urbanisation/environnement à soigner ;
- Le maintien et la restauration de la pisciculture comme filière traditionnelle génératrice d'une économie locale mais aussi nécessaire à l'identité du territoire.

PARTIE 5. Performance environnementale du SCoT de la Dombes

Les risques naturels

■ UN RISQUE D'INONDATION PRÉDOMINANT

Les inondations représentent le principal aléa du territoire. Deux communes du territoire sont ainsi dotées de PPRN « Inondations et mouvements de terrain » dans l'objectif de maîtriser le risque lié aux crues des cours d'eau et aux mouvements de terrain : **Ville-sur-Ain** et **Châtillon-la-Palud**. Le Porter à Connaissance de l'étude de l'aléa d'inondation de l'Ain en date du 31 mai 2018 identifie par ailleurs ces deux communes comme étant soumises à des aléas d'inondation à prendre en compte au même titre que ceux identifiés par le PPRN.

Le dossier départemental des risques majeurs de l'Ain (DDRM) recense un risque d'inondation de deux types : les crues de plaine en écoulement lent (16 communes concernées) et les crues à écoulement rapide (2 communes concernées). Près de la moitié des communes du territoire sont par conséquent soumises à un risque d'inondation. Le territoire connaît de plus un nombre important d'inondations par érosion des sols.

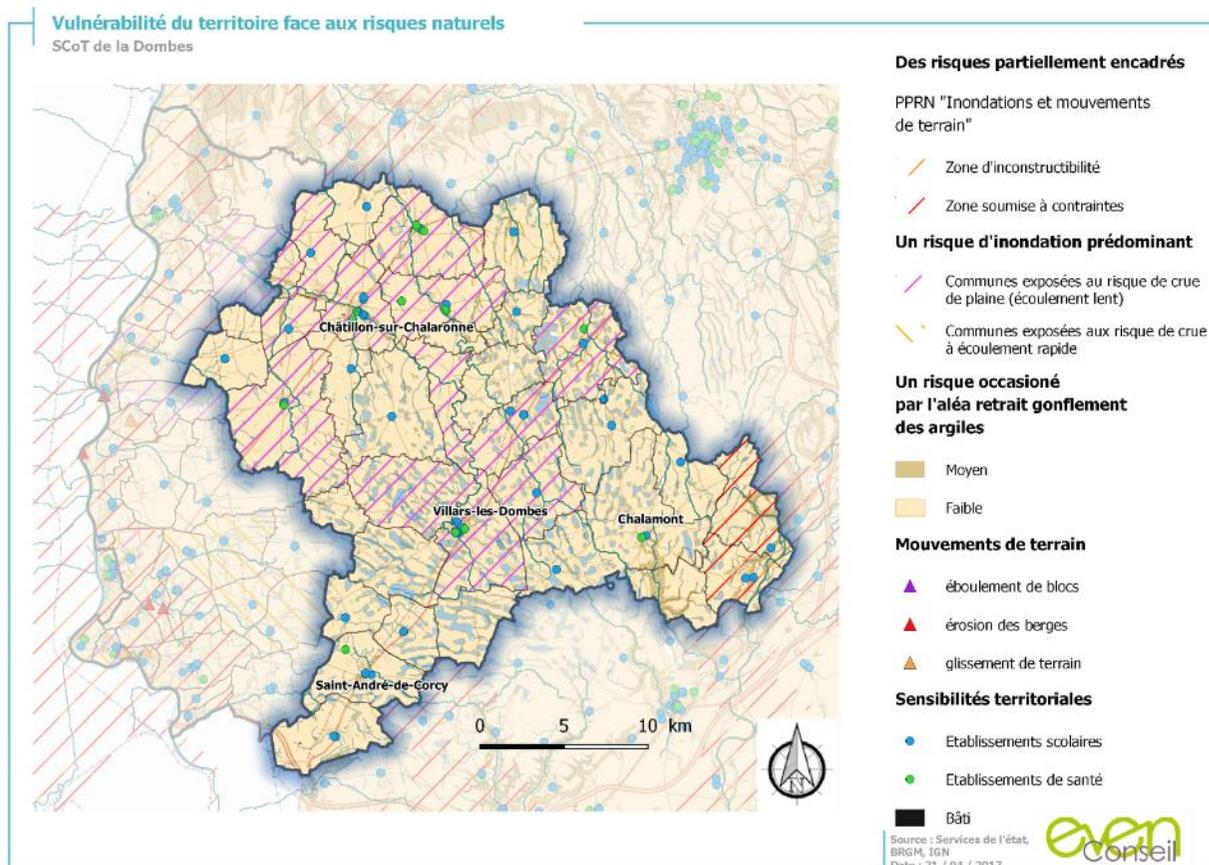
Au regard des sensibilités relevées par le Bureau Régional Géologique Minier (BRGM), la remontée de l'eau des nappes par les sédiments constitue un facteur d'inondation important dans la moitié sud-est du territoire, relatif à la présence de la nappe affleurante.

■ DES MOUVEMENTS DE TERRAIN PONCTUELS

Autre aléa fort du territoire, les glissements, éboulements ou coulées. Ces phénomènes très variés ont des origines et des conséquences diverses en fonction de l'intensité du phénomène sur les aménagements humains (de la fissuration à la destruction). Le risque est faible, sont notés des mouvements de terrains recensés à l'extrême est du territoire et à Châtillon-sur-Chalaronne.

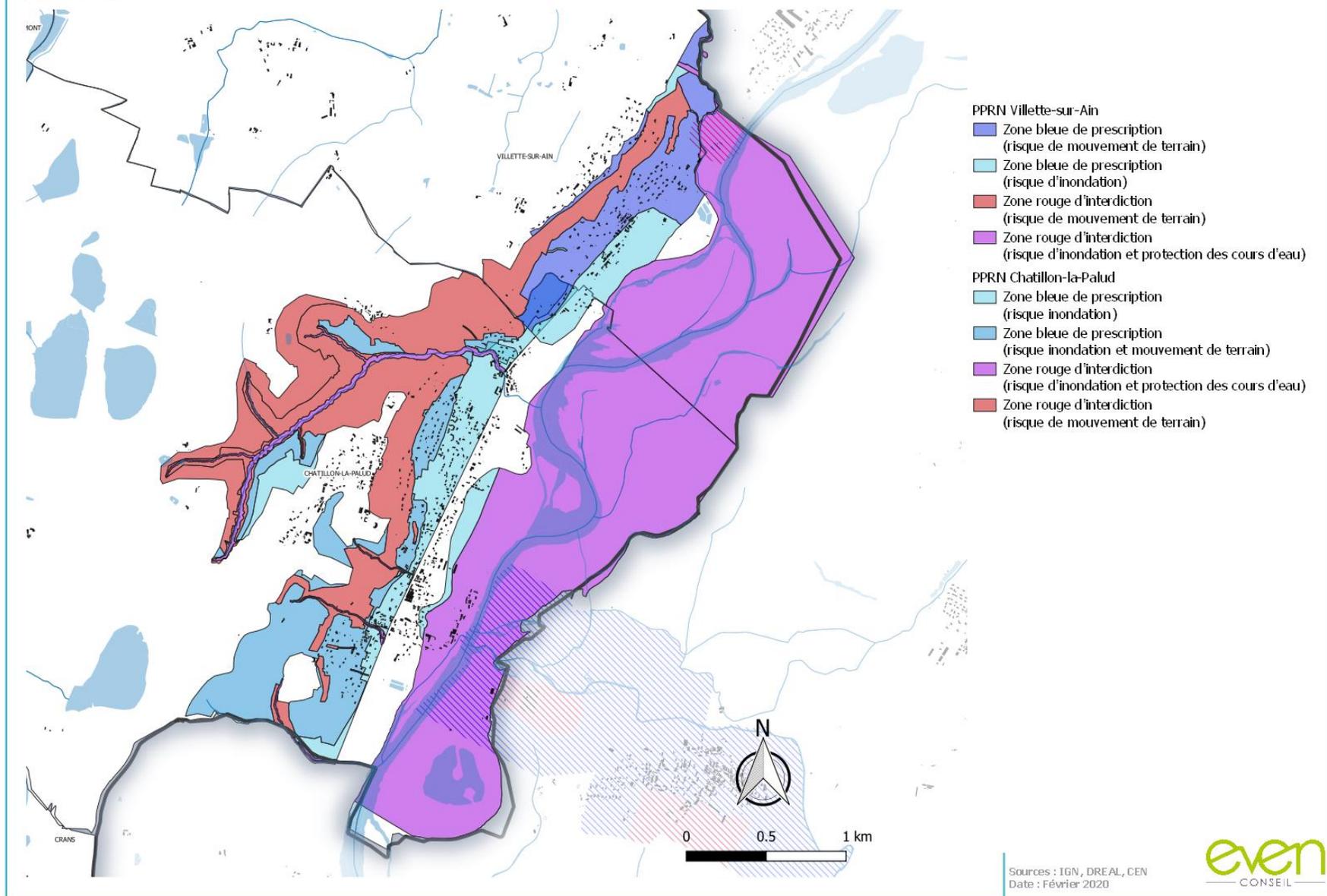
Globalement faible, l'aléa retrait/gonflement des argiles peut être considéré comme moyen sur certaines zones restreintes du territoire. Ce phénomène, bien que peu dangereux pour la vie des personnes concernées, représente le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles du fait des dommages occasionnés aux constructions (fissures notamment). Deux communes ont déjà fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle pour l'aléa retrait-gonflement des argiles : Châtillon-sur-Chalaronne, Châtillon-la-Palud.

Le territoire étant classé en zone de sismicité faible (zone 2 sur une échelle de 5), des prescriptions particulières doivent également être appliquées à toutes les constructions.



Zoom sur les risques de Chatillon-la-Palud et de Villette-sur-Ain

SCoT Dombes



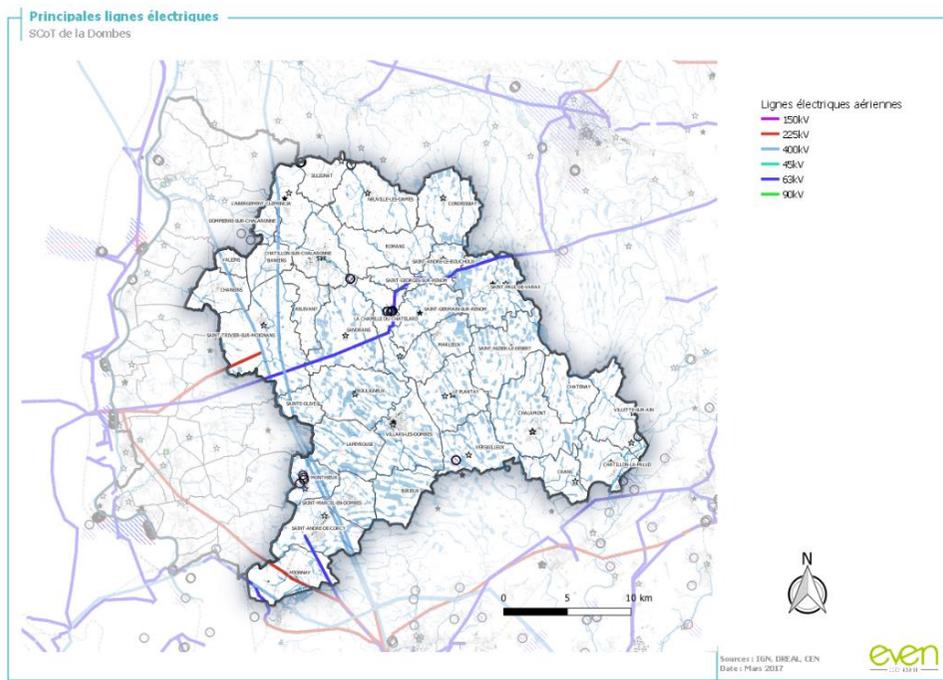
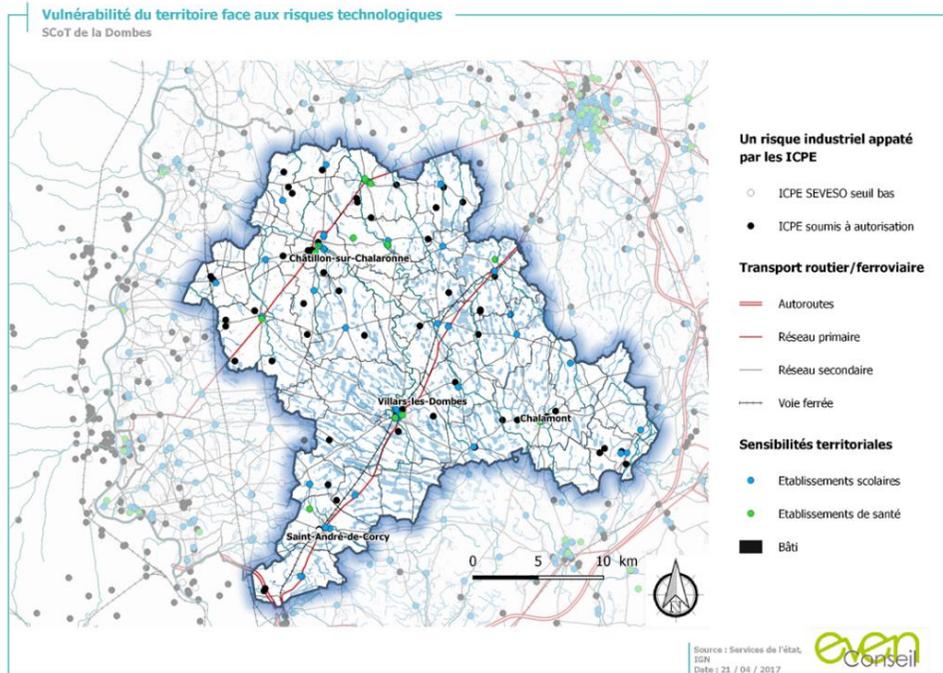
Les risques technologiques

DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ISSUS DU TISSU INDUSTRIEL

Le risque industriel se caractérise par la présence d'**Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)**. Le territoire compte **31 ICPE** soumises à autorisation, dont 1 site SEVESO classé seuil bas Saint-André-de-Corcy (Silo BERNARD). La loi prévoit des procédures qui visent à minimiser les risques relatifs à ces installations.

Des silos agricoles sont parfois implantés à proximité de secteurs d'habitat et génèrent également un risque en fonction de leur volume de stockage.

Le territoire est aussi concerné par le risque lié au transport de matières dangereuses en particulier par canalisations (gaz et hydrocarbures). Bien que reconnu comme le moyen de transport le plus sûr et le moins impactant pour l'environnement, ces canalisations présentent un risque potentiel. Des précautions sont nécessaires en matière de développement urbain à leurs abords afin de limiter l'exposition des biens et des personnes. D'autre part, des matières dangereuses transitent également par transport routier. Régulièrement empruntés par les poids lourds, les axes routiers de l'ensemble du territoire sont concernés, bien que les axes structurants soient à priori plus exposés (RD 1083, 936). Le risque d'accident et de déversements de substances dangereuses est ainsi présent tout au long de l'année.



Les pollutions

■ DES SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS

Les pollutions potentielles ou avérées qui peuvent affecter un site sont recensées dans **deux** bases nationales :

Les sites BASIAS sont issus d'un inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service ayant eu une activité potentiellement polluante. **Le territoire en compte 205**. Ces sites sont répartis majoritairement sur les communes de Châtillon-sur-Chalaronne (46 sites) et dans une moindre mesure Villars-les-Dombes (31 sites) et Saint-Trivier-sur-Moignans (20 sites). Ces espaces concernent majoritairement des stations-services. Pour les 205 sites, et sous réserve de prospections complémentaires, se pose la question de leur éventuelle reconversion conditionnée à la compatibilité entre l'état du sol pollué et l'usage prévu. De fait, les articles R.111-2 et R.111-3 du Code de l'urbanisme stipulent que les maires sont en droit de refuser de délivrer des permis de construire si un projet est susceptible d'être exposé à des nuisances graves en raison de sa localisation.

Les sites BASOL sont recensés par le BRGM sous l'égide du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il s'agit de sites dont les sols sont pollués ou potentiellement pollués et qui appellent une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Seul **un site BASOL est recensé sur le territoire**. Il s'agit de l'ancienne décharge intercommunale d'ordures ménagères du SITC du canton de Châtillon-sur-Chalaronne puis du SMICOM Chalaronne-Veyle. Elle est implantée au lieu-dit "Bois Poyet". L'activité était autorisée par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 1982 et suspendue en mars 1999. L'activité de quai de transfert a cessé en 2003. La décharge a été réhabilitée en 2005. Cette décharge a reçu depuis les années 1970 environ 400 000 m³ de déchets ménagers (probablement industriels). Malgré le traitement du site, de nombreux polluants demeurent présents dans les sols et la nappe phréatique (Aluminium, Arsenic, Plomb, Pesticides...). Les données de prospections, datant de 2012 montrent néanmoins que la situation s'améliore mais des restrictions d'usage ont toutefois été fixées : l'utilisation du sol (urbanisme) est aujourd'hui prohibée.

■ DES ÉTABLISSEMENTS SOURCES DE POLLUTIONS DES MILIEUX

Certains établissements du territoire sont responsables de rejets et de transferts de polluants dans l'eau, l'air, et producteurs d'une part importante de déchets de par leurs activités. Le Registre National des Emissions Polluantes (IREP) recense ces établissements :

EA : Emission de polluants dans l'air
 QD : Quantité de déchets produits ou traités
 EE : Emission de polluants dans l'eau
 ED : Emissions des déchets

Etablissement IREP	Commune	Impacts sur l'environnement
ELECTROLIUM	Saint-Paul-de-Varax	EA Acide cyanhydrique, cuivre et composés, nickel et composés, zinc et composés / QD dangereux
Mylan Healthcare	Châtillon-sur-Chalaronne	QD dangereux / Prélèvements d'eau importants
AST	Châtillon-sur-Chalaronne	QD dangereux et non dangereux
MSA Production France SASU	Châtillon-sur-Chalaronne	EA Etain et composés / ED Ammoniac, Trichloroéthylène / QD dangereux
AVIPONTE	Chalamont	
PARC DES OISEAUX	Villars-les-Dombes	QD dangereux / Prélèvements d'eau importants

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence Laeq(6h-22h) en dB (A)	Niveau sonore de référence Laeq(22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	d = 300 m
2	76 < L < 81	71 < L < 76	d = 250 m
3	70 < L < 76	65 < L < 71	d = 100 m
4	65 < L < 70	60 < L < 65	d = 30 m
5	60 < L < 65	55 < L < 60	d = 10 m

LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

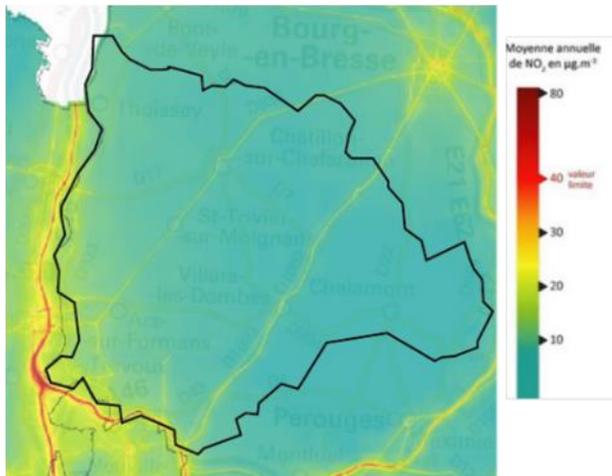
Trois polluants principaux sont pris en considération lors de l'analyse de la qualité de l'air par l'observatoire Air Rhône Alpes : le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les particules fines inférieures à 10µm.

La qualité de l'air de la Dombes est impactée principalement par l'ozone (O₃), notamment du côté est du fait de l'influence du maillage autoroutier autour de Bourg-en-Bresse et de l'A42 au sud-est du territoire communautaire.

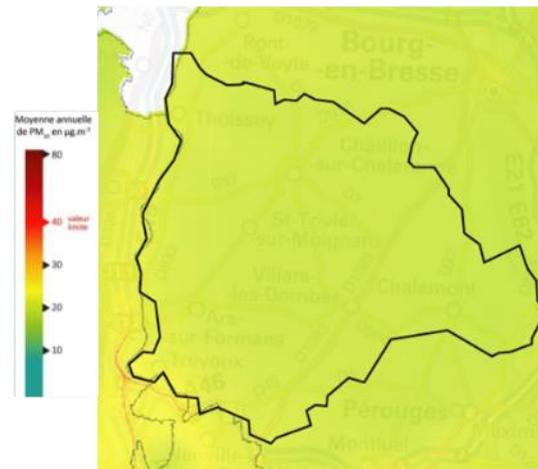
L'ozone n'est pas directement rejeté par une source de pollution, il n'est donc pas présent dans les gaz d'échappement des véhicules ou les fumées d'usine. Il se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV (Ultra-Violet) du soleil, à partir de polluants dits "précurseurs de l'ozone", dont les principaux sont les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV).

Les COV proviennent de sources mobiles (transports), de procédés industriels (industries chimiques, raffinage de pétrole, stockage et distribution de carburants et combustibles liquides, stockages de solvants) mais également d'usages domestiques (utilisation de solvants, application de peinture). Ils interviennent en tant que précurseurs dans le phénomène de la pollution photoxydante (formation d'ozone) en réagissant notamment avec les oxydes d'azote.

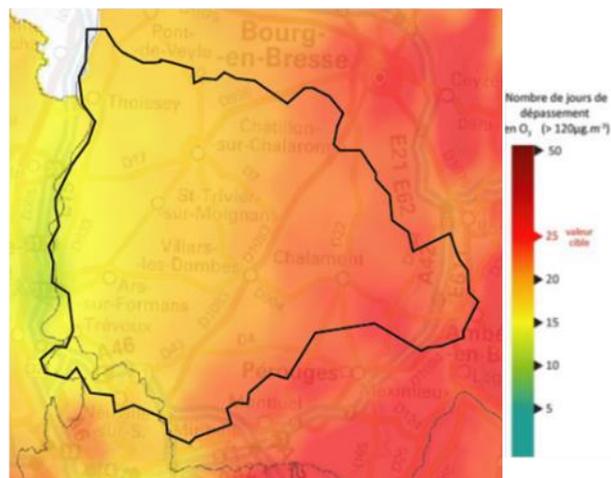
Le terme « **oxydes d'azote** » désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ces composés sont formés par oxydation de l'azote atmosphérique (N₂) lors des combustions (essentiellement à haute température) de carburants et de combustibles fossiles.



NO₂ moyenne annuelle 2015



PM10 moyenne annuelle 2015



Ozone nombre de jours pollués 2015
(moyenne sur 3 ans)

La grille d’analyse SWOT est un outil d’analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d’une part les forces et les faiblesses d’un objet donné et, d’autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d’une stratégie de développement d’un territoire et/ou d’évaluation de la pertinence ou de l’opportunité d’une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d’Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Dombes.

Atouts

- Un encadrement des risques d’inondation et de mouvements de terrain par un plan de prévention des risques naturels PPRn approuvé, permettant de réguler l’urbanisation en fonction du degré d’aléa ;
- Un risque lié au transport de matières dangereuses par canalisation encadré par des servitudes d’inconstructibilité ;

Faiblesses

- Une exposition aux risques d’inondation sur la majeure partie du territoire ;
- Des activités industrielles qui génèrent des risques technologiques pour les populations à proximité (un site SEVESO seuil bas, 31 ICPE soumis à autorisation) ;
- De nombreux sites potentiellement pollués dont un site ayant des restrictions d’usage du fait de la nature des pollutions (ancienne décharge à Neuville-les-Dames)
- Des nuisances sonores marquées dans le territoire de la Dombes notamment par la traversée de la RD 1083, supports de nombreux flux pendulaires.

Opportunités

- Des espaces inconstructibles au regard des zones d’aléa des PPR qui constituent des espaces valorisables pour des aménagements naturels et paysagers et par conséquent une valorisation du cadre de vie ;
- Des sites potentiellement pollués qui peuvent constituer des espaces de reconversion urbaine après dépollution.

Menaces

- Une augmentation de la population exposée dans les zones soumises aux risques qui ne sont pas encadrées par des PPR (ICPE soumises à autorisation / SEVESO seuil bas) ;
- Une ambiance sonore qui se détériore à proximité des axes de transports qui supportent les flux les plus importants.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- L’intégration des risques et les nuisances (bruit, pollution de l’air), en fonction de leur nature et de leur intensité dans les choix d’aménagement du territoire, afin de ne pas exposer les populations supplémentaires
- La maîtrise du ruissellement et ses conséquences en limitant l’imperméabilisation des sols et en préservant les éléments naturels (réseau de haies, bandes enherbées...) qui participe à sa gestion ;
- La vigilance quant aux nouvelles activités qui pourront s’implanter dans le territoire en assurant leur compatibilité avec les sensibilités et richesses environnementales locales, ne générant pas de risques pour la santé, de pollutions ou de nuisances ;
- Le non-développement urbain linéaire le long des infrastructures structurantes du territoire pour anticiper le risque d’exposition aux nuisances sonores dans le cas où l’intensification du trafic conduirait à revoir leur classement en voies bruyantes ;
- Le respect de la mise à distance de l’urbanisation au regard des sites à risque ;
- L’anticipation des effets de l’augmentation de l’attractivité du territoire et de son développement sur le trafic routier, et donc sur l’ambiance sonore et la qualité de l’air locale, dans un souci de préservation.

▪ LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SDAGE RHONE MÉDITERRANÉE CORSE

Approuvé le 20 Décembre 2015 pour la période 2016 à 2021, **ce document fixe la stratégie du bassin Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif.**

Le SDAGE se décline en **9 orientations fondamentales** :

- S'adapter aux effets du changement climatique ;
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement Gestion locale et aménagement du territoire ;
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

▪ LES DOCUMENTS DE GESTION LOCALE

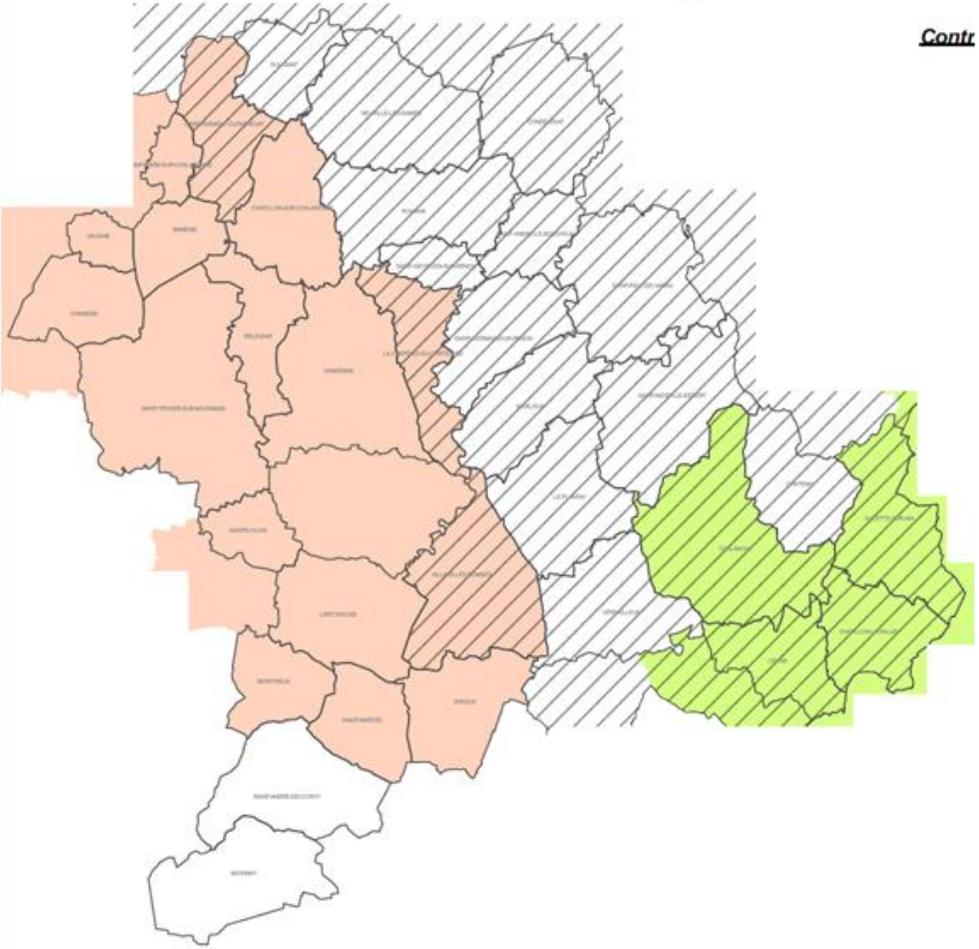
Le SDAGE se décline plus localement en SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. **Ces documents coordonnent au niveau local l'ensemble des actions publiques envers les usagers de l'eau afin d'assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau dans sa globalité.**

Le territoire est concerné par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux SAGE de la Basse Vallée de l'Ain qui s'étend sur 4 communes : Chalamont, Villette/Ain, Crans, et Chatillon la Palud. 6 enjeux y sont identifiés :

- Reconquérir, préserver et protéger les ressources en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable actuelle et future et les milieux naturels ;
- Maintenir et restaurer une dynamique fluviale active sur la rivière d'Ain pour préserver les milieux annexes, les nappes et mieux gérer les inondations ;
- Définir et mettre en œuvre un partage de l'eau permettant le bon fonctionnement écologique de la rivière d'Ain tout en conciliant les différents usages (AEP, industrie, hydroélectricité, agriculture, loisirs) ;
- Atteindre le bon état des eaux dans les délais fixés par le SDAGE Rhône Méditerranée afin d'avoir un milieu favorable aux espèces aquatiques ;
- Préserver les milieux aquatiques dont notamment les zones humides prioritaires et les espèces remarquables ;
- Poursuivre la dynamique d'échanges entre les acteurs de l'eau afin de renforcer le rôle des espaces de concertation au niveau local (CLE) et au niveau de l'ensemble du bassin versant (concertation Ain-Jura).

Le territoire est également concerné par un contrat de bassin situé sur la Basse Vallée de l'Ain ainsi que par deux contrats de rivières : l'un sur la Chalaronne et 5 affluents de la Saône, l'autre sur la Veyle.

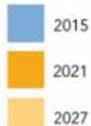
Légende
Contrats de rivière
■ Basse Vallée de l'Ain
■ Chalaronne
■ Veyle



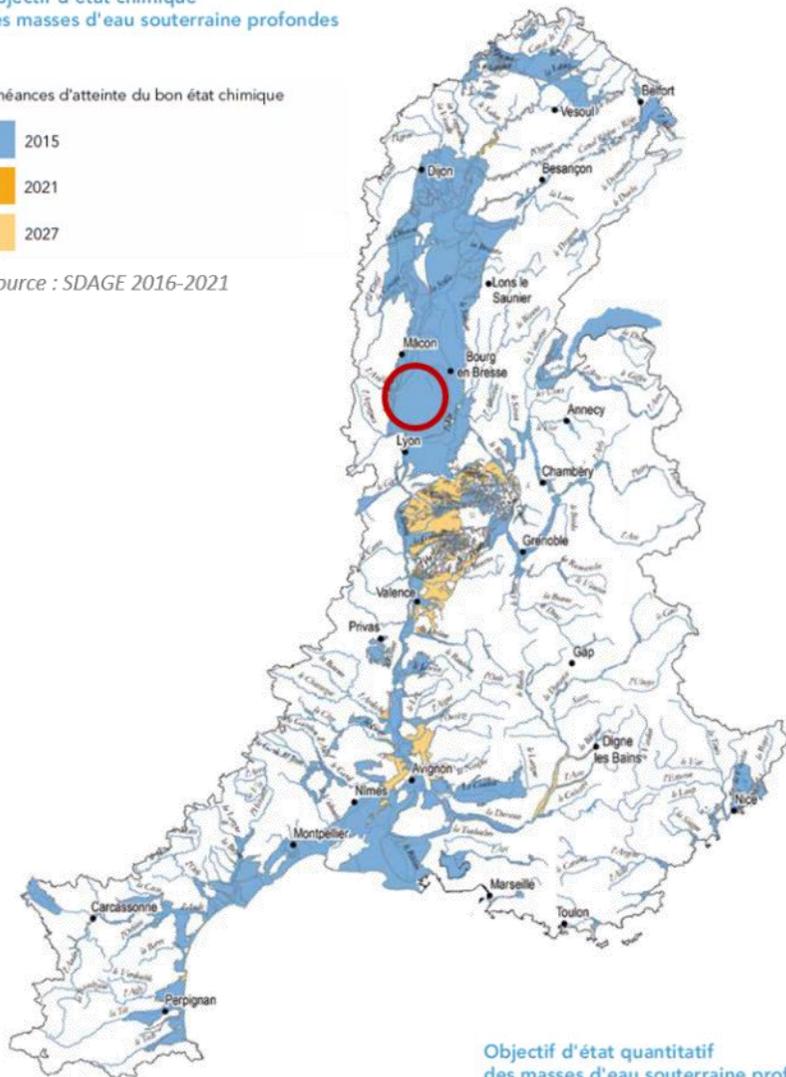
Périmètres des contrats de milieu
Source : PAC

Objectif d'état chimique
des masses d'eau souterraine profondes

Échéances d'atteinte du bon état chimique

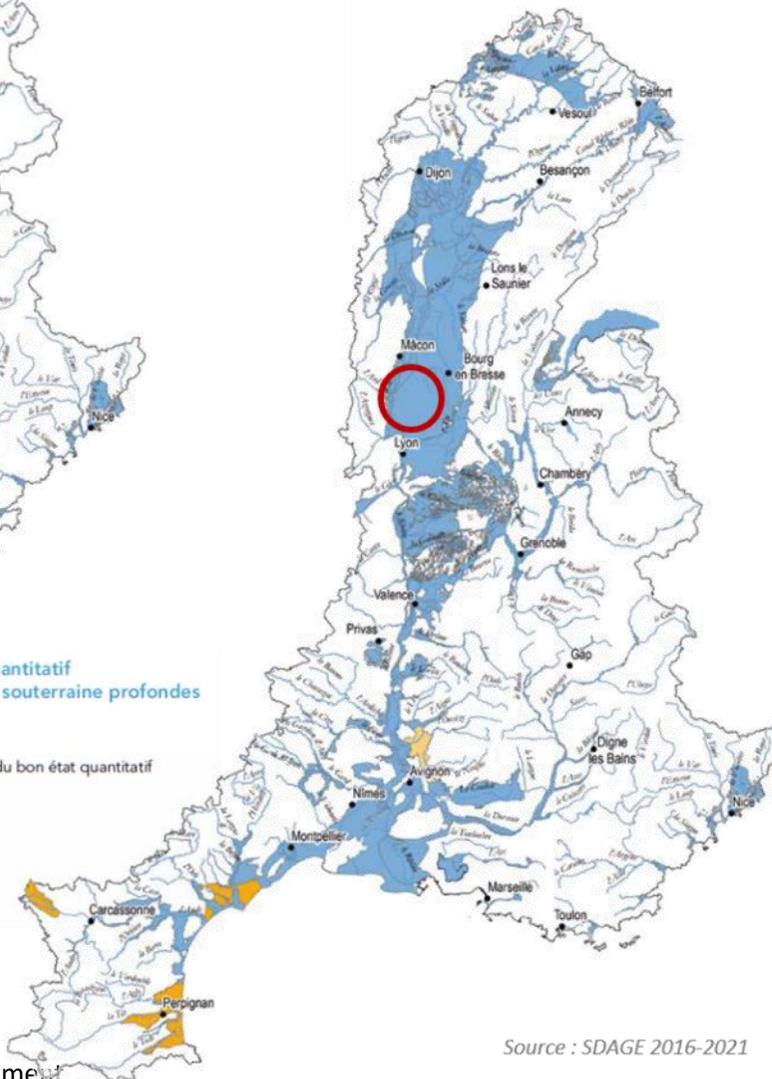


Source : SDAGE 2016-2021



Objectif d'état quantitatif
des masses d'eau souterraine profondes

Échéances d'atteinte du bon état quantitatif



Source : SDAGE 2016-2021

La sécurisation de l'alimentation en eau potable

DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES EN BON ÉTAT

L'eau prélevée pour l'alimentation en eau potable du territoire est d'origine souterraine. La qualité de la ressource est donc primordiale.

Le territoire communautaire est concerné par deux masses d'eau souterraines : Miocène de Bresse, couvrant la très grande majorité du territoire et Miocène sous couverture Lyonnais et Sud Dombes pour la pointe sud-est.

Les objectifs de bon état fixés par le SDAGE ont été atteints en 2015 pour ces deux masses d'eau, aussi, les eaux souterraines sont de bonne qualité et ne présentent pas de problématique d'ordre quantitatif.

▪ DE NOMBREUSES UNITÉS DE GESTION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable n'est pas gérée directement par la CC de la Dombes. 12 structures différentes détiennent cette compétence :

Syndicats Intercommunaux :

- SIE Ain-Veyle-Revermont
- SIE Villette-Priay
- SIE Veyle-Reyssouze-Vieux Jonc
- SIE Montmerle et ses environs
- SIE Renom-Veyle
- SIE Renom-Chalaronne
- SIE Veyle-Chalaronne
- SIE Dombes-Saône
- SIE Faramans-Rignieux-Saint-Eloi

Communes autonomes : Chalamont, Chatillon la Palud, Châtillon sur Chalaronne et Villars-les-Dombes.

Cette fragmentation de la gestion de l'eau réduit la cohérence ainsi que la sécurisation de l'alimentation en eau des habitants.

▪ UNE FAIBLE DIVERSIFICATION DES SOURCES D'ALIMENTATION

Il existe **8 zones de captage** réparties **sur 6 communes du territoire du SCoT de la Dombes**. Etant donné le périmètre d'intervention des syndicats, certains captages importants sont donc situés en bordure du territoire. Les captages de Massieux, Civrieux, Guéreins et Saint-Didier sur Chalaronne, situés sur le Val de Saône Dombes, participent à l'alimentation du réseau. C'est également le cas des captages de Pont d'Ain, Saint-Rémy et Polliat.

De plus, le captage de secours de Tossiat est classé comme prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement.

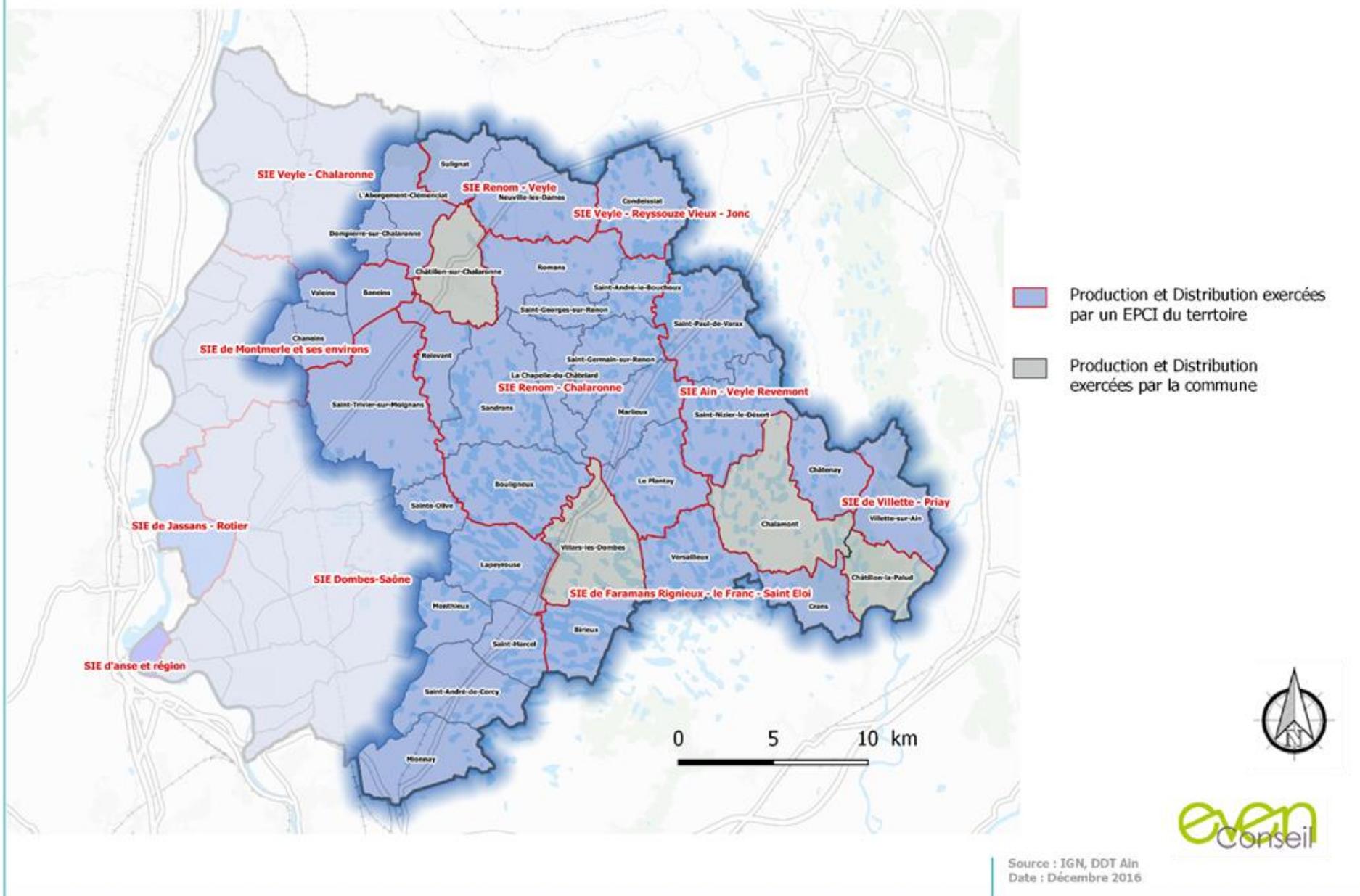
Les puits de la Chapelle du Châtelard et de Monthieux desservent 15 communes. Ils sont donc considérés comme des ouvrages structurants.

Actuellement, **une seule interconnexion** (mise en liaison de manière réciproque des unités de distribution distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation de l'alimentation en eau potable de chacune des unités interconnectées) existe entre les Puits de Versailleux et ceux de Gévrieux (source PAC) afin de sécuriser l'alimentation en eau des communes desservies par ces captages.

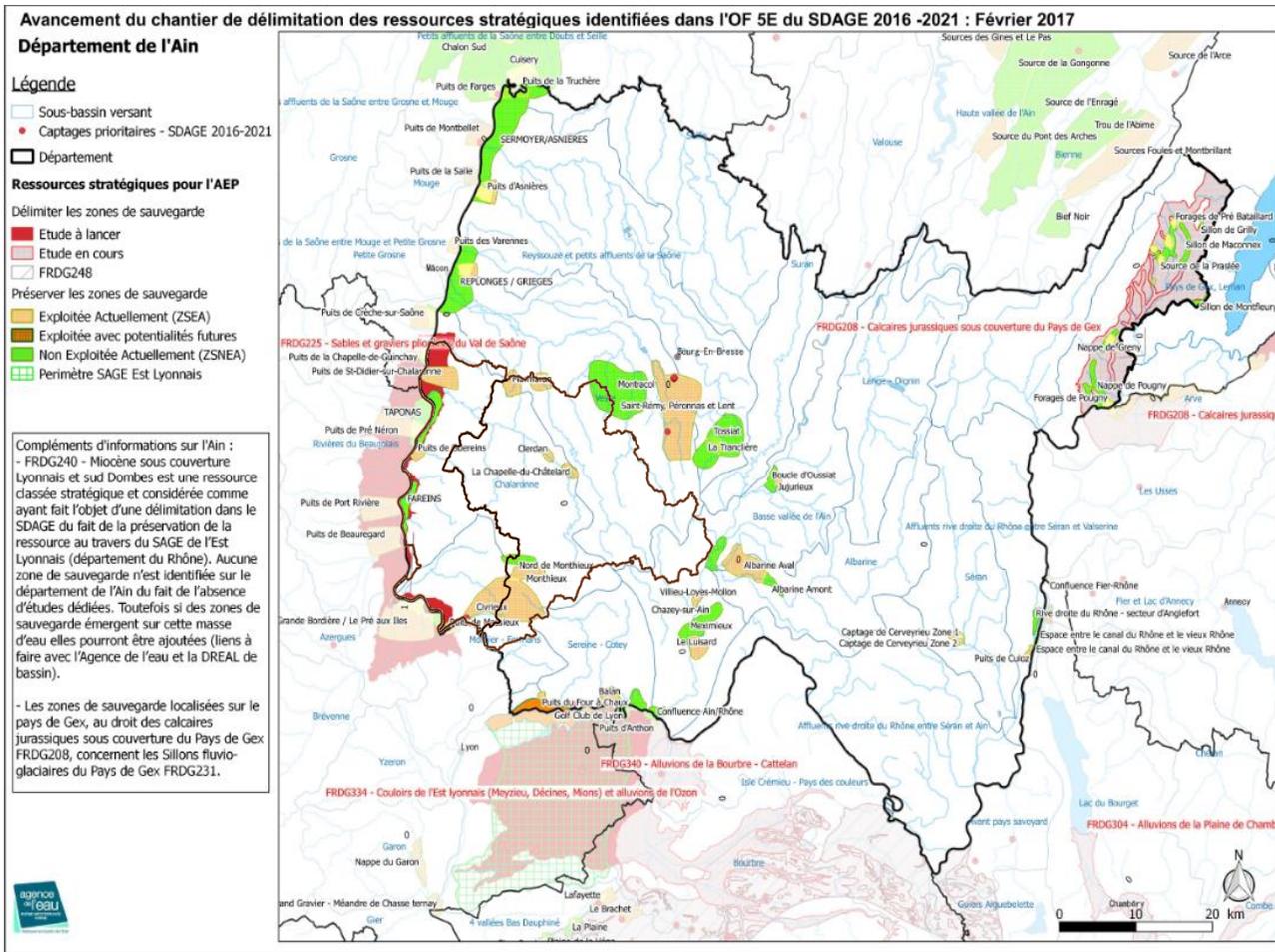
Ainsi, plusieurs structures ne sont alimentées que par un seul captage et ne disposent d'aucune interconnexion. **La sécurité de l'alimentation en eau des communes concernées est donc limitée** car en cas d'incident (pollution, dysfonctionnement divers...) l'approvisionnement serait remis en cause.

Eau Potable - Collectivités exerçant la compétence Distribution au 1er mai 2015

SCoT de la Dombes



La sécurisation de l'alimentation en eau potable



■ UNE BONNE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'indice de protection de la ressource est de 80% en moyenne sur le territoire. Les puits de Villars les Dombes (autorisation préfectorale accordée depuis 1999) qui sont détériorés. Le raccordement de Villars les Dombes au réseau de Chalamont était initialement prévu mais pour des raisons financières la commune doit adhérer au SIE Dombes Saône 2017.

Globalement, les ouvrages sont donc protégés puisqu'ils disposent de périmètres de protection. La plupart des ouvrages disposent de 3 périmètres (immédiat, rapproché, éloigné) : seuls les captages de Sulignat, Villette et Villars les Dombes ne disposent que de périmètres immédiats et rapprochés.

Il est à noter que la commune de Châtillon la Pallud est impactée par les périmètres de protection du captage de Gévrieux situé à Saint-Maurice Remens, en bordure Est du territoire.

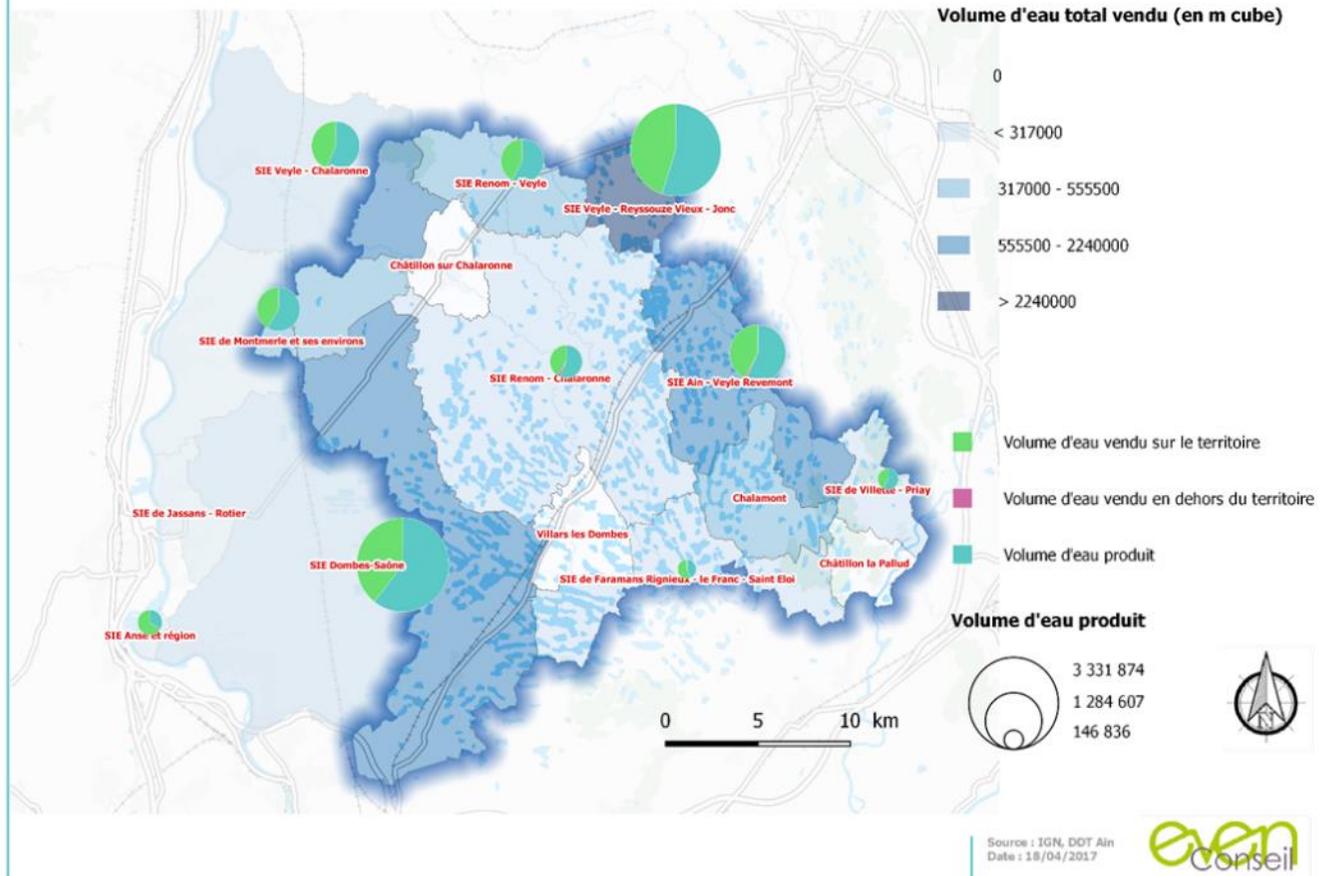
Par ailleurs, le SDAGE a identifié sur le territoire de la Dombes des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable. Celles-ci correspondent à « aquifères à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs ». Il s'agit plus précisément de zones préservées, non exploitées actuellement (Nord de Monthieux et Montracol) et des zones de vigilance, exploitées actuellement, qui font l'objet d'une attention particulière pour la protection de la ressource en eau (Clerdan, La Chapelle-du-Châtelard, Monthieux, Marmaran).

■ UNE EAU DISTRIBUÉE CONFORME AUX NORMES DE POTABILITÉ

Malgré une ressource brute de qualité médiocre sur plusieurs captages, l'eau distribuée est conforme aux normes bactériologiques et chimiques de potabilité.

Production et consommation d'eau potable

SCoT de la Dombes



La sécurisation de l'alimentation en eau potable

DES CAPACITÉ DE PRODUCTION VARIABLES

Au vu des autorisations de prélèvement des captages et des prélèvements effectifs en 2015, les capacités de production ne sont généralement pas exploitées à leur maximum. **Des marges de production sont donc disponibles** pour faire face à l'augmentation de la demande liée au développement du territoire.

En outre, le contexte actuel de changement climatique induira la survenue de plus en plus fréquente de sécheresses répétées, qui réduiront la capacité de production en eau potable du territoire. La réduction de la consommation, l'amélioration de la capacité de production et l'interconnexion des sites de production semble ainsi essentielle pour faire face aux événements climatiques extrêmes qui adviendront à l'avenir.

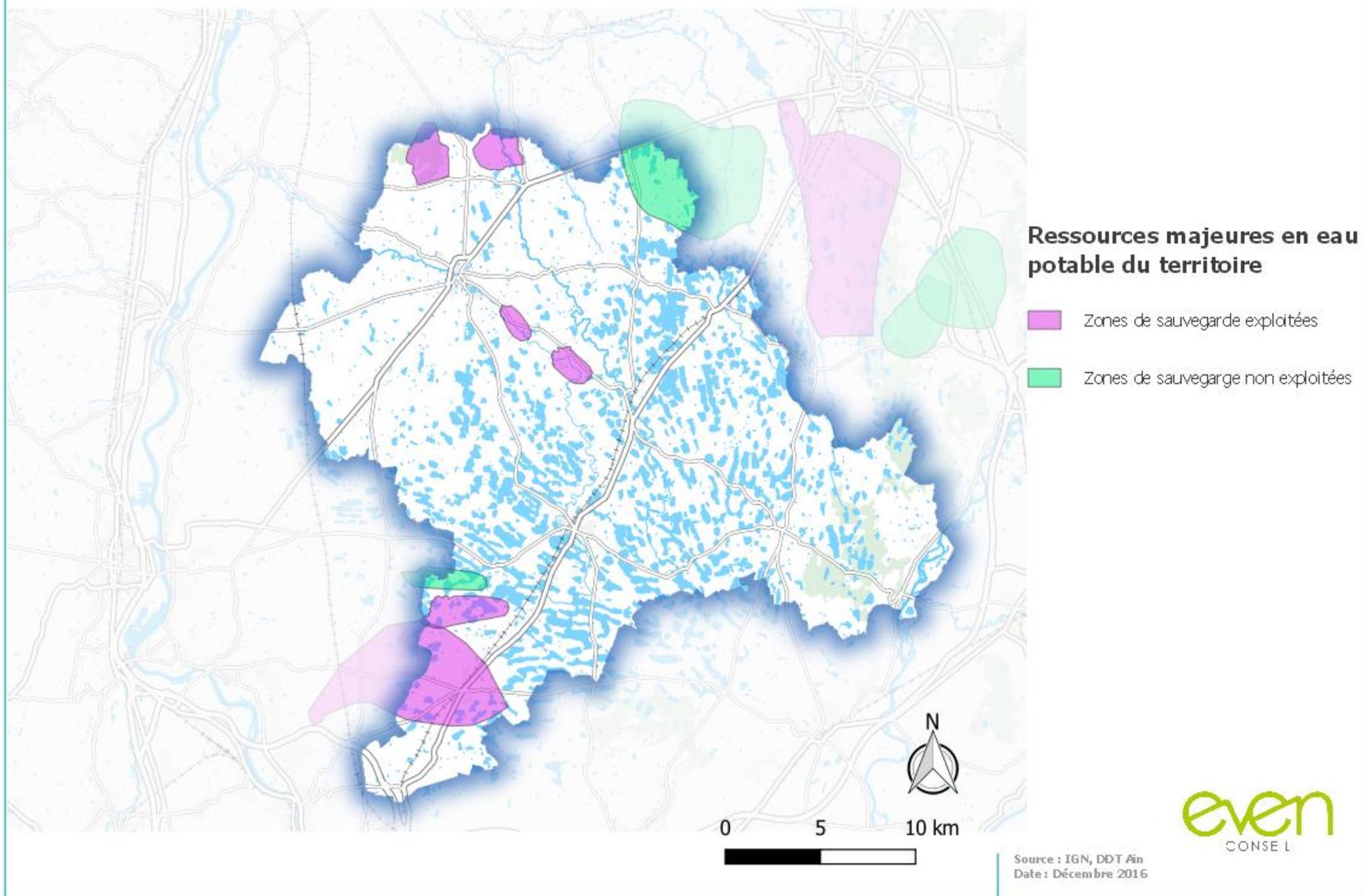
Illustration de cette évolution du contexte : la situation des eaux souterraines du bassin de gestion Dombes-Certines a été classée en alerte par un arrêté préfectoral en date du 25 avril 2019.

En 2015, le SIE Dombes Saône avait notamment l'ambition d'améliorer les capacités de production sur le site de Monthieux afin d'implanter un nouveau réservoir pour pouvoir alimenter Villars-les-Dombes.

Un projet étudie actuellement la modification de la ressource en eau de la commune à partir des puits de Monthieux, situés à 13 km.

Enjeux en eau potable

SCoT de la Dombes



La sécurisation de l'alimentation en eau potable

DES PERTES QUI DEMEURENT IMPORTANTES UN BON RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Le rendement moyen sur le territoire est de 73% pour une perte moyenne dans les réseaux de 3,9 m³/km/j.

Même si ce rendement est bon, il demeure **une marge d'amélioration de 85% au regard de l'objectif Grenelle**. D'autant plus que les pertes sont relativement importantes sur les SIE Dombes Saône, Montmerle, Vilette Priay, Veyle Ressouze Vieux Jonc et surtout sur la commune de Chalamont.

Toutefois, il est à noter que le caractère rural du territoire rend plus difficile l'atteinte de cet objectif.

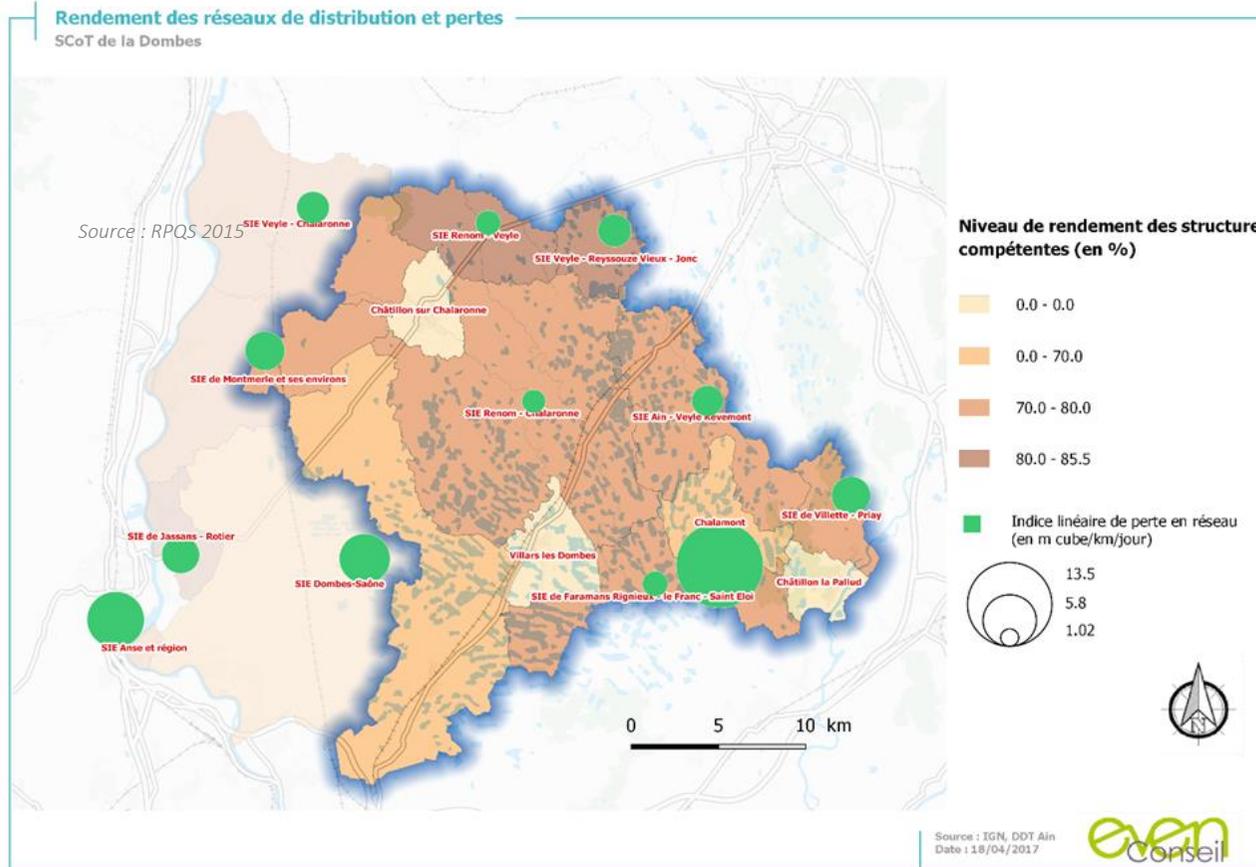
L'effort de renouvellement des réseaux est à poursuivre et à accentuer, en particulier dans les communes présentant les rendements les plus faibles.

ÉVALUATION DU RATIO DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE PAR HABITANT

Le ratio de consommation d'eau potable par habitant est globalement en baisse. C'est le cas pour le SIE Faramans – Rignieux – Saint-Eloi et la commune de Chalamont.

(Absence de données sur les autres périmètres)

Les économies d'eau et l'usage raisonnée de la ressource sont à promouvoir sur le territoire de la Dombes, territoire vulnérable au changement climatique.

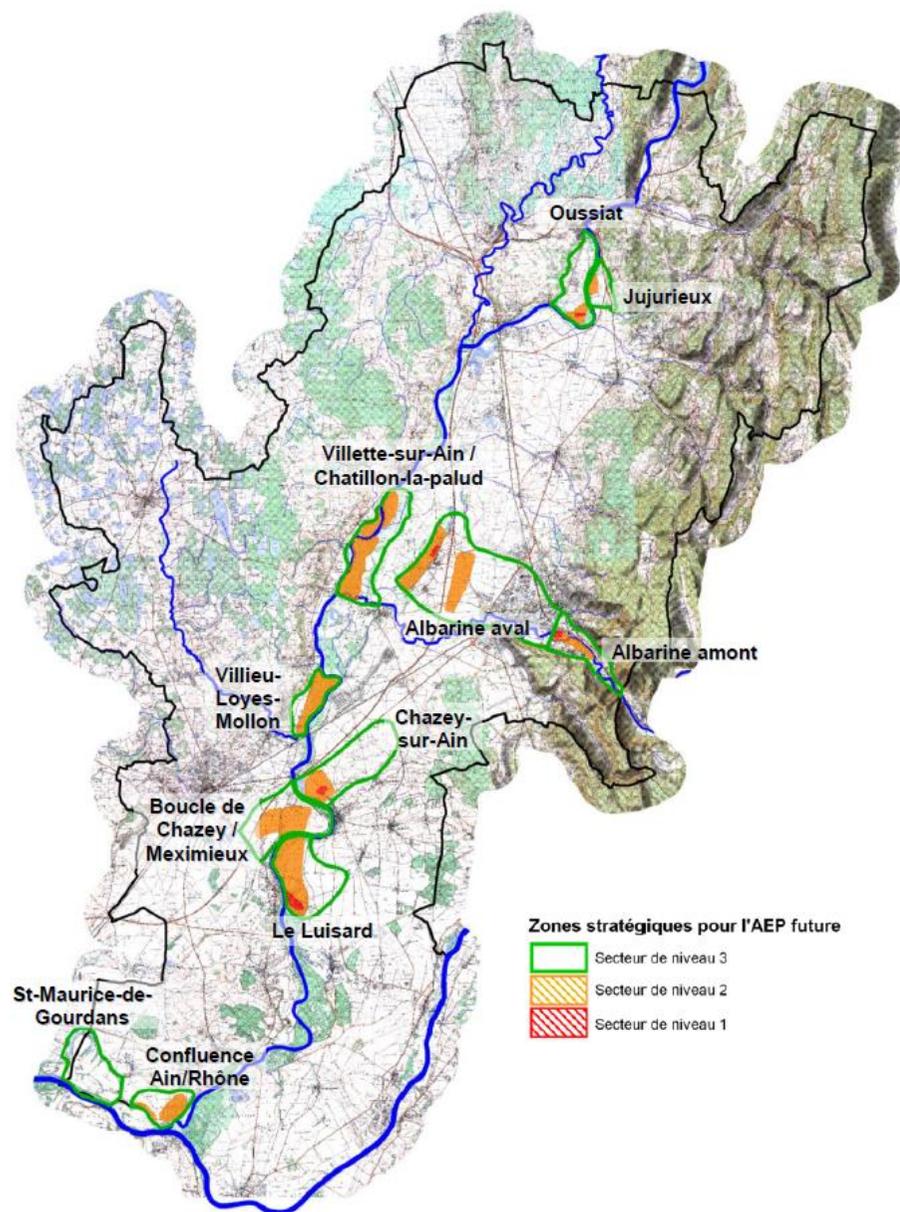


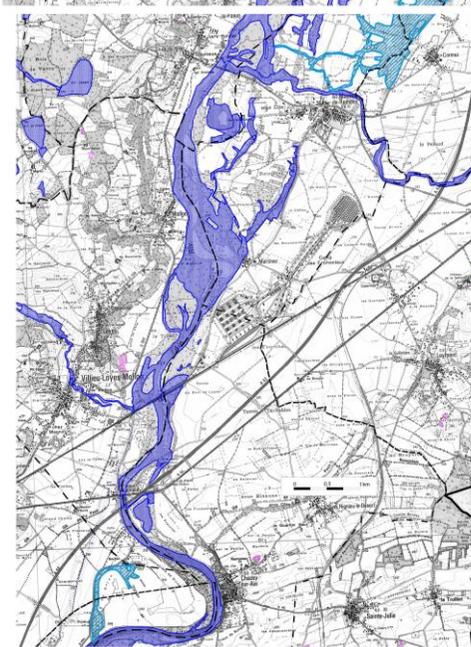
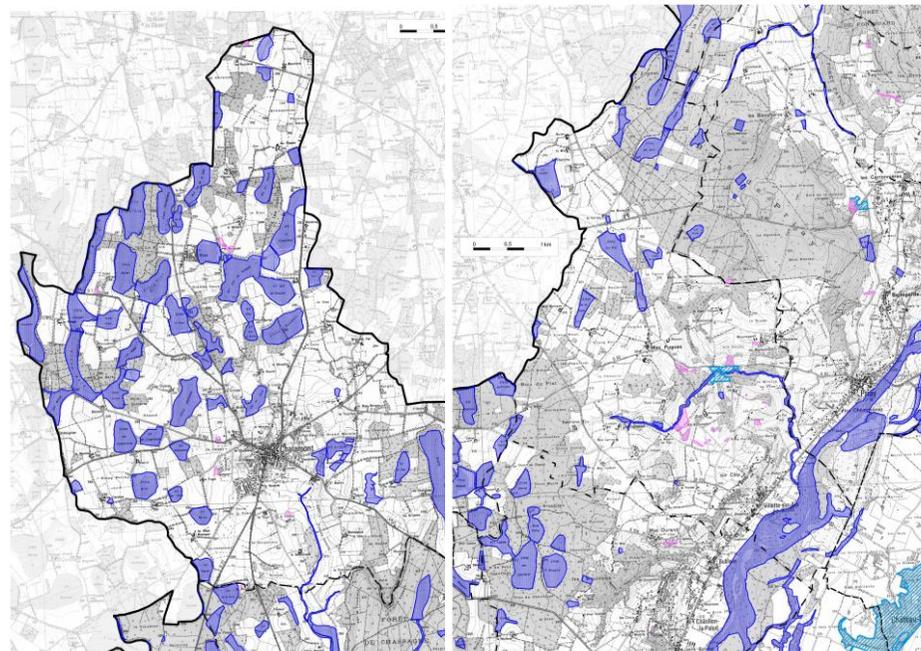
La sécurisation de l'alimentation en eau potable

■ LA PRESENCE DE ZONES STRATEGIQUES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (AEP) IDENTIFIEES PAR LE SAGE DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN

Les communes de Villette-sur-Ain, de Chalamont et de Chatillon-la-Palud sont comprises dans le périmètre du Sage de la Basse Vallée de l'Ain. Celui-ci identifie des zones stratégiques qui correspondent à des nappes délimitées à partir d'une analyse multicritères basée sur l'occupation du sol, la potentialité et la qualité de la nappe. Le Sage de la Basse Vallée de l'Ain a ainsi identifié une zone stratégique pour l'AEP future à Villette-sur-Ain et à Châtillon-la-Palud.

Ce document identifie en outre des zones humides prioritaires au vu de leur sensibilité, de leurs fonctions et des services rendus. Ces zones humides bénéficient d'un statut spécifique qui leur octroie une protection supplémentaire par le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain par rapport aux autres milieux du même type vis-à-vis des remblais ou des extensions de plans d'eau.





Cartographie des zones humides prioritaires par le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain

■ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF GÉRÉ PAR LES COMMUNES

L'assainissement collectif est géré par **les communes** qui disposent toutes d'au moins une station d'épuration (STEP). Certaines possèdent plusieurs équipements : Villette sur Ain, Baneins et Châtillon sur Chalaronne. **3 communes du SCoT ne disposent d'aucune STEP** : Bouligneux, Saint-Georges sur Renon, Sainte-Olive. **2 communes n'ont pas de service d'assainissement collectif** : Valeins et Saint-Olive. L'assainissement se fait donc de manière totalement individuelle.

■ DES CHARGES ENTRANTES INADAPTÉES AUX CAPACITÉS NOMINALES DES ÉQUIPEMENTS

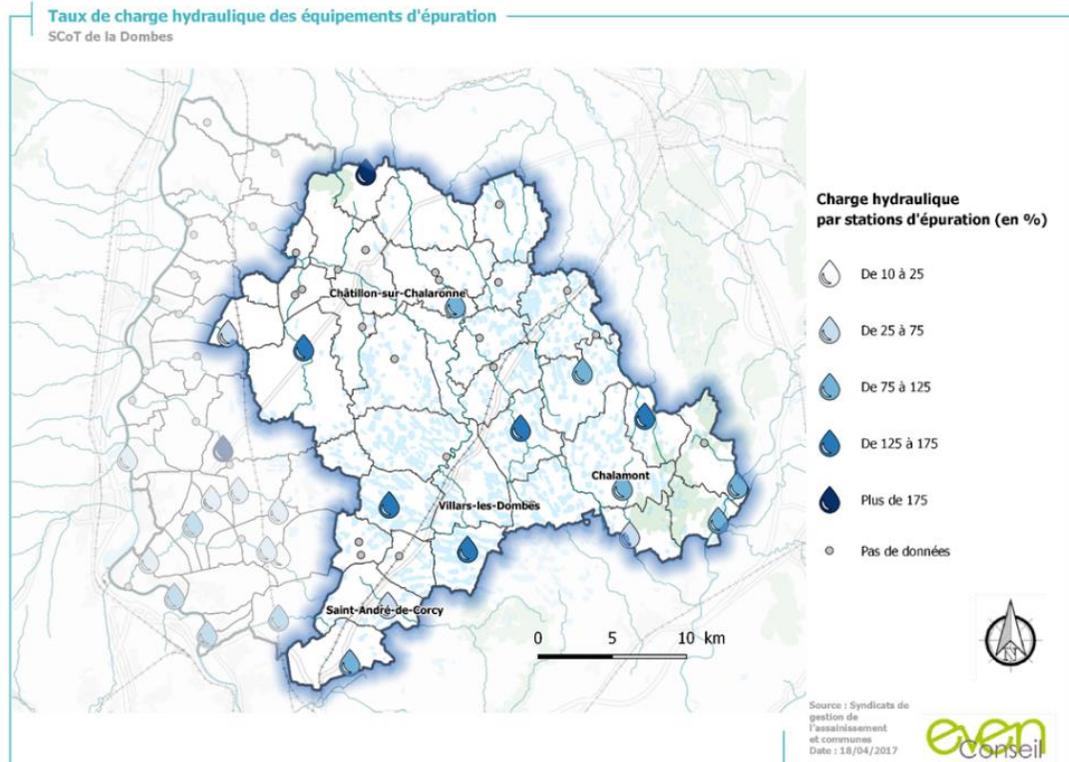
Le **taux de charge hydraulique** des stations d'épuration du territoire du SCoT de la Dombes est **préoccupant**. En effet, si on compare le nombre d'habitants des communes avec la capacité en équivalent-habitant de chaque station, on observe que la grande majorité des équipements ont atteint leur capacité nominale ou sont sur le point de l'atteindre.

Cela signifie que des stations ne fonctionnent déjà plus de manière satisfaisante et rejettent des effluents dans les milieux, ou tendent à le faire. Ce constat est d'autant plus alarmant que le changement climatique que nous observons à l'échelle globale entraînera une augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes comme les fortes pluies diluviennes. La marge des capacités nominales des STEP doit ainsi être revue à la hausse pour prendre en compte la survenue future de ces événements climatiques.

Des actions sont à prévoir, notamment pour éviter que les eaux parasites ne viennent compromettre le bon fonctionnement de l'assainissement, impactant ainsi les cours d'eau. En effet, plusieurs communes telles que Saint-André-de-Corcy, Baneins, Chaneins, Mionnay, Chalamont ou encore Saint-Nizier le Désert, sont confrontées à des problématiques d'eaux claires.

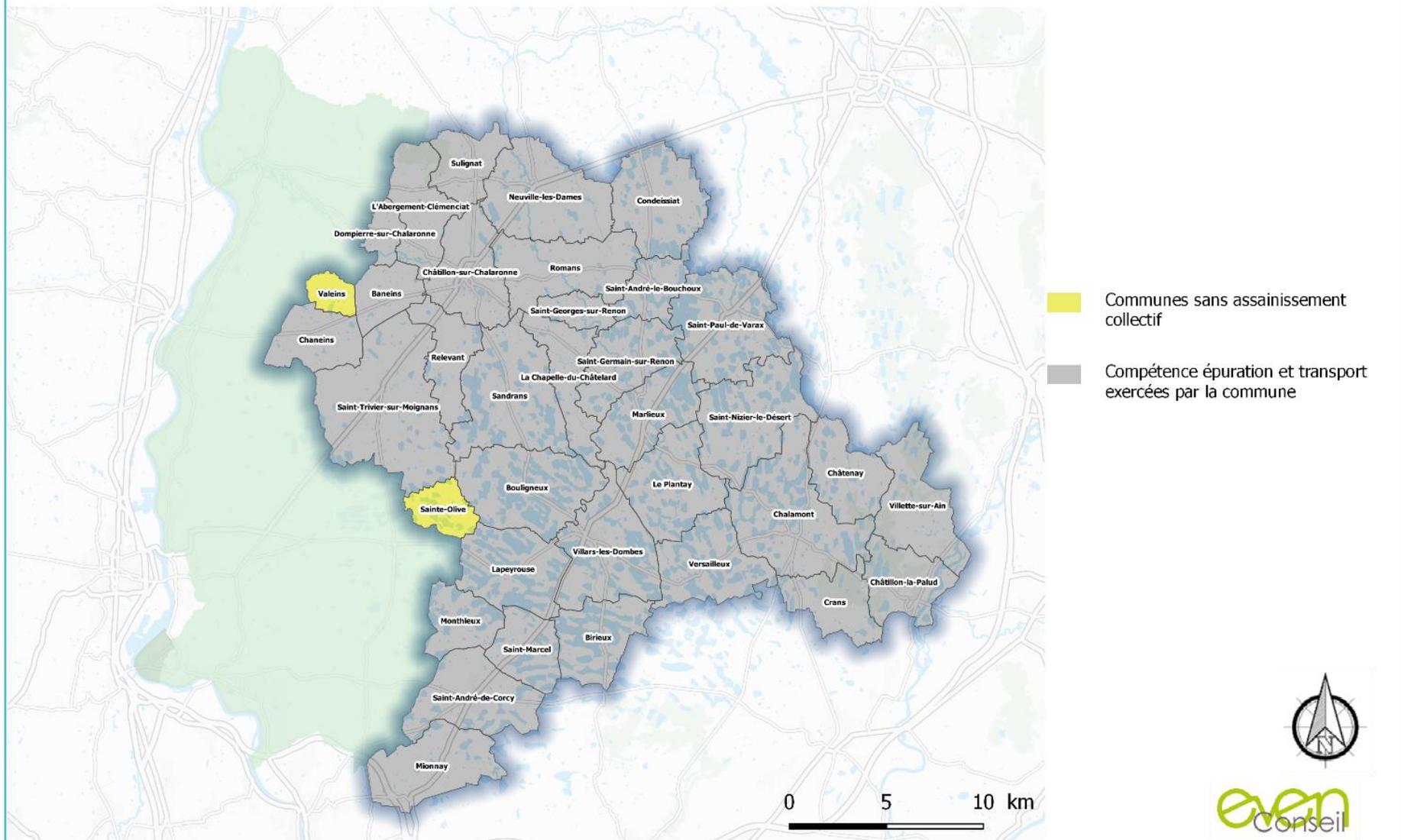
■ UN MAUVAIS NIVEAU DE PERFORMANCE MAIS UN BON TRAITEMENT

Etant donné le taux de charge hydraulique de la plupart des stations du territoire, **les niveaux de performance des équipements en 2017 sont mauvais**. On observe qu'un grand nombre d'équipements sont anciens, ce qui ne fait qu'aggraver la situation. En revanche, **les niveaux de traitement sont relativement bons**.



Assainissement collectif - Collectivités compétentes au 1er mai 2015

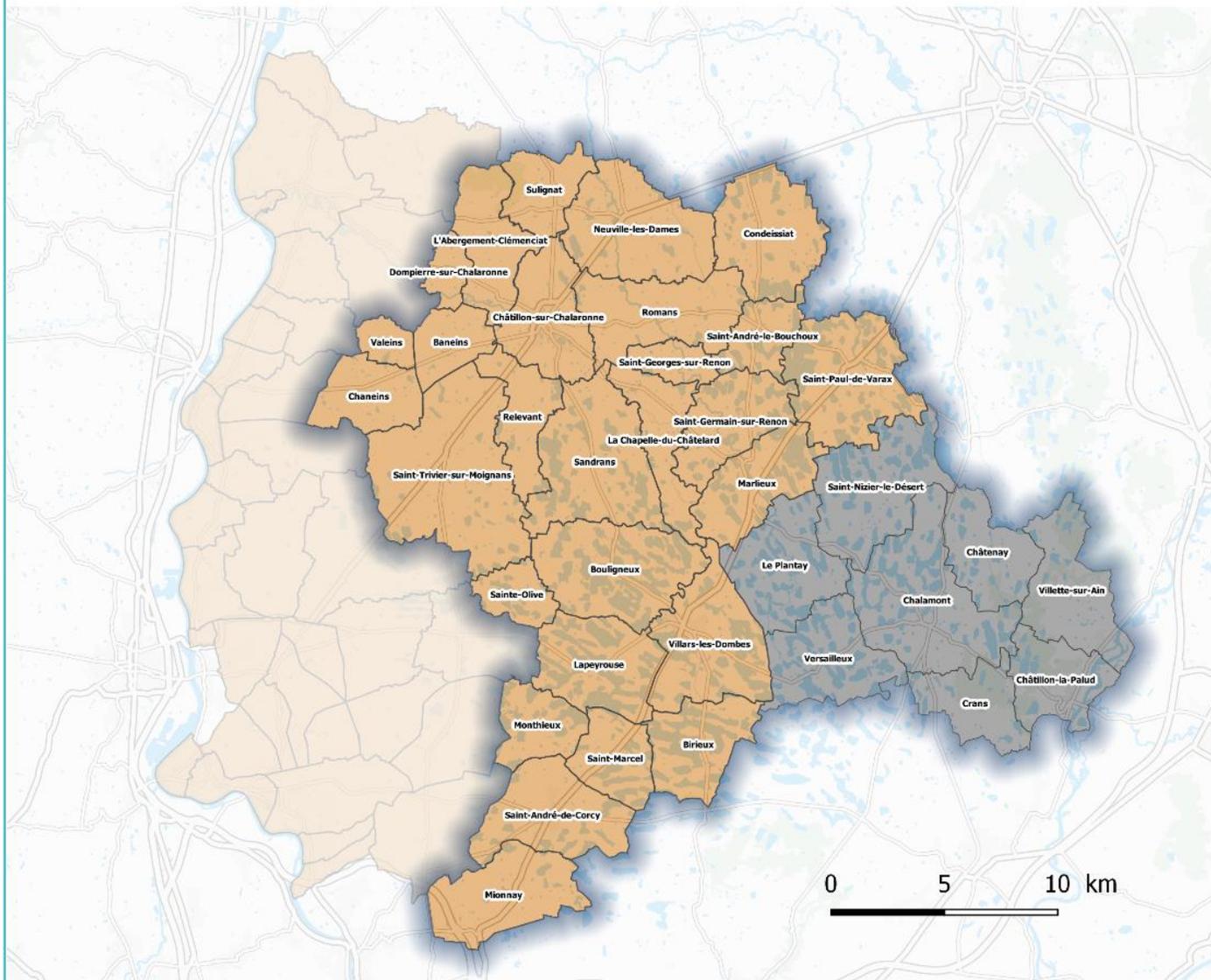
SCoT de la Dombes



Source : IGN, DDT Ain
Date : Décembre 2016

Assainissement non collectif - Collectivités compétentes au 1er mai 2015

SCoT Val de Saône - Dombes



■ Compétence ANC exercée par la commune

■ Compétence ANC exercée par un autre EPCI



even
Conseil

Source : IGN, DDT Ain
Date : Décembre 2016

Les capacités épuratoires du territoire

▪ L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DÉSORMAIS GÉRÉ AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

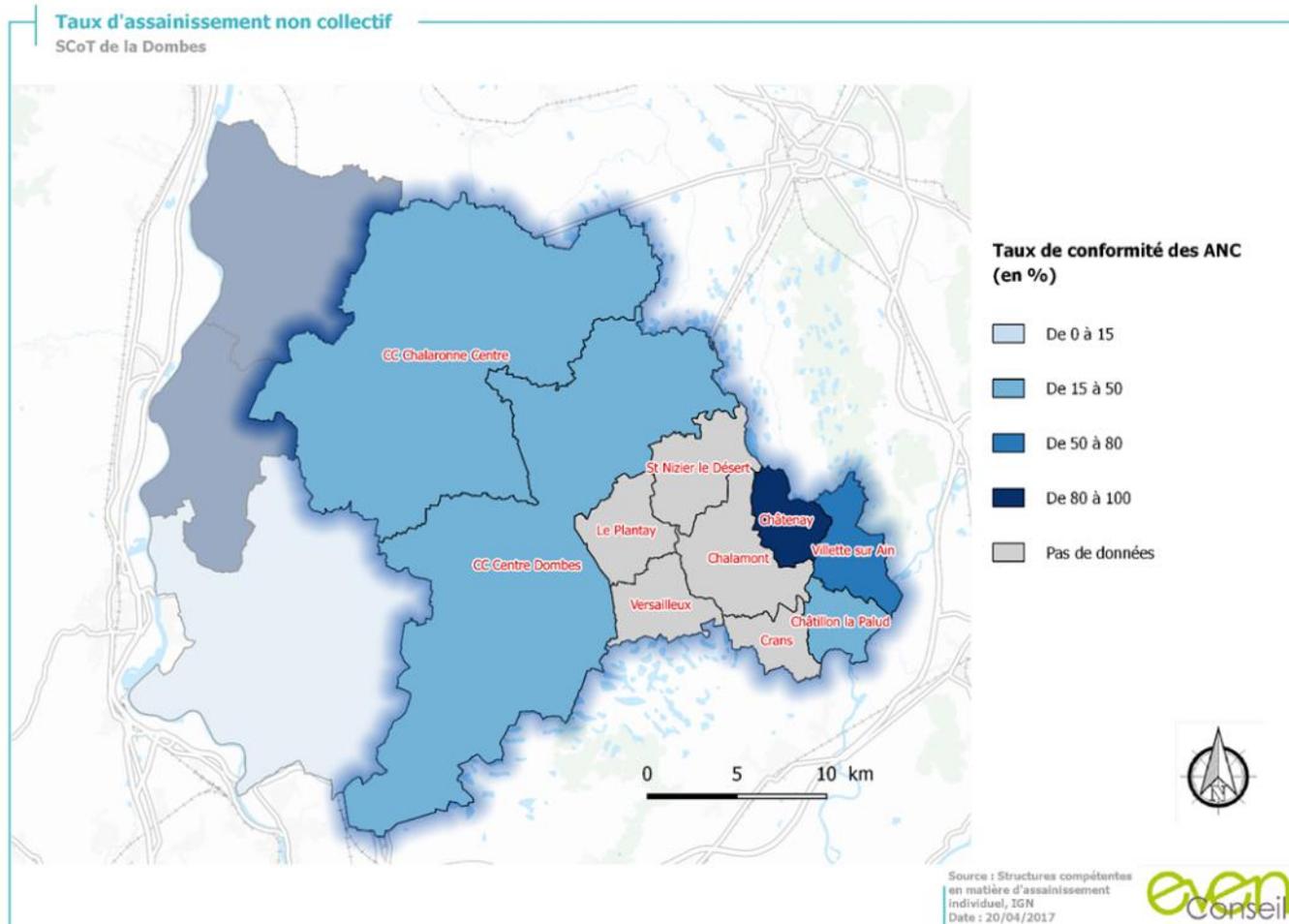
Pour l'assainissement non collectif, la compétence était répartie au 1er mai 2015 entre la CC Centre Dombes, la CC Chalaronne Centre), et les communes de Saint-Nizier le Désert, Le Plantay, Chatenay, Chalamont, Vilette sur Ain, Chatillon le Palud, Crans et Versailles. Depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle CC de la Dombes dispose d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

▪ UNE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) INCOMPLÈTE ET UN TAUX DE CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS TRÈS VARIABLE

On observe que sur les **communes de plus de 1000 habitants, le taux de raccordement à l'assainissement collectif est élevé**. On retrouve donc peu d'équipements individuels. A l'inverse, un certain nombre de **petites communes** telles que Crans ou Chatenay ont **une plus grande part de leur population desservie par l'assainissement non collectif**.

La qualité de l'épuration par les équipements d'assainissement individuels est très variable. **Le taux de conformité est très différent selon les communes**. Si un taux de conformité de 50%, pourtant bas, a peu d'impact sur des communes telles que Châtillon La Pallud, dont seul 2,16% des effluents sont traités par des ANC, la situation est très différente pour les communes couvertes au ¾ par l'ANC. En effet, les faibles taux de conformité indiquent qu'une bonne partie des effluents rejetés ne sont pas ou sont mal traités, ce qui engendre une pollution des milieux récepteurs.

L'impact du taux de conformité de l'ANC semble assez limité sur la ressource en eau du territoire dans la mesure où quasiment tous les cours d'eau sont en bon état au regard des objectifs fixés par le SDAGE.



La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de la Dombes.

Atouts

- Des masses d'eau souterraines identifiées comme présentant un enjeu départemental et régional pour l'eau potable;
- Un bon état qualitatif et quantitatif des eaux souterraines;
- Un réseau d'eau potable globalement performant;
- Une eau potable de qualité.

Faiblesses

- Une qualité écologique des cours d'eau globalement dégradés;
- Des indices de pertes élevés pour les réseaux AEP gérés par le SIE Dombes Saône et par la commune de Chalamont;
- Des taux de conformité de l'ANC qui peuvent être très bas;
- Des problèmes de non-conformité et de surcharge hydraulique constatés sur plusieurs stations d'épuration.

Opportunités

- Une ressource disponible en quantité et durablement pour répondre aux besoins grandissants;
- Des pressions quantitatives qui se réduisent par la poursuite de la dynamique de renouvellement des réseaux afin d'atteindre l'objectif Grenelle de rendement des réseaux de 85%;
- Une ressource sécurisée grâce à la protection des captages;

Menaces

- Une augmentation des pertes d'eau dans le réseau du SIE d'Anse concomitante avec l'augmentation des besoins d'eau potable liés au développement du territoire;
- Des milieux aquatiques et humides qui subissent des pollutions liées aux mauvais fonctionnement des ANC et des STEP;

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- L'atteinte des objectifs de bon état des cours d'eau et le maintien du bon état des masses d'eau souterraines fixés par le SDAGE en maîtrisant les pollutions diffuses (agricoles, industrielles, domestiques...);
- L'adaptation des systèmes d'assainissement du territoire en fonction des besoins actuels et futurs (mise aux normes, augmentation de la capacité...);
- Mettre en cohérence les objectifs de développement, la disponibilité de la ressource en eau et la performance des équipements d'alimentation en eau potable (réseaux, captages...).

La gestion des déchets

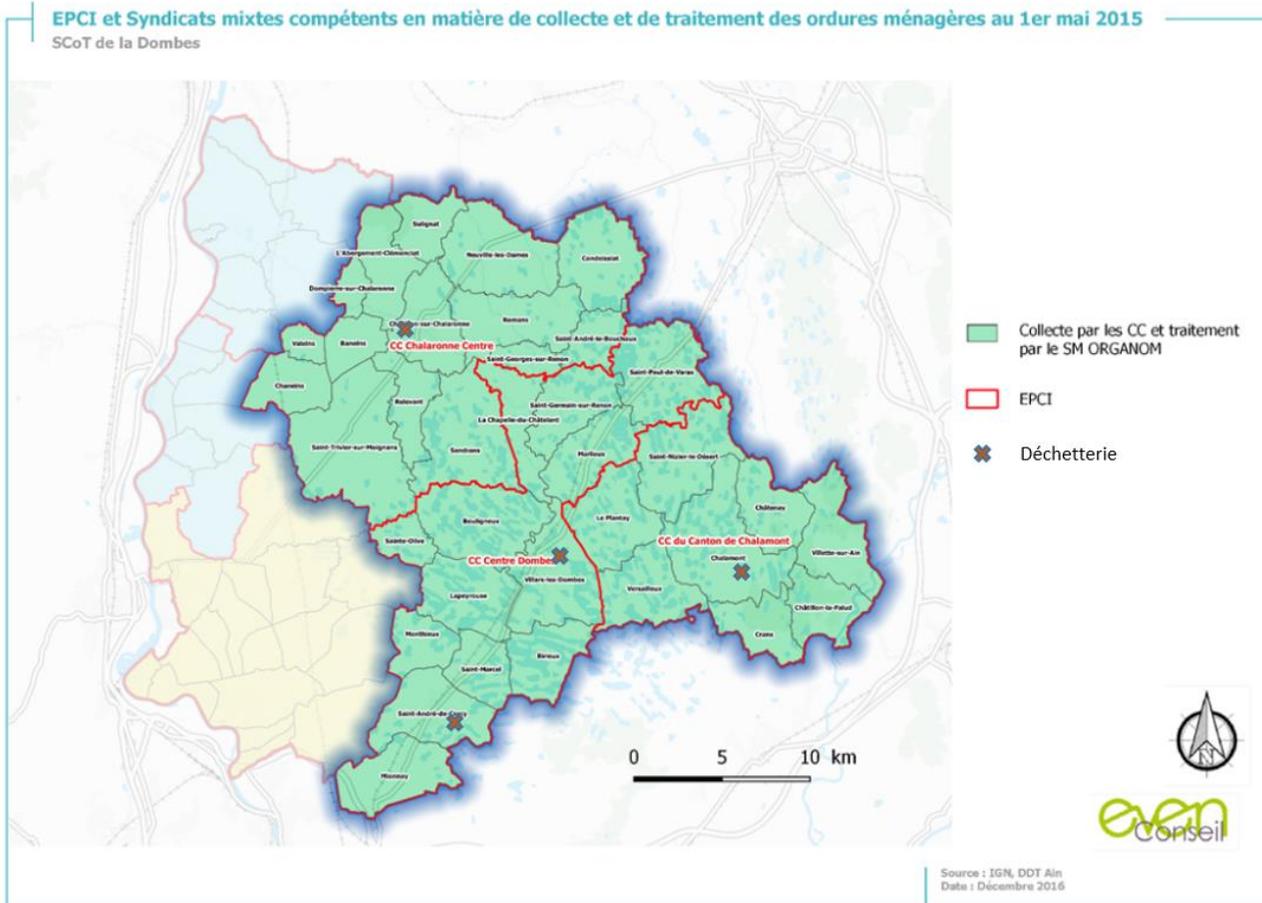
■ UNE COMPÉTENCE COLLECTE EXERCÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

La compétence de collecte appartenait au 1er mai 2015 aux CC Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont). **Depuis le 1er janvier 2017, cette compétence revient à la Communauté de communes CC de la Dombes.**

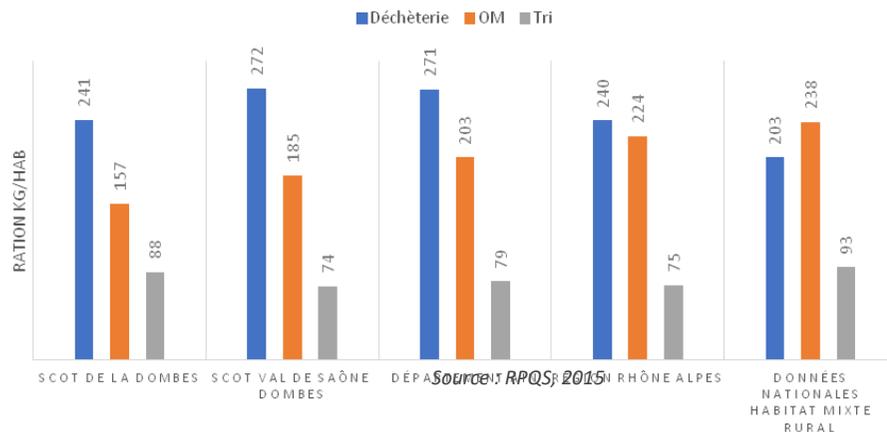
Les **ordures ménagères** sont collectées en **porte à porte** sur la totalité du territoire, à raison d'une à deux fois par semaine en fonction de la densité population.

La collecte sélective est, elle aussi, majoritairement organisée en **porte à porte**, à l'exception de la collecte du verre qui s'effectue en totalité par des **points d'apport volontaire**. Pour l'ex- CC Chalaronne Centre, la collecte sélective des emballages ménagers et des papiers/journaux/magazines s'effectue également en apport volontaire.

4 déchetteries complètent le dispositif de collecte, et sont réparties sur le territoire : Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Villars les Dombes et Saint-André-de-Corcy.



COMPARAISON DES PRODUCTIONS DE DÉCHETS PAR TERRITOIRE



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

La **production de déchets** sur le territoire du SCoT est assez **homogène**. En effet, en 2015, elle est de 440kg de déchets / hab sur l'ex- CC du Canton de Chalamont, de 504kg/hab pour l'ex- CC Chalaronne centre et de 477kg/hab pour l'ex-CC du Centre de la Dombes

Sur le territoire de l'**ex-CC Chalaronne Centre**, qui compte les tonnages globaux les plus importants, les tonnages **d'ordures ménagères** sont **en baisse** depuis 2010 puis se stabilisent depuis 2014. Cette diminution est liée à la mise en place de la redevance incitative en 2012.

A l'inverse, pour l'**ex-CC du Centre de la Dombes**, les tonnages d'ordures ménagères repartent à la **hausse** depuis 2013.

Les tonnages d'ordures ménagères de l'**ex-CC du Canton de Chalamont** ont, quant à eux, plutôt **tendance à stagner**.

Par ailleurs, la **collecte sélective** est globalement **en progression** depuis 2010. Cela démontre une adhésion croissante des habitants à cette pratique particulièrement favorable à la valorisation des déchets. De plus, la qualité du tri est assez élevée puisque **le taux de refus de tri** sur le territoire du SCoT est **assez faible** : 14% contre une moyenne nationale de 23%.

En revanche, on note, notamment sur l'ancien périmètre de la CC du Centre de la Dombes, une quantité importante de verre (140t) non triée et retrouvée dans les ordures ménagères.

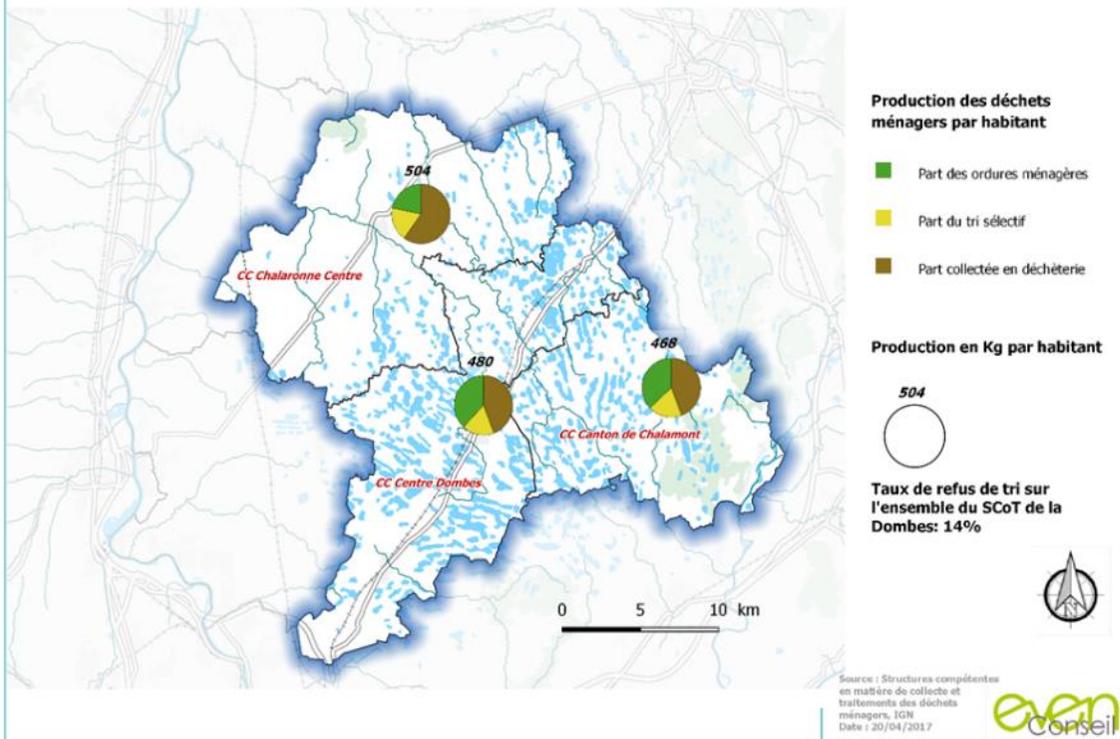
Des actions de sensibilisation et d'incitation au tri et à un mode de production raisonné des déchets sont mises en place, telles que la mise à disposition de composteurs individuels, des opérations de compostage partagé, la mise en place d'une ressourcerie (ex-CC Chalaronne Centre), la mise à disposition de points d'apport volontaire textiles...

Ces initiatives permettent d'envisager une progression continue du tri et de la valorisation des déchets.

La production d'ordures ménagères sur la Dombes (157 kg/hab) est largement inférieure à la moyenne nationale (238 kg/hab).

Ratio de production des déchets ménagers par habitant

SCoT de la Dombes



La gestion des déchets



■ UNE VALORISATION DES DÉCHETS EN COURS DE STRUCTURATION

La **compétence traitement** des déchets a été transférée par les 3 anciennes communautés de communes au **Syndicat Mixte ORGANOM**, compétent pour le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. **Il n'y a pas eu de changement en 2017**, avec la création de la CC de la Dombes. Le syndicat regroupe 196 communes et l'ensemble des EPCI membres comptant 329 378 habitants.

Le syndicat dispose de 3 quais de transferts pour les ordures ménagères, dont 1 au Plantay pour le site du Vaux, destiné aux ex-CC centre Dombes, Canton de Chalamont, Bords de Veyle et Chalaronne Centre.

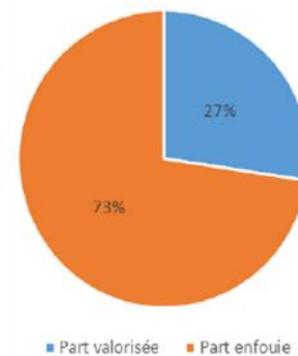
Un site de 84 ha est en fonctionnement à Viriat avec :

- Plateforme de compostage / broyage ;
- Plateforme de transit ;
- Installation de stockage des déchets non dangereux ;
- Installation de stockage des déchets inertes.

Les déchets du territoire sont valorisés de la manière suivante :

- Tri mécano-biologique pour une partie des ordures ménagères (usine OVADE) ;
- Valorisation organique par compostage des déchets verts issus des déchetteries et par méthanisation (usine OVADE) ;
- Valorisation matière des collectes sélectives (emballages et verre) et matériaux recyclables collectés en déchetterie ;
- Réemploi d'une partie des objets collectés en déchetterie ;
- Valorisation énergétique d'une partie des encombrants (production de biogaz) ;
- Enfouissement des ordures ménagères et issues des déchetteries résiduelles.
- Le taux de valorisation des déchets est de 27% sur le territoire du SCoT de la Dombes, ce qui permet d'éviter autant de volume de déchets traités par enfouissement mais n'est néanmoins pas suffisant.

Part des déchets valorisés



La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT de la Dombes.

Atouts

- Une production de déchets en baisse et inférieure à la moyenne nationale;
- Des effets positifs de la redevance incitative sur l'ex-CC Chalaronne Centre ;
- Un tri sélectif de qualité (faible taux de refus de tri) qui permet une meilleure valorisation ;
- Des initiatives locales pour réduire encore la production de déchets à la source: "opération compostage domestique", point de collecte de textiles, location de gobelet réutilisables auprès d'ORGANOM, sensibilisation des associations et des habitants, exemplarité des collectivités, séance de broyage des déchets verts...

Faiblesses

- Des problèmes de tri observés sur l'ex-CC Centre Dombes;
- Une part importante de verre non trié retrouvé dans la filière des ordures ménagères notamment sur l'ex-CC du Centre de la Dombes;
- Un tonnage d'ordures ménagères en augmentation sur l'ex-CC du Centre de la Dombes.

Opportunités

- Le développement d'alternatives à l'enfouissement, notamment grâce à la mise en fonctionnement de l'usine OVADE.

Menaces

- Une hausse du ratio d'ordures ménagères par habitant sur le périmètre de l'ex-CC du Centre de la Dombes et sur celui de l'ex CC du Canton de Chalamont.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- Le confortement des initiatives visant à la réduction des déchets et à l'augmentation du volume et de la qualité du tri ;
- Le renforcement des actions de sensibilisation et d'information pour le tri ;
- La lutte contre les dépôts sauvages qui représentent une problématique significative ;
- Le confortement des démarches permettant de diminuer le recours à l'enfouissement des déchets ménagers ;
- Le développement de nouvelles filières de valorisation.

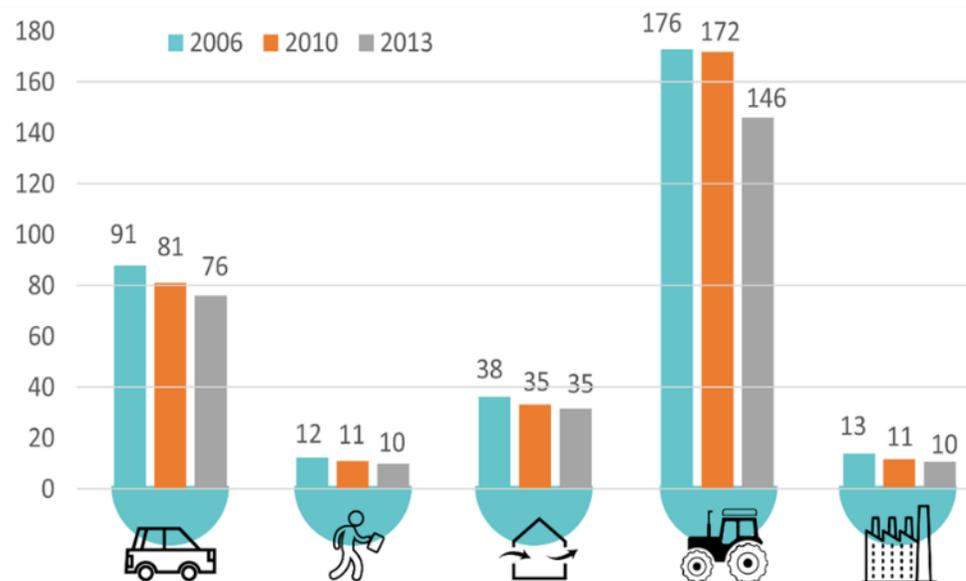
BILAN DU SCoT

Définition d'un indicateur sur la base des émissions de gaz à effet de serre

Calcul sur la base des années 2006, 2010 et 2013 pour les secteurs suivants : Transport - Tertiaire - Résidentiel - Agriculture - Industrie et gestion déchets

en kteq CO2

Evolution des émissions de GES en Dombes par secteur entre 2006 et 2013



Source : Oreges

■ L'AGRICULTURE ET LES TRANSPORTS, LEVIERS D'ACTION POUR MAITRISER LES ÉMISSIONS DE GES

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à 277 kteqCO2 en 2013 contre 330 kteqCO2 en 2006, puis à 311 kteq Co2 en 2010 tel qu'indiqué dans le bilan. Cette diminution des émissions est perceptible sur tous les secteurs d'activité. Néanmoins la diminution la plus importante concerne le secteur de l'agriculture : - 30 kteqCO2 entre 2006 et 2013.

Au total, la Dombes émet l'équivalent de 7,4 teqCO2 par habitant. Les rejets sont principalement liés à l'activité agricole et aux transports. Ces deux secteurs sont responsables de plus de 80% des émissions de GES du territoire. Cette observation reflète le profil rural du territoire.

Le secteur agricole est ainsi le 1er secteur le plus émetteur avec 146 kteqCO2 en 2013 soit 52,7% des émissions, alors que le bilan des consommations énergétiques ne le place qu'à la cinquième place avec 3% seulement de la consommation finale. **Les fortes émissions sont davantage imputables aux pratiques intrinsèques (intrants, méthane émis par les élevages...) que par les consommations énergétiques.**

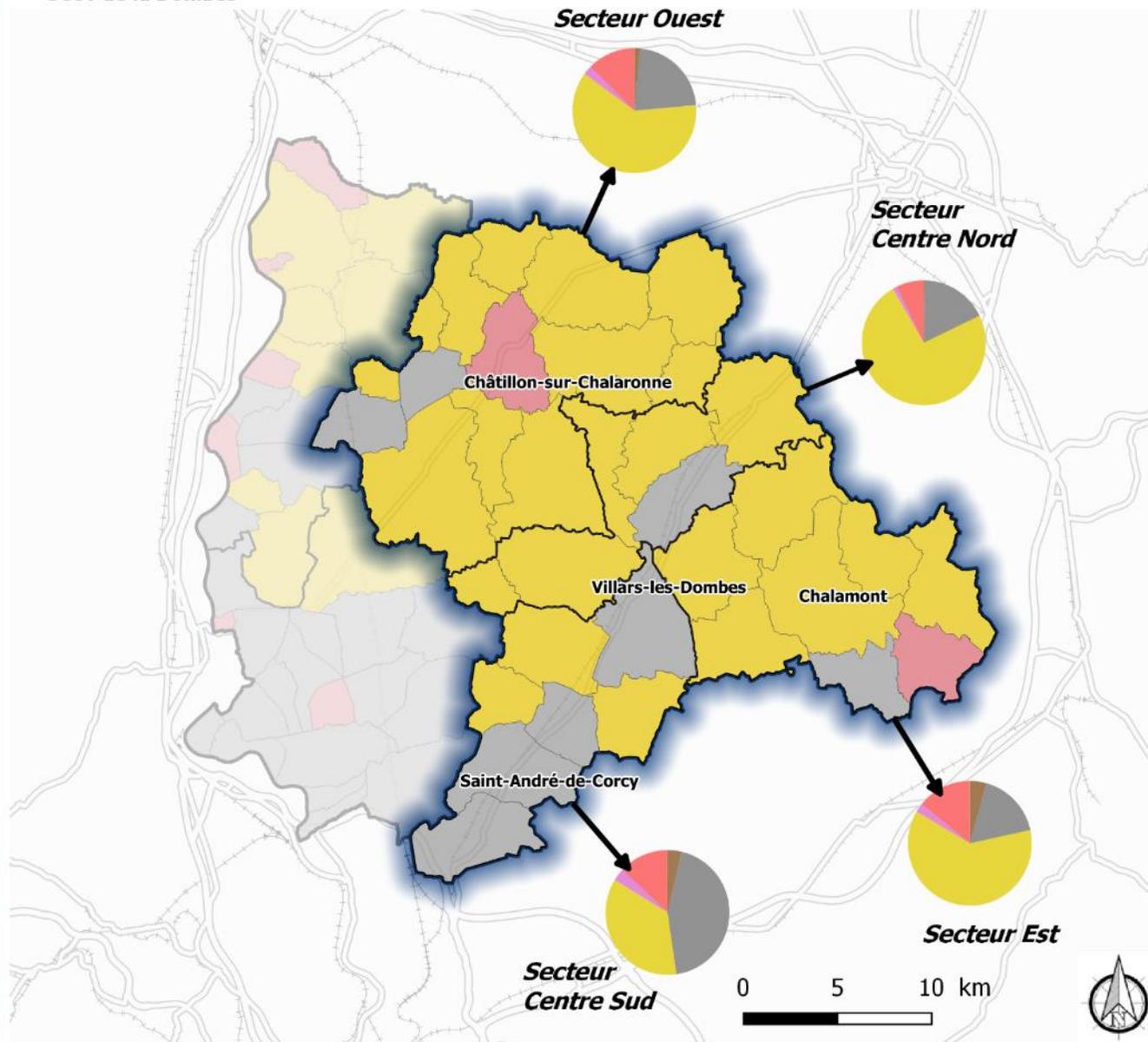
Les transports, 2e source d'émission de GES, sont responsables de 27% des émissions totales (76 kteqCO2). Le caractère rural de la Dombes induit en effet de **nombreux déplacements, notamment pendulaires, vers les polarités urbaines extérieures**, dont la majorité s'effectue en voiture.

Les émissions du secteur résidentiel, 3e poste d'émission avec 35 kteqCO2 soit 12,6% du total, apparaissent comme relativement maîtrisées du fait d'un **parc de logements assez récent** : 66% des logements ont été construits après 1975, date de la première réglementation thermique. Leurs performances thermiques sont plus élevées.

La carte suivante spatialise les sources émettrices de GES par commune et permet de rendre compte des leviers potentiels de réduction des GES. Les secteurs Ouest, Centre Nord et Est sont principalement émetteurs de GES d'origine agricole alors que le secteur Centre-Sud connaît des émissions plus réparties entre transport, agriculture et résidentiel.

Analyse des sources d'émissions de GES

SCoT de la Dombes

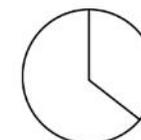


Secteur le plus émetteur de GES en 2013

- Agricole
- Résidentiel
- Transport

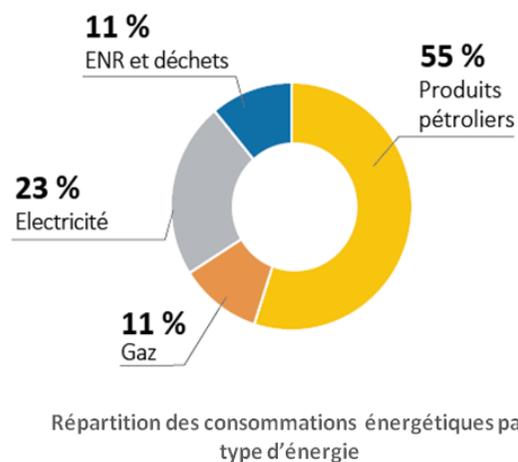
Répartition des émissions par secteur en 2013

- Résidentiel
- Tertiaire
- Agriculture
- Transport
- Industrie



Source : OREGES
Date : 13 / 06 / 2018

even
Conseil



Département de l'Ain	Région Rhône-Alpes
18% ENR	10% d'ENR
6,7 teqCO ₂ par habitant par an	2,3 teqCO ₂ par habitant par an

Bourg Bresse Revermont	BUCOPA
9% ENR	7% ENR
8,1 teqCO ₂ par habitant par an	8,2 teqCO ₂ par habitant par an

LES TRANSPORTS ET LE SECTEUR RÉSIDENTIEL, LEVIERS D'ACTION POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie finale du territoire en 2013 s'élève à 58 kteqCO₂.

Le secteur des transports, avec 26 kteqCO₂, et 45% de la consommation finale en 2013, est le secteur le plus énergivore du territoire. Cela est dû aux consommations de carburants que nécessitent les déplacements des habitants de la Dombes.

Le second secteur le plus consommateur est le secteur résidentiel avec 20 kteqCO₂, soit 34 % de la consommation finale.

Avec 9% de la consommation finale les secteurs du tertiaire et industriel (incluant la gestion des déchets) arrivent en troisième position, suivis par le secteur agricole (3%).

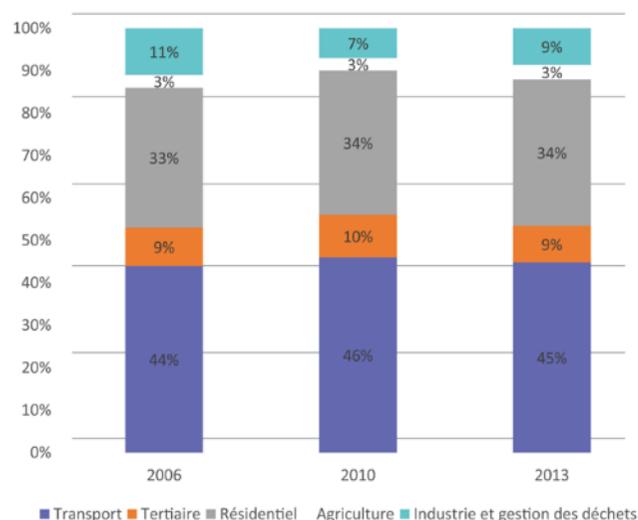
Depuis 2006 **la répartition de ces consommations entre les différents secteurs est sensiblement la même.**

L'ÉNERGIE FOSSILE ENCORE PRÉPONDERANTE DANS LE MIX ÉNERGETIQUE LOCAL

La répartition des énergies consommées démontre une large prédominance des produits pétroliers, représentant 55% des consommations énergétiques. Ces produits sont les plus émetteurs de GES. Viennent ensuite l'électricité (23%), les énergies renouvelables et le gaz (11% chacun).

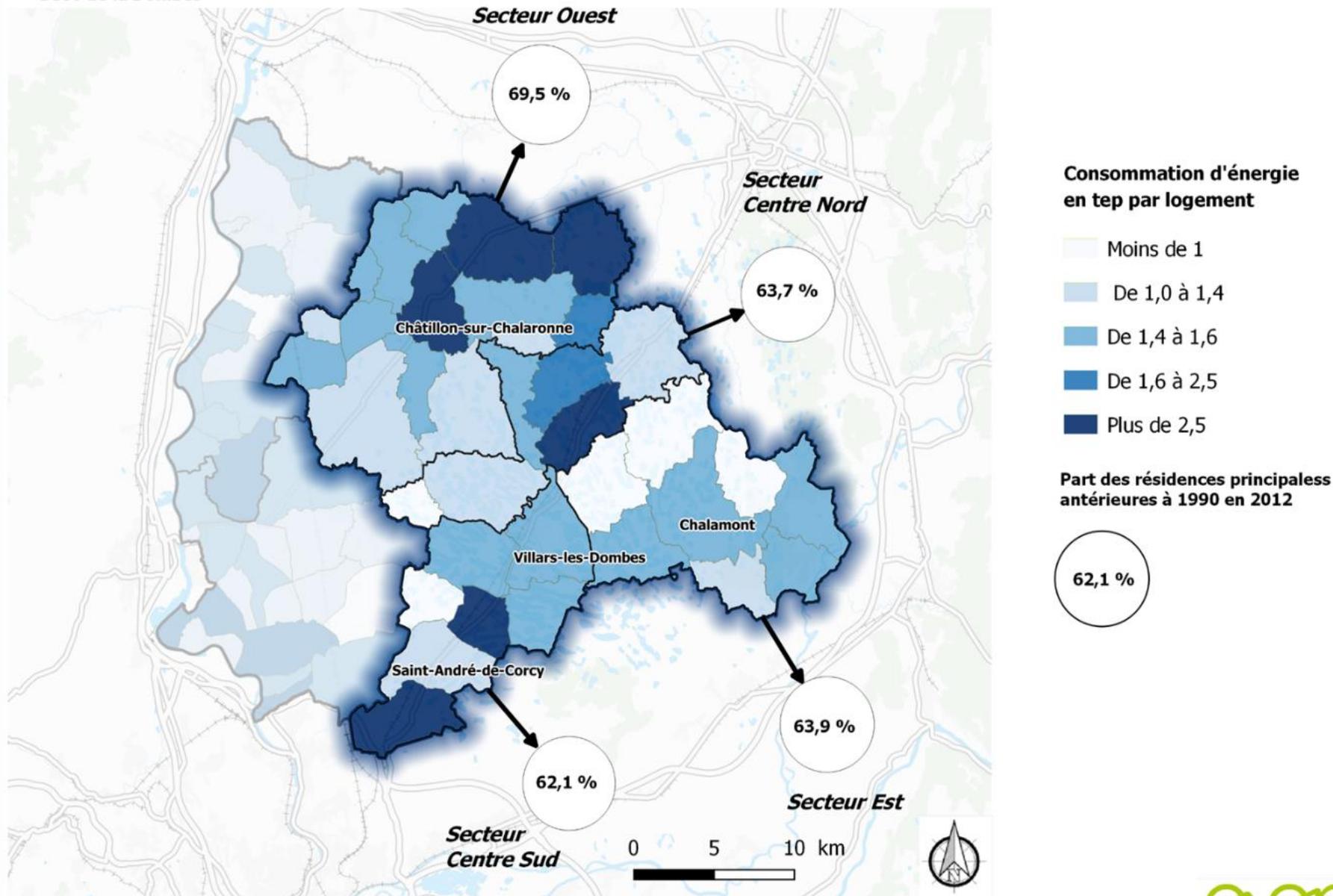
Cependant **la Dombes se situe dans la moyenne régionale de consommation des énergies renouvelables.**

Ce mix énergétique montre néanmoins **une grande dépendance de la Dombes au regard des énergies fossiles et donc une certaine vulnérabilité** face à la raréfaction du pétrole et à l'augmentation de son prix.



Consommation d'énergie du secteur résidentiel par commune

SCoT de la Dombes



Source : OREGES, INSEE
Date : 05 / 04 / 2017

even
Conseil

La vulnérabilité énergétique

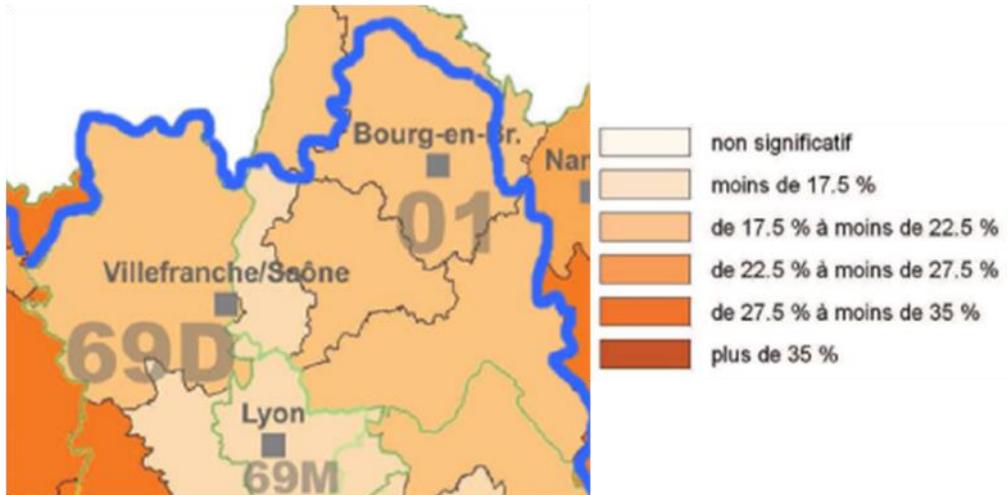
UN IMPACT SOCIAL IMPORTANT DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Selon la définition de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) (2016), « un ménage peut être considéré en état de vulnérabilité énergétique potentielle s'il consacre plus de 8% de ses revenus pour le chauffage (logement et eau sanitaire), et plus de 4,5% pour le carburant (déplacements domicile-travail, domicile-études, achats, soins, démarches administratives, etc.) ».

Dans la Dombes, la **vulnérabilité énergétique liée au logement** concerne **20% des ménages du territoire**, un taux qui se situe parmi les plus faibles de l'Interscot. Ce chiffre s'explique par le fait que le parc de logements est relativement récent et a été construit majoritairement après 1975 et la 1ère réglementation thermique et bénéficie à ce titre d'une isolation plus satisfaisante.

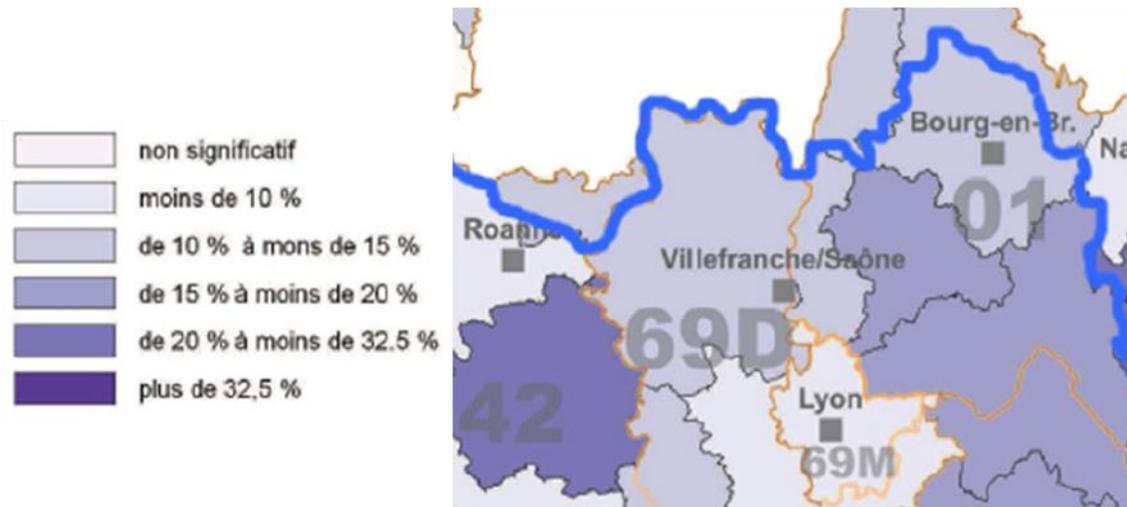
En ce qui concerne **les dépenses liées à la mobilité**, le taux de vulnérabilité des ménages s'élève à **18%**. Le territoire présente des facteurs de vulnérabilité du fait de l'importance de la dépendance à la voiture, notamment pour les déplacements domicile-travail. De surcroît, cette vulnérabilité pourrait s'accroître au vu de la hausse des prix des énergies fossiles. (+30% entre 2005 et 2014 et une facture des ménages de 312€ à 430€) avec une estimation d'un coût de 2€/L à l'horizon 2040 selon le scénario prévisionnel de l'Ademe.

Au total, il s'agit de **33% des ménages qui sont concernés par la vulnérabilité énergétique potentielle**. La moyenne à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 27%. (source : EPURES, *Etat des lieux énergétique de l'aire métropolitaine lyonnaise*, 2017)



Taux de vulnérabilité potentielle liée au logement par SCoT

Source : EPURES, « Etat des lieux énergétique de l'aire métropolitaine lyonnaise », 2017)

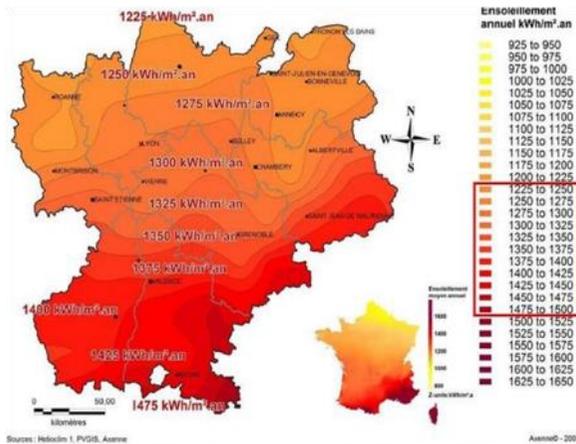


Taux de vulnérabilité potentielle liée à la mobilité par SCoT (source : Atlas énergie Aire Lyonnaise 2017)

Taux de vulnérabilité potentielle liée à la mobilité par SCoT

Source : EPURES, « Etat des lieux énergétiques de l'aire métropolitaine lyonnaise », 2017)

L'indépendance énergétique



L'ensoleillement de la région Rhône-Alpes
(Source : Helioclim 1, PVGIS, Axenne, 2009)



Potentiel d'exploitation du biogaz (Source : ALEC ex-Helianthe, 2014)

UN GISEMENT SOLAIRE RÉEL

Le territoire dispose d'un potentiel solaire non négligeable, compris autour de 1250 à 1275 kWh/m²/an. Les perspectives de développement semblent donc réelles et se trouvent renforcées par la réglementation thermique 2012, qui incite au recours aux énergies renouvelables.

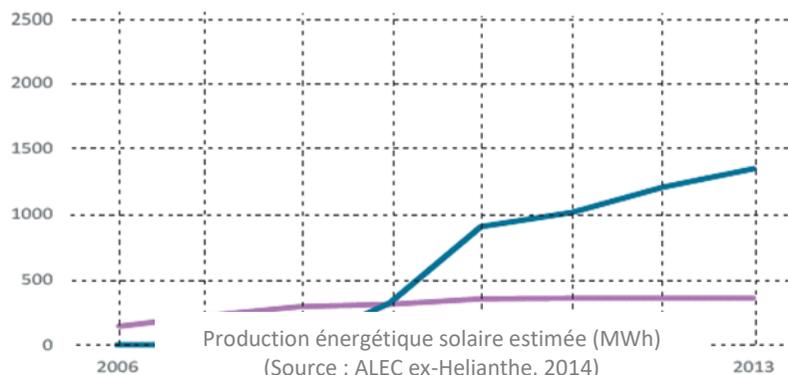
Depuis une dizaine d'année le solaire photovoltaïque connaît un véritable essor dans la Dombes, **passant d'une production nulle en 2008 à plus de 1000 MWh en 2011**. L'exploitation du gisement solaire grâce à des installations photovoltaïques ou thermiques est donc en développement.

Outre ces équipements il est possible de tirer parti et valoriser les **apports solaires naturels en intégrant les principes bioclimatiques** dans les constructions permettant de réduire les besoins de recourir aux autres énergies.

UN POTENTIEL ÉOLIEN FAIBLE

D'après le Schéma Régional Eolien, le potentiel local est peu important sur les communes du SCoT. L'exploitation de cette énergie est donc peu opportune.

En effet, la richesse du patrimoine, notamment naturel, et la sensibilité écologique de la Dombes, d'autant plus au regard de l'avifaune, rendent la présence d'éoliennes peu souhaitable.



Production énergétique solaire estimée (MWh)
(Source : ex-Helianthe)

L'indépendance énergétique

UN POTENTIEL DE PRODUCTION DE BIOGAZ À VALORISER

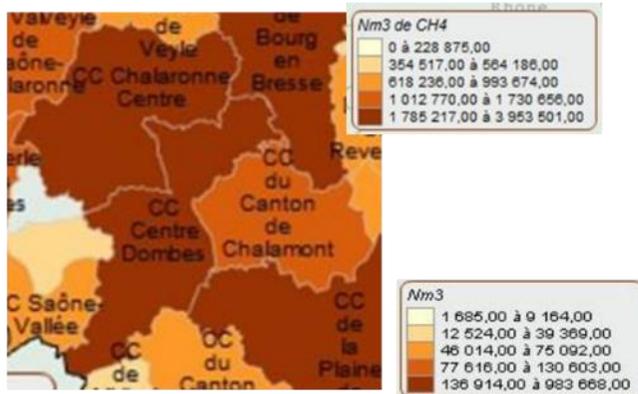
Avec près de 555 exploitations agricoles sur 36 communes, le territoire du SCoT présente **un fort potentiel de production de biogaz par méthanisation** au regard du taux important d'élevage.

L'étude de 2014 sur le potentiel de développement de la méthanisation dans le département de l'Ain réalisée par le Conseil Départemental permet de préciser ce potentiel.

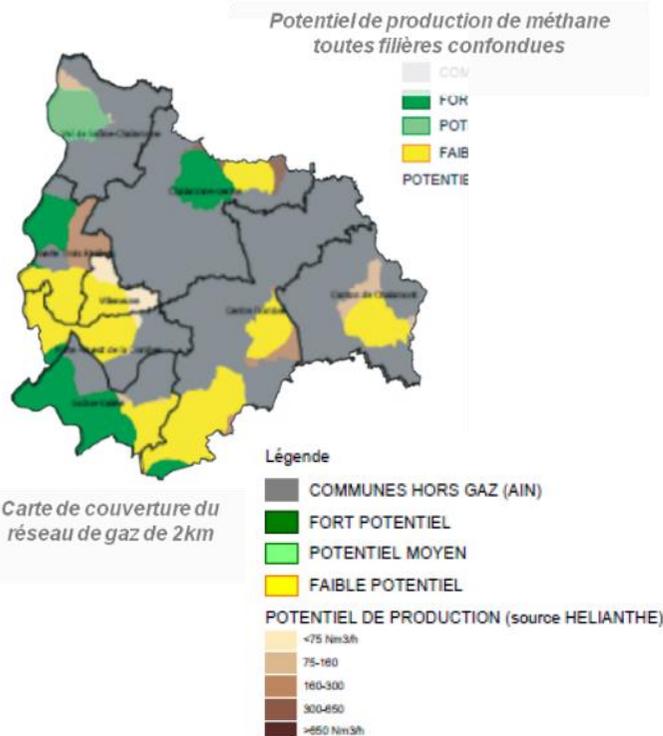
La filière agricole représente la source la plus importante de production de méthane sur le territoire (entre 1 000 000 et 4 000 000 Nm3 de CH4). Si on ajoute à cela le potentiel lié aux déchets collectés par les collectivités et celui de l'industrie agroalimentaire, on obtient un total compris entre 2 et 4 millions de Nm3 de CH4 pour les ex-CC Chalaronne Centre et Centre Dombes et entre 800 000 et 1 250 000 Nm3 de CH4 pour l'ex-CC du Canton de Chalamont. Le gisement potentiel en méthane est donc important.

Outre ce potentiel de production de méthane, il convient d'analyser les capacités de réception des réseaux de transport de gaz. La partie nord du territoire (Châtillon sur Chalaronne notamment) **présente une configuration du réseau favorable à l'injection de biogaz.**

Le biogaz apparaît donc comme une alternative à étudier.



Source : ALEC ex-Hélianthe, 2014



(Source : Hélianthe)

La grille d'analyse SWOT est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant d'une part les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement. En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT de la Dombes.

Atouts

- Des émissions de gaz à effet de serre qui tendent à baisser dans la Dombes, en particulier pour le secteur agricole, secteur demeurant néanmoins le plus émetteur ;
- La production d'énergies renouvelables déjà engagée sur le territoire de la Dombes, atteignant actuellement 11% du mix énergétique des consommations démontrant un engagement local vers la transition énergétique et a fortiori la lutte contre le réchauffement climatique.

Faiblesses

- Le secteur des transports qui est très énergivore, principalement pour le transport des personnes – en lien avec un flux domicile-travail important vers la Métropole lyonnaise et la CA de Villefranche, auquel s'ajoute un faible accès aux transports en commun ;
- Des consommations importantes issues du résidentiel (16 256 logements) en raison d'une part importante de logements individuels (78%) et une part significative de bâti construit avant la 1^e réglementation thermique (34%) ;
- Une dépendance encore forte aux énergies fossiles (55%) ;
- Un rôle prépondérant de l'agriculture dans les émissions de la Dombes.

Opportunités

- Des ressources énergétiques identifiées comme mobilisables pour augmenter la production d'énergies renouvelables (solaire, biogaz) ;
- Des démarches en faveur des économies de gisement afin de ne pas augmenter les besoins énergétiques (RT 2012, plan climat)

Menaces

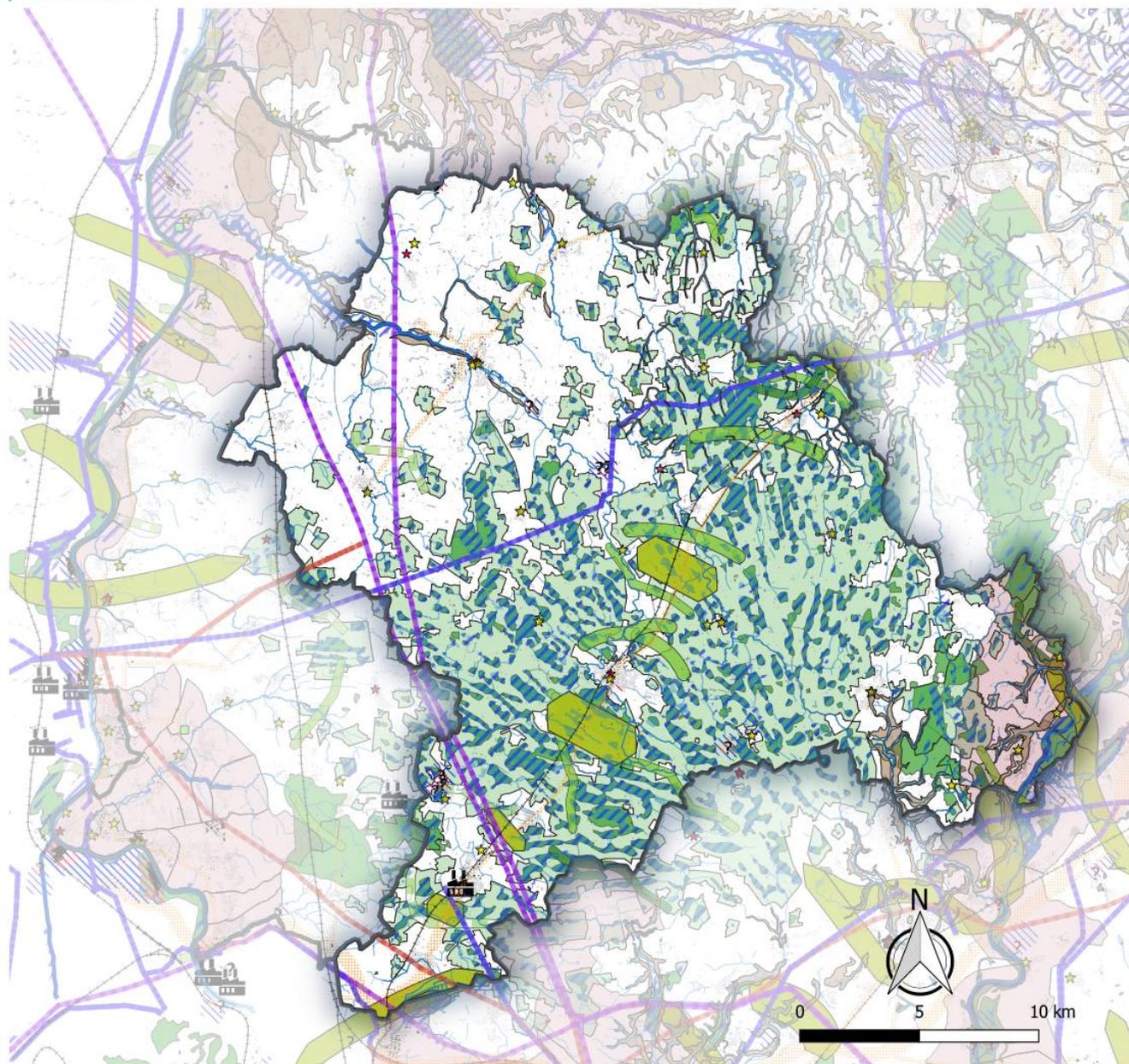
- Des émissions importantes de gaz à effet de serre qui dégradent la qualité de l'air, notamment par le transport ;
- Une hausse des prix de l'énergie fossile qui entraîne une précarité énergétique en augmentation chez les habitants ;
- → Cette précarité est en lien avec une forte dépendance à la voiture individuelle sur le territoire.

Enjeux pressentis pour la révision du SCOT

- Tendre vers une réduction de la précarité énergétique des ménages en poursuivant et en impulsant des initiatives de réhabilitation du parc de logements anciens et en développant des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle performants (co-voiturage, transports en commun...) ;
- Poursuivre les initiatives locales visant à promouvoir des modes de déplacements plus économes en énergie (voiture et vélos à assistance électrique notamment) ;
- Tirer parti de l'environnement climatique pour réduire les consommations énergétiques des logements (généralisation des principes du bioclimatisme...) ;
- Poursuivre la dynamique de valorisation de l'énergie solaire ;
- Etudier la possibilité de diversifier l'activité agricole en développant la méthanisation, à l'échelle d'une ou plusieurs exploitations (mutualisation) dans les zones desservies par le réseau de gaz prioritairement.

Synthèse des enjeux environnementaux

SCoT Dombes



Paysages et patrimoines

- Site d'intérêt patrimonial
- ★ Immeuble classé ou partiellement classé
- ☆ Immeuble inscrit ou partiellement inscrit

Risques et Nuisances

- Secteur affecté par des nuisances sonores
- Aléa moyen retrait gonflement d'argile
- Secteur concerné par un PPRN

ICPE SEVESO

— Voie ferrée

Ligne électrique aérienne

- 225kV
- 400kV
- 63kV

Gestion de l'eau

- ? Captage en eau potable
- ▨ Périmètre de protection immédiat
- ▨ Périmètre de protection rapproché
- ▨ Périmètre de protection éloigné
- Cours d'eau permanent

Trame Verte et Bleue

- Corridor identifié par le SRCE
- Corridor identifié par dilatation-érosion
- à préserver
- à renforcer
- à restaurer
- Cours d'eau Liste 1
- ▨ Zone humide
- Réservoir de biodiversité à préciser (site N2000 de la Dombes)
- Réservoir de biodiversité à protéger

Sources : IGN, DREAL, CEN
Date : Février 2020

even
CONSEIL

Hiérarchisation des enjeux environnementaux	Priorité
Trame Verte et Bleue	
La préservation des réservoirs de biodiversités identifiés	Fort
L'équilibre entre la protection des richesses écologiques de la zone des étangs et le maintien des activités humaines locales nécessaires à la vitalité du territoire ;	Fort
La préservation du bon fonctionnement des étangs (maintien de la filière piscicole) et de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques des cours d'eau	Fort
Le renforcement du couvert forestier et des cordons boisés (ripisylves, bocage notamment au nord du territoire) ;	Fort
Le confortement du potentiel écologique des espaces cultivés notamment par la protection des éléments naturels relais existants (haies, fossés, bandes enherbées...) et leur restauration en cas de déficit ;	Modéré
La protection et la restauration des continuités écologiques en lien avec les territoires voisins ;	Fort
L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel.	Faible
Paysage	
Le maintien d'un fonctionnement agricole proche du système traditionnel d'évolage - assec des étangs ;	Modéré
Le maintien d'un bocage paysager étroitement lié au foncier agricole ;	Fort
La rénovation du patrimoine bâti et la construction de bâtiments neufs en cohérence avec l'architecture vernaculaire dans les volumes, les couleurs et les implantations ;	Modéré
L'encadrement de la pression foncière pour préserver la qualité des paysages, notamment au Sud du territoire ;	Fort
La protection et la valorisation des richesses du territoire (architectures vernaculaires, étangs, patrimoines, richesses écologiques et paysagères, vues...);	Fort
La mise en synergie des itinéraires de découverte tous modes pour constituer de réelles boucles lisibles.	Faible
Gestion de l'eau	

Hiérarchisation des enjeux environnementaux	Priorité
L'atteinte des objectifs de bon état des cours d'eau et le maintien du bon état des masses d'eau souterraines fixés par le SDAGE en maîtrisant les pollutions diffuses (agricoles, industrielles, domestiques...);	Fort
L'adaptation des systèmes d'assainissement du territoire en fonction des besoins actuels et futurs (mise aux normes, augmentation de la capacité...);	Modéré
Mettre en cohérence les objectifs de développement, la disponibilité de la ressource en eau et la performance des équipements d'alimentation en eau potable (réseaux, captages...).	Modéré
Gestion des Déchets	
Le confortement des initiatives visant à la réduction des déchets et à l'augmentation du volume et de la qualité du tri;	Modéré
Le renforcement des actions de sensibilisation et d'information pour le tri;	Faible
La lutte contre les dépôts sauvages qui représentent une problématique significative;	Modéré
Le confortement des démarches permettant de diminuer le recours à l'enfouissement des déchets ménagers;	Fort
Le développement de nouvelles filières de valorisation.	Fort
Risques et Nuisances	
L'intégration des risques et les nuisances (bruit, pollution de l'air), en fonction de leur nature et de leur intensité dans les choix d'aménagement du territoire, afin de ne pas exposer les populations supplémentaires	Modéré
La maîtrise du ruissellement et ses conséquences en limitant l'imperméabilisation des sols et en préservant les éléments naturels (réseau de haies, bandes enherbées...) qui participe à sa gestion;	Fort
La vigilance quant aux nouvelles activités qui pourront s'implanter dans le territoire en assurant leur compatibilité avec les sensibilités et richesses environnementales locales, ne générant pas de risques pour la santé, de pollutions ou de nuisances;	Fort
Le non-développement urbain linéaire le long des infrastructures structurantes du territoire pour anticiper le risque d'exposition aux nuisances sonores dans le cas où l'intensification du trafic conduirait à revoir leur classement en voies bruyantes;	Fort

Hiérarchisation des enjeux environnementaux	Priorité
Le respect de la mise à distance de l'urbanisation au regard des sites à risque ;	Modéré
L'anticipation des effets de l'augmentation de l'attractivité du territoire et de son développement sur le trafic routier, et donc sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air locale, dans un souci de préservation.	Fort
Transition énergétique	
Tendre vers une réduction de la précarité énergétique des ménages en poursuivant et en impulsant des initiatives de réhabilitation du parc de logements anciens et en développant des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle performants (co-voiturage, transports en commun...) ;	Modéré
Poursuivre les initiatives locales visant à promouvoir des modes de déplacements plus économes en énergie (voiture et vélos à assistance électrique notamment) ;	Modéré
Tirer parti de l'environnement climatique pour réduire les consommations énergétiques des logements (généralisation des principes du bioclimatisme...) ;	Modéré
Poursuivre la dynamique de valorisation de l'énergie solaire ;	Modéré
Etudier la possibilité de diversifier l'activité agricole en développant la méthanisation, à l'échelle d'une ou plusieurs exploitations (mutualisation) dans les zones desservies par le réseau de gaz prioritairement.	Modéré

▪ MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Le territoire du SCoT de la Dombes regroupe 36 communes qui présentent une grande diversité en fonction :

- De leur taille et leur poids de population ;
- De leur fonctionnement et leur capacité de rayonnement (économique, administratif, ...) ;
- De leur offre d'équipements ;
- De leur niveau d'offre commerciale ;
- De leur niveau d'offre de services

Dans le but d'analyser finement l'organisation territoriale d'aujourd'hui dans le diagnostic, nous nous appuyons sur les statistiques INSEE de 2013 pour la population et l'emploi et de 2015 pour la base permanente des équipements.

Dans sa base permanente des équipements, l'INSEE recense le type d'équipements, le domaine et la gamme, sur chaque commune (Cf tableaux INSEE pages suivantes). Il existe trois gammes différentes auxquelles sont attribuées une pondération :

- Proximité (écoles, banques, boulangerie) → x1 (par exemple, une boulangerie = 1) ;
- Intermédiaire (collèges, Vétérinaire, supermarché) → x2 (par exemple, un vétérinaire = 2) ;
- Supérieur (Lycées, médecine spécialisée, Hypermarché) → x3 (par exemple un lycée = 3).

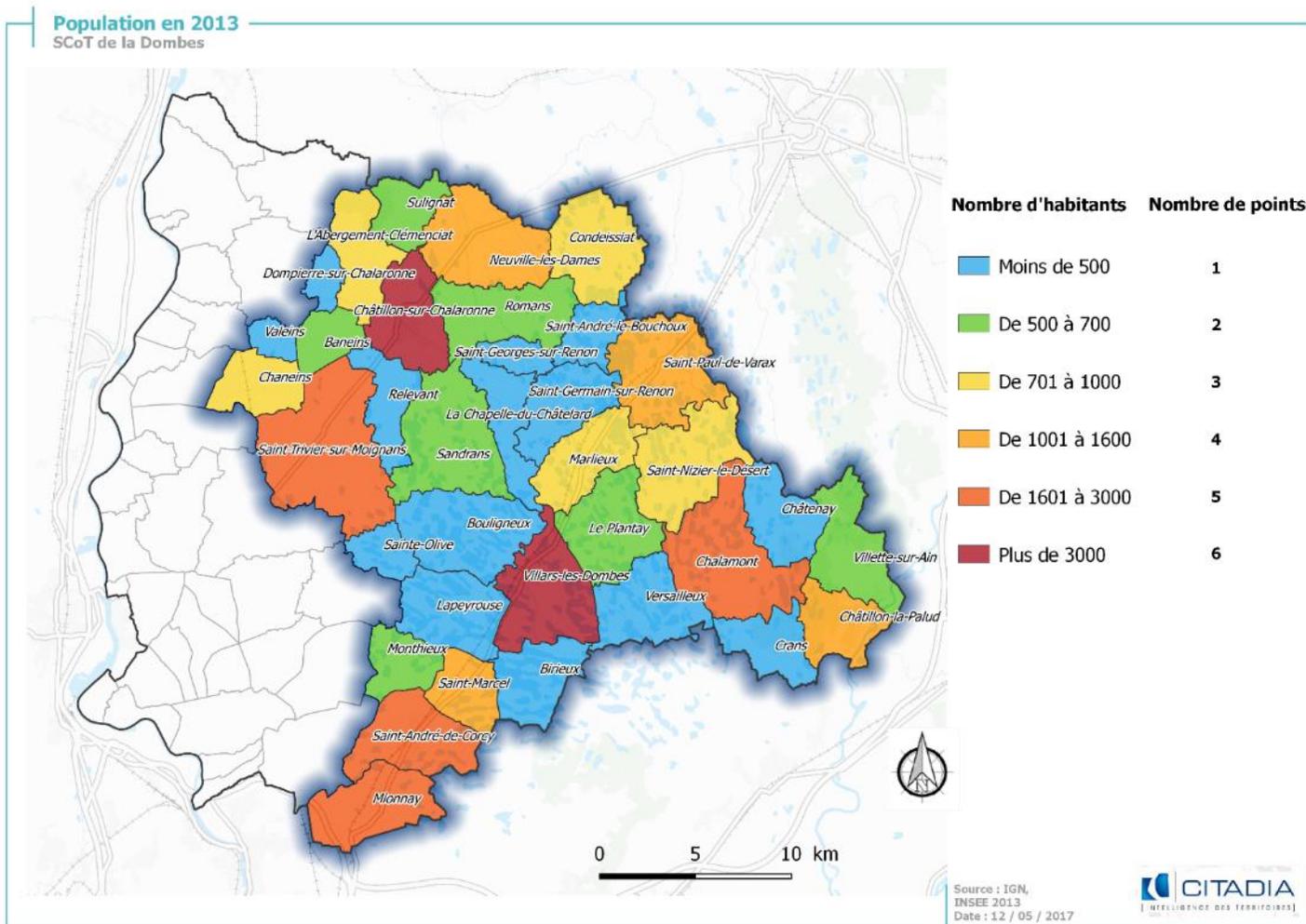
Cette classification permet de pondérer les équipements, les services, et les commerces sur une commune en fonction de son importance et donc de son rayonnement.

Nous utilisons cette pondération INSEE dans notre analyse multicritère afin d'avoir la vision la plus objective possible de l'organisation territoriale, que nous complétons dans un deuxième temps avec une vision plus géographique pour prendre en compte les réalités du territoire.

Il s'agit dans tous les cas d'un travail technique, réalisé dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SCoT qui s'attache à faire un état des lieux, une photographie du présent.

1. Chaque critère est analysé séparément et donne lieu à une hiérarchisation pour attribuer un nombre de point de 0 à 6 à chaque commune (cf cartes ci-après).
2. La somme de ces critères et des points qui sont attribués à chaque commune permet d'établir une hiérarchisation objective du poids des communes dans l'organisation du territoire (cf tableau ci-après).
3. Cette hiérarchisation des communes est alors spatialisée en quatre différents rangs pour permettre de faire l'analyse géographique et prendre en compte la réalité du territoire (cf carte ci-après).
4. L'analyse géographique vient prendre en compte (cf carte ci-après) :
 - Les localisations des communes au sein du territoire ;
 - Les infrastructures routières ;
 - Les continuités urbaines existantes ;
 - Les aires d'influences des polarités voisines en dehors du périmètre ;
 - Le SCoT actuel ;

RÉPARTITION DE LA POPULATION



UNE RÉPARTITION DE LA POPULATION HÉTÉROCLITE ENTRE LES COMMUNES

Les communes de Villars-les-Dombes et Châtillon-sur-Chalaronne concentrent à elles deux presque 10 000 habitants soit plus de 25 % du territoire.

Les communes de Mionnay, Chalamont et Saint-André-de-Corcy ont entre 2 000 et 3 000 habitants.

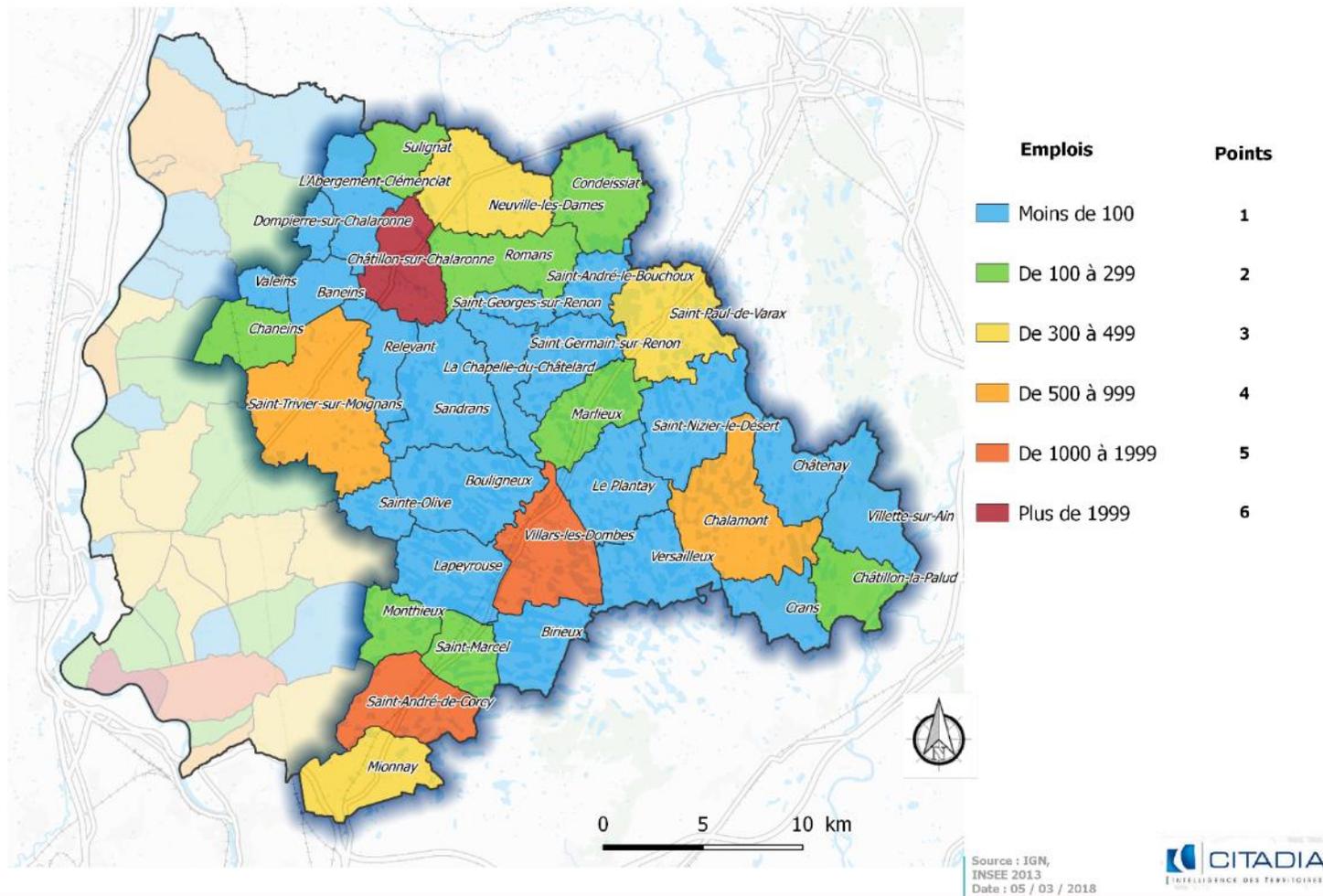
Les communes de Saint-Trivier-sur-Moignans, Châtillon-la-Pallud, Neuville-les-Dames, Saint-Paul-de-Varax et Saint-Marcel, accueillent entre 1 000 et 2 000 habitants

Les autres communes sont à moins de 2 000 habitants et sont considérées comme des villages au sens de l'INSEE.

Quant à

RÉPARTITION DES EMPLOIS

Emplois en 2013
SCoT de la Dombes



DES BASSINS D'EMPLOIS POLARISÉS

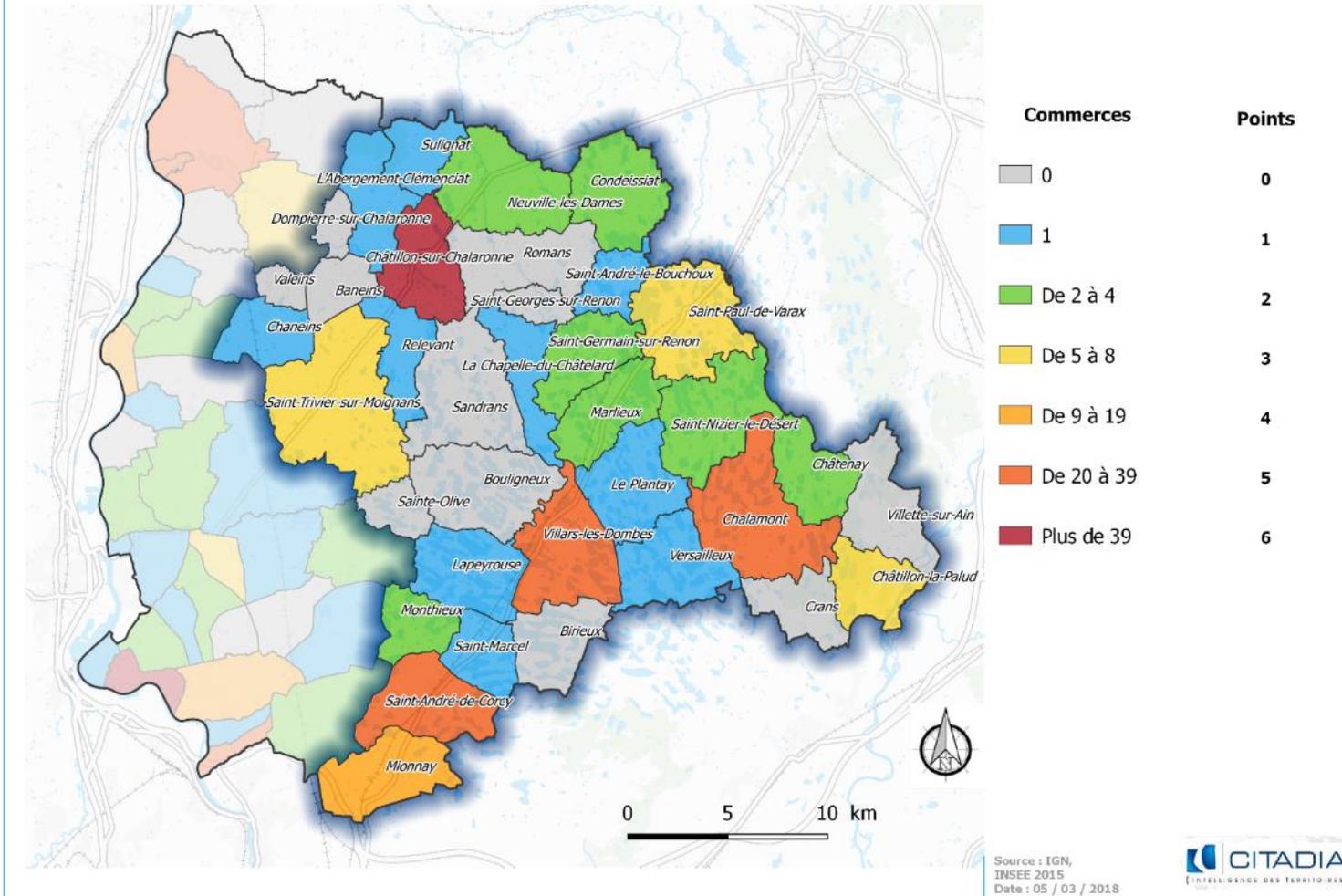
Châtillon-sur-Chalaronne est le premier bassin d'emplois du territoire, avec 2 804 emplois.

Les villes de Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy constituent des pôles secondaires, avec respectivement 1 854 et 1091 emplois.

Chalamont, Mionnay, Neuville-les-Dames, Saint-Paul-de-Varax et Saint-Trivier-sur-Moignans représentent plutôt des bassins d'emplois au rayonnement local.

RÉPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE

Niveau de commerces en 2015
SCoT de la Dombes



■ UNE OFFRE COMMERCIALE HIÉRARCHISÉE

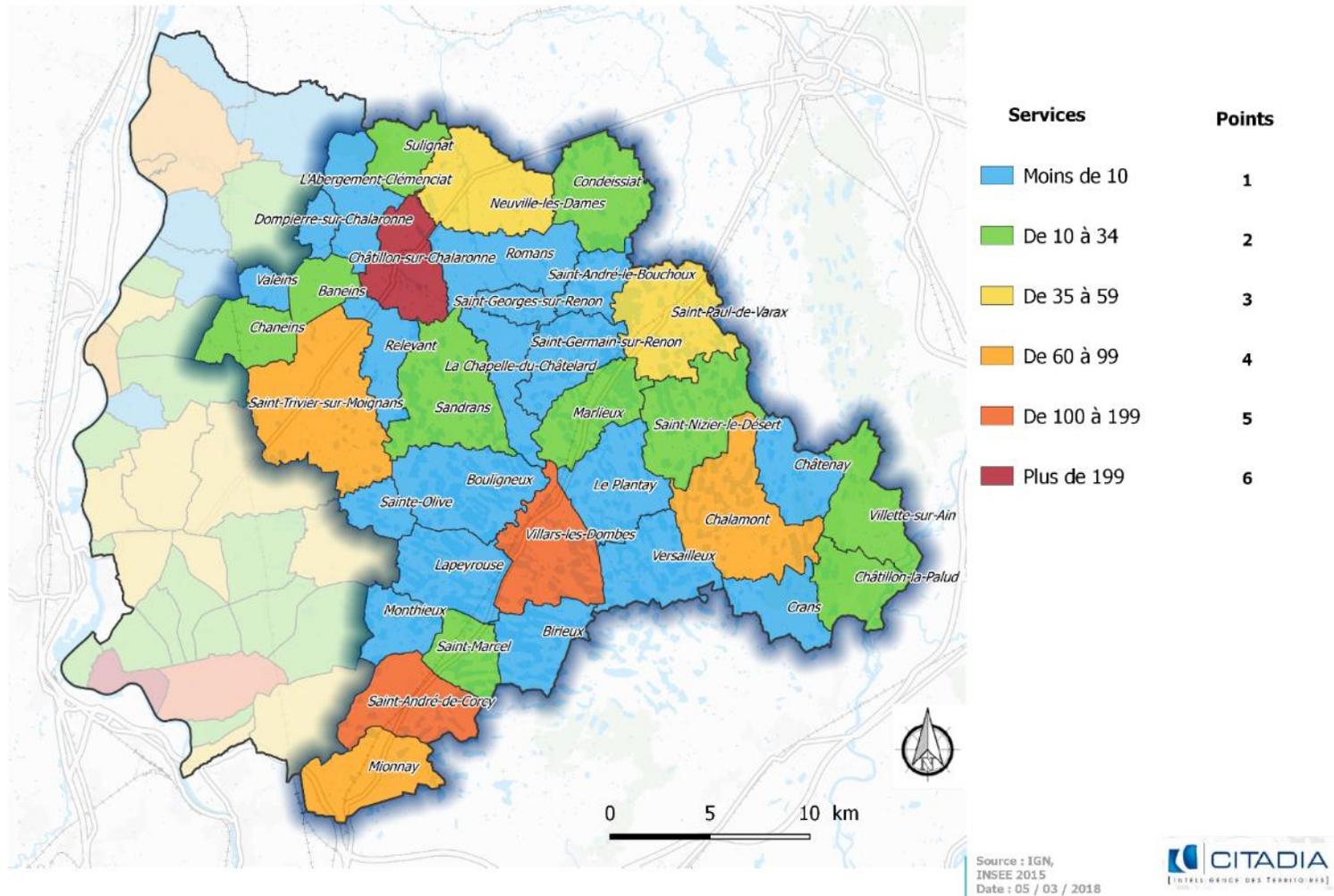
Châtillon-sur-Chalaronne concentre l'offre commerciale principale du territoire, avec 64 commerces pondérés.

Les villes de Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy et Chalamont constituent des pôles secondaires, avec une offre commerciale pondérée située entre 25 et 35 commerces.

Mionnay, Saint-Paul-de-Varax, Châtillon-la-Pallud et Saint-Trivier-sur-Moignans forment des polarités commerciales locales.

RÉPARTITION DE L'OFFRE DE SERVICES

Niveau de services en 2015
SCoT de la Dombes



- **UNE OFFRE DE SERVICES HIERARCHISÉE, A L'IMAGE DE L'OFFRE COMMERCIALE**

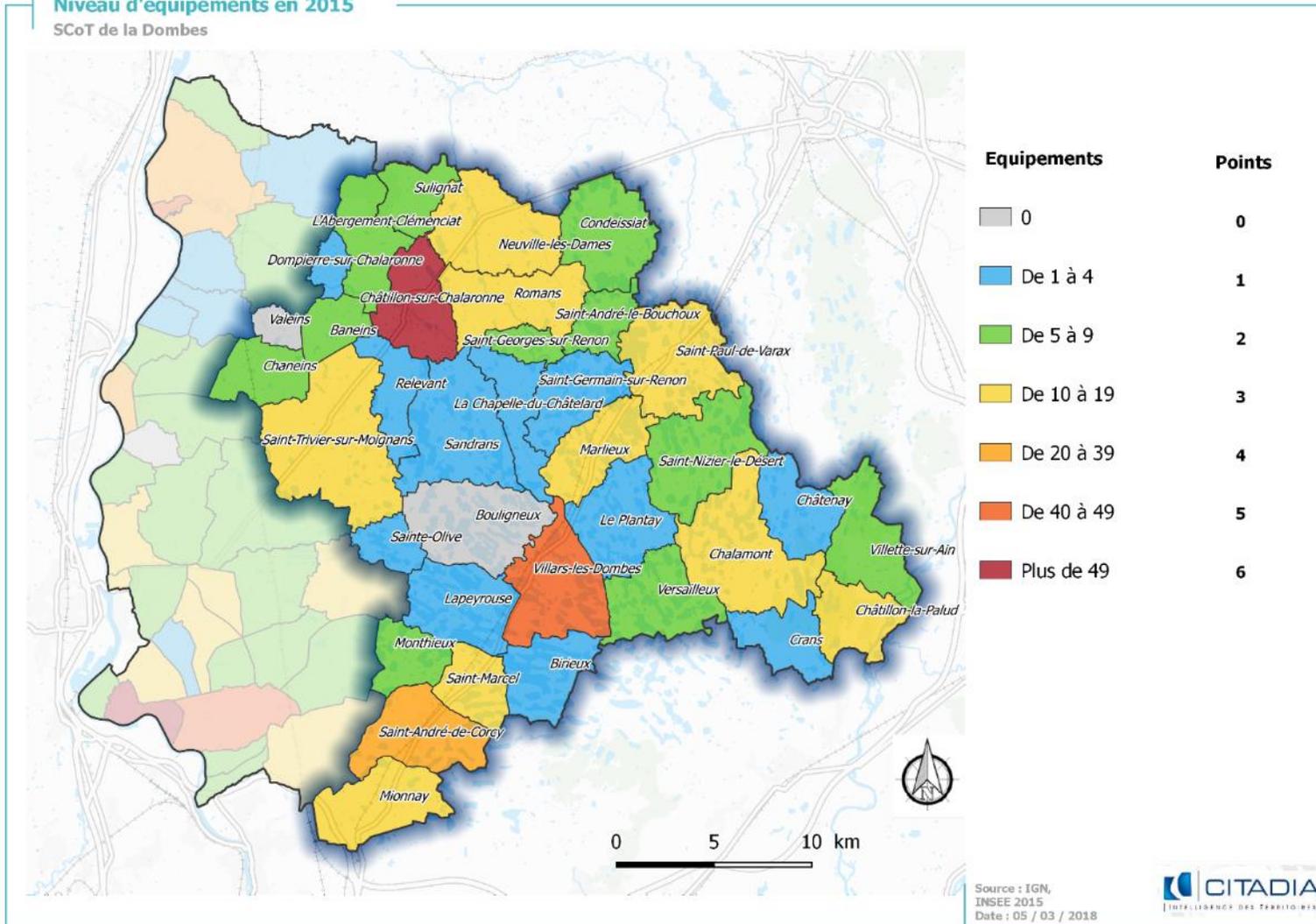
Châtillon-sur-Chalaronne constitue la principale offre commerciale du territoire avec 205 services pondérés.

Les villes de Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy représentent des pôles secondaires, avec une offre pondérée évaluée à respectivement 142 et 121 services.

Mionnay, Saint-Paul-de-Varax, Chalamont, Neuville-les-Dames et Saint-Trivier-sur-Moignans sont des polarités de services locales.

RÉPARTITION DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS

Niveau d'équipements en 2015
SCoT de la Dombes



UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS POLARISÉE SUR CHATILLON-SUR-CHALARONNE ET VILLARS-LES-DOBES

Châtillon-sur-Chalaronne constitue la principale polarité d'équipements du territoire avec 56 équipements pondérés. Villars-les-Dombes la complète, avec 45 équipements pondérés recensés ; elle est une polarité relais au sud du territoire.

La ville de Saint-André-de-Corcy avec une offre d'équipements pondérée de 24 équipements constitue un pôle secondaire.

Les autres communes répondent à un besoin local, plus ou moins développé en fonction des politiques publiques menées sur le territoire.

Base Permanente des Equipements

Année 2015

Composition des gammes d'équipements

équipement	libellé équipement	gamme	domaine libellé
A203	Banque, Caisse d'Epargne	proximité	Services aux particuliers
A206	Bureau de poste, relais poste, agence postale	proximité	Services aux particuliers
A301	Réparation automobile et de matériel agricole	proximité	Services aux particuliers
A401	Maçon	proximité	Services aux particuliers
A402	Plâtrier, peintre	proximité	Services aux particuliers
A403	Menuisier, charpentier, serrurier	proximité	Services aux particuliers
A404	Plombier, couvreur, chauffagiste	proximité	Services aux particuliers
A405	Electricien	proximité	Services aux particuliers
A406	Entreprise générale du bâtiment	proximité	Services aux particuliers
A501	Coiffure	proximité	Services aux particuliers
A504	Restaurant	proximité	Services aux particuliers
A505	Agence immobilière	proximité	Services aux particuliers
A507	Soins de beauté	proximité	Services aux particuliers
B201	Epicerie, supérette	proximité	Commerces
B203	Boulangerie	proximité	Commerces
B204	Boucherie, charcuterie	proximité	Commerces
B312	Fleuriste	proximité	Commerces
C101	Ecole maternelle	proximité	Enseignement
C104	Ecole élémentaire	proximité	Enseignement
D201	Médecin omnipraticien	proximité	Santé
D221	Chirurgien dentiste	proximité	Santé
D232	Infirmier	proximité	Santé
D233	Masseur kinésithérapeute	proximité	Santé
D301	Pharmacie	proximité	Santé
E101	Taxi	proximité	Transports et déplacements
F102	Boulodrome	proximité	Sports, loisirs et culture
F103	Tennis	proximité	Sports, loisirs et culture
F111	Salle ou terrain multisports	proximité	Sports, loisirs et culture
F112	Salle de sport spécialisée	proximité	Sports, loisirs et culture
F113	Terrain de grands jeux	proximité	Sports, loisirs et culture

La base permanente des équipements (BPE) est réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE annuellement, depuis 2007. Elaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population.

La BPE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

COMPOSITION DES GAMMES D'ÉQUIPEMENTS SUPÉRIEURE – BPE/INSEE

Base Permanente des Equipements
Année 2015
Composition des gammes d'équipements

A101	Police, gendarmerie	intermédiaire	Services aux particuliers
A119	Centre de finances publiques	intermédiaire	Services aux particuliers
A205	Pompes funèbres	intermédiaire	Services aux particuliers
A302	Contrôle technique automobile	intermédiaire	Services aux particuliers
A304	Ecole de conduite	intermédiaire	Services aux particuliers
A502	Vétérinaire	intermédiaire	Services aux particuliers
A506	Blanchisserie, teinturerie	intermédiaire	Services aux particuliers
B102	Supermarché	intermédiaire	Commerces
B301	Librairie, papeterie, journaux	intermédiaire	Commerces
B302	Magasin de vêtements	intermédiaire	Commerces
B303	Magasin d'équipements du foyer	intermédiaire	Commerces
B304	Magasin de chaussures	intermédiaire	Commerces
B305	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	intermédiaire	Commerces
B306	Magasin de meubles	intermédiaire	Commerces
B307	Magasin d'articles de sports et de loisirs	intermédiaire	Commerces
B103	Droguerie, quincaillerie, bricolage	intermédiaire	Commerces
B310	Parfumerie	intermédiaire	Commerces
B311	Horlogerie, bijouterie	intermédiaire	Commerces
B313	Magasin d'optique	intermédiaire	Commerces
B314	Station service	intermédiaire	Commerces
C201	Collège	intermédiaire	Enseignement
D231	Sage-femme	intermédiaire	Santé
D235	Orthophoniste	intermédiaire	Santé
D237	Pédicure, podologue	intermédiaire	Santé
D302	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	intermédiaire	Santé
D303	Ambulance	intermédiaire	Santé
D401	Personnes âgées : hébergement	intermédiaire	Santé
D402	Personnes âgées : soins à domicile	intermédiaire	Santé
D403	Personnes âgées : services d'aide	intermédiaire	Santé
D501	Garde d'enfant d'âge préscolaire	intermédiaire	Santé
E103	Gare	intermédiaire	Transports et déplacements
F101	Bassin de natation	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
F107	Athlétisme	intermédiaire	Sports, loisirs et culture
F117	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	intermédiaire	Sports, loisirs et culture

COMPOSITION DES GAMMES D'ÉQUIPEMENTS SUPÉRIEURE – BPE/INSEE

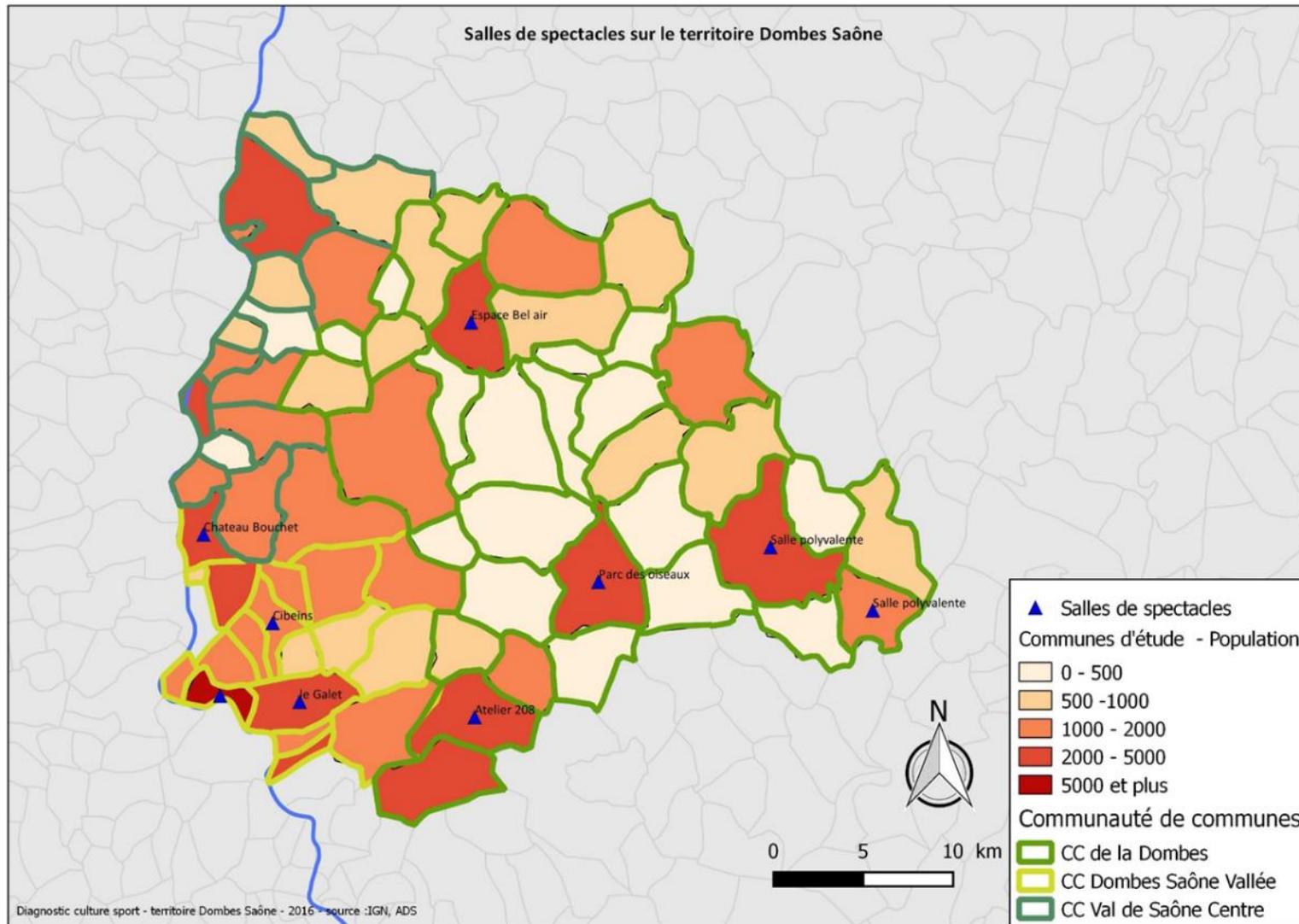
Base Permanente des Equipements

Année 2015

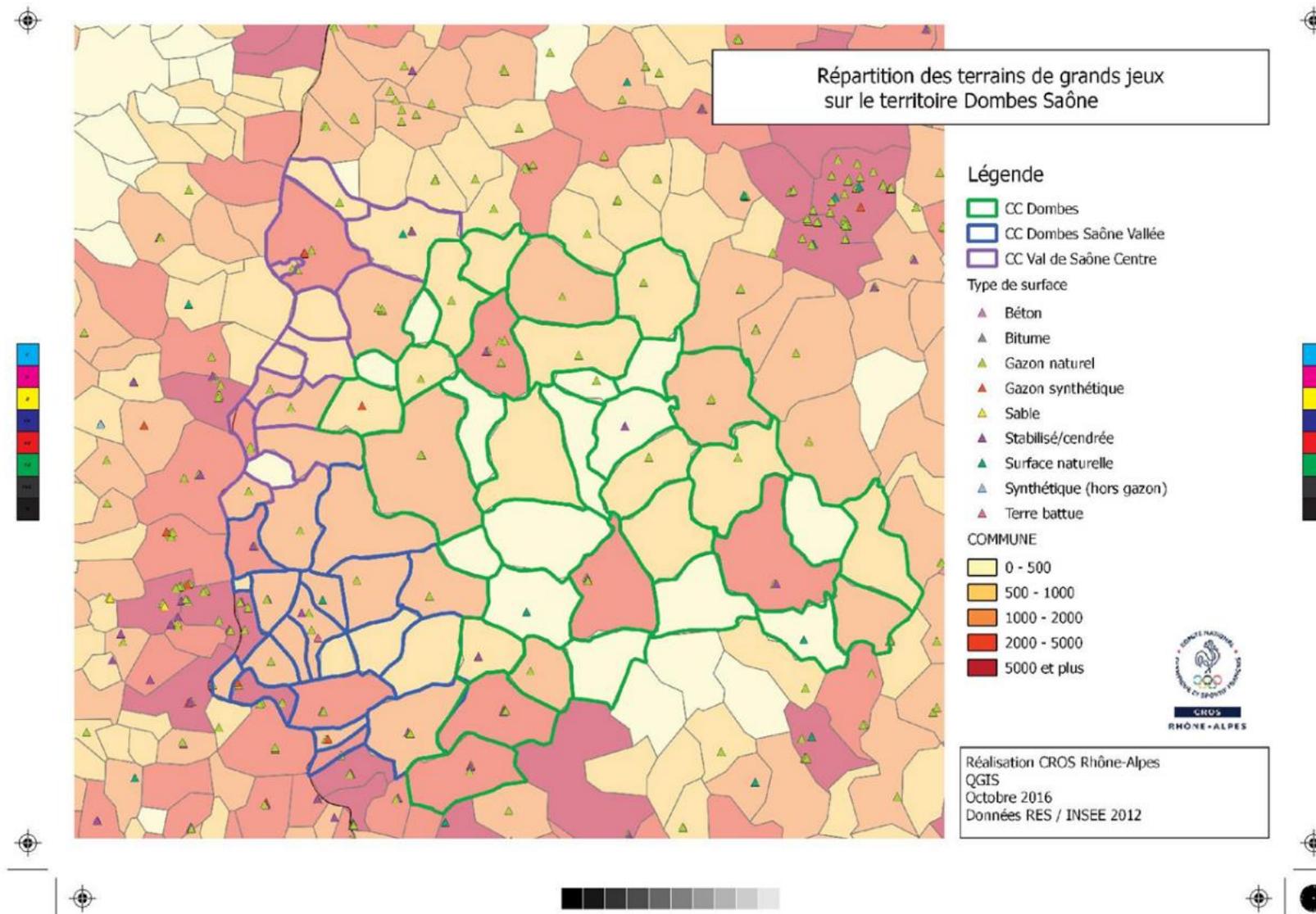
Composition des gammes d'équipements

A122	Pôle emploi : réseau de proximité	supérieure	Services aux particuliers
A303	Location d'automobiles et d'utilitaires légers	supérieure	Services aux particuliers
A503	Agence de travail temporaire	supérieure	Services aux particuliers
B101	Hypermarché	supérieure	Commerces
B205	Produits surgelés	supérieure	Commerces
B206	Poissonnerie	supérieure	Commerces
B308	Magasin de revêtements murs et sols	supérieure	Commerces
C301	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	supérieure	Enseignement
C302	Lycée d'enseignement professionnel	supérieure	Enseignement
C601	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	supérieure	Enseignement
D101	Etablissement de santé de court séjour	supérieure	Santé
D102	Etablissement de santé de moyen séjour	supérieure	Santé
D103	Etablissement de santé de long séjour	supérieure	Santé
D104	Etablissement psychiatrique	supérieure	Santé
D106	Urgences	supérieure	Santé
D107	Maternité	supérieure	Santé
D108	Centre de santé	supérieure	Santé
D109	Structures psychiatriques en ambulatoire	supérieure	Santé
D111	Dialyse	supérieure	Santé
D202	Spécialiste en cardiologie	supérieure	Santé
D203	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	supérieure	Santé
D204	Spécialiste en gynécologie	supérieure	Santé
D206	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	supérieure	Santé
D207	Spécialiste en psychiatrie	supérieure	Santé
D208	Spécialiste en ophtalmologie	supérieure	Santé
D209	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	supérieure	Santé
D210	Spécialiste en pédiatrie	supérieure	Santé
D212	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	supérieure	Santé
D236	Orthoptiste	supérieure	Santé
D238	Audio prothésiste	supérieure	Santé
D240	Psychomotricien	supérieure	Santé
D601	Enfants handicapés : hébergement	supérieure	Santé
D602	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	supérieure	Santé
D603	Adultes handicapés : hébergement	supérieure	Santé
D604	Adultes handicapés : services	supérieure	Santé
D605	Travail protégé	supérieure	Santé
D701	Aide sociale à l'enfance : hébergement	supérieure	Santé
F302	Théâtre	supérieure	Sports, loisirs et culture
F303	Cinéma	supérieure	Sports, loisirs et culture
F304	Musée	supérieure	Sports, loisirs et culture

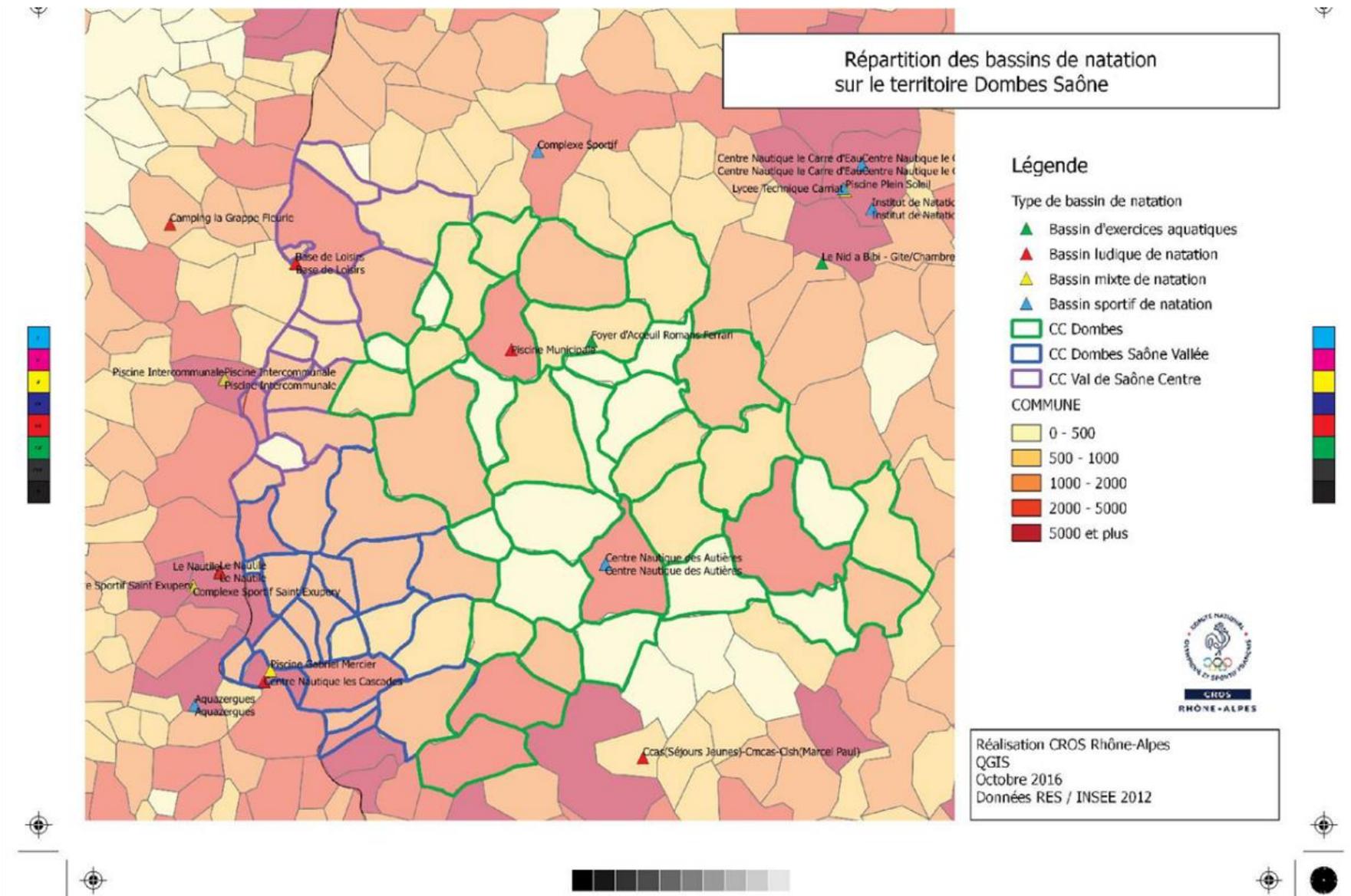
RECENSEMENT DES SALLES DE SPECTACLES- DIAGNOSTIC CULTURE ET SPORTS



RECENSEMENT DES SALLES DE SPECTACLES- DIAGNOSTIC CULTURE ET SPORTS



RECENSEMENT DES BASSINS DE NATATION - DIAGNOSTIC CULTURE ET SPORTS



PÉRIMÈTRE DE LA DESTINATION DOMBES ET SAÔNE



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

DE LA DOMBES

Habitat



Économie



Environnement



Déplacements



Agriculture

